

PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

SÉANCE DU MERCREDI 22 DÉCEMBRE 2010

COMPTE RENDU

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	6
<i>Absences motivées</i>	6
<i>Ordre du jour</i>	
<i>Approbation</i>	6
<i>Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 4-IIa (2010-2011) – Nos 1 à 3)</i>	
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 4-IIbcd (2010-2011) – Nos 1, 1bis à 3).</i>	
<i>Discussion générale</i>	
(Orateurs : Mme la Présidente, Mme Barzin, MM. Bayet, Borsus, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, Mme Simonis, MM. Wesphael, Prévot, Jeholet, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, M. Disabato).....	6
<i>Questions d'actualité</i>	29

<i>Question d'actualité de M. Senesael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le dossier de La Redoute à Dottignies ».</i>	
(Orateurs : Mme la Présidente, M. Senesael, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles)	29
<i>Question d'actualité de M. Jeholet à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « les retards de traitement des dossiers de cofinancement relatifs au Trilogiport ».</i>	
(Orateurs : Mme la Présidente, M. Jeholet, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine)	30
<i>Question d'actualité de M. Binon à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité, sur « les dernières évolutions du dossier de la RN54 ».</i>	
(Orateurs : Mme la Présidente, M. Binon, M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité)	31
<i>Question d'actualité de M. Onkelinx à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur « le dégivrage des avions sur les aéroports régionaux ».</i>	
(Orateurs : Mme la Présidente, M. Onkelinx, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports)	32
<i>Question d'actualité de M. Tiberghien à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la procédure des décisions en matière d'exportation de matériel nucléaire et le cas du matériel livré en Iran ».</i>	
(Orateurs : Mme la Présidente, M. Tiberghien, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon).....	33
<i>Question d'actualité de M. Disabato à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le retrait du vote du projet de fusion ALG-TECTEO des conseils communaux d'Ans et de Liège et du conseil provincial de Liège ».</i>	
(Orateurs : Mme la Présidente, M. Disabato, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles).....	34
<i>Question d'actualité de M. Prévot à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, sur « les 900 millions d'euros en faveur du plan de logement, le financement structurel du secteur et l'obligation faite aux communes de créer un nombre de logements de transit par tranche d'habitants ».</i>	
<i>Question d'actualité de M. Mouyard à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique sur « le nouveau plan de relance du logement social ».</i>	
(Orateurs : Mme la Présidente, MM. Prévot, Mouyard, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique)	35
<i>Question d'actualité de M. Bolland à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le feu vert accordé à la Caisse d'investissement de Wallonie par la Commission européenne ».</i>	
<i>Question d'actualité de M. Disabato à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « la Caisse d'investissement de Wallonie ».</i>	
(Orateurs : Mme la Présidente, MM. Bolland, Disabato, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles)...	38

<i>Question d'actualité de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur « l'interdiction de circulation des poids lourds ».</i>	
(Orateurs : Mme la Présidente, M. Dodrimont, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine).....	40
<i>Question d'actualité de M. Binon à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les subventions octroyées à plusieurs villes et communes pour la réfection et l'aménagement des trottoirs ».</i>	
(Orateurs : Mme la Présidente, M. Binon, M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Jamar).....	41
<i>Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 4-IIa (2010-2011) – N^{os} 1 à 3).</i>	
<i>Projet de décret contenant le budget générale des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 4-IIbcd (2010-2011) – N^{os} 1, 1bis à 3).</i>	
<i>Discussion générale (Suite)</i>	
(Orateurs : Mme la Présidente, M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, Mme Cassart-Mailleux, M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, M. le Président, MM. Stoffels, Mouyard, Bolland, Senesael, de Lamotte, Kilic, Mme Kapompolé, M. Disabato, Crucke, M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique, MM. Borsus, Jeholet, Lebrun)	42
<i>Examen du tableau budgétaire et des articles</i>	71
<i>Projet de décret contenant le deuxième feuillet d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 5-IIIbcd (2010-2011) – N^{os} 1 à 3).</i>	
<i>Discussion générale</i>	
(Orateurs : Mme la Présidente, M. Disabato, Rapporteur).....	105
<i>Examen des programmes du tableau budgétaire et des articles</i>	105
<i>Projet de budget de fonctionnement du Parlement wallon pour l'année 2011 (Doc. 4-IIh (2010-2011) – N^{os} 1 et 2).</i>	
<i>Discussion générale</i>	
(Orateur : Mme la Présidente)	106
<i>Proposition de décret modifiant l'article 20 du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, déposées par MM. Senesael et Consorts (Doc. 315 (2010-2011) – N^{os} 1 à 4).</i>	
<i>Discussion générale</i>	
(Orateurs : Mme la Présidente, M. Fourny, Rapporteur).....	106
<i>Rappel au règlement</i>	
(Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, MM. Furlan, Wesphael, Jeholet)	106
<i>Vote par assis et levé</i>	107

<i>Proposition de décret modifiant l'article 20 du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, déposées par MM. Senesael et Consorts (Doc. 315 (2010-2011) – N^{os} 1 à 4).</i>	
<i>Discussion générale (Suite)</i>	
(Orateurs : Mme la Présidente, MM. Fourny, Rapporteur, Jamar, Seneseal, Crucke, Desgain, Eerdeken, Furlan)	107
<i>Examen des articles</i>	112
<i>Proposition de résolution visant à prolonger le médiateur de la Région wallonne dans sa fonction, déposée par Mme Simonis, MM. Borsus, Wesphael et Prévot (Doc. 320 (2010-2011) – N^{os} 1 et 2).</i>	
<i>Discussion générale</i>	
(Orateurs : Mme la Présidente, Mme Saudoyer, Rapporteuse)	113
<i>Proposition de décret modifiant l'article 20 du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, déposée par MM. Senesael et Consorts (Doc. 315 (2010-2011) – N^{os} 1 à 4).</i>	
<i>Vote nominatif</i>	114
<i>Proposition de résolution visant à prolonger le médiateur de la Région wallonne dans sa fonction, déposée par Mme Simonis, MM. Borsus, Wesphael et Prévot (Doc. 320 (2010-2011) – N^{os} 1 et 2).</i>	
<i>Vote nominatif</i>	114
<i>Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 4-IIa (2010-2011) – N^{os} 1 à 3).</i>	
<i>Vote nominatif</i>	114
<i>Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 4-II bcd (2010-2011) – N^{os} 1, Ibis à 3).</i>	
<i>Vote nominatif</i>	115
<i>Projet de décret contenant le deuxième feuillet d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 5-IIIbcd (2010-2011) – N^{os} 1 à 3).</i>	
<i>Vote nominatif</i>	115
<i>Projet de budget de fonctionnement du Parlement wallon pour l'année 2011 (Doc. 4-IIh (2010-2011) – N^{os} 1 et 2).</i>	
<i>Vote nominatif</i>	115
<i>Projet de décret modifiant la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature en ce qui concerne la mise en œuvre du régime Natura 2000 (Doc. 298 (2010-2011) – N^{os} 1 à 4).</i>	
<i>Vote nominatif</i>	116
<i>Projet de décret relatif à la sécurité routière et portant des dispositions diverses en matière routière et de voies hydrauliques, par MM. Prévot et Consorts (Doc. 299 (2010-2011) – N^{os} 1 à 11).</i>	

<i>Votes nominatifs</i>	116
<i>Projet de décret relatif à l'infrastructure d'information géographique wallonne (Doc. 310 (2010-2011) – Nos 1 et 2).</i>	
<i>Vote nominatif</i>	118
<i>Projet de décret relatif à l'infrastructure d'information géographique wallonne pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française (Doc. 311 (2010-2011) – Nos 1 et 2).</i>	
<i>Vote nominatif</i>	118
<i>Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 2 avril 2010 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale pour la coordination d'une infrastructure d'information géographique (Doc. 312 (2010-2011) – Nos 1 et 2).</i>	
<i>Vote nominatif</i>	119
<i>Vœux de fin d'année</i>	
<i>(Orateurs : Mme la Présidente, M. Borsus, M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon)</i>	
	119
<i>Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, à l'accord de coopération du 2 avril 2010 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale pour la coordination d'une infrastructure d'information géographique (Doc. 313 (2010-2011) – Nos 1 et 2).</i>	
<i>Vote nominatif</i>	121
<i>Abréviations courantes</i>	122

Présidence de Mme Emily HOYOS, présidente.

La séance est ouverte à 10 heures 01 minute.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme la Présidente. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

Mme la Présidente. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance: M. Miller, retenu par d'autres devoirs; Mme Salvi, pour raisons médicales; M. Kubla, au moment des votes.

ORDRE DU JOUR

Approbation

Mme la Présidente. – Mesdames, Messieurs, conformément à l'article 23.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 60.1.

Ce document vous a été adressé.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur l'ordre du jour?

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour est adopté.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2011 (Doc. 4-IIa (2010-2011) – N^{os} 1 à 3)

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2011 (Doc. 4-IIbcd (2010-2011) – N^{os} 1, 1bis à 3)

Discussion générale

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 et le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011.

Madame, Messieurs les Ministres, chers collègues, avant d'ouvrir la discussion générale et de laisser la place aux débats, je tiens à revenir sur la procédure d'adoption de ce budget 2011 et de l'ajustement 2010.

L'adoption du budget est un moment essentiel de l'année parlementaire. C'est par lui que le pouvoir législatif donne aux pouvoirs publics les moyens nécessaires à sa politique. Il est donc impératif que le parlement soit en mesure de décider en toute connaissance de cause et qu'il dispose pour ce faire de tous les documents utiles pour l'éclairer sur l'utilisation qui sera faite des articles inscrits. Aussi, permettez-moi, en votre nom et en mon nom personnel, de remercier sincèrement les services du parlement qui se sont démenés sans relâche, jour et nuit, pourrais-je même dire pour ceux qui ont confectionné des rapports dans des délais records pour que ce moment essentiel dans l'année parlementaire puisse se dérouler dans les meilleures conditions possibles.

Leurs efforts, conjugués à ceux des services du gouvernement en amont, auraient ainsi dû permettre que l'ensemble des documents budgétaires soient disponibles et expédiés dans le temps.

Or, force est de constater que cela n'a pas été le cas. L'exposé général du budget 2011 est arrivé avec deux jours de retard et les services soutenus par la Conférence des présidents ont dû batailler pour que l'exposé général relatif à l'ajustement nous soit tout simplement transmis.

Je le regrette d'autant plus que, je le répète, hormis ces deux textes – cela dit essentiels pour comprendre la volonté budgétaire du gouvernement et assurer l'unicité du budget – tous les documents avaient été transmis dans des délais, certes serrés, mais permettant moyennant la réaction rapide des services du parlement, de rencontrer les dispositions de notre règlement.

Comme je l'ai déjà dit en Conférence des présidents, je voudrais m'adresser au gouvernement.

L'année dernière, nous avons vécu des semaines budgétaires quelque peu chaotiques, qui s'expliquaient, nous l'avions bien compris, par le fait que c'était le premier exercice du genre pour le gouvernement récemment installé.

Je pense pouvoir dire aujourd'hui, au nom de la Conférence des présidents, que pour nous, cette année d'adaptation doit être la dernière et qu'il faut que notre parlement puisse, à l'avenir, disposer de tous les documents dans les délais prescrits.

Je vous propose de prendre, comme base de la discussion générale, les textes adoptés par la Commission

du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Nous entendrons successivement M. Bayet, Rapporteur et Mme Barzin, Rapporteuse, avant d'entendre les chefs de groupe puis les différents députés inscrits dans la discussion générale.

La parole est à Mme Bazin pour son rapport oral.

Mme Barzin, Rapporteuse – Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues, la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports s'est réunie les 6 et 10 décembre 2010 afin d'examiner le projet de décret contenant le budget des recettes et des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011.

MM. Jeholet et Crucke ont, avant l'exposé de M. le Ministre, souligné la désorganisation des travaux et énoncé quelques commentaires par rapport à la transmission des documents. Dans le cadre de son exposé général, M. le Ministre a précisé qu'il s'agissait d'un exercice budgétaire important puisqu'il doit à la fois permettre de retrouver l'équilibre au plus tard en 2015 mais également d'accélérer le redressement économique de la Région wallonne en dotant le Plan Marshall 2.vert des moyens nécessaires.

Monsieur le Ministre, il sera par ailleurs précisé que ce budget a été conçu en parfaite solidarité avec la Communauté française, notamment à l'égard de la Commission communautaire française, par une aide financière, une intervention dans le non-marchand, les transferts en matière culturelle ou encore la régularisation du pré-compte immobilier parfois dû depuis de nombreuses années pour les bâtiments de la Communauté française.

Si les recettes wallonnes évoluent de 4,5%, les dépenses n'évoluent que de 2%. Dès lors, une certaine somme a été mobilisée et ainsi, le gouvernement n'a pas emprunté la totalité de la marge autorisée par l'État fédéral. Aussi, en résistant à la dépense, le gouvernement s'est gardé d'endetter la Région wallonne et ce, pour pouvoir dépenser en 2011.

M. le Ministre a également évoqué le devoir de redressement économique lié au Plan Marshall 2.vert. Il a fait observer que les moyens d'action passaient de 183 millions d'euros à 283 millions. Au niveau des recettes, M. le Ministre Antoine a répété que si les dépenses augmentent de 2%, soit de 141 millions d'euros, les recettes progressent quant à elles de 287 millions d'euros. Il y a donc un différentiel positif de 146 millions d'euros.

Il a indiqué que la progression du Plan Marshall 2.vert a un impact sur les dépenses de la Région wallonne. Par contre, les OIP, à l'exception de l'AWIPH, doivent faire face par rapport à leurs besoins, soit avec des réserves, soit avec des réajustements budgétaires, à l'interne.

Pour ce qui a trait au solde de financement, l'objectif est l'équilibre à l'horizon 2015. Il est observé une accélération de l'assainissement en 2010 et en 2011, via la non-utilisation de la norme d'emprunt autorisé, à savoir 100 millions à l'ajustement 2010 et 220 millions d'euros pour le budget 2011.

M. le Ministre a en outre précisé qu'il n'y avait pas de nouveaux financements alternatifs prévus. Par ailleurs, M. le Ministre a ajouté qu'il a sollicité une réunion contradictoire avec les services de l'Institut des Comptes nationaux. Celle-ci aura lieu début janvier 2011. Il a par ailleurs indiqué qu'une provision a été prévue afin d'éviter tout inconvénient en cas de requalification. En effet, le gouvernement a décidé de ne plus comptabiliser en correction SEC ni l'augmentation de capital de la SOWAER, ni l'alimentation d'une réserve mathématique à la SOWALFIN. Il a par ailleurs souligné qu'en termes de financement SEC, la Région wallonne fait 32 millions d'euros de mieux que l'objectif assigné. Il a en outre répété qu'il s'agissait pour le gouvernement d'être extrêmement prudent dans la maîtrise des dépenses et que dès lors les attentes de tous les secteurs ne pouvaient être rencontrées.

On a ensuite entendu les observations de la Cour des Comptes. Les représentants de la Cour des Comptes ont d'abord attiré l'attention sur l'analyse sommaire qu'ils ont pu faire en raison de la transmission tardive des documents. La première analyse a été faite en recettes en soulignant l'augmentation des impôts régionaux à concurrence de 24 millions et demi. Les prévisions correspondent à celles transmises par l'administration fédérale, à l'exception de la taxe pour la mise en circulation des véhicules automobiles et de l'eurovignette.

La Cour souligne que la dotation exceptionnelle de 42,3 millions d'euros versée à la Région wallonne par la Communauté française ne peut être autorisée par le simple ajout d'un article au budget de la Communauté française et de la région.

En ce qui concerne les dépenses, la Cour des Comptes a relevé que les moyens d'action et les moyens de paiement augmentent à concurrence, respectivement de 0,66% et 1,99% par rapport aux crédits initiaux 2010. Ils sont assez proches des crédits prévus au budget ajusté 2010, tant en engagement qu'en ordonnancement. Différentes remarques ont été faites par rapport à la constitution de provisions, aux crédits dissociés et non dissociés.

La représentante de la Cour des Comptes a ensuite abordé l'évolution de l'encours et a constaté qu'un écart de 163,6 millions d'euros est observé entre les moyens d'action et les moyens de paiement.

Des remarques ont également été formulées par rapport aux soldes. La Cour observe que le solde budgétaire brut dégagé représente une amélioration de 56,4 millions d'euros par rapport au budget ajusté 2010. D'autres remarques ont également été formulées pour celles-ci.

Je vous demanderai de vous en référer au rapport écrit et avant de proposer à Mme la Présidente de passer la parole au co-rapporteur, M. Bayet, je voudrais remercier les services pour le travail effectué parce qu'on a passé de nombreuses heures en Commission des finances et du budget et je pense qu'ils ont dû réaliser un travail important à cet égard.

(*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bayet.

M. Bayet, Rapporteur – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je vais poursuivre la discussion générale. Le Groupe MR a listé très rapidement les erreurs qu'il avait pu observer dans le programme justificatif relatif aux compétences de M. le Ministre Henry. Le Groupe MR est intervenu sur la requalification de certaines dépenses par l'Institut des Comptes nationaux, ainsi que sur l'état de consommation des crédits liés aux programmes de cofinancement européen où il a exprimé ses inquiétudes pour la période 2007-2013.

Par ailleurs, le groupe a notamment estimé que certains secteurs ont été laissés en souffrance dans le cadre des dépenses et a cité notamment les secteurs de la recherche et des transports en commun qui connaissent, selon le Groupe MR, une régression par rapport aux intentions exprimées dans la Déclaration de politique régionale.

Enfin, il a également estimé que le solde budgétaire 2011 était fragile et qu'il n'excluait pas un dérapage budgétaire.

Le Groupe cdH a restitué ce budget dans le cadre d'un budget 2010 qui a été marqué par une politique vigoureuse en matière de développement socio-économique, notamment par la continuation du Plan Marshall 1 et aussi par le Plan Marshall 2. vert et par de sévères restrictions budgétaires dans toute une série d'organismes.

Le Groupe cdH estime que le budget initial 2011 est frappé par le caractère de prudence mais aussi de rigueur. Il a également évoqué la réduction du budget consacré à l'éco-bonus – moins 43 millions – et la réduction des primes «énergie».

Le Groupe cdH a également constaté que l'encours est en augmentation, mais il estime que cet accroissement est à moitié pardonnable puisque ce sont surtout les crédits d'expansion économique et l'aide aux entreprises qui augmentent celui-ci.

Enfin, le Groupe cdH a également évoqué la requalification de certaines dépenses et a invité M. le Ministre à plaider avec force auprès de l'Institut des Comptes nationaux pour faire valoir ses arguments qui ne manquent pas de pertinence.

Le Groupe Écolo, quant à lui, a tenu à remercier M. le Ministre pour son exposé assez exhaustif et pour son attitude prudente au vu des incertitudes qui pèsent sur la

reprise économique en sachant que les plans de relance qui avaient été initiés à la fin de l'année 2008 commencent à arriver à leur terme.

Il s'est félicité également, à l'instar du groupe PS, que le budget 2011 ne pénalise pas les personnes qui éprouvent le plus de difficultés et qui ont vécu la crise de plein fouet.

Le Groupe PS a également interrogé M. le Ministre Antoine sur la turbulence actuelle des marchés financiers et sur les conséquences éventuelles sur les budgets. D'un point de vue politique, la situation de la Belgique, avec la gravité de la tension communautaire entre Francophones et Néerlandophones, peut évidemment avoir des conséquences tout à fait dramatiques pour les citoyens.

En effet, si la Belgique devait être considérée comme une terre d'instabilité, cela pourrait perturber les efforts légitimement entrepris, même au niveau wallon.

Par ailleurs, une audition complémentaire de Mme la Ministre Tillieux, au nom du gouvernement, a été organisée à la demande du Groupe MR sur la problématique de l'habitat permanent, sur laquelle elle a apporté toutes les réponses souhaitées.

Pour le reste et eu égard à la technicité des débats, je m'en réfère à mon rapport écrit.

Les articles 1^{er} à 12 et les tableaux annexés du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 4-IIa (2010-2011) – N^o 1) ont été adoptés par neuf voix contre trois.

L'ensemble du projet de décret a été adopté par neuf voix contre trois.

L'article 1^{er}, tel que modifié par le *corrigendum* (Doc. 4-IIbcd (2010-2011) – N^o 1bis) du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011 (Doc. 4-IIbcd (2010-2011) – N^o 1) a été adopté par neuf voix contre trois.

Les articles 1^{er} à 162 et les tableaux annexés ont été adoptés par neuf voix contre trois. L'ensemble du projet de décret a été adopté par neuf voix contre trois.

À l'unanimité des membres présents, il a été décidé de faire confiance au Président et aux Rapporteurs pour l'élaboration du rapport.

Je me joins à ma collègue pour remercier les services du parlement qui ont fourni un effort exceptionnel dans le cadre de nos travaux, parce qu'il est vrai que la commission de M. le Ministre est forcément la plus importante et elle a duré plus longtemps.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues, Mesdames

et Messieurs, qui nous font le plaisir d'assister à nos travaux, bonjour.

Je voudrais saluer et faire mienne la remarque formulée par Mme la Présidente au commencement de ce débat budgétaire puisque, même si, indéniablement, des efforts ont été consentis, notamment au niveau de l'envoi des documents, et même s'il y a moins d'erreurs que précédemment, je dois constater que ceux-ci ont été complètement anéantis par des retards dans la transmission des documents et des «cafouillages».

Ce budget, ce n'était pas le jeu des 7 erreurs, mais c'était le jeu des 70 erreurs ! Pour en détailler de mémoire quelques-unes, Monsieur le Ministre Henry, Monsieur le Ministre Antoine, vous vous en souvenez, je ne peux dès lors qu'engager le gouvernement, pour un acte aussi essentiel que celui-ci, à être irréprochable dans le cadre du prochain budget.

L'examen du budget s'est traduit par un certain nombre de difficultés, d'exams, de formes, de «cafouillages» divers. Monsieur le Ministre du Budget, dois-je rappeler ici le chapitre tragi-comique de l'éco-bonus ? Puisque aujourd'hui, dans cette assemblée, bien malin est celui qui pourrait dire si ce mécanisme sera maintenu, modifié ou réduit encore, puisque vous savez que la suppression de l'écobonus apparaissait dans le programme justificatif et disparaissait quelques jours après dans le dispositif des dépenses, et que vous ayant écouté avec attention et vous connaissant depuis longtemps, je sais que vous avez dû faire des exercices de contorsion pour expliquer les raisons pour lesquelles vous vous prépariez à ne pas le faire disparaître, tout en n'excluant pas sa réduction ou sa disparition. Bref, les amis, je vous l'affirme, l'éco-bonus est aujourd'hui en sursis.

Deuxième élément à relever, le dépôt de ce deuxième ajustement tombé littéralement du ciel, puisqu'en bonne gestion, la modification budgétaire vient après l'adoption du budget de l'année suivante.

Ce deuxième ajustement va venir racler un certain nombre de cofinancements européens d'une façon totalement injustifiée et injustifiable.

Je note encore des tableaux d'encours et d'engagements incompatibles entre eux.

Parlons alors du montant de l'endettement, différent suivant la présentation des documents : des dépenses qui apparaissent dans le programme justificatif de MM. les Ministres Henry et Nollet, pour disparaître du dispositif des dépenses. Il y a une erreur dans l'article 1^{er} du dispositif des dépenses justifiant un amendement du gouvernement, une mauvaise dénomination du fonds, un dépôt extrêmement tardif des exposés généraux – la Cour des Comptes s'en est d'ailleurs plainte –, on ne respecte pas les règles fondamentales en la matière et enfin, un manque de transparence d'une série d'informations pourtant capitales concernant notamment l'encours des financements alternatifs.

Si M. le Ministre des Pouvoirs locaux était là et s'il devait recevoir un budget adopté de cette façon, par une province, par une ville, ou par une commune, et bien, dans le cadre de l'exercice de la tutelle régionale, il n'aurait de cesse que de renvoyer ce budget comme étant adopté, comme étant préparé, comme étant communiqué improprement et ne répondant pas aux règles essentielles et fondamentales en matière d'exercice du devoir de décision publique en la matière.

Des efforts ont été faits, certes, mais la marche est encore bien longue et j'engage le gouvernement, alors que nous allons basculer dans l'année 2012, dans la deuxième moitié de la législature, et que dès lors nous allons entamer le parcours vers la fin de cette législature régionale, déjà diront d'aucuns, enfin plaideront d'autres, mais à l'évidence le budget 2012 sera le premier de la deuxième moitié de cette législature, à ce que le prochain budget soit irréprochable.

Indépendamment de la forme, je souhaiterais, si vous le voulez bien, me concentrer et attirer votre attention toute particulière quant à un certain nombre d'éléments.

L'impression générale de ce budget est que la façade a l'air correcte. Toutefois, dès qu'on entre dans la maison, l'inquiétude se fait jour.

J'ai aujourd'hui la conviction, le triste pressentiment qu'on va dans le mur, que les indicateurs qui entourent l'état réel des finances wallonnes sont à l'orange avant de virer probablement, à la faveur de quelques circonstances externes ou internes, au rouge.

Nous savons qu'un transfert et un débat d'une amplitude extrêmement importante a actuellement lieu concernant le transfert de compétences et que des réformes institutionnelles devraient vraisemblablement nous amener à exercer de nouvelles responsabilités, mais aussi à devoir compter probablement plus chichement encore nos moyens pour les exercer.

Deuxième élément, des organismes dont l'indépendance ne doit pas être remise en cause – l'ICN, Eurostat – ont tiré la sonnette d'alarme sur la qualification de certaines dépenses. M. Jeholet y reviendra de manière beaucoup plus circonstanciée.

Mais vous savez, Monsieur le Ministre, que ces cris d'alarme d'organismes indépendants étaient et sont aujourd'hui largement fondés.

Vous avez – je comprends, cela peut politiquement se comprendre, mais ce n'est pas le choix que je ferais – en général toujours la même attitude lorsque quelqu'un de l'extérieur attire l'attention, voire le cas échéant, réprimande ou signale vertement à la Région wallonne qu'elle fait fausse route. Votre attitude est toujours la même, elle consiste à dire : «*Mais non, ils se trompent, ils n'ont pas tenu compte de certains éléments, ils ont mal lu, et cætera*». Et puis «*Regardez, un autre a dit quelque chose d'un peu différent*». C'est votre ligne de conduite systématique.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances.
– Pas «un peu différent», Monsieur Borsus. En début d'intervention, je vous sais honnête donc, reconnaissez avec moi que la Cour des Comptes n'a pas dit tout à fait la même chose que l'ICN.

M. Borsus (MR). – C'est exactement ce que vous plaidez.

Laissez-moi dérouler, vous allez convenir avec moi que votre mode d'expression est systématiquement le même.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances.
– Déroulez, déroulez.

M. Borsus (MR). – Quelques semaines ou quelques mois après, vous convenez partiellement, plus ou moins largement, que les craintes exprimées étaient fondées, qu'on va en tenir compte et qu'effectivement, il conviendra de travailler notamment en tenant compte de la requalification d'un certain nombre de dépenses.

Vous savez d'ailleurs que je tiens les documents à votre disposition, – vous savez que je ne fais jamais défaut à cette tribune pour pouvoir, le cas échéant, tenir querelle vive avec vous – les courriers que votre département a adressés à un certain nombre d'interlocuteurs concernés par ces requalifications éventuelles de dépenses et où vous demandez ce qu'il serait possible de faire pour éviter que lesdites dépenses ne soient requalifiées en dettes. Que faudrait-il faire pour changer votre décret, pour changer vos comptes, pour correspondre effectivement à la crainte exprimée? Vous aurez l'occasion, très certainement d'y répondre, Monsieur le Ministre.

Nous nous trouvons pourtant dans un contexte favorable en ce qui concerne l'évolution des recettes. Nous ne sommes pas en train de gérer à ce stade, une situation en termes de rentrées financières qui seraient inquiétantes au niveau régional. C'est plutôt l'inverse puisque l'évolution des recettes offre au gouvernement des marges de manœuvre, vous en conviendrez, significatives.

En effet, l'actuelle loi de financement nous accorde des moyens supplémentaires par rapport à l'ajustement. Cet accroissement n'est pas mince. On parle de plus de 220 millions d'euros rien que pour la dotation de l'IPP. On parle également d'une évolution favorable des impôts régionaux de l'ordre de 85 millions d'euros, même si une lecture trop rapide du budget me fait croire à une forme de stagnation. En fait, si on intègre encore à ces évolutions positives la Communauté française, on observe une croissance globale proche d'un milliard d'euros de recettes.

L'occasion, c'était de faire un exercice de réforme, de redéploiement de la Wallonie, un véritable travail aussi par rapport aux maux wallons. Je pense à ces maux qui se prénomment structures, multiplication des structures, prolifération des organismes, des institutions, politi-

sation, surcroissance de la fonction publique. Bref, un budget où on aurait pu tenter de bâtir un certain nombre d'éléments essentiels de l'avenir de notre région et de notre Wallonie.

Il m'a semblé, Monsieur le Ministre – mais je n'attends qu'un certain nombre d'informations qui m'inclineraient à croire l'inverse ou à nuancer mon jugement – percevoir à nouveau, un certain nombre d'habitudes de partage plus ou moins équitables entre les départements, d'orientations peu claires, de lignes de force à chercher par rapport à ce redéploiement budgétaire.

On cherchera en vain la ligne de force majeure, le faisceau de réorientation de ce budget, le ciblage des dépenses, les réductions, les rationalisations qu'il conviendrait de mettre en œuvre, me semble-t-il.

Au contraire, vous avez souhaité mettre l'accent sur le désendettement. Vous avez une notion du désendettement toute personnelle. Si je la traduis pour un ménage de particuliers, en fait, se désendetter, c'est en fait ne pas emprunter le *maximum maximorum* autorisé, tout en cachant ou requalifiant une partie de votre endettement. Je vais y revenir.

C'est comme si pour un ménage, M. et Mme décident de recourir à l'emprunt. Il y en a si je ne m'abuse, au minimum pour 600 millions d'euros supplémentaires dans le cadre de ce budget mais ils font une communication rayonnante en disant: «*Les enfants, ne vous tracassez pas, on se désendette parce qu'on n'a pas emprunté le maximum au-delà duquel nous étions en deçà de la ligne de flottaison*».

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances.
– Monsieur Borsus, je vous écoute avec beaucoup d'attention ...

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, vous aurez l'occasion de répondre de manière détaillée puisque je vais détailler cet élément d'endettement.

En n'empruntant pas le maximum de ce que l'on peut sentir en emprunt, tout en transférant une partie des montants vers des véhicules externes comme le CRAC, la SOFICO, la SWL, etc., c'est une notion particulière de l'endettement sachant qu'au bout du compte, de toute façon, c'est la Région wallonne et les citoyens wallons qui vont effectivement devoir passer à la caisse et assumer l'ensemble de ces dépenses.

De surcroît, on observe qu'un certain nombre des dépenses annoncées sont reportées. Je voudrais en citer un certain nombre d'exemples.

Les compensations du Plan Marshall pour les pouvoirs locaux. Vous avez vu que miraculeusement, à l'ajustement, réapparaît cette somme de 17,5 millions d'euros. Lorsqu'il s'agit du budget 2011, qu'observe-t-on? On a de nouveau inscrit la somme prévue pour la compensation, mais on omet de prévoir des moyens

de paiement, comme si cette compensation n'allait pas devoir être honorée durant l'exercice à venir.

Deuxième exemple : le Plan wallon des déchets a été sensible à la lourde charge que mes collègues et moi-même avons faite sur le sujet lors du débat budgétaire précédent puisqu'on se trouve dans un schéma que vous connaissez et la Région wallonne a convenu d'un plan wallon des déchets. Ce n'est pas un concept neutre. Il se traduit par toute une série de mesures, d'infrastructures, d'investissements, de collectes sélectives, de tris sélectifs, d'infrastructures de traitement des déchets, des déchets verts, etc.

C'est donc la matérialisation d'une priorité essentielle en matière de meilleure gestion de nos flux de déchets. La Région wallonne a convenu d'un Plan wallon des déchets. Elle a convenu de soutenir un certain nombre d'investissements à concurrence de X pourcents pour telle intercommunale ou telle autre à travers le territoire wallon.

La Région wallonne, désargentée, n'est pas capable d'assumer le paiement des subsides promis et accordés. La Région wallonne a décidé de proposer aux bénéficiaires de ces subsides un système inédit que seule la Région wallonne peut imaginer. Je ne connais pas d'autres niveaux de pouvoir qui puissent être audacieux à ce point en disant : *« Je ne vais pas vous payer votre subside, mais si vous souhaitez emprunter les subsides que je vous dois, j'accepte d'en payer les annuités au fil d'une vingtaine d'années »*. C'est déjà une manière extrêmement saugrenue. C'est comme si on vous accorde quelque chose puis, on vous demande d'emprunter pour payer ce qu'on vous accorde et puis on vous dit : *« on va vous le payer sur vingt ans »*. Ensuite, au moment de vous le payer, on ne vous le paie pas. C'est en résumé, le plan wallon des déchets à la sauce wallonne. Je rappelle pour les distraits qu'il y a une composante Écolo dans le gouvernement. Imaginez-vous que sur des priorités environnementales, des investissements majeurs pour la nature, pour l'environnement, pour le cadre de vie et pour les générations futures, la région ne paie même pas parfois des sommes mineures en disant : *« Allez emprunter. Je vais vous rembourser un jour peut-être »*.

Finalement, sous la pression parlementaire – et le parlement a d'ailleurs bien joué son rôle –, le ministre a effectivement décidé de liquider ou de se mettre en situation de pouvoir liquider une bonne partie de l'encours. M. le Ministre nous a confirmé formellement en commission qu'il honorerait l'ensemble du Plan wallon des déchets. C'était important car les interlocuteurs en venaient à douter de la volonté du gouvernement de payer un jour ce qu'il a pourtant convenu de payer. Indépendamment de cela, on sait que pour recourir à cette décision-là, on a dû vider le Fonds wallon des déchets de sorte qu'à l'évidence, lorsque l'année prochaine, le même exercice devra être mené, il y aura évidemment une impossibilité d'aller une fois de plus puiser dans les réserves.

J'ai déjà mentionné la sous-estimation flagrante des moyens dédiés aux éco-boni. Le dispositif se traduit de plus en plus, c'est assez simple et on le retrouve d'ailleurs dans un certain nombre de procédés. Le gouvernement annonce des mesures incitatives et punitives. Au fil du temps, il change deux à trois fois son dispositif de sorte que la carotte et le bâton qui étaient présentés des deux mains lors de l'annonce du dispositif se voient supprimés et il ne reste plus que le dispositif répressif habillé de considérations environnementales mais dont le seul but est de faire rentrer de l'argent dans les caisses wallonnes qui en manquent cruellement.

Je voudrais également mentionner la réduction des moyens dédiés aux financements alternatifs. Les moyens annoncés pour les appels à projets dans le cadre des pôles de compétitivité sont particulièrement bas. On parle de 12 millions d'euros seulement en moyens de paiement alors que le sixième appel des pôles de compétitivité devrait mobiliser un certain nombre d'attentes, de besoins et donc, de projets et rien pour l'instant n'est inscrit dans le budget pour les cinq premiers appels. Aucune information n'a été fournie pour ce qui concerne la part de l'enveloppe du Plan Marshall qui pourrait alimenter ce dispositif.

Je fais un bref détour, mais mes collègues y reviendront, par la politique de la mobilité, puisque l'on sait combien le débat a été difficile en ce qui concerne le financement des TEC et de la SRWT. Ici encore, j'ai le regret et une profonde tristesse de dire à cette tribune que signer un contrat avec le Gouvernement wallon et avec la Wallonie ne veut rien dire. Vous avez beau avoir un beau contrat, le faire enregistrer cinq fois à l'enregistrement ou chez un notaire, ça ne veut strictement rien dire car si le gouvernement n'en a pas les moyens ou n'en a pas la volonté politique, il ne respecte pas les contrats signés. On l'a vu en ce qui concerne la politique des déchets, on le déplore également en ce qui concerne la politique des transports, puisque les engagements pris par le gouvernement par rapport à une série de mesures ne sont hélas pas honorés. De sorte qu'il a finalement fallu arracher quelques millions d'euros pour éviter la catastrophe. Nous n'aurons donc qu'une demi-catastrophe en ce qui concerne la mobilité. Cette demi-catastrophe va néanmoins se traduire par un certain nombre d'augmentations de tarifs, par des rationalisations qui concernent ou concerneront des publics fragilisés et démunis. Avec mon groupe, nous le déplorons.

En ce qui concerne le cofinancement en matière de fonds européens, on sait qu'alors que nous bénéficions de fonds européens, alors que nous appelons à la concrétisation rapide de projets destinés à redéployer notre région, le budget wallon consacre le fait qu'il reporte une série d'engagements régionaux de manière à ce que le gouvernement escompte que des projets ou observe, ne se bat pas pour que des retards constatés dans des investissements soient résorbés. Ce qui permet de donner un tout petit peu d'oxygène à la trésorerie régionale ou en tout cas, à la situation budgétaire.

Enfin, quelques montants dédicacés au Plan Marshall 2.vert, je dis quelques montants car il me semble extrêmement bas par rapport aux annonces. Autre fil conducteur, je ne voudrais pas, vous l'observez, être extrêmement négatif ce matin mais entre l'annonce, les mots et les faits, il y a toujours un abîme en ce qui concerne la Région wallonne. Cet abîme, je le retrouve notamment dans les moyens dédicacés au Plan Marshall 2.vert puisqu'on avait annoncé 305 millions d'euros. Ce sont des sommes qui frappent. C'est un peu comme le logement mais c'est toujours la même technique. M. Daerden a annoncé un milliard. Hier, on a annoncé 900 millions. C'est vraiment un chiffre aussi gros que possible. M. Antoine annonçait 2 000 logements par an et il n'y en avait que 300 de construits. C'est toujours la même technique: un gros chiffre, une grosse annonce et quand on regarde au fil des mois, au fil des budgets, au fil des constructions, au fil des permis, ce qu'il se passe, on est en général dans l'ordre du cinquième ou souvent du dixième de ce que l'annonce avait pourtant laissé espérer.

Dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, au lieu des 300 millions d'euros annoncés, les crédits sont plutôt de l'ordre de 215 millions d'euros, en mélangeant d'ailleurs savamment les plans Marshall successifs, de sorte qu'un observateur inattentif puisse y perdre son latin budgétaire.

En ce qui concerne les dépenses, je dois froncer les sourcils en ce qui concerne, M. Furlan notamment, les cabinets ministériels. Je ne parle même pas des salaires des ministres, puisque vous allez être augmentés de 2,83 %, soit plus que les 2,33 % de l'ensemble de la fonction publique. Je comprends que vous vous congratuliez. Je ne comprends toujours pas pourquoi les ministres, en cette période de disette, n'ont pas appliqué ce que le parlement avait décidé unanimement pour lui-même.

Les difficultés que vous évoquez ne vaudraient-elles que pour les autres ? Les salaires ministériels en seraient-ils indemnisés ? C'est une question directe, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux.

Les amis, il y a de «l'entourloupe» concernant les cabinets ministériels. En fait, la bouche en cœur et avec sincérité, Monsieur Henry, ce n'est pas être injurieux que de dire que c'est un peu «le boxon» dans le suivi des dossiers, dans la rapidité, dans le traitement des dossiers de votre département. On l'a encore vu hier, un dossier pourtant simple mais important: la gare de Waterloo met cinq mois à arriver au parlement. Je ne parle pas d'un certain nombre de traitements de dossiers. C'est l'avis général, vous n'avez donc pas à me le démentir ou me le confirmer. Je suis absolument affirmatif dans ce que j'indique.

Très légitimement, vous avez donc sollicité des moyens et des renforts humains pour tenter de résorber cette situation problématique. Vous avez obtenu des vases communicants dans les compositions des cabinets

ministériels de la Région wallonne. Si on se limite à cette analyse-là, on se dit que finalement, c'est vrai, ils se sont répartis autrement les collaborateurs. Il n'y a pas malice, ni sujet à discussion.

Par contre, si on va voir à la Communauté française, qu'observe-t-on ? On observe que les ministres qui siègent aussi là ont augmenté leurs cabinets ministériels et effectivement, ceux qui ont le cœur sur la main nous disent: «*Moi, je n'ai pas augmenté mon cabinet à la Région wallonne et je cède convivialement des collaborateurs au Ministre Henry pour se dépêtrer de la situation dans laquelle il se trouve*». Si on se limite à cela, ça a l'air d'être tout à fait honorable mais quand je mets en regard, l'équivalent à la Communauté française des cabinets ministériels des ministres à double casquette, j'observe un effet de vases communicants où effectivement, vous avez compensé ailleurs ce que généreusement vous avez accordé à vos collègues.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est faux ! Vous comparez les effectifs de 2009 avec ceux de 2010.

M. Borsus (MR). – Je suis absolument certain de mon analyse.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Relisez le rapport de la Cour des Comptes. La Cour des Comptes dit: «*Moins 18 %*».

M. Borsus (MR). – Je suis absolument certain de l'information qui émane du débat budgétaire à la Communauté française.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Mais allez !

M. Borsus (MR). – Je comprends que mes propos ne vous sont pas plaisants.

Quand on a voulu donner une image en disant: «*Les cabinets, ce sera moins, ce sera différent*» et ensuite, qu'on les augmente un an et demi après et puis que par ailleurs, on compense en allant chercher à la Communauté française, je comprends que cette vérité-là ne plaît pas mais c'est néanmoins une vérité !

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Vous tenez un discours de camelot. Ça ne repose sur rien ! La Cour des Comptes dit clairement: «*Moins 18 %*» après contrôle *in situ*.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, je vous mets au défi, ici et à la prochaine séance du parlement, d'établir la liste des effectifs des cabinets de la Région wallonne et de la Communauté française. Vous avez créé un système de vases communicants, vous annoncez qu'il n'y a pas d'augmentation à la Région wallonne et que les

augmentations dans les cabinets ministériels notamment du Ministre Henry sont compensés à l'intérieur du Gouvernement wallon, c'est vrai mais il y a un deuxième chapitre, c'est que les ministres concernés puissent dans une augmentation à la Communauté française. Je vous mets au défi de prouver le contraire ici, chiffres en main, chiffres à l'appui, ou à la Communauté française quand vous le voulez.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Quand vous le voulez.

M. Borsus (MR). – Dernier élément de mon propos, Monsieur le Ministre, je voudrais faire un bref détour par l'endettement.

Nous aurons l'occasion de l'évoquer de façon plus détaillée dans la suite du débat budgétaire, mais on sait que l'endettement, cette boule de neige, c'est le cas de le dire, permanente qui nous poursuit, doit être une préoccupation absolue du Ministre du Budget, du Ministre-Président, du gouvernement.

Nous sommes de plus en plus nombreux, analystes, parlementaires, analystes extérieurs à considérer que la Région wallonne se constitue, non pas un bas de laine, mais une boule de neige d'endettement qui nous renvoie aux pires années de la gestion du gouvernement fédéral.

Si j'additionne l'endettement officiel, l'encours des financements alternatifs, que vous vous gardez d'ailleurs bien de nous communiquer de façon précise, le FADELS qui n'a toujours pas disparu, l'impact estimé de l'exécution du budget 2011, ceci étant hors inversion potentielle des flux financiers, de l'évolution générale socio-économique ou structurelle – si je neutralise tout événement négatif majeur qui pourrait, nous ne l'espérons pas évidemment, le cas échéant subvenir – j'arrive à un montant total de la dette réelle, aujourd'hui, estimée au niveau wallon à 13 770 200 000 euros.

Lorsque nous débattons de cela Monsieur le Ministre, je respecte votre opinion, vous me dites très fréquemment: «*Mais non, vous vous trompez, vous n'y pensez pas, mais il n'en est pas question, mais pas du tout, vos chiffres sont inexacts*», mais Monsieur le Ministre, lorsqu'il y a quelques minutes pour les cabinets ministériels, nous avons eu une discussion, – nous nous connaissons depuis de nombreuses années, même lors de discussions en face à face en dehors de cette enceinte – je vous dis que si nous ne sommes pas d'accord, demandons à quelqu'un de l'extérieur, à un organisme, convenons que la Cour des Comptes, le professeur Deschamps ou son équipe ou quelqu'un, n'importe quel ...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Moody's.

M. Borsus (MR). – ... interlocuteur que ce soit, puisse alors se pencher sur notre endettement réel. Lorsque je vous propose cela, vous opinez, vous dites

«*Oui, oui, on peut l'envisager*». Mais dès l'instant où l'on parle de la concrétisation de cette promesse, où on souhaiterait confier à un regard extérieur, un expert, indiscutable, universitaire, un collège universitaire, un collège d'institutions, l'examen de notre endettement, systématiquement vous fuyez. Pourquoi fuyez-vous ce regard extérieur, puisque vous estimez que tout va bien ?

Nous avons un devoir collectif, un devoir d'une responsabilité extraordinaire, vis-à-vis de toutes celles et tous ceux pour lesquels, nous tentons de gérer au mieux l'intérêt commun wallon, mais aussi pour celles et ceux qui nous succéderont qui succéderont à nos concitoyens, d'avoir aujourd'hui un regard vraiment analytique, vraiment apaisé, vraiment objectif concernant la situation de nos finances régionales.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je peux vous apporter deux petites réponses courtes.

M. Borsus (MR). – Je vous en prie.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Si Mme la Présidente me permet d'intervenir, bien évidemment.

D'abord pour les cadres de cabinets ministériels, parce que cela je ne peux pas laisser passer votre affirmation. Vous reproduisez ce que Mme Bertiaux avait déjà avancé de manière erronée à la Communauté française. Le cadre effectif à la Communauté française est de 332 collaborateurs. Nous étions, en octobre 2009, à 254 et nous sommes aujourd'hui à 295. Si vous comparez 2009 à 2010, il y a une croissance effective. Mais si vous comparez au cadre que nous nous sommes donné et qui intégrait la réduction des cabinets, nous sommes à une réduction encore supplémentaire à ce que nous nous étions engagés: 295 par rapport à 332. Ce sont les véritables chiffres.

Deuxième élément, ou alors, vous ne croyez plus à la Cour des Comptes et pourtant vous ne cessez de demander des audits externes, des visions indépendantes. Relisez le 22^e rapport du cahier d'observation de la Cour des Comptes qui consacre plusieurs pages à la gestion des cabinets. Il note une large amélioration et il dit: «*Le gouvernement s'était fixé moins 15% et il est arrivé à moins de 18%*». Il compare, je ne veux pas être désobligeant, Monsieur Borsus, à la période où votre parti était au pouvoir dans le gouvernement arc-en-ciel où on a réduit le nombre de ministres – vous le savez – on l'a réduit de 10% en 2004, et maintenant de 18%. Alors, vraiment, venir nous dire aujourd'hui que nous ne sommes pas au rendez-vous de nos engagements, c'est contraire à la vérité. Si vous voulez avoir le détail, vous l'aurez.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, c'est exactement ce que je voulais vous proposer. Au-delà de l'affirmation, je connais votre talent d'expression

convictionnelle à une tribune ou en commission, je vous propose, puisque nous divergeons quant à ces deux analyses, pour les cabinets ministériels regroupés Communauté française et Région wallonne, et par ailleurs, pour l'endettement, de pouvoir externaliser l'arbitrage de notre différend.

Mme Simonis (PS). – C'est vrai. (*Réaction de Mme Simonis.*)

M. Borsus (MR). – Mais où est la difficulté pour vous, alors que vous me dites « *Monsieur Borsus, vous vous trompez totalement. Comment pouvez-vous vous tromper à ce point ?* » ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Mais je le crains.

M. Borsus (MR). – Regardez comme on fait mieux que par le passé. Et lorsque je vous propose simplement de convier un collègue dans lequel on va retrouver les universités, la Cour des Comptes, un organisme ou l'autre indépendant, vous rejetez systématiquement cette hypothèse. Pourquoi, Monsieur le Ministre, alors que vous avez essayé de me démontrer que vous êtes convaincu de votre démonstration ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je n'ai qu'une seule question : avez-vous lu le rapport de la Cour des Comptes, oui ou non ? Le 22^e cahier a été distribué par les services du parlement, c'est donc un collègue indépendant, autonome à qui nous ne pouvons faire aucune dictée, c'est bien naturel. Que dit-il ? : « *Le gouvernement a fait mieux que son engagement* ».

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre nous aurons l'occasion de discuter, ou de débattre d'un certain nombre d'arguments concernant le 22^e rapport de la Cour des Comptes. Lorsque je vous adresse une question, simple, très facialement posée, vous me répondez par une question. Chaque fois que je vous demande simplement de laisser objectiver même votre thèse. Quel pourrait être le caractère confortable de votre situation, si après l'examen par un tiers, votre démonstration querellée aujourd'hui au parlement par l'opposition, est soutenue et brillamment confirmée. Je vous connais, j'en aurai pour deux décennies à entendre : « *Voyez M. Borsus, j'ai cédé pour que vous acceptiez* ».

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vous fais un emballage-cadeau cet après-midi avec le rapport de la Cour des Comptes, et je vous glisse une petite praline pour votre talent.

M. Borsus (MR). – Je vous propose d'examiner le rapport de la Cour des Comptes quand il viendra. Je propose d'en rester là puisque, nonobstant le caractère

absolument certain de votre affirmation, vous souhaitez aussi qu'elle ne puisse être validée par un tiers.

Vous m'affirmez probablement l'inverse, mais nous avons aussi, plus que des doutes concernant la projection pluriannuelle fournie par le gouvernement et celle-ci est censée remettre la Wallonie à l'équilibre dès mai 2015.

Il ne faut évidemment pas confondre les comptes, les budgets et la trésorerie, mais on ne pourrait pas empêcher un certain nombre d'observateurs ou de gens, en contact avec la Région wallonne, d'observer que tout va même mieux qu'escompté alors que votre discours dit *grosso-modo* que tout va bien. Les gestionnaires wallons doivent vivre avec une trésorerie extrêmement douloureuse, au point de ne payer qu'avec des retards considérables un certain nombre de sommes dues aux concitoyens, de n'honorer le paiement des factures dues à des fournisseurs, à des prestataires de services, qu'avec des retards souvent importants, d'avoir au sein de la direction du contentieux, une espèce de boîte noire dans laquelle des entreprises, des investisseurs ou avec laquelle les investisseurs ou les entreprises tentent de se débattre pour obtenir parfois, après plusieurs mois, le paiement de sommes qui leur sont convenues. Pourquoi, alors que tout va bien, rencontrons-nous des organismes qui agissent dans les domaines prioritaires comme l'insertion sociale et professionnelle, et qui ici, dans ce bâtiment, il y a quinze jours, viennent nous indiquer devant un panel de parlementaires et sous le regard de la présidente de la Commission de l'emploi du parlement, qu'ils doivent attendre de longs mois, parfois de longues années, pour obtenir le paiement de sommes qui leur sont dues en vertu de dispositions décrétales ? Pourquoi un certain nombre d'associations, agissant notamment en matière environnementale, doivent-elles solliciter des avances auprès des organismes bancaires de manière à pouvoir tenir le coup en attendant que la Région wallonne veuille bien liquider un certain nombre de sommes indubitablement dues ?

Monsieur le Ministre de l'Emploi, je veux bien que vous ne me croyiez pas, nous avons ici, tous partis politiques confondus, rencontré des délégations d'une série d'organismes d'insertion socio-professionnelle qui sont venues nous exprimer leur mal-être, non seulement par rapport au non-respect d'un certain nombre d'engagements pris, mais aussi par rapport, à la liquidation de sommes qu'ils attendent. Le meilleur ami des banques en Région wallonne c'est le Gouvernement wallon parce que ne payant pas un certain nombre de sommes dues, il précipite des organismes, des entreprises, des particuliers, des associations d'intérêt public vers des situations où ils doivent contracter des prêts de soudure, des emprunts, des formes d'avance, de manière à soutenir le retard que la Région wallonne leur impose.

Monsieur le Ministre du Budget, je veux bien entendre que l'opposition se trompe, que l'institut des comptes nationaux se trompe, que la trésorerie se trompe, que les associations se trompent. Il reste une personne qui a la maîtrise complète de la situation budgétaire régionale,

le Ministre du Budget, à propos duquel nous devrions aujourd'hui être, à la suite de votre exposé, totalement apaisé. Votre logique consiste à dire que tout allant bien, il n'y a aucune raison de faire valider par un regard externe un certain nombre d'indicateurs qui nous parviennent.

L'orage menace nos finances régionales. Le but de mon propos était d'attirer absolument votre attention par rapport à un certain nombre d'éléments, de souhaiter que l'on puisse dans ce budget avoir un exercice politique de réformes d'un certain nombre d'éléments du fonctionnement de la Région wallonne, d'un certain nombre de priorités politiques en termes d'investissements dans la recherche ou dans d'autres chapitres.

Combien de temps les centres de recherche n'ont-ils pas dû attendre leurs subventions au point de devoir se tourner vers les médias pour en obtenir le paiement ? Je voudrais aussi souligner combien les sommes dédicacées aux études, aux concertations, aux études à l'infini sont considérables dans un certain nombre de budgets, notamment celui de M. le Ministre de l'Aménagement du territoire.

Monsieur le Ministre-Président, Madame et Messieurs les Ministres, c'est un budget qui ne correspond pas à notre espérance, un budget qui nous inquiète, un budget qui n'a pas anticipé un certain nombre de menaces qui nous guettent. C'est la raison pour laquelle, sous réserve de la démonstration que vous pourriez nous faire dans quelques minutes Monsieur le Ministre, nous souhaitons vous faire part de nos craintes.

Quand j'observe, Madame la Ministre des Affaires sociales, que l'on va même puiser dans le fonds de réserve de l'AWIPH après avoir vendu l'*euro-bus holding*, dans le cadre d'un marché de dupes remarquable, après avoir raclé les fonds, les fonds officiels budgétaires, les fonds de tiroir, en traînant ces opérations « *one shot* » qu'une famille politique a si souvent décrit de façon horrible, à d'autres niveaux de pouvoir.

Vous ne parviendrez pas à me faire la démonstration que ce budget est un budget-vérité, un budget sain et un budget d'avenir. Je souhaitais vous faire part de ces doutes et de mes craintes. J'espère, Monsieur le Ministre du Budget, me tromper, mais aujourd'hui rien n'indique que je me trouve dans ce cas de figure. Mes collègues auront l'occasion d'aborder plus avant un certain nombre de nos inquiétudes beaucoup plus précisément. Mais s'il vous plaît, pour la deuxième moitié de la législature, pour le budget 2012, livrez-nous un budget-vérité, un budget avenir, un budget d'avenir pour la Wallonie.

(Applaudissements sur les bancs du MR.)

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Simonis.

Mme Simonis (PS). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, Messieurs les Ministres, chers collègues, permettez-moi, avant d'entamer véritable-

ment mon intervention, de resituer quelques éléments de contexte.

Je ne vous apprendrai rien en vous rappelant que la confection du budget initial 2010 fut un exercice particulièrement difficile. Je ne vous apprendrai rien non plus, sur la principale cause : la propagation de la crise financière à l'économie réelle. Cette crise économique s'est traduite par une récession de $-2,7\%$ en 2009 et a eu des effets incontestables : pertes d'emploi, faillites et réduction de l'activité économique. Par ailleurs, nous ne pouvons ignorer les difficultés financières rencontrées par plusieurs États européens.

Cette crise sème l'incertitude au cœur de la société ainsi que dans le monde économique, alors que nos concitoyens ont besoin de confiance et de perspectives. Il est de notre devoir à tous de leur en offrir.

Au travers ce budget initial 2011, le gouvernement a choisi d'opérer une accélération de l'objectif budgétaire cumulé de la Wallonie et de la Communauté française. Ainsi, par rapport au dernier programme de stabilité négocié avec le l'État fédéral, nous améliorons la trajectoire cumulée de plus de 220 millions d'euros. Cela démontre à suffisance la responsabilisation des entités francophones dans la prise en main de leur avenir. Par ailleurs, il me plaît aussi de souligner la constitution d'une provision, à hauteur de 19,5 millions d'euros, destinée à faire face à une éventuelle et nouvelle dégradation de la conjoncture économique.

Les mesures dédiées au désendettement sont poursuivies et ont même été accélérées au vu de l'amélioration des paramètres économiques. C'est un signe positif en termes de loyauté envers les autres entités du pays, mais également en termes de gestion responsable des finances publiques.

Vous conviendrez, chers collègues, que ce message de rigueur et de responsabilité, positif en tout temps, prend encore davantage de sens aujourd'hui, vu le contexte international de mise sous pression de la zone euro.

Nous affichons une totale maîtrise des dépenses, faisant ainsi une démonstration supplémentaire du sens des responsabilités des entités fédérées, et ce, sans accroître la pression fiscale, ni au niveau régional, ni au niveau communal. Alors quand d'aucuns s'échinent à parler de rage taxatoire, cela relève véritablement du fantasme politique ou du rocambolesque.

Par ailleurs, Mesdames et Messieurs, cette politique n'a rien à voir avec l'austérité, parce qu'une politique d'austérité, ce serait rompre avec des dépenses qui soutiennent le développement économique, le développement durable et les perspectives de croissance en Région wallonne.

Pour le reste, et compte tenu des décisions responsables que je viens d'évoquer, la priorité a été mise sur la confirmation et le respect des engagements pris par le gouvernement, notamment lors de l'ajustement du budget 2010.

Je retiendrai à titre illustratif :

- le renforcement du Plan Marshall 2. vert par des moyens conséquents;
- dans le domaine de l'Action sociale, des moyens supplémentaires pour l'aide aux personnes les plus dépendantes;
- ou encore, dans le domaine de l'Emploi, des moyens complémentaires pour les APE.

Il est également nécessaire d'insister sur l'importance de la solidarité budgétaire entre les institutions wallonnes, la Communauté française et la COCOF. Ces transferts doivent être perçus comme autant de gestes de solidarité entre entités fédérées, gestes ô combien nécessaires à l'heure actuelle.

Ce budget 2011 confirme la trajectoire fixée par le Gouvernement wallon à l'initial 2010. Il s'agit d'un budget rigoureux pour maîtriser les dépenses, mais aussi et surtout un budget vigoureux pour soutenir la croissance.

Nous l'avons dit et répété à plusieurs reprises : « *Les citoyens ne doivent pas payer deux fois la crise* ». Raison pour laquelle le PS s'est vigoureusement opposé à l'instauration de mesures d'austérité drastiques qui auraient risqué d'entraver la relance économique espérée.

Notre souhait est clair : consacrer des moyens budgétaires importants aux domaines qui permettront une relance durable de notre économie.

S'agissant de la recherche scientifique, reconnaissons que dans l'économie globalisée que nous connaissons aujourd'hui, un développement économique durable ne peut se construire que sur la capacité à innover toujours davantage. Ce faisant, investir dans le secteur de la recherche n'est pas un luxe, c'est une nécessité.

Monsieur le Ministre, mon groupe sera particulièrement attentif à l'implémentation de votre note-cadre sur la politique intégrée de la recherche.

Par ailleurs, pour la première fois, le budget de l'emploi et de la formation franchit la barre du milliard d'euros. Les crédits évoluent principalement en raison de moyens alloués au Plan Marshall 2.vert, à la politique des APE et au plan d'accompagnement à l'emploi.

Mesdames et Messieurs, le Plan Marshall 2.vert fonctionne, n'en déplaise à certaines prises de position très discutables et fort peu scientifiques ces derniers temps à propos du chômage.

Par ailleurs, mon groupe salue de façon extrêmement positive le maintien des emplois créés dans le cadre du Plan Marshall 1^e, dans les services d'accueil de l'enfance et de l'aide aux personnes.

Concomitamment, et afin de satisfaire aux objectifs de Barcelone, j'invite, également, le gouvernement à accélérer les efforts entrepris en termes d'investissements dans les crèches.

De même, Monsieur le Ministre, eu égard à l'enjeu essentiel qu'il représente pour notre région, mon groupe sera attentif au nouveau contrat de gestion du FOREM ainsi qu'au nouveau décret-cadre devant préciser les missions de cet organisme.

Chers collègues, dans le contexte économique et financier toujours plus complexe que traversent aujourd'hui les entreprises et les travailleurs, il est rassurant de constater que les pouvoirs publics répondent présents, et que le budget 2011 de l'économie parvient à maintenir un niveau stable.

Le soutien structurel aux entreprises, au tissu économique, aux infrastructures d'accueil, aux réseaux d'entreprises demeure clairement une des priorités ce gouvernement, à l'instar de l'économie plurielle, qui bénéficie également de moyens spécifiques constants tout en s'inscrivant à nouveau comme un complément de l'économie classique, et même comme une plus-value pour l'économie et pour les travailleurs.

On ne le répétera jamais assez, les buts de la politique économique sont de créer de l'activité pour créer de l'emploi, produire des richesses pour les redistribuer et les réinvestir.

N'oublions jamais que même quand une partie du secteur financier privé abandonne ses responsabilités, la Région wallonne demeure, elle, aux côtés des entreprises, des salariés, des ouvriers, des indépendants et de tous les citoyens wallons pour encourager tout ce qui peut les tirer vers le haut, économiquement ou socialement.

Pour le reste, chers collègues, je laisserai le soin à mes collègues du Groupe socialiste d'intervenir de façon plus détaillée sur l'une ou l'autre thématique.

Permettez-moi simplement de mentionner que, contrairement à d'autres niveaux de pouvoir, des moyens supplémentaires sont dégagés au bénéfice des pouvoirs locaux afin, d'une part, de garantir la neutralité budgétaire des différentes politiques régionales, mais également d'autre part, de renforcer les moyens dévolus à la bonne gouvernance et à la simplification administrative, au niveau communal.

Ce faisant, c'est le citoyen que le gouvernement a voulu satisfaire puisque, de la bonne santé financière des pouvoirs locaux, dépend aussi l'existence d'un service public de proximité et de qualité.

Un autre élément doit être mentionné en cette période délicate, c'est qu'il n'est nullement question pour le PS de toucher à l'emploi dans la fonction publique. Par ailleurs, il me plaît de souligner que nous garantissons le pouvoir d'achat de nos fonctionnaires en assurant l'indexation des salaires.

Chers collègues, en dix ans, notre région a profondément changé. Si l'on tient simplement compte des performances économiques, les exportations wallonnes ont augmenté de 50 % depuis 2002; l'excédent commer-

cial wallon est de 12 %; les PME se développent (+3,8 % cette année); la mobilité des travailleurs augmente; les chiffres du chômage en Wallonie même s'ils sont encore trop importants s'améliorent, la tendance est à la baisse.

Une chose est certaine: la Wallonie se redresse. Au fur et à mesure des différentes réformes de l'État, les Wallons et les Bruxellois gèrent de nouvelles compétences. Et nous le faisons chaque fois, avec succès et ambition.

Alors bien sûr, j'entends le reproche de la timidité des actions et en même temps la critique de la dépense excessive. On en a eu un bel exemple juste avant moi. Je ne vais pas revenir sur ce paradoxe, tellement il est évident. Je rappelle brièvement que dans un contexte international difficile, dans une situation politique nationale tendue, notre région a fait le choix politique d'être aux côtés de nos concitoyens.

En conclusion, ce budget 2011 veut garantir la pérennité des finances publiques en adoptant une trajectoire budgétaire responsable. Et surtout, il entend préserver ce qui pour nous, et pour nos concitoyens est essentiel: des services publics de qualité, l'aide aux personnes, l'emploi, un redéploiement économique porteur de richesses pour tous en préservant l'environnement.

(Applaudissements sur les bancs du PS.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Madame la Présidente, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre-Président, chers Ministres, chers collègues, s'il me fallait aujourd'hui souligner ce qui me paraît être l'élément le plus caractéristique du budget wallon pour l'exercice 2011, je mettrais en évidence l'accélération de plus de 200 millions d'euros donnée à l'effort d'assainissement des finances régionales.

Le résultat est le suivant: le déficit wallon pour 2011 sera limité à 600 millions d'euros, au lieu des 815 autorisés par le Conseil supérieur des finances. En d'autres termes, nous sommes en avance sur la trajectoire convenue entre l'État fédéral et les entités fédérées dans la perspective d'un retour à l'équilibre budgétaire en 2015 avec passage obligé du déficit à 3 % du PIB en 2012.

L'effort d'assainissement, Monsieur Borsus, mené par l'olivier doit être salué pour sa grande orthodoxie budgétaire. Les chiffres sont là, les faits sont là. Cela devrait, me semble-t-il, réjouir la famille libérale, en tout cas sur le volet assainissement des finances régionales wallonnes.

D'une manière générale, le budget régional dégage une impression de sérénité, qui découle aussi de la façon dont il a été négocié: dans le calme et la discrétion, sans éclat de voix ni tumulte extérieur, sans tambour ni trompette, presque sans y toucher.

J'ai presque envie de dire que la région baigne aujourd'hui dans un océan de sérénité et de convergence

de vues budgétaires, quand on compare – permettez-moi la comparaison – avec la foire d'empoigne feutrée et la situation ubuesque qui prévaut au niveau fédéral depuis de longs mois. Cette comparaison méritait, me semble-t-il, d'être faite.

L'élément qui me paraît le plus important dans le budget 2011 est peut-être le fait de ne pas recourir – et vous savez à quel point j'ai été sensible – à des financements alternatifs supplémentaires. Pour avoir si souvent dénoncé le procédé durant la législature précédente et la dette cachée qu'il nourrissait, je ne puis bien évidemment que me réjouir de ce choix de ne plus augmenter la surface des emprunts dits alternatifs.

En termes absolus, les recettes wallonnes s'élèvent à 6,62 milliards d'euros et les dépenses à 7,26 milliards d'euros, soit à 2 % du PIB national et plus ou moins à 10 % du PIB wallon.

Relativement, les premières croissent de 4,5 % sans augmentation de la fiscalité et les secondes d'à peine 2 % par rapport aux crédits initiaux 2010 et sont proches des crédits ajustés. Cela, malgré la compensation par les finances régionales du manque à gagner pour les pouvoirs locaux résultant des exonérations inscrites dans le Plan Marshall, c'est aussi une autre bonne nouvelle.

Le différentiel entre l'augmentation des recettes et la maîtrise des dépenses est assurément budgétairement révélateur d'une volonté de sérieux. Autre point positif, le rendement de l'impôt des personnes physiques augmente de 2,7 %, cela mérite d'être souligné, c'est un signe du redressement économique wallon qui est en cours et je voulais aussi appuyer mon commentaire à ce niveau.

Je vais m'adresser maintenant aux bancs MR, mais n'en déplaise à M. Borsus et à l'opposition libérale, dont le torrent de critiques tend finalement à invalider l'ensemble de son propos, il lui faut être cohérent et responsable si elle veut être crédible. Je m'explique: L'opposition ne peut à la fois reprocher tout et son contraire à la majorité en place. Les moyens affectés à l'assainissement des finances que réclame l'opposition à corps et à cris ne peuvent en même temps être attribués à des politiques nouvelles. De même, l'opposition ne peut dénoncer – je synthétise – «*L'aggravation de la dette wallonne à concurrence de 600 millions supplémentaires*» sans dire où elle veut porter le fer pour réduire le budget wallon d'autant: dans le soutien aux entreprises? Dans l'aide sociale? Dans les infrastructures? À un moment donné, il faudra faire des choix et dire comment alors, effectivement, elle s'y prendrait si elle était à la manœuvre.

L'opposition libérale ne peut dénoncer ce qu'elle appelle une aggravation supplémentaire de la dette wallonne et fustiger dans un même élan l'insuffisance des moyens consacrés, la modestie des politiques nouvelles, la modicité des moyens dédiés au Plan Marshall et les quelques millions consacrés à la mise en œuvre de Natura 2000.

Tout à sa volonté de réaliser l'équilibre des dépenses wallonnes – je n'en doute pas un instant – et imperturbablement fidèle à son refus atavique de la «rage taxatoire», comment ferait-il pour verser les subsides qu'elle reproche au gouvernement de ne pas accorder ou de ne pas liquider ? Il y a des moments, chers collègues, où j'ai le sentiment que l'opposition donne le sentiment de vouloir tout à la fois : le beurre, l'argent du beurre, le sourire de la crémière et son numéro de téléphone.

Je le répète, l'équilibre budgétaire n'est pas la panacée et l'endettement n'est pas le mal absolu. Le tout est de savoir comment le premier est obtenu et ce que l'on fait avec l'argent emprunté. S'il est consommé, c'est dramatique. S'il est judicieusement investi, il peut rapporter gros. Pour le détail, je vous renvoie à la parabole des talents.

Pour terminer, je voudrais aussi signaler à l'opposition libérale que la critique est essentielle dans une démocratie parlementaire et que critiquer est votre droit, et même votre devoir. Vous trouverez d'ailleurs toujours matière, car toute œuvre humaine est par définition perfectible et le budget wallon pour 2011 n'échappe évidemment pas à cette loi d'airain. Serait sot – moi le premier – celui qui oserait prétendre le contraire. Je vous demande juste une chose en grâce : soyez cohérents et responsables dans vos critiques. Si vous voulez réduire les dépenses, indiquez où et comment. Si vous dénoncez l'endettement public, précisez comment vous feriez pour atteindre l'équilibre et qui vous iriez immoler sur l'autel de ce nouveau «*Veau d'or*» pour réaliser votre objectif. Vous dites exécuter ce que vous appelez le «saupoudrage» des politiques régionales. Si vous voulez ce que vous appelez un «exercice vérité» sur le budget wallon que nous appelons aussi de nos vœux, commencez déjà par nous indiquer simplement celles qui trouvent grâce à vos yeux et dites-nous les politiques que vous sacrifiez pour éviter ledit saupoudrage.

Enfin, quand vous parlez d'«exercice vérité», de «choix réfléchis, pensés, durables dans le temps», nous ne pouvons qu'être d'accord sur les mots utilisés. Qui peut être sérieusement contre des «choix réfléchis, pensés, durables dans le temps»? Personne. Il faudrait seulement que vous dépassiez le stade des *slogans* : soyons sinon concis, du moins précis, dites-nous quelles sont vos priorités et chiffrez les dépenses et les recettes.

Je reviens un instant au budget proprement dit. J'ai parlé d'un budget sans éclat de voix et même de *consensus* entre les partenaires de la majorité. La presse a titré sur un budget sans surprise. Pouvait-il en être autrement dans le débat budgétaire et financier qui est aujourd'hui apparemment corseté au double plan national et international ?

Dans le contexte récurrent des interminables négociations au niveau fédéral, le sens du message que le Gouvernement wallon a voulu délivrer au travers du budget régional 2011 est clair sur base des paradigmes en vigueur, des paradigmes des retenus et du cadre imposé

par les recommandations européennes et le programme de stabilité conclu entre les entités en avril 2009 et confirmé en janvier 2010.

Il ne s'agit pas de faire savoir à ceux qui ne cessent de mettre en doute le sérieux wallon que nous sommes, nous, aussi capables d'être rigoureux dans la gestion de nos finances. Le message est d'autant plus évident que les recettes croissent de 4,5 %, tandis que les dépenses sont limitées à l'inflation et peut-être moins inférieures à celles-ci si les prévisions du Bureau du plan se confirment avec une hausse des prix de 2,3 % pour 2011. Ce n'est pas une manière incorrecte d'exprimer la chose que de dire que «les dépenses sont maîtrisées, avec ce que cela entraîne évidemment, d'une part, d'étalement dans la mise en œuvre des politiques en général et plus spécialement encore des politiques que nous allons aborder dans les semaines qui viennent, notamment en matière de politique du logement.

Cela, tandis que les marchés financiers internationaux lorgnent vers leur prochaine proie et continuent à vouloir sans vergogne le beurre et l'argent du beurre, exigeant dans le même temps le paiement d'une prime de risque et l'assurance d'être remboursé dans tous les cas de figure. Cette équation est bien évidemment intenable sur la durée. On peut presser le citron, mais pas faire saigner une pierre. Il faut que nous en soyons tous conscients.

Le message régional s'adresse aussi aux banques, – me semble-t-il – aux agences de notation et aux marchés financiers, dont le *Wall Street Journal* a récemment attiré leur attention intéressée non seulement sur la situation politique interne du pays, mais aussi sur l'exposition – à hauteur de 29 milliards d'euros – des banques belges à la dette irlandaise. Cela m'inquiète, Monsieur le Ministre, tout particulièrement, car il s'agit d'une condition objective.

À ce propos, je m'en veux d'insister, mais je continue à être tout particulièrement préoccupé par la situation chez *Dexia* et – surtout – par les conséquences funestes possibles pour les finances régionales et locales d'un nouvel aventurisme de la «banque des communes», que notre Ministre du Budget a encore récemment qualifié – d'ailleurs non sans raison – de «caissier» de la Région wallonne et de la Communauté française. Je me réjouis, avec inquiétude de voir que même si les propos sont quelque peu différents, des inquiétudes aussi du Premier-Ministre belge, à propos de l'évolution de la banque *Dexia*. Nous sommes concernés, dois-je rappeler que nous avons onze filiales implantées à Dublin, ce n'est pas rien.

Pour résumer, je dirais que la remise en cause des équilibres internes au budget wallon qui nous est aujourd'hui soumis, pourrait venir de plusieurs horizons, et forcément du budget fédéral, qu'il nous faudra surveiller avec la plus grande attention.

Il y a d'abord les discussions en cours au niveau fédéral, moins d'ailleurs en raison des futures compétences

qui vont tomber, probablement, dans l'escarcelle régionale même si on ne sait trop aujourd'hui comment elles seront financées, que des exigences flamandes d'une plus grande responsabilisation des entités fédérées et d'une autonomie financière accrue des effets directs ou indirects de la révision de la loi de financement dans un contexte d'austérité budgétaire aggravée, évidemment, par la morosité économique.

Rappelons à cet égard que le FMI prévoit un essoufflement de la croissance mondiale pour l'année à venir et que le taux prévisionnel de croissance pour la Belgique en 2011 n'est pas extraordinaire, même s'il est aujourd'hui supérieur à la moyenne européenne. De ce point de vue, l'année 2011 sera une année particulièrement cruciale.

Il est également indispensable de faire passer au niveau international le message que la structure institutionnelle particulière du pays a pour effet que l'absence persistante du gouvernement fédéral de plein exercice n'entraîne pas pour autant une vacance du pouvoir, *a fortiori* dans les matières économiques, complètement régionalisées. C'est la raison pour laquelle je n'aime pas trop l'idée selon laquelle nous serions dans le « sac à dos du Fédéral ». À première lecture, l'image peut paraître amusante. Il y a néanmoins matière à réfléchir, car elle peut aussi, être déplaisante et même franchement contre-productive, car elle véhicule subliminalement le message de l'enfant assisté, autrement dit, d'une dépendance complète de la Wallonie envers le pouvoir central. Si tel est le cas, à quoi ont servi les différentes réformes de l'État et qu'est-ce qui se négocie à Bruxelles depuis des mois ?

Par ailleurs, on voit bien que les politiques qui sont proposées par le gouvernement prennent leurs responsabilités à l'égard notamment du marché de l'emploi et du développement économique.

Pour conclure chers collègues, je dirai deux choses : la première est que le budget qui nous est proposé est une tentative de réponse à un ensemble de défis parfois contradictoires dans le respect des règles d'un jeu imposé par une mondialisation économique et financière, dont nous sommes nombreux à penser et à dire pis que pendre. De ce point de vue, le projet de budget 2011 doit assurément être salué comme un compromis acceptable et le Groupe Écolo le votera bien évidemment.

La seconde est que, dans tous les cas de figure, les Wallons sont la colonne vertébrale budgétaire de la Communauté française et c'est une bonne chose que nous puissions aider la communauté mais elle devra aussi, un peu plus encore compter sur elle-même quoi qu'il arrive demain. C'est la deuxième grande leçon que je retire avec Écolo du budget qui nous est soumis aujourd'hui.

C'est pour toutes ces raisons aussi, et vu les difficultés et la complexité de la situation actuelle, que je peux considérer que ce budget est effectivement un exercice fait dans la transparence avec une volonté de ne pas

raboter les budgets essentiels dans le domaine économique, social et je dirai environnemental. C'est la raison pour laquelle nous le soutiendrons. Je vous remercie.

(Applaudissements sur les bancs Écolo.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues parlementaires, en octobre dernier, lors de nos débats concernant le premier ajustement du budget 2010, j'avais voulu rappeler comment l'actualité politique et médiatique la plus brûlante et les grands enjeux du moment se retrouvaient davantage au niveau fédéral que dans un débat budgétaire technique *a priori*, au Parlement wallon.

Plus de trois mois plus tard, je ne peux hélas que constater que la crise fédérale se prolonge. Mais si cette crise politique se prolonge, on ne peut pourtant pas dire qu'elle monopolise toujours autant l'intérêt et la fébrilité des médias et de nos concitoyens. Partout, au sein du monde politique, chez les journalistes, dans la population, on ne peut que ressentir une incontestable lassitude, une envie de passer enfin à autre chose, de respirer une bouffée d'air frais.

En effet la crise politique et ses continuelles négociations semblent dorénavant faire partie du paysage, si l'on peut dire. Néanmoins, tout n'est jamais tout noir ou tout blanc et le contexte actuel permet également de démontrer à quel point les entités fédérées, et singulièrement la Wallonie, travaillent et travaillent bien. Je ne suis d'ailleurs pas le premier à le dire. L'État fédéral est peut-être en affaires courantes, mais les régions continuent pour leur part à agir, à avancer et à prendre leurs responsabilités.

Et ce débat budgétaire nous le rappelle ainsi fort justement. Alors qu'à d'autres niveaux de pouvoir, on doit fonctionner en « douzièmes provisoires » et qu'on constate tous les jours les limites et contraintes qu'une telle procédure impose, le Parlement wallon, lui, peut se réjouir de pouvoir débattre et voter un véritable budget 2011, grâce au principe du gouvernement de législature. D'ailleurs, pour l'anecdote, c'est peut-être un concept qu'il serait bon d'importer également au niveau fédéral, si l'on veut y garantir une plus grande stabilité qu'aujourd'hui. C'est un budget qui permet à la Wallonie de répondre avec toute la souplesse nécessaire aux besoins du moment, de faire face à la conjoncture difficile et de financer ses choix et ses priorités politiques.

On peut parfois dire que c'est là une formalité un peu ennuyante, une procédure parlementaire obligée, mais cela reste encore et toujours une tâche fondamentale et essentielle du parlement. « *No taxation without representation* » dit la formule anglo-saxonne classique justifiant le système parlementaire. C'est moins sexy quand on le dit en wallon évidemment. Il n'est pas inutile de s'en souvenir en tant que députés chargés de contrôler

l'action du gouvernement et le financement adéquat des priorités politiques définies par la majorité. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons assumer la continuité et le développement de politiques en faveur du redéploiement de notre région. Par nos discussions et nos votes, nous soutenons dans les faits le redressement socio-économique de la Wallonie, axé sur la création d'activités et d'emplois durables.

Je l'ai dit lors du premier ajustement 2010 et je le répète aujourd'hui: ce redressement wallon auquel contribue fondamentalement le budget régional, c'est là la meilleure réponse que nous pouvons apporter à ceux de nos amis flamands qui sont dubitatifs sur notre redéploiement économique.

Ce budget 2011 et les politiques qu'il assure s'inscrivent d'ailleurs dans une démarche structurelle à long terme. Ce n'est certainement pas une mesure ponctuelle et isolée. Bien au contraire, il permet une action efficace et volontariste, constante et cohérente sur la durée. Cette dynamique positive trouve ainsi sa source dans les politiques mises en œuvre sous la précédente législature avec le Plan Marshall, premier du nom, qui, depuis 2010, s'est intensifié et j'oserai dire réincarné dans le Plan Marshall 2.vert. Il y a une véritable continuité de la politique budgétaire wallonne et des grands axes politiques qu'elle met en place et je souhaite vraiment m'en réjouir au nom du Groupe cdH.

Parallèlement, les budgets des dernières années ont démontré sans aucun doute la réactivité de la région pour faire face à la crise économique mondiale et à ses dures conséquences pour nos finances publiques. Malgré un climat très difficile, il fallait ainsi s'assurer que nos politiques de relance socio-économique soient pérennisées, mais il fallait aussi s'assurer de la santé de nos finances publiques afin de se ménager des marges et de ne pas affaiblir durablement les capacités de la région.

Ainsi, à la suite de la crise économique et à ses effets sur nos finances publiques – rappelons quand même que nous avons du faire face à une diminution des recettes comme jamais vu auparavant, – le budget initial 2010 avait mis en place, d'une part, des politiques vigoureuses en matière de développement socio-économique, notamment, le Plan Marshall 2.vert, et d'autre part, une série de sévères restrictions budgétaires à tous les niveaux afin de maintenir nos finances à flot et de respecter les trajectoires de retour à l'équilibre décidées avec les autres entités fédérées et fédérale sous le contrôle de l'Europe.

Le premier ajustement 2010, que nous avons approuvé en octobre dernier, les a poursuivies. Néanmoins, il les a poursuivies en les ajustant principalement en fonction de l'évolution des paramètres socioéconomiques. Ceux-ci ayant rebondi plus vite et plus fort que prévu, le taux de croissance a alors été de 1,4 et non de 0,4.

Cet ajustement a pu se faire sans trop de douleur.

Mieux, le gouvernement a pu renforcer toute une série de mesures, réalimenter plus correctement certains

postes qui avaient par trop souffert des restrictions, et poursuivre l'assainissement de nos finances publiques, en dépassant les objectifs qui lui étaient assignés.

Le deuxième ajustement 2010 sur lequel nous votons aujourd'hui en parallèle à l'initial 2011 est, quant à lui, d'une autre nature. En effet, il vise essentiellement à financer deux problématiques précises sans toucher d'un iota aux grands équilibres: 20 millions d'euros pour financer l'achat par la SOGEPa des quotas de CO₂ et la compensation de la suppression des taxes anti-économiques pour les pouvoirs locaux dans le cadre du premier Plan Marshall. Dès lors, l'ajustement compense les nouvelles dépenses par des réductions correspondant à une série d'AB liées à des cofinancements européens qui n'auraient pas été utilisés en 2010.

Enfin, ce budget initial 2011 s'inscrit dans le droit fil du premier ajustement 2010. La Wallonie y est prudente et rigoureuse car, on le sait, la crise est loin d'être finie et les finances publiques en Europe, vous le savez, chers collègues, sont actuellement très surveillées par les marchés financiers inquiets.

Dès lors, le besoin de financement de la région est à nouveau réduit, celle-ci empruntant moins que ce qu'elle aurait pu faire sur base des trajectoires de désendettement négociées entre entités fédérée et fédérales.

En effet, pour la Wallonie, le déficit admissible pour les années 2011 et 2012 a été fixé respectivement à moins 267 millions d'euros et moins 134 millions d'euros. Avec le budget 2011 que vous nous présentez, Monsieur le Ministre, que votre gouvernement nous soumet, Monsieur le Ministre-Président, la Région wallonne respecte pleinement, et même dépasse, l'objectif prévu, inscrivant un déficit de 235 millions d'euros, soit 32 millions d'euros en deçà de l'objectif prévu de 267 millions.

Il ne faut certes pas non plus se voiler la face et être inutilement exubérant. Il s'agit toujours bel et bien d'un déficit, même s'il est moindre que celui qui est autorisé. Néanmoins, je ne peux que saluer cette volonté affirmée de rigueur, afin de ne pas grever irrémédiablement nos finances publiques et d'éviter une insupportable spirale d'endettement. En effet, si on ne veut pas hypothéquer le futur et si on souhaite pouvoir se dégager des marges pour de nouvelles politiques à l'avenir, nous avons le devoir de veiller à notre désendettement. C'est là d'ailleurs un combat que le cdH a toujours porté. Nous comptons donc rester particulièrement vigilants en la matière.

Mieux encore, le gouvernement a en outre décidé de faire preuve de davantage de prudence que d'habitude, en ne mettant en route aucun nouveau financement alternatif et en appliquant un strict principe de précaution à l'égard des codes 8, comme d'ailleurs mon éminent collègue, le chef de Groupe Écolo, l'a rappelé.

On se rappellera qu'en octobre dernier, l'Institut des comptes nationaux annonçait sa volonté de requalifier en dépenses une série de «recettes» et de les faire ainsi

réintégrer le périmètre de consolidation de la région. Cette décision n'est pas encore définitive et je fais bien sûr confiance à la force de conviction du ministre du budget pour convaincre l'institut de la justesse de l'argumentation du gouvernement sur cette problématique. Dans le doute, le gouvernement a préféré miser sur la prudence, ce qu'on ne peut que saluer.

Enfin, malgré toutes ces contraintes, je tiens aussi à souligner – car on l'oublie trop souvent – qu'aucun impôt nouveau n'a été créé et donc que la fiscalité n'a pas été alourdie afin de ne peser ni sur le citoyen wallon, ni sur la reprise. Pas de rage taxatoire, Monsieur Jeholet, pas d'écotaxe quelconque, rien de tout cela dans le menu du jour !

Néanmoins, le Plan Marshall 2.vert n'a pas eu à souffrir de cette rigueur et de cette prudence. Il a continué sa mise en route effective et prend véritablement sa vitesse de croisière. Il est d'ailleurs renforcé un peu partout à travers les budgets sectoriels des différents ministres.

Ainsi, pour rappel, le budget initial 2010 avait prévu le financement, par le biais d'une provision interdépartementale, des mesures «2.vert» appelées à remplacer les mesures «Marshall» qui se terminaient. Le premier ajustement 2010, lui, avait alimenté pour la première fois ces nombreux articles budgétaires du Plan Marshall 2.vert qui avaient été créés, mais laissés à zéro lors de l'initial, permettant ainsi à ce successeur du Plan Marshall premier du nom de monter progressivement en puissance pour qu'il assure la continuité des mesures déjà mises en place sous la précédente législature, en se substituant à celles-ci.

Enfin, le budget initial 2011 a directement alimenté les AB «2.vert» sans attendre des transferts en cours d'exercice au départ de la provision interdépartementale. Nous ne pouvons que nous joindre ici à l'appréciation positive de la Cour des Comptes qui considère, à juste titre, que ce retour partiel à la procédure classique respecte nettement mieux le principe de la spécialité budgétaire en vertu duquel les autorisations d'effectuer des dépenses doivent porter sur un objet bien déterminé, principe qui semblait d'ailleurs avoir été quelque peu oublié ces dernières années.

Enfin, soulignons surtout qu'à terme, sur les cinq ans du plan, soit entre 2009 et 2014, le Plan Marshall 2.vert équivaldra à 2,770 milliards d'euros. C'est là un chiffre à garder en mémoire car, je le répète, c'est en allant de l'avant sans faiblir dans son redéploiement économique incarné par le Plan Marshall que la Wallonie pourra apporter les meilleures réponses aux critiques comme aux demandes qui nous viennent du nord du pays.

En outre, ce n'est qu'ainsi qu'on peut espérer sortir le mieux possible de la crise actuelle, en soutenant au mieux la timide croissance qui s'est amorcée en 2010. Contrairement à ce que certains se complaisent à dire, y compris dans la presse étrangère, il est indéniable que toutes ces politiques, tout ce volontarisme amorcé sous la précédente législature et pérennisé sous celle-ci, por-

tent leurs fruits. Il suffit de rappeler à cet égard que l'intervention de solidarité nationale au profit de la Wallonie continue à diminuer depuis plusieurs années. Ainsi, l'écart par rapport à la moyenne nationale est passé de -14,92 en 2007 à -12,28 en 2010.

Quant à l'IPP, dont il est tant question ces temps-ci dans le cadre d'une éventuelle réforme de la loi de financement, il est bel et bien en progression de 8% en Wallonie en 2011 par rapport à 2010; les recettes provenant des impôts régionaux ayant augmenté de 3,6% au cours de la même période.

Même les chiffres de l'emploi sont franchement positifs pour la Wallonie alors que, par le passé, ils ont si souvent été le témoin de la morosité économique wallonne. Le taux de chômage a ainsi baissé de 2,9% en novembre 2010 par rapport à novembre 2009, et de 2,1% par rapport à octobre 2010, sans parler de la hausse des investissements étrangers et des exportations. Cela, malgré le contexte de crise économique mondiale.

Ce n'est pas là de la méthode Coué, ce sont des chiffres précis, clairs et incontestables. Il n'est certainement pas inutile de les rappeler parfois à l'adresse de ceux qui, à l'extérieur ou à l'intérieur de ce parlement, ne veulent pas voir ou ne veulent pas admettre la réalité de ce redémarrage socioéconomique de la Wallonie.

Ce soutien à l'activité économique doit aussi se faire par le biais de la simplification des procédures, le raccourcissement des délais, l'accélération des paiements de subventions et l'apurement de l'encours de certaines primes et autres paiements en retard.

C'est là toute une problématique sur laquelle nous nous sommes légitimement penchés à plusieurs reprises depuis plus d'un an. Le cdH s'est ainsi déjà inquiété de ces retards en novembre 2009. Pour ma part, dès juillet dernier, j'interpellais à nouveau le gouvernement à ce sujet et j'y suis revenu à plusieurs reprises en commission auprès du ministre du budget, du ministre-président ou du ministre de l'économie.

En effet, il y a là un important problème structurel dont les conséquences sont parfois très difficiles à supporter pour nombre d'entreprises et d'associations. Pourtant, si on parvenait à apporter toutes les solutions adéquates à cette problématique, somme toute basique et anodine, on soutiendrait concrètement notre tissu économique et notre croissance bien davantage, bien plus rapidement et bien plus efficacement qu'avec n'importe quel nouveau plan ou autre grand projet.

Je sais bien que le gouvernement et le Ministre Antoine ne ménagent pas leur peine pour accélérer les procédures et renforcer les services administratifs concernés. Il y a à peine deux semaines, j'interrogeais d'ailleurs le ministre-président sur la mise en route effective du plan «Action Industrie» qui a été lancé en septembre dernier et qui doit s'attaquer structurellement au problème. Ses réponses m'ont rassuré sur le fait que tout ce qui était prévu avait bien démarré et que des solu-

tions devraient être proposées et mises sur pied au plus tard au printemps prochain. Tant mieux mais, nous le répétons ici, le plus tôt sera le mieux, car ce problème persiste depuis beaucoup trop longtemps. Régler de telles difficultés bêtement procédurières pour la liquidation des subventions promérites doit être une de nos priorités.

Cette importance capitale donnée à la relance économique de notre région, à l'aide aux entreprises, à la création d'activités et d'emplois dans le cadre du Plan Marshall 2.vert ne me fait toutefois pas oublier la nécessité d'une politique sociale forte et inclusive. Il est vrai que, dans le contexte actuel de rigueur budgétaire, on aurait pu imaginer à juste titre que très peu de moyens allaient pouvoir être consacrés à de nouvelles politiques en matière sociale, comme dans d'autres domaines. Mais, en ces temps de crise, l'essentiel n'est-il pas, en plus de préserver l'emploi, de garantir et renforcer la qualité des services aux citoyens ?

Le budget wallon 2011 de la santé, de l'action sociale et de l'égalité des chances rencontre fort heureusement ces objectifs. Préserver l'emploi, c'est d'abord financer l'indexation et la dérive barémique, laquelle prend, il faut bien le dire, de plus en plus de place dans le budget des affaires sociales : pas moins de 18 millions d'euros.

Sauvegarder l'emploi, c'est aussi valoriser les travailleurs et leurs conditions de travail : 6,5 millions pour d'abord refinancer l'accord non marchand 2007-2009, pour ensuite conclure un nouvel et très attendu accord pour les années 2010 et 2011 et ceci, au bénéfice de 23 000 équivalents temps plein.

Mais à côté de ces politiques de maintien et de sauvegarde, on constate avec satisfaction que de nouveaux projets vont pouvoir voir le jour en 2011. On citera, dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, la création d'emplois pour l'aide aux personnes âgées, handicapées ou en détresse sociale. On citera également l'annonce de nouveaux agréments dans les secteurs des AIS, des maisons d'accueil, de l'insertion sociale ou des espaces-rencontre.

Le plus important pour nous, c'est que ce budget 2011 puisse permettre aussi la concrétisation de projets que le cdH n'a eu de cesse d'appeler de ses vœux depuis 2004, à savoir le soutien à l'autonomie et au maintien à domicile, ainsi qu'un plan pour lutter contre la maladie d'Alzheimer et les conséquences qu'elle engendre sur la vie du patient et de sa famille. À ce sujet, il serait bien que la Ministre Tillieux puisse nous dire quelques mots de son calendrier de réalisation pour l'année 2011. Les recommandations formulées par le parlement dans la résolution adoptée sous la précédente législature seront-elles enfin concrètement suivies d'effet ? Les expériences du terrain seront-elles bien prises en compte ?

Mme la Ministre annonce par ailleurs la mise en place d'une plate-forme de soutien à l'autonomie au domicile. Cela nous paraît essentiel. On constate en effet que la plupart des personnes âgées, même seules,

souhaitent continuer à vivre chez elles le plus longtemps possible. Tant que la santé et la situation financière le permettent, pour le cdH, cette solution-là est donc clairement à privilégier. L'appel à projets à destination des services-conseils pour les plus de 65 ans a été lancé le 5 octobre dernier et s'est clôturé le 5 novembre. Les dossiers vont maintenant sans doute être retenus. Quelles sont, Madame la Ministre, les suites de cet appel à projets ? Bien entendu, vous vous doutez que nous suivrons très attentivement ce dossier en 2011.

À propos du plan « bien vivre chez soi » sur lequel la ministre a eu l'occasion de communiquer abondamment ces derniers temps et à propos des moyens dégagés au travers du conclave budgétaire pour augmenter l'offre de services à domicile, j'aurais souhaité obtenir quelques explications supplémentaires. En effet, le 14 décembre dernier, la ministre annonçait, je cite : « Une profonde réforme du secteur des soins et de l'aide à domicile ». On apprend ainsi que « Désormais, un coach ou coordinateur s'occupera personnellement du patient » et que « Dès 2011, 43 centres agréés verront le jour en Wallonie ».

Permettez-moi de réagir à cette annonce et d'y apporter une nuance ou plutôt une question : les services d'aide et de soins à domicile ne font-ils déjà pas ce travail aujourd'hui ? Il nous paraîtrait important de s'assurer qu'on ne réinvente pas l'eau chaude en la matière, mais qu'il y a bien une tonalité nouvelle d'innovation dans cette démarche.

Enfin, concernant l'AWIPH, le budget 2011 propose de lui affecter un budget complémentaire de 18,530 millions. Cette enveloppe recouvre l'indexation et la dérive barémique dont j'ai déjà parlé au sein des services agréés et subventionnés par l'AWIPH, ainsi que des moyens complémentaires pour des places nouvelles dans deux institutions. Une enveloppe existe également pour couvrir la nécessaire création de places pour des cas prioritaires, ainsi que 600 000 euros pour augmenter ce dispositif, ce que nous attendions.

Par ailleurs, le 26 octobre, la ministre expliquait dans la presse, à l'occasion de la signature de l'avenant au contrat de gestion 2007-2012, que « L'agence devait poursuivre les efforts entrepris dans le cadre de sa gestion interne ». De quoi s'agit-il plus précisément ? À la suite des affaires que nous avons connues en 2006-2007, quelle forme prendra donc, en 2011, la poursuite de ces efforts de gestion interne que vous appelez de vos vœux ?

Quoi qu'il en soit, nous savons que, dans les années à venir, les moyens des pouvoirs publics vont devoir être gérés avec encore davantage de parcimonie. Dès lors, un budget de consolidation comme celui-ci pourrait suffire à nous réjouir. Ayons l'honnêteté de ne pas toujours dire qu'il faut plus partout, alors que l'heure est aussi à la rigueur.

Pour le reste, et dans ce contexte, avec une majoration d'environ 4 % des moyens, hors financement alter-

natif, par rapport à l'initial 2010, retenons que la crise financière et ses conséquences sur les finances publiques n'ont pas eu d'impact trop significatif en matière d'affaires sociales et de santé.

Le gouvernement montre clairement par là sa volonté de ne pas faire payer la crise aux plus démunis, lesquels sont aussi, ne l'oublions pas, ceux qui la ressentent le plus. On l'a vu, de nouvelles politiques ont même pu, au contraire de l'année dernière, être mises à l'ordre du jour. Nous nous félicitons de ces choix et arbitrages pris par le gouvernement dans son ensemble.

Sur un tout autre sujet, je voulais également souligner quelques avancées considérables en matière d'infrastructures sportives.

Tout d'abord, remercier le ministre des sports pour les efforts consentis l'an passé au niveau de l'aboutissement d'un grand nombre de dossiers en provenance des communes. Certains projets attendaient une réponse depuis plus de cinq ans et vous avez, autant que faire se peut, comblé ce retard. Je vous assure que les communes voient la différence. Il est maintenant à nouveau permis de rêver à l'introduction et à la réalisation de nouveaux projets.

Il y avait également un gros retard au niveau des dossiers introduits par les clubs. Vous avez manifesté votre intention de combler cette lacune. Nous ne pouvons bien entendu que nous en réjouir.

Par ailleurs, vous avez décidé, cette année, de mettre l'accent sur trois disciplines : la natation, l'athlétisme et le moto-cross. Vous vous concentrez dès lors sur trois disciplines plutôt que d'éparpiller çà et là les moyens disponibles, ce qui me paraît effectivement être un choix opportun.

Ce l'est encore plus pour le plan « piscines » dont on a beaucoup parlé. Vous avez bien fait de rappeler en commission et *urbi et orbi* qu'il ne boit pas la tasse. Nos piscines ne sont effectivement pas en bon état. Les communes trinquent pour maintenir le meilleur niveau de sécurité possible. Il faut les aider, Monsieur le Ministre. En effet, les piscines sont des lieux importants, tant pour l'apprentissage de la nage que pour la compétition ou la revalidation. Nous ne pouvons pas nous permettre des fermetures. C'est pourtant ce qui nous guette sans réaction et investissements majeurs et rapides de la part des autorités publiques. Quarante-cinq millions d'euros sont prévus pour soutenir cette politique. Puis, le nettoyage complet des financements alternatifs du passé accroîtra certainement encore les moyens disponibles dans le futur. Nous sommes donc sur la bonne voie, même si tout cela ne pourra se faire que par étapes.

Enfin, en ce qui concerne la rationalisation de l'usage des infrastructures sportives, l'opération « mon club, mon école » peut concerner tous les établissements, même non scolaires, qui acceptent de mettre une infrastructure à disposition d'un club. Cela est important car il y a encore beaucoup trop de salles de sport qui restent

inoccupées après les heures de cours et beaucoup trop de clubs qui recherchent un toit pour s'adonner à leur passion. On comprend dès lors bien l'intérêt de faire se rencontrer ces deux problématiques.

Bien évidemment, plusieurs autres politiques sont tout autant essentielles et n'ont pas été oubliées dans ce budget. Cependant, je ne les détaillerai pas davantage ici. En effet, refaire en plénière l'ensemble des débats étendus et passionnants que nous avons eus dans chacune des commissions n'aurait pas tellement de sens. Les résumer de manière excessive trahirait également leur sérieux. Quant à essayer d'énumérer rapidement tout ce qui pourrait mériter de l'être, cela finirait surtout par transformer mon intervention en un long et fastidieux catalogue, ce que je ne souhaite imposer à personne.

Néanmoins, certaines matières spécifiques qui nous semblent mériter des interventions particulières seront évoquées tout à l'heure, et je rassure d'entrée de jeu mes collègues, nous n'avons, pour ce qui nous concerne, qu'un intervenant, M. Fourny, qui reviendra sur la question du logement. Pour le reste, ce n'est pas dans notre groupe qu'il faut trouver les 24 autres personnes inscrites au débat pour cette belle journée.

Je l'ai dit au début de mon intervention et je le redis en conclusion de celle-ci, plus que jamais, parce que la conjoncture économique est encore difficile et parce que la situation politico-institutionnelle est toujours aussi tendue, il importe de définir parfaitement nos choix essentiels, de les préserver et de les budgéter adéquatement afin de soutenir efficacement la relance et d'assurer une dynamique de redéploiement sur les moyen et long termes. C'est ce que fait vigoureusement ce budget, sans pour autant oublier de s'imposer une rigueur très ferme et structurelle.

Je voudrais terminer là-dessus. À travers tous nos débats budgétaires aujourd'hui et en commission, à travers les questions aux ministres, j'entends bien l'opposition, elle réclame la suppression immédiate de la redevance télé, elle s'inquiète de la prolongation des écobonus, elle s'insurge contre les financements alternatifs et se réclame de l'Institut des comptes nationaux, elle demande le financement immédiat de telle ou telle infrastructure ou la généralisation de telle expérience pilote, elle se scandalise des soi-disant dettes cachées de la Région wallonne et j'en passe.

Je reconnais bien volontiers que le rôle de l'opposition est de s'opposer et de critiquer, mais j'ai la faiblesse de croire que c'est aussi de proposer des solutions raisonnables. C'est trop facile de demander l'impossible, de réclamer tout et son contraire et de ne pas réfléchir aux conséquences de ce qu'on propose. Surtout, cela ne résout rien et cela ne fait nullement avancer la Wallonie.

Au contraire, et c'est là tout le fil conducteur de mon intervention, ce gouvernement, entièrement soutenu en cela par le cdH, fait preuve, en ces temps de crise budgétaire, d'un sens des responsabilités qui l'honore. Il s'acquitte donc de cette tâche qui peut paraître ingrate,

celle de la rigueur, celle de devoir faire des choix et de prévoir le financement de ceux-ci en compensant toute dépense par une recette. Ce choix, que nous avons souhaité, c'est celui du maintien et de l'intensification progressive des politiques structurantes de développement économique, de redressement de la Wallonie, de protection sociale des Wallonnes et des Wallons en difficulté, mais sans pour autant faire peser nos décisions actuelles sur les générations futures, sans sortir de ce cadre qu'est la nécessité fondamentale du retour à l'équilibre et du désendettement.

Bien sûr, choisir, c'est renoncer. Bien sûr, nous voudrions pouvoir répondre sans difficulté à toutes les demandes, à tous les problèmes, à tous les besoins de financement. Mais nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre de ne pas être responsables et rigoureux. C'est donc pour cela que nous ne suivons pas les invitations quelques fois un peu inconscientes et contradictoires de nos amis libéraux.

Car il ne faut pas être naïf ou faussement candide, sans jouer les oiseaux de mauvaise augure, regardons autour de nous: la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Espagne, les risques sur les notes de crédit des États. Regardons aussi, surtout, les mesures d'austérité décidées un peu partout, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas, en France et en Allemagne. Comment s'imaginer que nous pourrions être les seuls à ne pas devoir faire le moindre effort? Comment penser que nous pourrions, comme l'opposition nous y invite si souvent, augmenter toutes nos dépenses, baisser tous nos impôts et faire disparaître notre dette?

Certes, on le sait bien, même si elle n'a pas de Gouvernement fédéral de plein exercice, la Belgique est en bien meilleure santé économique, financière et budgétaire que les quelques pays que j'ai cités. Et les inquiétudes des marchés ne peuvent se comprendre que par un mécanisme de contagion, d'effet domino et de recherche de maillons prétendument faibles.

Il n'empêche, si on veut éviter tout risque financier, et surtout, si on veut également éviter une austérité radicale comme on la voit s'abattre actuellement sur le Royaume-Uni, il faut soutenir la voie actuellement empruntée par ce gouvernement et par cette majorité; soit la rigueur dans la gestion budgétaire et le désendettement afin d'assurer sur le long terme le financement des politiques de redéploiement social et économique de la Wallonie.

C'est ainsi qu'on parviendra à rassurer les éventuelles inquiétudes, justifiées ou non, des marchés à notre égard. C'est ainsi qu'on répondra de manière éclatante aux critiques, justifiées ou non, que certains, au nord du pays ou dans cette enceinte, utilisent régulièrement contre nous dans des négociations. Avant toute chose, c'est ainsi qu'on développera durablement la Wallonie et le bien-être de chacune et chacun de nos concitoyens.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Qui va nous parler de la télé-redevance.

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues, je ne voulais pas parler de la télé-redevance, mais je vais en parler, puisque vous m'incitez à le faire, Monsieur le Ministre.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est votre grand succès.

M. Jeholet (MR). – Monsieur Nollet, en vous entendant, ce matin, je croyais qu'il n'y avait plus de logements à construire en Wallonie, que tout avait été fait. Et donc, voilà, c'est une resucée, évidemment!

Mme la Présidente. – Allez, allons-y, Monsieur Jeholet.

M. Jeholet (MR). – ... ils étaient en bon état.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – C'est comme quand j'ai entendu M. Bacquelaine dire qu'il faut pacifier au MR. Il y avait la guerre chez vous? (*Rires.*)

M. Jeholet (MR). – Jouez, Monsieur Antoine!

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Parlez-nous un peu de cette affaire-là.

M. Jeholet (MR). – De quoi? De la télé-redevance? Vous voulez qu'on en parle?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non, j'aurais voulu vous entendre.

M. Jeholet (MR). – Soyons un peu sérieux.

Quand j'entends M. Prévot à cette tribune.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Excellent.

M. Jeholet (MR). – Oui, peut-être excellent, mais je ne cache pas que je préfère l'analyse de M. Lebrun en Commission des finances. C'est vrai qu'il a participé à l'ensemble des débats et qu'il disait, en introduction, qu'il n'était pas d'un grand optimisme quand il voyait ce budget. Vous pouvez aller rechercher dans les documents parlementaires, il disait: «*Voilà, c'est mon analyse, il faut être réaliste, je ne suis pas d'un grand optimisme, mais je suis réaliste.*». Je préfère l'analyse de M. Lebrun qui, je pense, correspond plus à la réalité, que le discours de M. Prévot.

Mais je sais qu'il faut s'autoflatter, Monsieur le Ministre. Je lisais ce matin M. le Ministre Marcourt concernant la Caisse wallonne d'investissement. Je sais que c'est un dossier qui vous tient à cœur aussi, ainsi que le ministre-président. Il disait: «*Tout va mieux, c'est un grand jour pour la Wallonie*». On nous demandait d'aller sur le site de la Caisse wallonne d'investissement. Je me suis empressé de le faire et je suis tombé sur le site Immobil. Je suppose donc que la Région wallonne nous détaillera ses grands projets immobiliers, puisque je n'ai pas eu beaucoup d'informations. Ceci était la parenthèse par rapport aux lectures de ce matin.

Je voudrais essentiellement insister – je pense qu'on ne va pas refaire le débat budgétaire que l'on a fait en commission et je pense qu'on a eu un long débat de bonne qualité – par rapport à la transparence et aux vrais chiffres. On ne va pas reparler de la dette cachée – parce qu'il y en a une pour la Région wallonne –, mais par rapport à une inquiétude que j'ai déjà exprimée à la tribune de ce parlement par rapport à l'Institut des comptes nationaux qui a, en quelque sorte, adressé un carton rouge aux finances de la Région wallonne. Il est vrai que vous sembliez botter en touche, à l'époque. Vous étiez nettement plus nuancé déjà en commission puisque, contrairement à ce que vous aviez indiqué lors des premières interventions sur le sujet, la problématique de la pertinence de la classification en code 8 semble connue du gouvernement depuis longtemps. En témoigne, une lettre de 2008 adressée au ministre-président. Je vous ai posé des questions en commission, Monsieur le Ministre du Budget, et vous m'avez répondu que vous n'étiez pas au courant de cette lettre, qu'on n'en avait pas parlé à l'époque au sein du gouvernement, et que, quand vous êtes devenu ministre, vous n'en aviez pas été informé.

Je profite donc de la présence du ministre-président pour l'interroger puisque ... Comme je m'adresse au ministre-président, j'aimerais quand même qu'il m'écoute.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je peux faire deux choses en même temps. (*Rires.*) (*Réaction de M. Onkelinx.*)

M. Jeholet (MR). – C'est le coté très raffiné et délicat de M. Onkelinx. (*Rires.*) Les femmes apprécieront, je suppose.

Mme la Présidente. – Monsieur Jeholet, je propose que vous poursuiviez.

M. Jeholet (MR). – Monsieur le Ministre-Président, l'Institut des comptes nationaux avait adressé une carte rouge par rapport aux finances de la Région wallonne. En commission, le ministre du budget m'a répondu qu'il n'avait pas été informé d'un courrier de l'Institut des comptes nationaux qui remontait à septembre 2008. J'aurais donc souhaité, par rapport à cette alerte de l'Institut des comptes nationaux, voir ce qui avait été fait

au niveau du gouvernement pour éviter ce qu'on a pu connaître.

Le ministre du budget nous a remis le document qu'il avait reçu et les différentes annexes. J'ai donc constaté que l'Institut des comptes nationaux vous avait déjà adressé, en 2008, un courrier pour vous dire que la situation était préoccupante par rapport à cette fameuse classification de certaines dépenses en compte 8.

J'aimerais donc savoir ce qui a été fait de votre part. Est-ce un courrier que vous avez simplement classé, ou en avez-vous parlé au sein du gouvernement, puisqu'on a semblé découvrir les choses il y a quelques semaines, quand j'ai interpellé le ministre du budget à cette tribune.

Il apparaît que l'Institut des comptes nationaux semble, dans un premier temps, considérer la plupart des codes 8 de type prêt comme des opérations financières. Toutefois, le document fait état de questions relatives au remboursement, à certains *returns*. Y a-t-il un risque de voir certaines interventions procrédits requalifiées en dépenses de capital? Cela me paraît être une question importante.

La problématique des codes 8 traitée dans les courriers transmis par le ministre explique-t-elle à elle seule l'importance du déficit du solde de financement 2009? D'autres éléments sont-ils avancés, Monsieur le Ministre?

D'après certaines informations, l'Institut des comptes nationaux exigerait davantage de précisions afin de vérifier la pertinence de la classification au périmètre public de certains organismes. Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire de quels organismes il s'agit et quels organismes sont visés par l'Institut des comptes nationaux?

Monsieur le Ministre du Budget, vous nous avez transmis le courrier du 26 octobre que vous avez envoyé à l'Institut des comptes nationaux. Au vu de son contenu, il semble qu'un contact antérieur à cette date ait eu lieu. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous confirmer l'ensemble des documents relatifs à cette question, puisque les justificatifs et commentaires de votre cabinet, reçus le 17 septembre par l'Institut des comptes nationaux, semblent indiquer le courrier? Y a-t-il d'autres pièces, ou nous avez-vous remis l'ensemble des pièces qui sont à votre disposition?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Pour que les choses soient tout à fait claires, dès lors que l'ICN m'a contacté, de mémoire fin juillet – je parle ici sans vérification de mon agenda –, nous leur avons effectivement transmis les données qui les ont amenés à établir une première formule pour 2009. Je vous rappelle que c'est un budget initial 2009 dont je n'ai pas la responsabilité, même si j'en suis solidaire pour avoir été membre du gouvernement. Nous avons alors demandé à l'ICN d'avoir une phase contradictoire. Pourquoi? Parce que, si vous allez voir sur le site de l'ICN – c'est comme cela,

du reste, que nous avons été alertés la première fois –, vous n'avez que des chiffres. Il n'y a pas le moindre commentaire, pas la moindre mise en garde. Nous avons reçu une réponse par la suite, nous indiquant – et je vous le confirme – que, tout début janvier, nous aurons une séance de travail, peut-être même deux, peut-être même trois, avec l'Institut des comptes nationaux.

J'ajoute que nous avons d'ores et déjà pris un certain nombre de mesures. Comme je vous l'ai dit en commission, là où nous considérons qu'effectivement, l'Institut des comptes nationaux pouvait avoir raison, nous avons revu notre position. C'est notamment le cas, je vous le dis, pour la SOWAER.

Par contre, là où nous pensons qu'il y a matière à discussion, même si nous sommes convaincus que nous sommes dans l'orthodoxie budgétaire, nous avons neutralisé la dépense par une provision en dépenses budgétaires.

Troisième élément, là où nous pensons qu'il s'agit bien de corrections, c'est-à-dire d'éléments qui améliorent le solde, nous les avons inscrites comme telles. Je pense à des prêts, des prises de participation, sans quoi, demain – je vous le dis à vous, parce que je sais que vous êtes sensible à la situation –, on ne pourra même plus aider les entreprises, ni même faire des prêts, ni même soutenir les *invests*. Ce serait d'autant plus inacceptable que l'Union européenne cofinance les dépenses au niveau des *invests*.

Je pense donc que nous avons adopté une attitude prudente avec le ministre-président, en répertoriant trois grandes catégories les corrections. Certaines, nous les abandonnons, c'est notamment le cas pour la recette CRAC, avec Paul Furlan. D'autres, nous les maintenons, mais nous les neutralisons avec des provisions. Les troisièmes, on les défend. Pourquoi, Monsieur Jeholet? Parce qu'entre-temps – et ce sont les courriers que M. Borsus a exhibés tout à l'heure, et tout cela est parfaitement public –, nous n'avons pas demandé aux opérateurs de cacher quoi que ce soit, cela, c'est la version «borsusienne», si j'ose dire, ce que le courrier dit réellement, c'est: «*Apportez-nous les justificatifs que nous réclamons l'ICN, rien d'autre*». Cela fait partie d'une volonté, d'un dialogue responsable.

Je vous connais, Monsieur Jeholet, vous n'allez pas lâcher le morceau. Donc, je vous attends déjà le 10, le 12 ou le 15 janvier en disant: «*Et alors, que s'est-il passé avec l'ICN?*»? Eh bien, je ne manquerai pas de vous répondre.

M. Jeholet (MR). – Vous confirmez en quelque sorte que vous avez revu vos positions. Vous avez rectifié le tir. Simplement, vu le courrier reçu par le ministre-président en 2008, on aurait pu corriger le tir et rectifier la trajectoire plus tôt.

Et donc, une question – je ne sais pas si le Ministre-président répondra à cette tribune, ou si le Ministre du budget sera le seul à répondre –, moi, j'aimerais savoir

pourquoi le gouvernement n'en a pas tenu compte, n'a pas rectifié le tir plus tôt, notamment dans le cadre du budget 2010. C'est la question essentielle. Je pense qu'il faut une certaine transparence.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Si vous m'autorisez, Madame la Présidente, car nous sommes là à un nœud essentiel.

Ce courrier qu'a reçu mon prédécesseur n'était pas un courrier inédit, unique, de mise en garde, de vigilance. Chaque année, il y a un certain nombre de communications entre l'Institut des comptes nationaux et l'ensemble des gouvernements, fédéral, communautaire et régional. Chaque année, on a pu constater – depuis lors, je l'ai bien évidemment vérifié – que, successivement, la Région flamande a été requalifiée; puis ensuite, la Région flamande s'est retournée contre l'Institut des comptes nationaux et, finalement, a eu gain de cause. Cela veut dire, Monsieur Jeholet – et je vous le dis en toute honnêteté intellectuelle – que, lorsque l'ICN arrête provisoirement son analyse, il attend un débat contradictoire et il peut même revoir sa position. Cela a notamment été le cas du côté flamand pour tout le dossier Aquafina.

Ensuite, il y a eu la Région bruxelloise qui a été requalifiée pour les dépenses en matière de transport. C'est vrai que ce n'est que tout récemment – alors, à vous d'apprécier ça, qui suis-je pour le faire? – que l'Institut des comptes nationaux s'est intéressé à notre région. Vous avez d'ailleurs pu constater qu'en Communauté française, l'Institut des comptes nationaux a un résultat inverse à celui de la Cour des Comptes. La Cour des Comptes dit, à la Communauté française: «*Attention, vous avez un dérapage de plus de 65 millions d'euros*». Et l'Institut des comptes nationaux dit: «*Non, pas du tout, je vous félicite, vous avez un solde positif de pratiquement deux millions d'euros*».

Avouez – et je le dis avec le respect le plus complet à l'égard de la Cour des Comptes et de l'Institut des comptes nationaux – que ce que M. Borsus appelle de tous ses vœux, ces grands observateurs extérieurs, indépendants, ce voyeurisme budgétaire qu'il adore, je l'accepte, mais j'ai deux avis de deux organismes prestigieux qui aboutissent à des conclusions différentes.

M. Jeholet (MR). – Pour la clarté du débat, cette lettre n'a pas été envoyée à votre prédécesseur, elle a été envoyée au ministre-président de l'époque qui est toujours ministre-président aujourd'hui. Que dit-elle? «*Par la présente, nous tenons à vous informer d'une révision méthodologique qui a trait à la requalification dont font l'objet certains apports de capitaux dans les comptes publics qui seront publiés le 30 septembre 2008. Cette modification, qui concerne tous les sous-secteurs des administrations publiques à l'exception du sous-secteur des administrations de sécurité sociale qui n'est pas impliquée dans ce type d'opération, a pour conséquence*

une détérioration des soldes de financement». Le sous-secteur des administrations locales pour lequel l'Institut des comptes nationaux manque cruellement de données de base de bonne qualité, est donc légalement concerné. Je vous passe l'entièreté du discours, mais je termine : «*En conséquence, tous les apports de capitaux importants et/ou à caractère répétitif pour lesquels aucune information permettant de justifier un traitement comme opération financière sans impact sur le solde de financement et disponible auprès de l'Institut des comptes nationaux, ont été requalifiés en transferts en capital. Il va de soi que, si les pouvoirs publics concernés fournissaient les informations montrant que certains des apports de capitaux ainsi requalifiés sont effectués dans un contexte commercial, le traitement de ces derniers dans les comptes publics SEC 95 pourrait être reconsidéré*».

On est en septembre 2008. Je poursuis : «*Dorénavant, cette manière de procéder sera aussi appliquée dans le futur. Une explication détaillée de cette révision et de son impact sur les comptes publics figure en annexe de ce document*».

J'aimerais qu'en commission, on puisse retracer ce qui a été fait par le gouvernement à partir de courrier-là. Quelle est la réponse qui a été donnée, à l'époque, par le ministre-président et le gouvernement à l'Institut des comptes nationaux, puisqu'on semble seulement avoir découvert il y a quelques semaines, fin 2009, le pot aux roses et avoir tenu compte des remarques de l'Institut des comptes nationaux que vous estimez, certaines fondées, certaines à analyser et certaines sur lesquelles vous allez ferrailler et vous battre dans la négociation.

Nous ferons certainement le point début janvier.

Je souhaiterais aussi, Monsieur le Ministre du Budget, en concertation avec M. le Ministre-Président – puisque c'est à lui qu'a été envoyé ce dossier – que l'on retrace ce qui s'est passé depuis ce 29 septembre 2008 à aujourd'hui. J'entends M. Prévot : «*Tout va bien Mme la Marquise*». La Wallonie, c'est Eurodisney quand on l'entend. Tout cela c'est bien beau, mais à un moment donné, quand on analyse un budget, on doit aussi le faire dans la transparence. Donc, c'est ce que je demanderai à la commission pour que l'on puisse, l'espace de cette année, entre le 29 septembre 2008 et fin 2009, voir ce que le gouvernement a fait exactement. Je pense qu'en tant que parlementaires, on est en droit de le savoir.

Mme la Présidente. – M. Disabato est encore inscrit dans la discussion. Pensez-vous pouvoir intervenir avant 12 heures 30 minutes ? On va vous entendre alors et puis on suspendra la séance.

M. Disabato (Écolo). – Merci, Madame la Présidente. Préalablement à mon intervention, je voudrais rebondir sur deux choses qui ont été évoquées dans le cours des débats, et tout d'abord les problèmes de paiement aux associations et aux entreprises. C'est un constat qui est partagé par l'ensemble des groupes politiques.

Moi qui ai assisté à beaucoup de Commissions du budget, puisque c'est de la compétence de M. Antoine, j'ai pu en tout cas constater que tous les groupes politiques se sont vraiment préoccupés de cette situation et que les ministres, tant le Ministre Antoine que le Ministre Nollet, ont marqué une volonté ferme de résoudre les problèmes, notamment en trouvant des solutions par rapport au service «contentieux» et à l'engagement de nouvelles personnes, mais aussi, de manière générale, en réfléchissant au mécanisme global et au schéma global de paiement en Région wallonne. Parfois, et notamment par rapport au service «contentieux», des choses qui ne devraient pas s'y retrouver s'y retrouvent, ce qui peut un petit peu gripper la machine et causer de nombreux retards. Je trouve que c'est véritablement quelque chose d'essentiel. Si on veut parvenir à redresser la Wallonie, il faut aussi pouvoir respecter le plus possible ses engagements dans les délais, parce que cela peut parfois créer des problèmes en aval chez les entreprises qui doivent elles-mêmes emprunter et, parfois, ne peuvent plus payer leurs fournisseurs ou simplement leurs charges ONSS.

Ensuite, par rapport aux écobonus, nous en avons discuté dans le cadre de la commission. Pour moi, il faut vraiment stabiliser le mécanisme puisqu'il a déjà été modifié à deux reprises et que, d'après les informations qui nous ont été données, il pourrait encore être modifié une troisième fois. Je pense qu'il faut de la stabilité pour développer une véritable fiscalité environnementale et sociale. C'est seulement si on arrive à stabiliser le système que les gens pourront comprendre et accepter les différents principes que nous voulons développer en Wallonie.

Ceci étant dit, Madame la Présidente, je voulais intervenir complémentirement à l'excellente intervention de mon chef de groupe, M. Wesphael, et apporter quelques éléments dans la discussion budgétaire.

Tout d'abord, je souhaite aborder la remarque de la Cour des Comptes, que je remercie d'ailleurs pour le travail qu'elle fait chaque année et notamment dans des conditions parfois difficiles avec des délais parfois durs à tenir, qui a apporté une plus-value à nos travaux parlementaires.

La Cour des Comptes évoque la probable modification des paramètres fédéraux et, plus particulièrement, des chiffres de la population. Il est clair qu'il n'était pas possible, pour le gouvernement, de prévoir cela, puisque ces paramètres ne sont toujours pas connus. On peut d'ailleurs se poser des questions, puisque ce sont des chiffres de population de 2009 et, à l'heure actuelle, nous ne les connaissons pas encore.

Il me semble qu'il y a quand même quelque chose d'assez interpellant à ce sujet-là et qu'il faudrait que le Fédéral se préoccupe de cette situation pour que nous puissions au moins calculer nos budgets. Cela aurait pour conséquence, d'après la Cour des Comptes, que l'intervention de solidarité nationale diminue plus que ce

qui est inscrit dans le budget 2011. En effet, sur pied de l'article 48 de la loi spéciale de financement, l'intervention de solidarité nationale est attribuée à la région dont le produit moyen de l'impôt des personnes physiques par habitant est inférieur au produit moyen de l'impôt des personnes physiques par habitant pour l'ensemble du royaume. Les prévisions passent donc d'une différence négative de 13,028 % en 2010 à 12,475 % en 2011 et la Cour des Comptes pointe le fait que la modification des chiffres de la population ferait passer ce différentiel à 12,28 %, ce qui est le chiffre le plus bas que la Wallonie ait connu en la matière. La Cour des Comptes le reconnaît elle-même et observe, je cite : « *Une évolution positive dans l'optique de l'appréciation de la situation économique wallonne* ». C'est quelque chose d'essentiel à dire.

Cependant, nous pourrions aussi nous plaindre d'avoir moins de moyens, et c'est vrai que c'est rare de se réjouir de cet état de fait. Or, et je pense parler pour tous les collègues qui travaillent au sein de notre parlement, nous nous en réjouissons. Nous devons nous en réjouir, parce que c'est un signal fort adressé à certains en Flandre – et j'insiste sur « certains », car il ne faudrait pas faire croire que tout le monde pense la même chose en Flandre – pour dire haut et fort que nous ne sommes pas des *junkies* des transferts financiers. Nous nous réjouissons de voir que les transferts diminuent. Nous sommes fiers de travailler, même si les rôles sont différents dans la majorité et dans l'opposition, au redéveloppement économique de notre région. Jamais, au grand jamais, nous ne nous contenterons de la situation difficile dans laquelle nous vivons, comme on essaierait de nous le faire croire de l'autre côté de la frontière linguistique.

Si M. De Wever – parce que c'est bien de lui qu'il s'agit – investissait son énergie à trouver des solutions plutôt qu'à créer des problèmes, cela se ferait au bénéfice de la Wallonie, bien sûr, mais aussi de Bruxelles et de la Flandre. Et peut-être aussi que sa grosse fatigue serait plus utile. Contrairement à ce que le président de la N-VA colporte, notre région n'a pas peur de la responsabilisation, puisqu'elle l'applique au jour le jour.

La Wallonie a un passé difficile, un présent qui œuvre à son redressement et un avenir, je l'espère, radieux.

Je voudrais aussi revenir sur l'aspect « développement durable » de ce budget. La Cour des Comptes vient de rendre un avis critique sur le manque de stratégie « développement durable » en Wallonie, ces dernières années. Elle reconnaît toutefois que ce gouvernement en a fait une préoccupation majeure, notamment à travers l'adoption prévue d'un décret régional « climat », qui fournira une base légale à la poursuite des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cependant, il est nécessaire de ne pas confondre le développement durable avec le seul aspect environnemental – en le disant moi-même, vous savez à quel point cela peut être pertinent, parce nous sommes assez défenseurs de cette vision environnementale –, mais bien dans la dynamique

qui concerne les trois piliers du développement durable que sont l'économique, le social et l'environnemental. Le développement durable doit traverser toutes les politiques du gouvernement.

À ce niveau, le gouvernement actuel intègre dans ce budget une vision résolument ancrée dans le développement durable, notamment à travers le Plan Marshall 2.vert qui ouvre des perspectives budgétaires fortes visant à mettre en œuvre non seulement un 6^e pôle consacré aux technologies environnementales, mais aussi l'alliance emploi-environnement.

Dans ce cadre, la politique de réforme des primes énergie, le plan HT et son grand succès au vu des chiffres qui nous ont été communiqués, mais aussi les moyens annoncés pour le logement social et leur traduction budgétaire, permettent d'espérer un redéveloppement durable de la Wallonie.

Concernant ce dernier point, comment ne pas souligner cette opération visant à rénover avec une qualité énergétique optimale et créer des logements sociaux avec 900 millions d'euros, et ce, sans augmentation supplémentaire en terme de débudgétisation. Il faut pouvoir le souligner aujourd'hui.

Pour en revenir au développement durable, j'encourage le gouvernement. Le ministre qui en a la compétence dans ses attributions a déjà dit qu'il souhaitait développer un tel plan et veiller à définir cette stratégie pour augmenter encore l'efficacité de ses politiques. D'ailleurs, notre groupe a déposé une proposition de décret visant à définir une stratégie de développement durable et mettre en place des outils pour ce faire. Le Plan Marshall 2.vert n'est donc pas qu'un plan de redéploiement économique *stricto sensu*, mais un plan ancré dans le développement durable au bénéfice aussi du portefeuille des citoyens et de l'environnement qui s'en trouvera amélioré.

Enfin, je voudrais aborder la gouvernance qui, dans le budget, ne se traduit pas autant que les autres grands chantiers inscrits dans la DPR, mais qui continuera à se traduire politiquement grâce au ministre des pouvoirs locaux, M. Furlan, tout au long de cette année 2011.

Nous pouvons dire avec fierté que les Wallons ont vocation à être des modèles. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

(Applaudissements sur les bancs Écolo.)

Mme la Présidente. – Je propose de suspendre nos travaux jusque 14 heures. Ils débiteront par les questions d'actualité. Je souhaite bon travail aux commissaires qui partent en commission conjointe. On enchaîne directement avec celle-ci.

– *La séance est suspendue à 12 heures 22 minutes.*

– *La séance est reprise à 14 heures 31 minutes.*

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

Conformément à l'article 61 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en ce début de séance.

M. le Ministre Lutgen m'informe qu'il est retenu par un embouteillage, mais comme je vois que M. le Ministre Marcourt est déjà là et que M. Senesael est prêt à poser sa question d'actualité, je propose d'entendre la question de M. Senesael.

QUESTION

**DE M. SENESAEL À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME,
DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET
DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
« LE DOSSIER DE LA REDOUTE
À DOTTIGNIES »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Senesael à M. le Ministre Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « le dossier de La Redoute à Dottignies ».

La parole est à M. Senesael pour poser sa question.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, bonjour, Monsieur le Ministre, j'ai déjà eu l'occasion avec d'autres collègues de vous interroger quant au devenir de la société « La Redoute » à Dottignies. Pour rappel, ce sont quand même 94 personnes qui se trouvent concernées par une fermeture d'entreprise, ou en tout cas d'un site qui se trouve à Dottignies, avec une délocalisation possible vers la région voisine en France, à Watrelos, très exactement.

Monsieur le Ministre, quand je vous ai interrogé, vous étiez tout à fait disposé à essayer d'intervenir, si la direction de la société le souhaitait, afin d'essayer d'avancer dans ce conflit. Il se fait que la direction et les syndicats ne trouvent pas l'entente nécessaire pour que la procédure Renault puisse bénéficier de toute l'attention requise des uns et des autres, la direction estimant jouer le jeu de la procédure, les syndicats s'estimant floués par la direction.

La SETCa, plus exactement, s'interroge sur le fait que notre région de Wallonie picarde est particulièrement florissante en ce qui concerne la vente par correspondance et s'inquiète du fait que, si des solutions structurelles ne sont pas trouvées, la décision de fermeture et de délocalisation du site de « La Redoute » puisse avoir des effets pervers, par effet de domino, sur d'autres sociétés comme celle de « 3 Suisses », installée à Tournai.

Les parlementaires régionaux sont donc mobilisés, sollicités pour essayer de trouver des solutions. Les

solutions à trouver hypothèquent en fait l'avenir de 94 personnes pour 386 000 euros d'économie à trouver.

C'est le défi de la direction que de mettre en place un nouveau plan *marketing* pour le développement de la société. Je pense que l'enjeu de la perte d'emplois est bien trop important par rapport à l'objectif d'économie d'un peu plus de 300 000 euros, poursuivi par la direction.

Je sais qu'une conciliation a été entamée au Ministère de l'emploi et du travail pour trouver des solutions. Je vous sais aussi, Monsieur le Ministre, très attentif au développement wallon et à notre région en particulier.

J'appelle de tous mes vœux que votre cabinet et vous dégagiez des solutions. Il y a également des parlementaires, toutes tendances confondues, qui sont prêts à se mobiliser pour tenter de trouver, si possible, une solution à cette problématique.

D'avance, Monsieur le Ministre, je vous remercie de vos réponses et surtout de votre capacité à agir en ce domaine.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – La question posée est extrêmement délicate. Vous avez raison de dire que ce dossier doit être intégré dans la réflexion globale sur le secteur économique des ventes par correspondance.

« La Redoute », tout comme « 3 Suisses », ont une grande historicité dans la vente par correspondance. Je dirais qu'ils ont utilisé la voie postale bien avant l'existence d'internet. Depuis, internet nous a rejoint, faisant en sorte qu'aujourd'hui, ce genre de commerce se trouve confronté à une concurrence importante.

Vous avez touché du doigt le fait que 89 travailleurs sont concernés par ce problème.

M. Senesael (PS). – Pour la clarté du débat, je voudrais préciser qu'il y a 89 travailleurs et cinq intérimaires.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Et donc, c'est un nombre d'emplois important. Il faut continuer à négocier, 35 questions ont déjà été adressées par les organisations syndicales à l'égard de la direction. Une réunion est prévue le 25 janvier, mais dans l'intervalle, les organisations syndicales ont demandé aux SPF Emploi de bien vouloir procéder à une conciliation. Notre objectif, et je pense que c'est partagé par mon collègue M. Antoine en charge de l'Emploi, est de préserver le maximum d'emplois. Bien sûr, si la décision devait être confirmée, il faudrait négocier avec la direction la possibilité du transfert d'un certain nombre

d'emplois vers le site français qui est quinze fois plus important que le site de Dottignies.

Aujourd'hui, notre préoccupation est de trouver toutes les solutions et je tiens à répéter ici, de la manière la plus formelle, que si la société «La Redoute» souhaite la collaboration de la Région wallonne, ce sera, pour nous, une obligation de collaborer et d'essayer de trouver une solution qui maintienne ces emplois en Wallonie, en Wallonie picarde en particulier.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael.

M. Senesael (PS). – De tout cœur, je remercie M. le Ministre pour sa disponibilité, ainsi que celle de ses services, pour essayer de trouver les solutions les plus diversifiées à cette problématique.

Je note qu'on peut compter sur les services du FOREM pour assurer également un suivi aux demandeurs d'emploi qui seraient privés de celui-ci.

QUESTION
DE M. JEHOLET À M. LUTGEN,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,
DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT
ET DU PATRIMOINE,
SUR
«LES RETARDS DE TRAITEMENT
DES DOSSIERS DE COFINANCEMENT
RELATIFS AU TRILOGIPORT»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Jeholet à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «les retards de traitement des dossiers de cofinancement relatifs au Trilogiport».

La parole est à M. Jeholet pour poser sa question.

M. Jeholet (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, j'aurais souhaité vous interroger sur le dossier du Trilogiport dont l'importance n'est plus à prouver pour l'économie liégeoise et l'économie de notre région, puisqu'il s'agit d'une plateforme multimodale en région liégeoise.

Ce projet, qui a déjà connu quelques étapes et quelques péripéties, serait en souffrance par rapport au cofinancement européen, puisque, outre l'intervention de la Région wallonne, il y a une intervention des fonds européens à hauteur de 40 %.

Par rapport à des études, des fonds européens seraient déjà perdus, mais, plus fondamentalement, par rapport à un pont entre le réseau autoroutier et la plate-forme qui est évidemment un travail important, il y aurait manifestement des retards peut-être dus à la lenteur du traitement administratif de ce dossier.

On devrait y voir plus clair, au plus tard en 2012, mais on annonce la fin des travaux en 2013, ce qui risque d'entraîner la perte de ces montants européens. Ce n'est pas moi qui le dis, mais bien la Cour des Comptes, donc un organisme sérieux. J'étais d'ailleurs en Commission des finances et j'ai pu y manifester mon inquiétude lors du débat budgétaire par rapport au traitement de différents dossiers qui bénéficient de ce cofinancement européen, évidemment, pour ne pas perdre ces crédits.

Disposez-vous d'informations plus larges ou plus rassurantes par rapport à cette perte éventuelle de fonds qui serait évidemment préjudiciable pour la Région wallonne à qui il reviendrait, le cas échéant, de prendre en charge ces travaux ?

Il y a eu un rapport de la Cour des Comptes, mais également différents articles qui sont parus dans la presse.

Je pense qu'aujourd'hui, il serait bien que vous puissiez confirmer ou infirmer ces informations avec évidemment toutes les conséquences qu'elles pourraient avoir pour la Région wallonne.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je remercie M. Jeholet pour cette question qui me permet de faire le point sur ce dossier qui, je crois, doit largement dépasser les clivages politiques.

Trilogiport, c'est un magnifique projet, à la fois en termes de développement économique, mais aussi par rapport aux aspects «durabilité». Il porte sur 120 hectares dont 40 sont réservés à la partie «aménagement environnemental», 280 000 containers sont prévus par an sur le site, 11 convois fluviaux par jour, une dizaine de trains également. Bref, de quoi pouvoir faire tourner l'économie liégeoise, mais aussi l'économie wallonne.

Concernant les financements des budgets, il y a 22 millions d'euros qui sont prévus par le Plan Marshall et qui sont toujours maintenus, puisque nous avons pris, en juillet, une décision permettant de passer du Plan Marshall 1 au Plan Marshall 2. vert et dont la SOWAFINAL garantit l'ensemble du financement. Je rappelle que ce financement, c'est 80 % à charge de la région et 20 % à charge du port autonome de Liège, ensuite, 20 millions d'euros qui sont prévus également, Fonds FEDER 40 %, vous l'avez rappelé et 60 % de part régionale.

Quant à la suite du dossier, par rapport à votre question, n'y a-t-il pas une crainte de perdre les moyens du fonds européen ? Je rappelle aussi qu'il y a 115 millions d'euros de fonds privés, excusez-moi d'apporter cette précision, car elle est importante, cela montre aussi le partenariat public-privé qui est important par rapport à ce dossier. Non, puisque nous avons jusque 2013 pour consommer ces moyens, à savoir 40 % d'une somme équivalente à 20,525 millions d'euros.

QUESTION
DE M. BINON À M. HENRY,
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE LA MOBILITÉ,
SUR
«LES DERNIÈRES ÉVOLUTIONS
DU DOSSIER DE LA RN54»

Suivant la règle N+2, nous avons jusque 2015 pour consommer ces moyens. La Cour des Comptes semble considérer que des fonds FEDER ont été perdus, au niveau des études notamment. Ce n'est pas exact, puisque nous avons utilisé des budgets de la DGO2, mais on pourra très bien faire des réallocations par la suite et porter d'autres éléments à charge des fonds FEDER. Cela ne pose aucune difficulté.

Il reste le suivi du dossier. La *task force*, mise en place le 1^{er} juillet 2010, permet de coordonner le travail entre différentes administrations et donc de prendre des décisions le plus rapidement possible. Les études sont lancées, je n'attends même pas la délivrance du permis, mais je suis certain que mon collègue M. le Ministre Henry va le délivrer dans les meilleurs délais pour permettre ensuite les réalisations.

Je suis donc rassurant à votre égard, sachant toutefois qu'il faut rester vigilant et que cette *task force* continue à faire progresser ce dossier pour le bien de toute la Wallonie, sur le plan économique, sur le plan environnemental et sur le plan de l'emploi surtout pour tout le bassin liégeois.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. J'avais été interpellé par le fait que différents ministres du gouvernement se renvoyaient la balle. Je ne parle pas de votre cas, mais de M. le Ministre de l'Environnement, qui, par rapport au retard au niveau d'un permis, renvoyait la balle au ministre des travaux. Vous vous dites rassurant, sans toutefois être certain évidemment que ces fonds ne seront pas perdus. Il faudrait être attentif par rapport à la consommation des fonds FEDER, mais aussi par rapport au traitement administratif de ces fonds. C'est un dossier parmi d'autres, mais je pense qu'à un moment donné, on ne peut pas tergiverser – et je sais que les procédures sont parfois longues –, mais ce sont des cofinancements importants et, si on ne les obtient pas, ce sera à charge de la Région wallonne, ce qui n'est souhaitable pour personne.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Afin d'être précis, je vous informe que le montant est de 20 509 000 euros.

M. Jeholet (MR). – J'apprécie vraiment la sagesse, le respect de M. le Ministre à l'égard du parlementaire que je suis, je pense que cela mérite d'être souligné.

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Binon à M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité, sur «les dernières évolutions du dossier de la RN54».

La parole est à M. Binon pour poser sa question.

M. Binon (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, si le dossier de la RN54 est un dossier important pour la région, et je vois M. le Ministre Furlan qui opine de la tête, il est certain que nous ne parlerons pas aujourd'hui du fond du dossier, mais bien de l'étonnement qui fut celui des bourgmestres à la lecture de l'article de presse qui relevait que la Région wallonne a adopté la révision du Plan de secteur pour la RN54. On se rend compte que, le 16 décembre, les sections locales Écolo de Merbes et de Lobbes, entre autres, avaient déjà fait un communiqué de presse sur ce sujet, alors que les bourgmestres des communes intéressées, qui sont en première ligne et qui ont le droit de savoir ce qu'il se passe, n'en étaient pas encore informés.

C'est d'autant plus étonnant qu'il s'agit de bourgmestres proches de la majorité régionale.

Je pense que le dossier est important, mais qu'il démarre mal, si vous vous mettez déjà les bourgmestres et les collègues communaux à dos.

Nous ne sommes qu'au début de la procédure, on n'est pas prêts de voir le premier coup de pelle, cela fait 50 ans que ce dossier existe. J'aurais bien voulu vous entendre sur la procédure que vous avez utilisée et savoir pourquoi des autorités officielles – qui sont les bourgmestres – sont informées par la presse et qu'il apparaît que les locales Écolo en savent bien davantage que les bourgmestres susvisés qui ont tout découvert par la presse.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. – Monsieur le Député, ce dossier est effectivement ouvert depuis longtemps. La DPR prévoit un tracé de deux fois une bande. Nous en sommes à une étape importante, concrétisée la semaine dernière par le gouvernement, puisque le tracé a été choisi.

Que des journalistes soient au courant n'est pas étonnant, dès lors que les ordres du jour sont publics et que c'est aussi leur rôle que de répercuter l'information.

Les communes vont, bien sûr, être concernées dans la suite des étapes. On n'est pas à l'étape définitive, même si on n'est pas au point de départ, comme vous l'indiquez. En effet, il y a eu une ouverture de révision de plan de secteur en 2002, une étude d'incidences entre 2004 et 2009 avec plus de vingt-cinq tracés, desquels quatre ont été retenus et le gouvernement a choisi le tracé 10C 6+, le tracé central. Nous allons maintenant passer aux étapes suivantes.

On n'est pas au bout, mais cette étape qui a été faite par le gouvernement n'est pas non plus anodine. Dans l'étape suivante, il y aura l'enquête publique, dans le cadre de laquelle les communes pourront prendre connaissance du résultat complet de l'étude d'incidences et pourront se positionner. Ensuite seulement, le gouvernement fera l'adoption définitive. C'est donc une procédure tout à fait normale, classique, avec les différentes étapes dans lesquelles les différents acteurs interviennent.

Après cela, il y aura encore la demande de permis pour pouvoir réaliser ce tronçon.

Il y a donc encore plusieurs étapes devant nous. La décision du gouvernement de la semaine dernière est importante. Elle permet que l'enquête publique puisse avoir lieu et que chacun puisse se positionner.

Sur le choix du tracé, je pense que c'est un bon compromis qui tient compte des différents principes à respecter, en ménageant l'aménagement du territoire, la préservation des aspects liés à la biodiversité, l'agriculture, la desserte des différentes communes. Ce tracé est donc tout à fait convaincant. Les étapes suivantes permettront de connaître l'avis des différentes communes, soyez donc tout à fait rassuré sur ce point.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Je me doute bien que vous n'allez pas passer outre les communes dans la procédure puisque c'est normal, c'est la logique. Mais il n'est jamais agréable qu'un bourgmestre apprenne par la presse ce qui va sortir.

Vous me dites que la presse est au courant de ce que fait le gouvernement, je pense que c'est le minimum, mais une information vis-à-vis des bourgmestres et collègues pourrait exister et je suis vraiment étonné qu'on ne l'ait pas fait. Je pense toutefois que c'est un manque de respect envers la démocratie de base.

Je peux vous dire que dans un autre dossier qui est plus ou moins similaire – votre prédécesseur, M. le Ministre Daerden, à l'époque, avait fait la même chose pour une autre voie rapide – cela a déclenché vraiment les problèmes dans la région.

Pensez, à l'avenir, à respecter les bourgmestres et les collègues communaux.

QUESTION
DE M. ONKELINX À M. ANTOINE,
MINISTRE DU BUDGET, DES FINANCES,
DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION
ET DES SPORTS,
SUR
«LE DÉGIVRAGE DES AVIONS SUR
LES AÉROPORTS RÉGIONAUX»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Onkelinx à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports, sur «le dégivrage des avions sur les aéroports régionaux».

La parole est à M. Onkelinx pour poser sa question.

M. Onkelinx (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous sommes à la veille des vacances d'hiver, qui constituent un moment privilégié, pour les privilégiés, pour partir en vacances et prendre l'avion.

L'aéroport de Zaventem est tombé à court de liquide de dégivrage. Il semble qu'il en a été de même pour l'aéroport d'Ostende.

Qu'en est-il pour les aéroports de Liège et de Charleroi ? Cette question est d'autant plus importante que l'hiver vient à peine de commencer et qu'on prévoit encore d'importantes chutes de neige cette nuit et que cela pourrait poser des problèmes en ce qui concerne autant notre activité économique que pour les passagers, qui je l'espère seront de plus en plus nombreux à prendre l'avion depuis notre bel aéroport de Liège ainsi que de Charleroi, qui est dans un développement constant et où le nombre d'avions qui atterrissent est en augmentation constante depuis des années, ce qui nous réjouit évidemment.

J'ai, Monsieur le Ministre, quelques questions très simples à vous poser. Avons-nous toutes les certitudes nécessaires que l'approvisionnement va continuer ? Et je suis très fier de pouvoir dire que les deux aéroports wallons, en quelque sorte, ont été jusqu'à présent des modèles. Mais cela va-t-il continuer ? Le matériel disponible pour dégager les pistes est-il suffisant ? Les réserves de sel sont-elles suffisantes pour dégager les pistes, puisqu'on sait qu'un certain nombre de communes en ont été privées afin que les avions de vacanciers et de fret puissent continuer à fonctionner ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je rappelle

qu'il faut 200 litres de produit dégivrant pour permettre à un avion de décoller.

À Liège, deux sociétés s'occupent du dégivrage: TNT pour ses propres avions et Aéroservices pour les autres. Nous avons des réserves pour plusieurs semaines.

À Charleroi-Bruxelles-sud, il reste 71.500 litres. BSCA a par ailleurs commandé 23 000 litres complémentaires, de sorte qu'on ne devrait avoir aucun problème. Et comme l'a parfaitement dit M. Onkelinx, la situation n'est en rien similaire à Bruxelles où ils avaient une panne de dégivrant et qu'ils en ont ensuite retrouvé, semble-t-il, tandis qu'ici nous sommes parfaitement au courant et la situation est sous contrôle dans les deux aéroports. En termes de produits dégivrant, les avions peuvent décoller. En principe, il ne devrait pas y avoir de difficulté, d'autant qu'il existe un contact permanent avec ces aéroports. Tout dépendra toutefois des conditions météorologiques, mais pour le sel et le déneigement, il ne devrait, en principe, pas y avoir de problème.

Je rappelle qu'à Charleroi, c'est plus de 50 avions qui décollent chaque jour et que nous avons 80 destinations. Cela vous donne le sentiment de sécurité des informations que nous devons respecter. Je tiens donc à vous rassurer et à vous remercier pour votre question.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). – Je ne doutais pas que M. le ministre allait nous rassurer.

De ce que je peux savoir, les sociétés présentes à Liège ont dû dépanner entre autres Aviapartners à Bruxelles.

J'interrogerai peut-être plus tard M. le Ministre sur la question des licences.

QUESTION
DE M. TIBERGHIE À M. DEMOTTE,
MINISTRE-PRÉSIDENT
DU GOUVERNEMENT WALLON,
SUR
« LA PROCÉDURE DES DÉCISIONS EN
MATIÈRE D'EXPORTATION DE MATÉRIEL
NUCLÉAIRE ET LE CAS DU MATÉRIEL LIVRÉ
EN IRAN »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Tiberghien à M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la procédure des décisions en matière d'exportation de matériel nucléaire et le cas du matériel livré en Iran ».

La parole est à M. Tiberghien pour poser sa question.

M. Tiberghien (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, mon collègue, M. Deleuze, a posé la même question au niveau fédéral. M. Desgain a posé une question écrite et une nouvelle question a été introduite à la Chambre.

Ceci confirme ce que *Le Soir* a titré hier comme étant une cacophonie en ce qui concerne les responsabilités dans le cadre de l'exportation de matériels contenant des matières nucléaires en Iran.

Ce qui pose problème, ce n'est pas la quantité d'uranium appauvri contenu dans ce matériel, mais ce sont plus les caméras parce qu'il semblerait qu'elles puissent être à double usage. Vous avez dit que ce matériel ne nécessitait pas de licence et donc vous avez délivré une attestation de non-visée. Vous avez dit que c'était à l'entreprise MDS de solliciter l'avis de la CANPAN, c'est-à-dire la Commission d'avis pour la non-prolifération d'armes nucléaires. Or, M. Magnette, votre collègue au niveau fédéral a dit avoir sollicité lui-même l'avis de la CANPAN qui a été négatif pour l'exportation de ce matériel et qui a été communiqué à la Région wallonne. On se trouve là devant effectivement une cacophonie.

Quel est votre avis sur ce type de matériel? Cela ne pose-t-il pas quand même un problème qui nécessiterait un peu plus que l'attestation que vous avez citée? Qu'en est-il des modalités? N'y a-t-il pas un manque législatif pour régler la responsabilité? Ne faut-il pas se voir ensemble pour qu'à l'avenir, il n'y ait plus de divergence de procédure puisque réellement il me semble qu'on parle là de quelque chose d'important au niveau du matériel exporté et qui nécessite en tout cas qu'il n'y ait pas de divergence de vues sur les procédures entre l'État fédéral et la Région wallonne, en particulier concernant la sollicitation de l'avis de la fameuse Commission d'avis de non-prolifération des armes nucléaires, ce qui me semble essentiel.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président Demotte.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Mesdames, Messieurs les parlementaires, Monsieur le Député, de quoi s'agit-il? Dans quelles conditions délivre-t-on des attestations de non-visée en Région wallonne? Nous sommes dans le cas où on doit attester qu'il ne s'agit pas de matériel à double usage, c'est-à-dire civil et militaire.

Nous délivrons ces deux attestations de non-visée en octobre 2008 et janvier 2009 pour Gammagard. En mars 2009, la CANPAN se penche sur le produit Gammagard et va émettre un avis qui part du principe que le destinataire, en Iran, pose problème parce qu'il pourrait faire usage de ce produit, non pas dans un cadre militaire, mais dans le cadre de l'inspection de conduites dans les centrales nucléaires. Donc, c'est là qu'il y a un risque lié au *core business* de la CANPAN qui est détecté par elle.

Et puis, elle dit que de manière générale, Gammagard, étant donné un certain nombre de risques liés à son usage, nous paraît devoir faire l'objet d'un avis négatif. Donc je crois que l'avis a été émis le 19 mars 2009.

Depuis, la Région wallonne ne délivre plus aucune attestation de non-visée par rapport à Gammagard.

Qui compose la CANPAN? C'est la Défense, la Sûreté de l'État, les douanes, et c'est à eux à mettre en œuvre les dispositions issues de l'avis de la CANPAN. Je rappelle que l'attestation de non-visée est un élément qui intervient tout simplement pour attester – comme le nom le dit – que le matériel n'est pas visé par le double usage, ici en l'occurrence militaire et civil, ce qui est bien le cas, car ce que la CANPAN met en exergue, c'est autre chose, c'est l'affectation de ce matériel, en l'occurrence Gammagard, dans le cadre d'un usage de contrôle de conduite de centrales nucléaires.

À partir de là, la Région wallonne ne délivre plus, à partir de l'avis de la CANPAN de mars 2009, que vous connaissez, d'attestations de non-visée.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Tiberghien.

M. Tiberghien (Écolo). – Merci, M. le Ministre pour vos réponses. Cela me rassure en tout cas quant à l'avenir de ce genre d'exportations de matériel, un peu moins pour ce cas précis. En tout cas, je pense qu'il est nécessaire de prendre langue avec votre collègue de l'État fédéral pour bien mettre au point la procédure de savoir à quel moment et qui doit solliciter l'avis de la CANPAN, parce que je pense que c'est essentiel et pour qu'il n'y ait plus ce genre de cacophonie entre les deux niveaux de pouvoir concernant cette sollicitation.

Il me semble que cela doit être la Région wallonne plutôt que l'entreprise elle-même.

QUESTION
DE M. DISABATO À M. FURLAN,
MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX
ET DE LA VILLE,
SUR
«LE RETRAIT DU VOTE DU PROJET
DE FUSION ALG-TECTEO DES CONSEILS
COMMUNAUX D'ANS ET DE LIÈGE
ET DU CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Disabato à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur «le retrait du vote du projet de fusion ALG-TECTEO des Conseils communaux d'Ans et de Liège et du Conseil provincial de Liège»

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Écolo). – Je rassure tout de suite mon collègue M. Onkelinx qui me demande si je m'intéresse à Liège. Je n'y habite pas, mais je m'y intéresse, j'ai plaisir à y aller, et je trouve que les Liégeois sont des gens plus que sympathiques.

Mais aujourd'hui, je veux vous interroger sur le projet de fusion ALG-TECTEO. Vous savez que c'est un projet qui crée beaucoup de polémiques et vous avez été interpellé à diverses reprises par tous les groupes

politiques. Tout le monde est venu vous réclamer des informations qu'apparemment ils n'ont pas obtenues sur le terrain. Ce projet pose toujours autant de questions à l'heure actuelle.

Mais aujourd'hui, je voudrais vous interroger tout particulièrement sur un aspect qui touche à la démocratie, et sur le fait que la commune de Liège, la province de Liège et la commune d'Ans aient retiré de l'ordre du jour de leur instance, le point relatif à la fusion entre ALG et TECTEO. Ce qui pose véritablement problème pour moi, parce que, autant je peux accepter le fait que le point ne soit pas à l'ordre du jour et qu'on permette de faire appliquer le Code de la démocratie locale qui prévoit qu'en absence de vote, les membres de l'AG votent en leur propre nom, autant je ne peux accepter démocratiquement d'agir de la sorte et de retirer tout le débat démocratique qui doit se faire à travers une commune. Moi, j'ai lu en tout cas qu'il y avait deux tiers des communes qui s'étaient prononcées en faveur et plus de 75 % des parts et donc, je voulais faire confirmer en tout cas ces informations et avoir votre avis par rapport à l'application du Code de la démocratie locale et voir si ce procédé, vous le considérez de manière légale ou pas et s'il y a des possibilités de recours par rapport à cette manière de faire en sachant aussi qu'il y a eu une décision dans un premier temps du tribunal de commerce de Liège qui a annulé l'AG de ce soir, mais qu'une décision a été prise hier apparemment par la Cour d'appel de Liège qui a cassé cette décision et qui permet que la fusion soit éventuellement prononcée ce soir.

Je vous remercie pour votre réponse et pour l'intérêt que vous portez à ces questions qui sont vraiment d'intérêt démocratique.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Ce projet de fusion fait couler beaucoup d'encre. Les deux CA ont marqué leur accord, à la suite de quoi les conseils communaux des communes et des pouvoirs locaux en général concernés doivent se prononcer individuellement. Entretemps, il y a eu un recours au tribunal de commerce pour demander le report de cette assemblée générale. Le tribunal de commerce a tranché en ce sens et cette décision a ensuite été réformée par la cour d'appel. Selon mes dernières informations, et appliquant sans état d'âme cette décision de justice, cette AG peut se tenir et cela je crois, aujourd'hui même, nonobstant tout nouveau recours et peut-être que si les cours tranchent vite, j'aurai une autre information d'ici une heure.

Mais aujourd'hui et en l'état actuel de mes connaissances, l'assemblée générale peut effectivement se tenir.

En suivi de cela, il y aura bien entendu une décision. Je n'ai pas la tutelle sur l'intercommunale TECTEO et je vous rappelle, et M. Wesphael m'a beaucoup interpellé, que j'ai manifesté ma bonne volonté en essayant avec les Flamands et les Bruxellois d'obtenir un accord de

coopération qui est en cours de négociation. J'ai bien la tutelle sur l'ALG qui, elle, est monorégionale. Il y aura sans doute un acte qui sera appelé en fonction de la décision de l'assemblée générale qui se tiendra éventuellement ce soir.

Sur la question plus précise sur laquelle vous m'interpellez qui est de savoir ce qu'un délégué d'une commune à une assemblée générale doit faire si la commune n'a pas porté le débat aux votes ou si, comme à Liège, le débat a eu lieu, mais que le report a été sollicité, il y a deux cas de figure: soit le conseil communal a tranché et les délégués sont porteurs de la voix du conseil communal dans sa proportion de votes pour, contre et abstention, soit le conseil communal n'a pas tranché, n'a pas porté le point à l'ordre du jour ou retiré le point. Le Code de la démocratie est clair, et même si cela peut éventuellement – je peux vous le concéder – poser un problème de débat démocratique, dans ce cas, le Code de la démocratie propose une seule solution: que chaque délégué, en l'occurrence cinq, soit porteur du nombre de voix à raison de 20 % chacun.

Je ne connais pas ces délégués et je ne sais évidemment pas la manière dont ils vont voter. Mais à ce stade et étant donné ma connaissance pointue, je l'espère, du Code de la démocratie locale, je ne vois pas la façon dont je pourrais intervenir dans ce débat, je le dis bien, à ce stade puisqu'on ne peut pas présager du fait de ce que l'assemblée générale de ce soir dira et donc d'une éventuelle action de la tutelle en regard de l'ALG uniquement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Écolo). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse, je prends acte de ce qu'il convient qu'il y a peu de choses à faire. Démocratiquement, cela pose problème à un certain moment. Le fait que l'on retire le point de l'ordre du jour, encore une fois, je suis conseiller communal et je sais très bien que parfois il est nécessaire d'aller ...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Il est important que notre collègue soit informé que le point n'a pas été retiré de l'ordre du jour à Liège. Il y a eu un débat et le vote a été reporté.

M. Disabato (Écolo). – Je relaie les informations qui m'ont été données. M. le Ministre ne m'ayant pas répondu, je disais cela en tout cas pour Liège. Je retire alors mon intervention par rapport à la commune de Liège puisque le débat, d'après ce que vous me dites, a bien eu lieu. Le débat en tout cas est très dynamique. Par rapport aux deux instances qui ont retiré le point de l'ordre du jour, cela pose un problème démocratique et je pense qu'il faudrait revoir le Code de la démocratie locale afin de ne pas permettre de retirer un point dans n'importe quelle circonstance.

**QUESTION
DE M. PRÉVOT À M. NOLLET,
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR**

**« LES 900 MILLIONS D'EUROS EN
FAVEUR DU PLAN DE LOGEMENT, LE
FINANCEMENT STRUCTUREL DU SECTEUR
ET L'OBLIGATION FAITE AUX COMMUNES
DE CRÉER UN NOMBRE DE LOGEMENTS DE
TRANSIT PAR TRANCHE D'HABITANTS »**

**QUESTION
DE M. MOUYARD À M. NOLLET,
MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE,
SUR
« LE NOUVEAU PLAN DE RELANCE
DU LOGEMENT SOCIAL »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Prévot, sur « les 900 millions d'euros en faveur du plan de logement, le financement structurel du secteur et l'obligation faite aux communes de créer un nombre de logements de transit par tranche d'habitants » et la question d'actualité de M. Mouyard, sur « le nouveau plan de relance du logement social » à M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique.

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (cdH). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, nous avons eu l'occasion de découvrir dans la presse l'ensemble des éléments structurant l'action du gouvernement à l'égard du secteur des logements publics.

J'avais envie de vous faire part de ma satisfaction et d'interrogations, avec le regret que cette annonce n'ait pas été faite plus tôt, le sujet étant à ce point important qu'il aurait mérité un débat de fond sur les différentes pistes. Il y a un goût de trop peu au moment où se terminent les travaux juste avant Noël, mais j'imagine que nous pourrions y revenir au mois de janvier ou dans votre commission pour pouvoir plus amplement débattre du fond.

Sur le fond, ce que j'ai pu lire me satisfait, même si cela appelle quelques clarifications.

Il y a un élément très positif et courageux à la fois dans cette proposition. Votre prédécesseur avait ouvert la voie qui consiste à limiter dans le temps les baux d'occupation des logements sociaux par une série de locataires, parce que c'est vrai, trop souvent, sur le terrain, nous sommes confrontés à des situations de composition familiale qui changent et qui ne sont plus en adéquation avec le logement qui a été mis à disposition. Souvent, les responsables de logements sociaux n'ont pas le courage

de dire aux familles qu'il faut les déplacer, pour autant qu'il y ait une offre correspondante.

L'autre élément, c'est l'accent mis en particulier sur les constructions futures de logement à nombreuses chambres, puisque l'on sait que c'est aussi un élément important. J'aurais voulu souligner plus précisément encore, puisque le temps m'est compté, l'ouverture qui est faite pour permettre au comité d'attribution, pour 5 ou 10% des logements publics, de déroger à la règle, j'imagine chaque fois, de manière dûment motivée. C'est très important parce que, sur le terrain, bien souvent, l'application stricte des critères constitue, à certains égards un handicap pour pouvoir correctement prendre en compte la situation.

Par rapport aux logements de transit et d'urgence, puisque ce n'est pas la même notion, j'ai vu que vous aviez abaissé le seuil par tranche de 5 000 habitants, avec la volonté de sanctionner les communes qui n'auraient pas un parc suffisant en cette matière.

J'aurais voulu m'assurer, parce que ce n'est pas clair dans la presse, qu'il y aura des incitants financiers conséquents de la part de la région pour permettre aux pouvoirs locaux, aux communes en particulier, de créer ces logements d'urgence et de transit ou d'insertion puisque, depuis l'abandon que j'espère très temporaire des plans d'ancrage communal du logement, les communes n'ont plus accès à ces voies de subvention pour créer ces logements d'urgence et de transit qui sont pourtant essentiels et effectivement en pénurie sur le terrain.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). – Monsieur le Ministre, cela tombe bien, parce que les points que je vais aborder seront complémentaires à ceux qui ont été abordés par M. Prévot.

Vous faites donc hier votre annonce, sur ce nouveau plan de relance du logement. Vous savez que nous sommes actuellement en session budgétaire. Les chiffres que nous pouvons lire dans les budgets ne traduisent absolument pas ce qui a été annoncé.

Donc, j'imagine que ces 900 millions sont bien 900 millions supplémentaires. Vous le savez mieux que moi, l'on avait déjà annoncé, à travers le Plan Marshall 2.vert, 425 millions. L'ancrage communal, c'était plus ou moins 125 millions sur base annuelle. Si l'on met tout cela ensemble, nous arrivons à plus ou moins 900 millions. J'imagine donc que les 900 millions que vous nous annoncez aujourd'hui sont bien complémentaires à ceux-là et que donc, nous pouvons parler d'1,8 milliard. Parce que, s'il s'agit des mêmes 900 millions, alors, ce n'est vraiment qu'une redite et je ne vois pas pourquoi il y a eu tout ce tapage médiatique autour de cette annonce, puisque nous connaissions déjà ces chiffres.

J'aimerais vous poser deux questions complémentaires. Vous nous annoncez 7 000 logements supplé-

mentaires alors que vous savez qu'il y a 32 000 demandeurs. Je ne comprends pas bien. Vous parlez également des fameux 10% par commune, si j'ai bien compris la presse, qui seraient ramenés à 5%. Cela ferait 20 000 logements supplémentaires pour près de deux milliards alors que, jusqu'à présent, on n'a pu construire que 800 logements, par an, au maximum, quand on y arrivait. C'est une grande « soupe » de chiffres que j'aimerais que vous expliquiez.

Si je reprends vos termes pour ce qui est de la mauvaise isolation des logements sociaux, vous parlez, si mes souvenirs sont bons, de 47% des logements sociaux qui étaient mal isolés, soit environ 48 000 logements. Dans ce nouveau plan de relance, vous évoquez 10 000 logements qui pourraient recevoir une meilleure isolation. De 48 000 à 10 000, la différence reste inexpliquée.

Quand on voit le temps administratif qu'il faut pour lancer de nouvelles constructions, j'ai l'impression que cet effet d'annonce en restera là. Vu le passif et le peu d'empressement, on ne verra pas grand-chose, d'ici la fin de la législature, de ces 17 000 logements annoncés.

Je ne demande qu'une chose, Monsieur le Ministre, c'est d'être convaincu et, en tout cas, que vous puissiez le faire et qu'il y ait réellement quelque chose derrière cet effet d'annonce.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – M. Mouyard est décidément un homme de lettres. Avec les chiffres, il cafouille.

Les choses sont relativement claires. Hier, j'ai annoncé 900 millions et je ne vais pas annoncer 1,8 milliard aujourd'hui. Même si on voudrait tous doubler nos budgets, il faut rester cohérent par rapport à ce qui est annoncé.

Ces 900 millions pour le logement, c'est une réforme d'ampleur, décidée et fondée sur base d'un accord du gouvernement, avec des moyens structurels et ponctuels qui s'inscrivent dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, et plus spécifiquement encore, dans le cadre de l'alliance « emploi-environnement ».

Nous sommes au cœur de cette première alliance « emploi-environnement », avec le défi énergétique, la volonté de voir diminuer les charges au-delà du loyer pour les locataires, notamment pour les locataires sociaux. C'est le sens du Plan PIVERT que nous lançons avec le Ministre du Budget, en complément à ce que les budgets classiques pourront mobiliser. C'est comme cela que nous arrivons à la somme totale de 900 millions sur toute la législature, avec les 325 millions du Plan Marshall 2.vert et non pas les 425, comme vous dites. (*Réaction de M. Mouyard.*) Les « plus 100 millions » ne sont pas dans le Plan Marshall 2.vert, ils ont été négociés par la Société wallonne du logement auprès de la banque du Conseil de l'Europe, en complément. On en a déjà

parlé en commission, Monsieur Mouyard, ce n'est pas dans le Plan Marshall 2.vert. Vous faites une soupe avec tout cela. En complément à cela, il y a la mobilisation des 50 millions du CRAC3 qui viennent aussi en *one shot* pour compléter le montant. On va aussi mobiliser les moyens du plan d'ancrage communal, comme l'a dit M. Prévot.

Il n'y a pas eu d'abandon, il y a simplement eu un travail sur trois années et une relance – ainsi, je me permets de répondre de la même manière à M. Prévot –, un financement pour les logements de transit, de telle sorte que, seront sanctionnées – on a eu le débat avec M. Crucke en commission – non pas les communes qui n'atteignent pas les 5 ou 10 %, mais celles qui refusent d'avancer vers les 5 ou 10 %.

Pourquoi ces critères ?

Parce que nous travaillerons, dans l'esprit de la DPR, autour de bassins. Chaque commune devra atteindre 5 %, mais pourra aussi répartir avec les communes de son bassin pour atteindre ce quota de 10 %. Seront sanctionnées, demain, les communes qui refusent de déposer un plan – et il y en a –. (*Réaction d'un membre.*) On le fait ici, c'est dans la réforme, c'est adopté, aujourd'hui, au niveau du gouvernement.

Concernant la question du calendrier, c'est un dossier qui a occupé le gouvernement pendant plusieurs semaines en intercabinets et qui a pu trouver une conclusion heureuse, jeudi dernier, au niveau du gouvernement. Nous l'avons présenté dans la foulée. On en a d'ailleurs parlé, pas plus tard qu'hier, en Commission du logement, au détour d'une question de Mme Yerna. J'avais annoncé que nous étions arrivés à un accord au niveau du gouvernement autour de ce plan de réforme et d'ampleur.

Ce que je dis pour le logement social classique est aussi valable, Monsieur Prévot, pour le logement de transit. Il est bien entendu que la région viendra en aide aux communes. La sanction concernera les communes qui refusent d'utiliser l'aide que la région met à leur disposition.

J'ai parfaitement conscience que tout cela fera l'objet de nombreux débats. C'est une note qui a été adoptée, reprenant 110 mesures. C'est tout à fait logique, c'est la moindre des choses et on y reviendra peut-être dans les jours, les semaines qui viennent, peut-être même tout à l'heure avec MM. Stoffels, Onkelinx, je n'en doute pas.

Je suis – et M. Prévot l'a dit aussi – particulièrement heureux d'avoir pu aboutir à cette réforme avec les éléments de souplesse qui ont été mis en exergue. Effectivement, la question sociale ne peut pas toujours se résumer à des chiffres et des points. Quand on est confronté, comme gestionnaire communal ou gestionnaire de société locale, à une urgence sociale qui ne va manifestement pas trouver de réponse par les chiffres, il faut donner un peu de souplesse. Cette souplesse, elle est en paliers. Pourquoi ? Pour continuer à inciter les

communes et les sociétés à tendre vers 10 %, ou même à les dépasser, comme certaines d'entre elles le font déjà, notamment dans la région liégeoise.

Les communes qui ont plus de 5 % de logements sociaux sur leur territoire bénéficieront d'une souplesse de 10 %. Celles qui n'ont pas atteint 5 % de logements sociaux sur leur territoire n'auront pas cette capacité-là. Avec mon collègue Furlan, nous avons été attentifs à justement créer cette dimension incitative à l'intérieur même de la réforme du logement social.

Tout cela complète le plan HT lancé en début de législature. M. Stoffels se souvient de ses interventions en la matière. Je pense pouvoir dire, sans trop me tromper et sans trop trahir ce que certains ont déjà eu l'occasion de me dire dans les échanges que l'on peut avoir dans les travées de votre beau parlement, Madame la Présidente, que ceci aussi ...

Mme la Présidente. – C'est l'esprit de Noël ... (*Réaction d'un membre.*)

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je le dirai, je vous le promets ...

Mme la Présidente. – À Noël prochain.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Noël prochain, cela se passe à la Communauté.

Revenons quelques instants pour dire que cette réforme est en fait le fruit de nombreux débats que nous avons déjà eus avec M. Jamar dans sa commission avec des interventions et même des notes qui avaient été déposées. Je me souviens notamment de M. Devin – qui est maintenant au fédéral – qui avait également déposé des propositions. Cette réforme est l'aboutissement d'une série de réflexions qui avaient déjà trouvé leurs premières concrétisations dans le plan de mon prédécesseur et collègue, André Antoine, qui avait objectivé la question des choix.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces précisions destinées à rassurer les communes quant au fait qu'il y aura bien entendu des procédures de subsidiation pour la création des unités de logements d'urgence, de transit et d'insertion, palliant ainsi le manque de renouvellement de l'ancrage communal.

Concernant le débat que nous devons mener, il sera de bon augure de pouvoir le tenir rapidement, dès le mois de janvier. Il y a effectivement de très nombreuses pistes qui nécessitent une discussion. Je pense qu'il faudra, à un moment donné, mettre les mains dans le cambouis pour, peut-être, la seule et unique réforme majeure attendue de manière impatiente par l'ensemble du secteur relativement à son financement structurel. Ce n'est pas

tout d'avoir des moyens pour créer des unités de logement. On sait de longue date qu'il faut pouvoir trouver un mécanisme de financement structure des sociétés de logement qui sont prises à la gorge, leurs seuls revenus étant les loyers qui sont de moins en moins honorés en ces temps de crise.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Monsieur le Ministre, je comprends maintenant un peu mieux pourquoi vous étiez si peu à l'aise avec les chiffres en commission lors du débat budgétaire puisque, effectivement, aujourd'hui, vous faites l'aveu qu'il n'y a strictement rien de neuf dans ces 900 millions d'euros : 325 millions, Plan Marshall 2.vert, les 100 millions SWDL et ce qui était prévu pour l'ancrage communal. Faites le compte, à quelques millions près, nous arrivons exactement à vos 900 millions.

Il n'y a, aujourd'hui, Monsieur le Ministre, strictement rien de neuf que vous nous avez appris. Tout ceci n'est qu'effet d'annonce, rien d'autre. Ne vous tracassez pas, d'ici quelques minutes, en séance, lorsque nous allons revenir sur le budget, mon collègue Jean-Luc Crucke vous rappellera vos propos tenus en commission et vous mettra devant vos contradictions. Je l'écouterai avec beaucoup de plaisir.

(Applaudissements sur les bancs du MR.)

QUESTION

**DE M. BOLLAND À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME,
DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DES
TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
« LE FEU VERT ACCORDÉ À LA CAISSE
D'INVESTISSEMENT DE WALLONIE
PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE »**

QUESTION

**DE M. DISABATO À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES PME,
DU COMMERCE EXTÉRIEUR
ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES,
SUR
« LA CAISSE D'INVESTISSEMENT
DE WALLONIE »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions d'actualité de M. Bolland sur « le feu vert accordé à la Caisse d'investissement de Wallonie par la Commission européenne » et de M. Disabato, sur « la Caisse d'investissement de Wallonie » à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles.

La parole est à M. Bolland pour poser sa question.

M. Bolland (PS). – Monsieur le Ministre, vous aurez constaté, avec votre perspicacité légendaire, que je monte avec beaucoup de prudence à cette tribune et que j'y viens sans papier.

Mme la Présidente. – Comme tout le monde, Monsieur Bolland.

M. Bolland (PS). – Tout à fait, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre, ce matin, nous avons eu le plaisir, en ce qui me concerne en tout cas, de lire dans la presse que la Commission européenne se serait prononcée sur la plainte qui lui avait été adressée dans le cadre de la constitution de la Caisse d'investissement wallonne.

Pouvez-vous confirmer cette information ? Avez-vous effectivement eu connaissance de cette décision ? Est-elle conditionnelle ? Que contient-elle exactement ? Quelles sont exactement les conséquences, désormais, pour la poursuite de la mise en œuvre de cette caisse qui vous est si chère ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Écolo). – Effectivement, comme M. le Ministre me le dit « *Allez Liège!* ». Je vais donc aborder la question de la « kesse ». J'ai appris (*Rires*) de mes amis liégeois que l'on disait « kesse ». Quand je réussirai quelque chose, je dirai : « *j'ai fait « kesse »* ».

Monsieur le Ministre, je voudrais revenir sur ce qui a été annoncé ce matin dans la presse, notamment *Sud Presse*, sur le fait que la Commission européenne a enfin clôturé les choses et qu'elle a donné son feu vert pour que l'on puisse, non pas lancer l'activité, puisqu'elle avait déjà été lancée, mais qu'elle puisse se concrétiser, en permettant le financement des différentes PME wallonnes pour lesquelles il y avait déjà des engagements pris, notamment Comet Sambre, Galler, *et cætera*. Certains projets étaient effectivement déjà sur la table.

Vous avez aussi évoqué, dans cet article, deux autres choses qui me semblaient importantes. C'est d'abord un second appel, puisque le premier était de l'ordre de 81 millions d'euros récoltés, alors qu'il était prévu de pouvoir aller jusque 300 millions. Il me semble en tout cas nécessaire, avant de penser au deuxième appel, d'évaluer le fonctionnement du premier. Ce serait, à mon sens, la première chose à faire.

On va vous laisser un peu de temps, quelques mois supplémentaires. Je pense que c'est après un an qu'on pourra vraiment se rendre compte de l'efficacité de l'outil. Vous connaissez ma position, celle de l'évaluation. Il est important de voir comment l'outil pouvait être performant. S'il est performant, il faut alors continuer.

Le deuxième élément, c'est d'en faire éventuellement une banque publique. Vous citiez très justement

un exemple qui me tient aussi à cœur et qui m'a particulièrement choqué: la banque Delta Lloyd a décidé de se séparer de ses «petits» déposants, de les rejeter parce qu'ils n'avaient pas assez d'argent. Je trouve que c'est particulièrement choquant. D'où, éventuellement, cette idée que je ne rejette pas *a priori*, car je trouve qu'idéologiquement, cela peut être intéressant, mais je pense qu'il ne faut pas faire de l'idéologie dans ce cas-là et qu'il faut véritablement se baser sur des analyses précises, financières, chiffrées et que l'on puisse avoir – vous savez que j'interviens beaucoup là-dessus aussi – un *business plan* précis et clair qui nous permette de voir si cet outil est véritablement efficace.

Je souhaitais vous entendre précisément sur ces aspects-là et savoir si cette évaluation est bien prévue, avant de pouvoir aller plus loin.

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Madame la Présidente, Messieurs les Députés, le premier élément, c'est effectivement de confirmer que la Commission européenne a mis fin à l'instruction du dossier et a autorisé les autorités de Wallonie à exercer de manière concrète ce projet important, puisque 80 millions d'euros sont disponibles, même si, comme vous le savez, plusieurs dizaines de millions ont déjà été affectés, que ce soit avec une société interne de la SRIW, que ce soit avec Ascencio, ou dans des sociétés comme Comet ou Galler.

Il s'agit aujourd'hui de tourner la page et de faire en sorte que cette caisse puisse apporter ce qui a toujours été l'objectif du gouvernement, c'est-à-dire qu'après que la crise de 2008 se soit faite jour, il a fallu, pour sauver un certain nombre d'établissements financiers, demander à la SRI et à la SOGEPa de puiser dans leurs réserves de trésorerie et leur capacité financière afin mobiliser les fonds à des montants importants et faire en sorte que nous puissions, au niveau de la Région wallonne, investir dans Ethias et Dexia, pour prendre ces deux exemples.

Aujourd'hui, avec les 80 millions, nous compensons très partiellement le montant. Le conseil d'administration est aujourd'hui totalement en plein exercice pour exercer de ses missions. Je l'invite à continuer car nous avons un certain nombre de projets à réaliser de manière concrète. Ce qui est fondamental, c'est de connaître dès à présent les éléments qui font l'objet de problèmes au sein de l'organisation. Il faut savoir que l'encadrement de la CBFA est extrêmement strict. Je pense effectivement, pour répondre à M. Disabato, qu'il faut réfléchir dès à présent, non pas à un deuxième appel, mais aux besoins à moyen terme des outils financiers wallons pour continuer à exercer leurs missions.

C'est dans ce sens que, avec la SRIW, nous allons réfléchir pour voir si il n'est pas utile, dans les mois qui

viennent, de négocier avec la CBFA un élargissement des conditions d'intervention de la Caisse d'investissement de Wallonie, de manière à lui permettre, au moment opportun – ce n'est pas nécessairement en 2011 et peut-être même pas en 2012 – d'avoir accès à l'ensemble des métiers nécessaires et aux sources de financement adéquates pour répondre à la croissance économique de la Wallonie que nous appelons de nos vœux.

Nous savons tous que le budget de la Wallonie est contraint par des normes extrêmement strictes. Nous ne savons pas ce que, demain la future loi de financement nous donnera. Il faut donc réfléchir à des moyens propres, autonomes, *self supporting*, des outils financiers qui puissent se financer, que ce soit dans le marché obligataire, que ce soit auprès d'un certain nombre d'organismes financiers internationaux ou que ce soit vers le grand public.

C'est dans ce sens que je pense qu'il faut continuer à travailler dès à présent dans l'élargissement de l'encadrement tel qu'il est fixé par la CBFA et envisager toutes les hypothèses. Il n'y a pas d'urgence, il n'y a pas de calendrier en parallèle avec l'exercice de l'investissement de la caisse. En tout cas, aujourd'hui, c'est une grande satisfaction pour moi, puisqu'en une année environ, nous avons réussi à convaincre la commission que ce que nous avons dit pouvait être exécuté. Aujourd'hui, on peut l'exécuter vis-à-vis de l'entreprise et donner à cette caisse le rôle essentiel qu'elle a modestement, à côté de tous les autres outils.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Bolland.

M. Bolland (PS). – Je remercie M. le Ministre pour le pragmatisme de sa réponse. Il n'est pas question ici, comme M. Disabato l'a d'ailleurs dit, de faire de l'idéologie bon marché, mais l'organisation actuelle des marchés – nous parlons ici d'un marché spécifique, il en est d'autres – montre bien que la présence d'outils de régulation est importante, tout comme la présence d'outils permettant de pallier l'insuffisance de ces marchés.

Pour l'anecdote, en tant que Bourgmestre de Blegny, et non de Blégny, je rappelle que nous n'avons qu'un accent, c'est l'accent liégeois et que nous en sommes fiers.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Écolo). – Je remercie M. le Ministre pour ses réponses qui me satisfont pleinement et qui montrent bien son pragmatisme, comme mon collègue M. Bolland l'a aussi signifié. À mon sens, nous sommes totalement d'accord concernant les outils, leur évaluation et leur efficacité. C'est ce qu'on essaie de faire et c'est comme cela que je l'ai perçu à travers le souhait d'aider les différentes PME de la Région wallonne qui forment vraiment l'essentiel de notre tissu socioéconomique.

Vous ne m'avez pas répondu sur la question de la banque publique, mais il n'y a pas d'urgence là-dessus, j'y reviendrai en commission dès la rentrée.

QUESTION
DE M. DODRIMONT À M. LUTGEN,
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,
DE L'AGRICULTURE, DE LA RURALITÉ,
DE LA NATURE, DE LA FORÊT
ET DU PATRIMOINE,
SUR
«L'INTERDICTION DE CIRCULATION
DES POIDS LOURDS»

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Dodrimont à M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine, sur «l'interdiction de circulation des poids lourds».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). – Monsieur le Ministre, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour la mesure prise à l'égard de la circulation des transports lourds en période de difficultés sur les routes et autoroutes. Je pense que c'est une bonne mesure et je partage votre point de vue sur la question.

Néanmoins, c'est un effet un peu pervers, un dommage collatéral qui m'invite à prendre la parole à cette tribune. J'ai été confronté à une certaine situation rocambolesque, relayée par l'UPC – l'Unité provinciale de circulation – qui a empêché de circuler un transport lourd alors que celui-ci était amené à conduire des produits destinés à ma commune, ceux-ci devant être placés sur le sol enneigé, de manière à faciliter la circulation sur nos routes. Un camion de sel était donc privé de ses mouvements et ne pouvait pas ravitailler les stocks communaux qui étaient malheureusement déjà en déficit.

Monsieur le Ministre, j'aimerais tout simplement savoir si, à ces mesures qui risquent peut-être d'être à nouveau prises dans les semaines qui viennent, on peut assortir des dérogations, de manière à ce que ce type de transport puisse circuler. Cela me paraît évidemment essentiel, si on veut poursuivre notre mission dans les communes, voire dans vos propres services. Ce serait un peu aberrant de voir ces transports empêchés de circuler alors que l'intention est évidemment de rendre les routes les plus accessibles possibles.

Un autre point m'a interpellé : la demande d'un transporteur de mazout qui devait ravitailler une maison de repos, manifestement en panne de carburant. Là aussi, le transporteur a été mis à mal par les mesures adoptées. Il ne savait pas s'il pouvait se rendre à cette maison de repos pour la ravitailler. Je pense qu'il serait bon d'avoir quelques explications quant à la nature des dérogations qui pourraient être accordées. Comment peuvent-elles être accordées ? Auprès de qui ? Qui peut délivrer une

attestation éventuelle quand elle est notamment demandée par les forces de police ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Madame la Présidente, je remercie M. Dodrimont, et plus globalement le Groupe MR. Par rapport à une situation dans laquelle nous nous sommes trouvés, on prend ses responsabilités. Je pense que l'on dépasse les clivages politiques. Cela a été fait, ainsi que par d'autres personnalités de votre formation politique. C'est vrai que c'est une décision qui n'est pas évidente à prendre, mais elle s'imposait pour éviter tout simplement le chaos en Wallonie, la survenance d'accidents graves et que les transporteurs ne se retrouvent pas eux-mêmes coincés dans la circulation.

Cette mesure et l'ensemble du dispositif doivent naturellement être évalués, notamment sur les aspects de dérogations possibles, mais aussi sur l'organisation, l'information et l'ensemble des éléments. J'aurais souhaité pouvoir organiser déjà ce premier *debriefing*, hier. La situation sur nos routes, aussi les demandes parlementaires m'ont empêché de le faire, mais on le fera très rapidement pour pouvoir améliorer l'ensemble des procédures et organiser le type de dérogations que vous proposez.

Cela étant, je tiens à souligner que la police, avec peu d'effectifs, a fait un travail remarquable. J'ai cependant réclamé des effectifs supplémentaires à plusieurs reprises au niveau du fédéral. Je tiens à souligner leur extrême compétence, vigilance et volonté d'appliquer cette mesure, malgré des effectifs relativement réduits.

La police pouvait octroyer des dérogations au cas par cas, mais c'est assez compliqué car des milliers de camions se trouvaient sur l'ensemble du territoire de la région.

La dérogation ne peut être octroyée qu'à condition que les conditions de circulation permettent au transporteur de rejoindre sa destination. Voilà ce que nous allons organiser. Nous reparlerons certainement au parlement de l'évaluation et d'une amélioration des différentes procédures.

D'aucuns ont critiqué le fait que la mesure avait été prise trop tôt ou trop tard. Trois critères ont déterminé la prise de décision :

- les conditions météorologiques et de circulation;
- les prévisions météorologiques;
- ainsi que les décisions de nos voisins.

J'ai pris cette décision suite à des décisions qui avaient été prises en France ou au Grand-Duché de Luxembourg. Je souligne la parfaite collaboration avec le Grand-Duché de Luxembourg et en particulier avec

son ministre des transports. Ce fut plus compliqué avec la France qui est plus dispersée en terme d'autorité et qui est moins politique que chez nous, dès lors qu'il appartient aux différents préfets de prendre ce type de décision. Nous écrivons ensemble, le ministre luxembourgeois et moi-même, aux autorités françaises pour qu'il y ait, là aussi, une meilleure cohérence et une meilleure coordination de l'ensemble des services.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dodrion.

M. Dodrion (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et me réjouis de pouvoir participer avec lui à la réflexion sur cette question. C'est important de ne pas se priver de toutes les armes que l'on doit pouvoir mettre en œuvre quand on a besoin de lutter contre ces conditions climatiques difficiles que nos communes vivent pour le moment. Je pense que, si on pouvait assouplir quelque peu la mesure en autorisant vers les communes ces transports de produits dont on a vraiment besoin, ce serait une très bonne chose pour tous les utilisateurs du réseau routier.

QUESTION
DE M. BINON À M. FURLAN,
MINISTRE DES POUVOIRS LOCAUX
ET DE LA VILLE,
SUR
« LES SUBVENTIONS OCTROYÉES
À PLUSIEURS VILLES ET COMMUNES POUR
LA RÉFECTION ET L'AMÉNAGEMENT
DES TROTTOIRS »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Binon à M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les subventions octroyées à plusieurs villes et communes pour la réfection et l'aménagement des trottoirs ».

La parole est à M. Binon pour poser sa question.

M. Binon (MR). – Monsieur le Ministre, vous vous doutez que les quatre millions d'euros ont été bien vus auprès des villes et communes. Je pense qu'un grand discours n'aurait pas lieu d'être. La question que l'on se pose ...

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Un petit « merci » suffira.

M. Binon (MR). – Non, je n'en ai pas eu un fifrelin.

Ma question porte sur votre sélection et le choix de certaines communes. Je lis dans la presse qu'une commune a reçu des subsides pour refaire des trottoirs dans une cité alors que d'autres doivent payer avec leurs fonds propres. Comment avez-vous sélectionné ces communes? Comment avez-vous saupoudré ou distribué les quatre millions d'euros de la région?

Par ailleurs, comptez-vous réitérer cela chaque année? Comment allez-vous procéder à l'appel à candidatures dans les prochaines années?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je vous remercie de votre question. Je crois qu'elle est importante.

Un petit mot, tout d'abord, sur les circonstances de cette action. J'arrive en fin d'année et je dispose, sur les crédits de travaux subsidiés, de quelques AB non consommés. J'ai un Ministre du Budget et des Finances très regardant aux deniers de la région et qui, au-delà d'une certaine période me dit: « *Mais non, tout cela retourne à la grande caisse* » et cela, en toute cohérence.

Or, vous connaissez les immenses besoins des communes en matière de réfection de patrimoine, et spécifiquement en matière de voiries. J'ai donc proposé au gouvernement de faire une « opération trottoirs » avec l'enveloppe non consommée, puisque la DPR indique clairement ... (*Brouhaha.*)

M. Jamar (MR). – Avec un AB non consommé.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Des AB non consommés, il y en a peu. (*Rires.*)

J'ai donc proposé au gouvernement, qui m'a suivi, une « opération trottoirs ». Se posait ensuite la question du choix et des délais. Le délai imparti est très court. Le Ministre du Budget me dit: « *Attention, vous devez engager avant telle date* ». J'ai les quatre millions d'euros, alors j'ai choisi très simplement. J'ai proposé en toute transparence au gouvernement de tenir compte des communes qui m'avaient déjà sollicité pour des projets pilotes pour lesquels je n'avais pas pu répondre favorablement – rassurez-vous, elles sont de toutes colorations politiques –. J'ai choisi ces communes en priorité, puisqu'elles avaient pris la peine d'introduire spontanément un dossier auprès de mon département. Ensuite, j'ai dû trouver des critères. Nous avons choisi les villes de plus de 50 000 habitants et les chefs-lieux d'arrondissement.

Je peux vous assurer – et je peux vous en transmettre la liste – que la dispersion géographique et politique respecte la neutralité qui sied en la matière.

Devant l'engouement à l'égard de cette mesure – les crédits, avouons-le, étaient pelliculaires par rapport aux besoins. Les projets portaient sur au minimum 200 000 euros subsidiés à 80 % –, je pense proposer au gouvernement de reconduire cette opération avec des critères qui seront prédéfinis au départ: appel à projets, *et caetera.*

Mme la Présidente. – La parole est à M. Binon.

M. Binon (MR). – Je remercie M. le Ministre de sa franchise. C'est malheureux que, dans les critères, en plus des chefs-lieux, on n'a pas mis les communes qui avaient un château comme maison communale. C'est vraiment désolant.

**PROJET DE DÉCRET
CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES
DE LA RÉGION WALLONNE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2011
(Doc. 4-IIa (2010-2011) – N^{os} 1 à 3)**

**PROJET DE DÉCRET
CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL
DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2011
(Doc. 4-IIbcd (2010-2011) – N^{os} 1, 1bis à 3)**

*Discussion générale
(Suite)*

Mme la Présidente. – Je vous propose de reprendre la discussion générale relative au projet de budget pour l'année 2011, là où nous l'avions laissée.

Je vous rappelle que, dans le cadre de la discussion budgétaire, la parole va être donnée aux intervenants par compétence ministérielle et dans l'ordre inverse à l'ordre de préséance. On commence par M. le Ministre Lutgen et on termine par M. le Ministre-Président.

En ce qui concerne les compétences de M. le Ministre Lutgen, je pense qu'il serait utile de rappeler que nous allons entendre successivement Mme Cassart-Mailleux et MM. Stoffels, Mouyard et Bolland.

En l'absence de M. le Ministre Lutgen, je suspends quelques instants la séance.

- *La séance est suspendue à 15 heures 56 minutes.*
- *La séance est reprise à 16 heures 2 minutes.*

Mme la Présidente. – La séance est reprise.

Mme Cassart-Mailleux m'informe qu'elle s'adressera directement au Ministre-Président et au Ministre du Budget. Je dois vous dire que je déplore le temps que le Ministre Lutgen vient de nous faire perdre.

La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, il arrive. Sincèrement.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Il n'y a pas de souci. De toute façon, j'aurai autant de réponses du Ministre-Président que du Ministre Lutgen.

Monsieur le Ministre-Président, l'agriculture, bien que confortée à des défis majeurs, persévère et diversi-

fie ses moyens afin de se doter d'outils adéquats et de pérenniser ses actions au sein de la Région wallonne.

Depuis plus de six ans, je vous encourage à projeter le secteur agricole dans l'avenir et à développer une vision stratégique globale afin de doter, tant que faire se peut, les agriculteurs, ainsi que tous les professionnels liés de près ou de loin à ce milieu, de perspectives plus ambitieuses et relativement sereines, tant que ce faire se peut.

La DPR précise bien que le Gouvernement wallon s'engage à élaborer, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la ruralité et de l'alimentation, un décret-cadre d'orientation agricole qui fixe les objectifs stratégiques à long terme de la Région wallonne pour son agriculture. Vous vous en doutez, ces quelques lignes m'avaient particulièrement réjouie à l'époque, mais aujourd'hui, je suis quelque peu désabusée, voire désenchantée.

Peut-être allez-vous me rassurer, Monsieur le Ministre, et me dire que 2011 sera la grande année du décret-cadre, que 2011 verra enfin et également la mise en place de mécanismes assurantiels ou de mutualisation des risques dans le secteur agricole? Nous avons déjà eu, lorsqu'il y a eu le problème de la langue bleue et d'autres crises dans le secteur agricole, le débat sur les pertes économiques. Je me dis qu'il y a donc là un dossier important et des solutions à apporter.

Vous le savez, ces points me tiennent particulièrement à cœur et j'estime qu'ils constituent la colonne vertébrale de l'agriculture wallonne. D'autant que, par rapport à la PAC, il est essentiel de mettre en place une politique visionnaire puissante pour le secteur afin de se préparer à l'après 2013, date charnière pour l'agriculture européenne en général.

L'agriculture wallonne passe également par la promotion et la valorisation de produits de qualité qui sont fabriqués chez nous. À ce niveau-là, Monsieur le Ministre, vous vous en doutez, je ne peux que déplore l'utilisation du cavalier budgétaire pour la quatrième année consécutive concernant l'OPW et l'APACW.

Effectivement, lors des débats en commission, vous avez précisé que vous étiez en discussion avec la Commission européenne sur ce sujet et que la réforme était en cours pour 2011.

L'année 2011 sera également celle de la grande réforme relative à la promotion des produits wallons. Le secteur sera-t-il toujours sollicité quant aux cotisations? Si tel est le cas, sera-t-il directement associé aux organes décisionnels? Voilà la vision que je demande, pour laquelle on doit s'orienter.

Il y a deux ans désormais que la nouvelle mouture de l'aide à l'investissement agricole a été mise en place.

J'aurais souhaité, comme vous le saviez et comme je vous l'ai précisé lors de son élaboration, que nous nous attardions sur ce dossier afin de réaliser une évaluation PISA. Je pense qu'il serait bon que ce dossier soit porté à l'ordre du jour de la Commission de l'agriculture dès

janvier. En effet, notre rôle ne doit pas se limiter à mettre des structures en place, il est nécessaire d'évaluer leur pertinence et de les adapter, le cas échéant.

Qu'en est-il des objectifs initiaux ? Sont-ils pleinement rencontrés ? L'allocation de l'aide plafonnée à 40 000 euros est-elle toujours d'actualité ? Ce plafond ne devrait-il pas être revu ? Quelle est l'évolution quant à l'introduction des dossiers, au nombre de demandes ? Quel est le retour au niveau de l'administration et des acteurs de terrain ? C'est le seul crédit, lorsqu'on a analysé le budget, qui est fortement en baisse. Cela me pose question et le climat dans lequel nous avons tenu la commission ne nous a pas permis d'obtenir toutes les réponses.

Vous l'aurez compris, en ce qui me concerne, je trouve essentiel de pouvoir mesurer l'impact et l'adéquation de ce *package* qu'est l'aide à l'investissement. Je ne doute pas que nos intentions se rejoignent à ce sujet.

D'autant que la DPR précise que le « *Gouvernement veut soutenir les exploitations agricoles et entend poursuivre l'amélioration des modalités d'octroi et de gestion des aides à l'investissement afin d'assurer une adéquation avec les besoins réels de l'exploitation* ».

À cet effet, j'ai pris contact avec la présidente de la commission pour que nous puissions avoir un réel débat et nous pencher sur ce dossier dès la rentrée 2011.

En deux mots, Monsieur le Ministre, je ne vous ai pas parlé des MAE, du problème des quelques paiements tardifs pour lesquels je vous ai posé une question d'actualité il y a quinze jours. Je ne vous ai pas parlé non plus de la culture bio.

(M. Walry, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel.)

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – On reste quand même les premiers européens à payer, Madame Cassart. Faire mieux, c'est difficile.

Mme Cassart-Mailleux (MR). – Je n'ai pas dit le contraire, j'ai dit : « *Les quelques cas* » et vous m'avez répondu lors d'une question d'actualité, il y a de cela 15 jours, que ces gens seraient payés pour la fin décembre. Je ne dis donc pas que c'est une généralité, mais j'ai dit : « *Les quelques cas* ». Je vous ai dit d'emblée que l'administration n'était pas mise en cause, mais que c'était un problème pour lequel vous pourriez trouver une solution, peut-être ajouter un contractuel, le temps que le retard soit comblé. Je ne vous mets pas spécialement en cause. Je vous demande simplement si vous confirmez bien l'agenda du 31 décembre pour que les paiements soient effectués pour ces quelques cas. Je ne vous agresse absolument pas.

Je dirais simplement, comme je l'ai dit il y a deux minutes, que les MAE, que l'agriculture bio et d'autres

thèmes, je ne les ai pas abordés, mais qu'en deux mots, ce budget n'est pas très proactif, ni novateur et, en reprenant mes interventions depuis cinq ans – 2004, 2005, 2006, 2007 –, je me rends compte que je peux répéter la même chose à chaque budget. Il n'y a guère de nouvelles impulsions qui s'immiscent dans le budget pour l'agriculture.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, le programme justificatif que vous nous avez proposé est assez particulier, puisqu'il s'agit du premier budget traduisant concrètement le transfert à la SOFICO des missions relatives au réseau structurant. Cela a permis d'accélérer la mise en œuvre de différents chantiers et l'ensemble des travaux d'entretien. Les chantiers ont commencé et le travail ne manque pas.

Je tiens aussi à rappeler que le budget des dépenses tel que présenté prévoit que presque la moitié des dépenses sera versée en faveur de la SOFICO. De manière générale, des moyens de paiement découlent des moyens d'action, ce qui devrait permettre une stabilisation de l'encours. Cela pourrait permettre – espérons-le – de diminuer le délai de paiement des factures aux différents fournisseurs. En effet, le délai de paiement était parfois tel qu'il mettait en péril la viabilité financière des entreprises travaillant pour le compte de la région.

Une grande question se pose quant à l'entretien du réseau secondaire. En effet, nous assistons à un nettoyage du programme justificatif et à la suppression de toute une série d'allocations de base. Cela se traduit notamment par un renforcement des moyens dévolus à l'entretien du réseau secondaire. C'est un renforcement facial, puisque la forte hausse présentée sur le papier est due, pour l'essentiel, à un regroupement d'une série d'allocations au sein d'un seul article.

Notre crainte est dès lors de savoir si les moyens dévolus à l'entretien en profondeur, jusque dans les fondations, du réseau secondaire seront suffisants pour faire face aux besoins; besoins qui ont été chiffrés, dans le budget des dépenses, à hauteur de 86 millions d'euros. Ils doivent couvrir l'entretien jusque dans les fondations, mais aussi des investissements dans la sécurisation, dans les marquages et dans les giratoires, ou encore dans les contournements.

La question est donc de savoir quelle va être la quote-part réservée aux investissements nouveaux et quelle va être la quote-part réservée à l'entretien en profondeur. Bien sûr, c'est au fil du temps que la réponse va pouvoir être apportée, mais acceptez, Monsieur le Ministre, que la réponse à cette question nous intéresse aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle j'évoquais en commission la possibilité de recourir à un financement alternatif pour accélérer le programme d'entretien et pour venir en appui de la politique que vous mettez en place. J'ai pris

acte de la réponse que vous avez donnée, disant que le gouvernement, dans son entièreté, et plus particulièrement le ministre chargé du budget, ne serait pas enthousiaste pour s'engager dans de nouveaux financements alternatifs.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Tout le gouvernement. C'est donc une décision pleinement collégiale.

M. Stoffels (PS). – Pour rappel, le réseau structurant représente 1 800 kilomètres. Même si ça peut représenter plus ou moins 40 à 50 % de l'ensemble du trafic, cela n'empêche pas que le réseau dit SPW ou secondaire couvre environ 6 000 kilomètres, d'où aussi l'importance de prévoir des moyens adéquats quant à son entretien. Des choix devront être faits au sein du programme d'entretien. Il s'agit d'établir la hiérarchie en fonction de l'urgence pour savoir quel projet on va financer d'abord. Des priorités doivent être définies entre le programme d'entretien du réseau existant et la création de nouvelles infrastructures.

Dans l'hypothèse selon laquelle vous disposeriez, à l'avenir, du même budget de 86 millions d'euros chaque année pour entretenir à fond les routes jusque dans les fondations, et après avoir fait déduction d'un minimum à l'investissement, j'arrive à la conclusion que plus ou moins 300 kilomètres sur ce réseau de 6 000 kilomètres peuvent éventuellement être remis en état jusque dans les fondations. Si ce n'est pas par le biais d'un financement alternatif, comment va-t-on pouvoir accélérer ce programme d'entretien extraordinaire, vu qu'on en a un grand besoin ?

En ce qui concerne la gestion des services d'hiver, je tiens, Monsieur le Ministre, au nom de mon groupe, à remercier vos équipes et tous ceux qui ont été sur le terrain pour les décisions prises et pour l'engagement pris par tout un chacun, pour assurer ce service d'hiver, ce qui, et cela ne vous étonnera certainement pas, n'enlève rien à la nécessité de discuter de la constitution d'une réserve stratégique en matière de sel d'épandage, afin d'éviter les problèmes qu'on a connus l'an passé et, en matière de pénurie, cet hiver-ci et à l'avenir.

M. le Président. – La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). – Monsieur le Président, Messieurs les membres du gouvernement, chers collègues, nos travaux en commission ont été étranges, en ce sens que, comme vous le savez, depuis le décret du 10 décembre 2009, nous avons transféré beaucoup de moyens à la SOFICO pour qu'elle s'occupe du réseau structurant. Pas mal des AB ont été supprimés, il y a eu des transferts de moyens vers la SOFICO. La lisibilité du budget en était diminuée.

Nous aurions apprécié d'avoir des réponses les plus pédagogiques possibles, voire à certains moments, très

techniques. Ce ne fut malheureusement pas toujours le cas. En effet, à la majorité des questions posées, on a souvent reçu les mêmes réponses. Qu'il s'agisse de fondants chimiques, de prestations d'hiver, de marquage au sol, des glissières de sécurité, des murs antibruit, de la propreté, de la signalisation, de l'éclairage public et encore d'autres éléments, nous actions des diminutions et nous avons pour seule réponse : « *C'est normal, tout a été transféré à la SOFICO pour assurer sa mission, ce qui, comme je le disais, a été acté dans le décret du 10 décembre 2009* ». Vous vous en souviendrez, nous avons soutenu ce projet de décret.

La seule information que nous avons reçue du ministre, c'est que, dorénavant, et sur base annuelle, il y aurait 30 millions d'euros en plus pour le réseau entretenu par le SPW, le réseau dit non structurant. Je me souviens encore très nettement des explications de M. le Ministre, puisqu'il disait : « *Chaque année, 150 millions en plus pour le réseau routier dépendant de la Région wallonne – 120 millions pour le structurant et 30 pour le non structurant* – ».

Dès lors, il me paraissait tout à fait logique que nous puissions avoir en commission l'explication de ces 30 millions supplémentaires, puisque, malheureusement, les chiffres ne traduisaient pas cette réalité. On a eu beau questionner, re-questionner, à un moment donné, il était fort tard et, ne voyant rien venir, on a dû en rester là. J'espère qu'aujourd'hui – par la réponse du gouvernement, puisque le ministre compétent n'a pu le faire –, nous aurons un éclairage sur ces 30 millions supplémentaires qu'on ne retrouve pas dans ces chiffres.

Vous savez, il suffit parfois de faire un petit tableau Excell. Ça fait parfois des miracles. Je le tiens à votre disposition et vous verrez qu'il ne s'agit absolument pas de cette somme de 30 millions d'euros supplémentaires.

Par contre, nous avons appris que, pour ce réseau non structurant, l'entretien, les réparations, les améliorations ne verront pas rapidement le jour. Le poste « études » est, lui, très nettement gonflé. C'est comme cela que nous nous en sommes rendu compte, puisque les bureaux d'études vont devoir d'abord se pencher et établir la liste des chantiers prioritaires. En plus, le ministre nous annonce que, s'il y avait à l'heure actuelle des chantiers supplémentaires sur les voiries wallonnes, il y aurait un problème de fluidité et on arriverait rapidement à saturation. Et puis, tout simplement, il n'y aurait plus de disponibilité au niveau des entrepreneurs en travaux publics, puisqu'ils sont déjà fortement sollicités à l'heure actuelle sur le réseau structurant.

La SOFICO, on en a parlé, il est difficile pour nous, lors de cette session budgétaire, de contrôler la bonne utilisation des fonds mis à sa disposition. Lors de l'ajustement budgétaire 2010, M. le Ministre avait soutenu qu'il était d'accord que, lorsqu'on voit le budget, on puisse en même temps avoir une explication sur le budget de la SOFICO voire même, avoir un échange avec les responsables.

Manifestement, M. le Ministre a changé d'avis et je n'en connais pas la raison, nous disant simplement que, si on voulait plus de renseignements, il fallait se renseigner auprès de nos propres administrateurs pour les obtenir.

C'est à mon sens méconnaître le code des sociétés ou encore, le code Lippens, puisque les administrateurs ont un droit de réserve et ne peuvent évidemment transmettre d'initiative personnelle, officiellement et unilatéralement, des documents émanant de décisions du conseil d'administration. Et puis, tout simplement, vu la conséquence du plan « routes », je pense qu'une fois par an, il ne serait pas désagréable, voire même intéressant, que les responsables de la SOFICO reviennent nous expliquer où ils en sont dans l'évolution de ce plan. Et puis, je suis quelque part un peu gêné de devoir dire tout cela, mais tout simplement, il faut faire preuve de transparence, il faut pouvoir, lorsqu'il est question du budget, aller jusqu'au bout des choses, pouvoir expliquer, pouvoir poser toutes les questions et avoir le sentiment, lorsqu'on sort d'une commission, qu'on a discuté de tout.

Monsieur le Ministre, on peut ne pas être d'accord sur tout et c'est bien pour cela que nous nous retrouvons des deux côtés des bancs, mais à un moment donné, je pense qu'il est du droit des parlementaires d'avoir un maximum de réponses.

J'attirerai quand même votre attention sur le fait que, si on liste pour le budget 2011, le montant qui est mis à la disposition de la SOFICO, on parle quand même de 140 millions d'euros d'argent public. Je pense donc que, là aussi, le contrôle parlementaire a ses droits.

Venons rapidement au budget et à quelques éléments qui sont restés sans réponse, puisque l'exposé général disait que la priorité en matière de travaux est donnée aux zones les plus accidentogènes et qu'au-delà des travaux d'aménagement, de sécurité dans les traversées d'agglomération et les contournements, se poursuivra l'installation de radars.

J'espère que le gouvernement aura à cœur de répondre. Puisqu'on n'a pas eu la réponse, pouvez-vous nous donner la liste des travaux ? En ce qui concerne les contournements de Couvin et d'Enghien, où en sommes-nous ? Pour ce qui est des radars, connaissons-nous les choix de localisation ? Au niveau du budget, on n'en sait pas plus. Peut-on, par ailleurs, déjà tirer un bilan des précédentes implantations ?

Un autre point concernait la dégradation importante du réseau routier wallon puisque, vous le savez, si on a lancé le plan wallon des routes, c'est parce qu'il y avait une grosse dégradation. À cause de cette dégradation, beaucoup d'usagers de nos voiries ont eu des accidents ou ont endommagé leurs véhicules. J'imagine donc qu'ils se sont retournés contre la région, que tout cela va avoir un coût et que tout cela va également influencer le budget. Je demandais simplement s'il était pos-

sible d'avoir une estimation mais là, de nouveau, nous n'avons malheureusement pas eu beaucoup de réponses.

Dernière question, qui s'adresse à l'entière responsabilité du gouvernement puisque chaque ministre peut le retrouver dans ses compétences, la Fédération de la construction wallonne estime entre 200 et 300 millions d'euros le montant des arriérés de paiement. Forcément, cela concerne aussi les travaux sur nos voiries. On aurait donc bien voulu faire le point car j'imagine qu'il va y avoir des intérêts de retard à payer mais là, de nouveau, on ne nous a pas répondu.

Autant de questions qui sont restées sans réponse. J'espère que le représentant du gouvernement qui aurait à cœur de répondre aux questions qui auront été posées aujourd'hui pourra nous en dire un peu plus.

J'aimerais qu'à l'avenir – et là, je m'adresse personnellement au Ministre des Travaux publics – nos échanges en commission soient un peu plus courtois.

M. le Président. – La parole est à M. Bolland.

M. Bolland (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, le budget est un acte politique majeur, puisqu'il traduit votre politique et les actions que vous allez mener dans le courant de cette année. Je ne procéderai pas à une énumération de questions. Je réserverai cela pour la commission, mais je voudrais tout d'abord venir sur la mise en œuvre de la DPR qui est notre fil conducteur, notre fil rouge, et aussi ajouter quelques éléments de nature socio-économique qui me semblent importants pour mettre en place une politique que nous voulons tous ambitieuse pour notre agriculture.

Au niveau de la mise en œuvre de la DPR, j'ai quelques remarques. Tout d'abord, évidemment, on souhaiterait que ce feuilleton des remarques se termine le plus rapidement possible.

Concernant la politique régionale relative à la promotion des produits wallons – Mme Cassart-Mailleux en a parlé et nous revenons souvent sur le sujet en commission –, pourriez-vous être plus précis concernant la réforme de l'APAQ-W ?

Au niveau du Plan Marshall 2.vert, le pôle de compétitivité Wagrallim est un axe important. Il est relativement discret, mais ce n'est pas parce qu'on n'en parle pas dans les gazettes qu'on n'y fait rien. Je souhaiterais donc que vous apportiez quelques éléments d'information sur l'évolution et l'impact de ce pôle de compétitivité prévu dans la DPR. Autre point important de la DPR, le projet « Énergie-Agriculture » qui devrait notamment permettre la mise en place de sites de production de biomasses dans nos campagnes. Où en est-on dans la mise en œuvre de cet axe de la DPR ?

(Mme Hoyos, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

En se projetant un peu dans l'avenir par rapport au programme de développement rural, pouvez-vous déjà dire quelques mots sur ce que seront, entre 2014 et 2020, les aides à l'agriculture ?

Si on se projette aussi dans l'avenir en ayant en mémoire les tristes événements liés aux inondations, sauf erreur de ma part, je n'ai vu aucune inscription budgétaire par rapport au GISER, à savoir les outils pour lutter contre l'érosion des sols, le ruissellement, etc. Pouvez-vous apporter un élément complémentaire à ce sujet ?

Par rapport aux éléments socio-économiques qui sont importants en matière d'agriculture, j'ai trois remarques ou réflexions générales de nature macroéconomique et j'étais déjà venu sur ce sujet il y a un an à la même tribune.

Je regrette que, particulièrement pour ce qui concerne la distribution et l'échange des produits, il n'y ait pas plus d'initiatives et de soutien au secteur des coopératives. Bien entendu, on ne sait pas tout faire à la fois, mais j'aimerais vous entendre à ce sujet par rapport aux choix que vous avez été amené à opérer au sein de votre budget.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Je vous ai répondu en commission. Il y a des aides prévues pour les coopératives, mais je ne peux les aider que si des projets sont rentrés. Je ne souhaite qu'une chose, c'est que ça aille beaucoup plus loin et que des projets nombreux rentrent. On l'a fait dans le cadre du Plan Marshall. Si vous prenez l'exemple des pôles de compétitivité, il y a toute une série d'éléments auxquels peuvent venir s'accrocher des projets avec des coopératives. On peut prendre le même exemple dans le cadre des ateliers de travail partagé. Il y a toute une série d'outils qui existent. Encore faut-il que des projets soient mis en œuvre. On essaye de mettre tout en œuvre pour les lancer. Je vous le dis très gentiment, on peut augmenter les moyens budgétaires, mais tant qu'il n'y a pas de projet, ça ne change pas grand-chose.

M. Bolland (PS). – Je ne demandais pas une réponse méchante. C'est une réponse tout à fait pertinente, mais alors il faut peut-être davantage s'orienter vers la promotion de ce type d'activités pour, justement, susciter davantage de projets. C'est une réflexion.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – C'est ce que je vous ai répondu en commission. On a une culture, en Wallonie, qui n'est malheureusement pas suffisamment forte sur le plan de la coopérative. Elle est beaucoup plus forte en France, tant au niveau des achats qu'au niveau des ventes. Vous voyez d'ailleurs cela dans les métiers viticoles, mais également dans le domaine agricole. Il y a toute une série de régions en Wallonie où c'est le cas. Prenez la région

de Herve, de Verviers. Là, on trouve effectivement toute une série de coopératives qui ont des dizaines d'années d'existence et qui savent donc, plus que d'autres, travailler ensemble. C'est la même chose pour la région de Chimay. Ailleurs, c'est parfois compliqué.

C'est parfois compliqué aussi pour des raisons de culture, de mentalité, de façon de travailler ensemble ou non. Je peux vous donner des exemples très concrets – j'en ai donné en commission, je peux en donner un autre : avant même que je sois ministre, on avait décidé des projets de coopératives notamment pour la viande, avec des distributeurs, avec des transformateurs, avec aussi une marge de sécurité pour l'ensemble des agriculteurs qui participent à ce type de projet.

Malheureusement, une fois que les prix ont monté au niveau de la viande, toute une série d'agriculteurs ont fait exploser les coopératives en question.

Je pense que c'est un long cheminement. Vous avez raison de mettre le doigt là-dessus et je vous rejoins, mais les pouvoirs publics ont une marge de manœuvre assez limitée : on ne peut obliger quelqu'un à rentrer dans des coopératives.

Au niveau du secteur du lait, ce sont des coopératives. Septante pour cent de nos laiteries sont détenues par nos agriculteurs mais là, ça demande aussi parfois toute une série d'autres éléments de coopération, de commercialisation, d'autres investissements, mais c'est un autre débat que celui qu'on a pour l'instant.

M. Bolland (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse sur ce point-là.

Deux autres points au niveau économique. La présidence européenne se termine et nous savons qu'il y a des dysfonctionnements sur le marché, avec des abus de position dominante en période de crise. J'étais intervenu sur ce sujet il y a un an à la tribune, en demandant d'étudier la possibilité de mettre en place des outils macroéconomiques afin de permettre, en cas de crise, d'identifier rapidement les nœuds de dysfonctionnement et donc d'attaquer ceux qui abusent de leur position dominante.

L'idée a-t-elle été mise sur la table au niveau des contacts que vous avez eus au niveau européen ? Si ce n'est pas le cas, envisagez-vous, avec nos universités et d'autres spécialistes, de le mettre en œuvre maintenant ? Je vous sens tout chaud pour répondre tout de suite.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – En 30 secondes, nous en avons parlé en commission. J'ai expliqué tout ce qui avait été déposé lors du dernier conseil européen et les propositions qui doivent se traduire maintenant en actes. Ça va prendre 18 mois, puisque c'est la nouvelle formule au niveau européen. Quatre éléments ont été repris parmi les sept recommandations qui avaient été faites relativement au lait. Il y en a quatre qui se retrouvent et dont on a discuté il y a de cela dix jours, mais dans la réforme de l'APAC,

d'autres outils doivent intervenir, notamment dans la régularisation des marchés et des outils qui existent.

Nous en sommes là pour l'instant.

Très concrètement, je vais demander une analyse complète de cette proposition de la commission pour la traduire dans la réalité économique du marché du lait en Wallonie et pour voir comment on peut adapter toute une série de mesures et comment on peut réagir dans les 18 mois qui viennent pour faire en sorte que notre agriculture, et singulièrement le secteur laitier et le secteur de la régularisation, puisse intervenir du mieux qu'il soit par rapport à cette réalité nouvelle européenne qui n'est pas encore décidée définitivement.

J'associerai bien sûr l'ensemble des organisations agricoles à cette démarche pour qu'on puisse comprendre l'ensemble des enjeux et de voir l'impact que ce type de décision pourrait avoir dans le temps.

M. Bolland (PS). – Merci pour cette réponse. Il me semble que nous sommes sur la même longueur d'ondes.

Dernier son de cloche, vous allez me dire qu'on en a déjà parlé en commission mais il faut quand même bien parfois resynthétiser les idées au point de vue de la protection sociale des agriculteurs. Les agriculteurs sont une catégorie de population qui souffre d'une couverture sociale faible. Je parle là de la couverture sociale donnée par le fédéral, par la sécurité sociale. Cela n'empêche pas de réfléchir à des compléments à notre niveau pour faire en sorte que les conditions de travail des agriculteurs soient meilleures demain et donc que l'attractivité de la profession reste grande pour les jeunes générations, ce qui est évidemment fondamental. Je synthétise ici trois idées dont nous avons déjà quelque peu parlé. Relativement à la stabilité des revenus, je vous ai interrogé sur la possibilité de créer des fonds mutuels. On est un peu dans les coopératives aussi. Ce sont un peu les mêmes idées. Vous m'aviez dit que vous aviez lancé un marché public pour étudier la question et voir ce qu'il y avait comme possibilité pour installer cela en Wallonie. Où en sommes-nous ?

Au niveau des congés, voilà bien un droit élémentaire pour participer à la vie sociale, pour les agriculteurs comme pour les autres. Le budget prévoit une subvention à l'asbl «services de remplacement», mais je souhaiterais qu'on puisse aller au-delà et réfléchir à la création d'un véritable droit subjectif pour les agriculteurs. Qu'en pensez-vous ?

Par rapport à la problématique des pensions, nous savons que les quotas, même s'ils ont été octroyés gratuitement au début, ont pris une valeur petit à petit, par la transmission des exploitations. Les agriculteurs qui quittaient la vie active ont valorisé les quotas qui sont en quelque sorte leur capital complémentaire d'assurances groupe. En perdant les quotas, les agriculteurs perdent ce capital. Ne serait-il pas opportun de réfléchir à la manière de mettre en place un système, de façon à faire

en sorte que, sur le plan des pensions aussi, la profession d'agriculteur reste attractive ?

En tout cas, Monsieur le Ministre, je vous remercie pour le ton courtois que vous abordez toujours en commission et encore aujourd'hui, mais tous mes collègues ne sont pas du même avis.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine. – Concernant les quotas laitiers et la mutualisation, les quotas laitiers ont été achetés par des agriculteurs au fil du temps. Cela étant, ce ne sont pas ceux qui se trouvent aujourd'hui à la retraite qui ont des difficultés, ce sont plutôt ceux qui ont acheté des quotas il y a peu de temps, à des prix relativement élevés. Cela étant, j'avais fait atterrir le système contre mon gré puisque, personnellement, j'étais pour le maintien des quotas laitiers, mais j'ai quand même fait atterrir le système pour que ce ne soit pas trop cher sur le marché et que les agriculteurs, chez nous, ne rachètent pas encore des quotas trop élevés. Il faut une meilleure répartition aussi de la réserve des quotas laitiers pour aider singulièrement les jeunes à y accéder. Cela été fait largement ces dernières années pour soutenir les jeunes.

C'est d'abord pour les jeunes qu'il faut effectivement cela.

Il y aura certainement un vrai débat en commission, mais également au niveau du Conseil européen que nous avons lancé; c'est la DPU, l'accès aux primes et la difficulté, pour des jeunes, d'obtenir des DPU.

Il y aura une réforme importante l'année prochaine et je viendrai avec des propositions à la fois d'une meilleure ventilation de ces DPU sur le territoire wallon pour soutenir l'ensemble des agriculteurs, et singulièrement les jeunes, ceux qui sont en pleine force de l'âge, pour ne pas que, finalement, ces DPU soient détenues par des personnes qui sont à la retraite avec une pension qui n'est pas suffisante. C'est un débat complémentaire, mais malheureusement, ils ont quelque part ce type de revenus dans leurs mains par rapport à des jeunes qui ne peuvent pas avoir accès de la même manière, voire pas du tout à ce type d'aide importante au niveau agricole.

Mme la Présidente. – Nous arrivons aux compétences de M. le Ministre Henry. Je vous rappelle ce qui a été convenu en Conférence des présidents, même si M. Lutgen a pris un peu de liberté par rapport à cela.

Normalement, il avait été convenu que ce serait le Ministre Antoine qui répondrait, à l'ensemble, à la fin de toutes les interventions parlementaires. M. Lutgen a, au bonheur des parlementaires, je pense, répondu au fur et à mesure. J'imagine que ce qui n'a pas encore été abordé

par M. Lutgen le sera plus tard, dans quelques dizaines de minutes, par M. le Ministre Antoine.

À propos des compétences de M. le Ministre Henry, nous allons entendre respectivement M. Senesael, qui a déjà rejoint la tribune et M. de Lamotte.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues, la confection du budget 2011 ne fut pas un exercice facile et nous devons à la vérité de dire que les suivants ne le seront sans doute pas non plus. Par ailleurs, nous ne devons être ni sourds, ni aveugles : les négociations institutionnelles, quel qu'en soit l'aboutissement, auront une incidence sur notre façon de vivre et sur notre façon de gérer la Wallonie.

Mon intervention sera ciblée sur les compétences de l'environnement, du transport et de l'aménagement du territoire, matières essentielles pour la vie quotidienne de nos concitoyens.

Force est de constater que, pour cette année, le gouvernement a rempli son contrat : les engagements seront honorés. Finalement, c'est le moins qu'on puisse attendre des autorités publiques, c'est le *minimum minimum* de la bonne gouvernance. Mais à cette même tribune, il y a quelques semaines, les fossoyeurs de la Wallonie nous disaient que nous serions incapables d'honorer nos créances. Une fois de plus, nous les faisons taire. Ici, pas de triomphalisme, ni d'optimisme démesuré, simplement, la froide réalité des chiffres et des engagements budgétaires.

Lorsque nous sommes confrontés à une telle situation budgétaire, un seul choix s'impose : le retour aux fondamentaux. Dans ce cadre, ni gaspillage, ni saupoudrage ne doivent être tolérés. À cet égard, après le premier feuillet d'ajustement du budget 2010 qui consacrait 1,3 million d'euros à l'évaluation du CWATUPE, on retrouve, pour 2011, plus de quatre millions d'euros en études diverses et 750 000 euros pour la révision du SDER. Sans mettre en doute la pertinence et la qualité de ces études, force est de constater que ces sommes sont colossales. De plus, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire à cette tribune, bon nombre de ces études pourraient être réalisées au sein du SPW, si on lui donnait les moyens humains et techniques de les réaliser.

Concernant le transport, c'est bien entendu la situation financière de la SRWT qui pose question. On sait que, pour 2011, il faudra couvrir un déficit d'environ quatre millions d'euros. Certes, sur un budget de plus de 450 millions, ce n'est pas énorme, mais l'argent devra être trouvé quelque part.

L'application au pied de la lettre du principe de la non-augmentation de la dotation des OIP depuis 2008 pose un problème majeur au groupe TEC, puisque 80 % de ses coûts de production augmentent naturellement.

De plus, les coûts salariaux suivent l'indexation. Le coût du carburant augmente, lui aussi, avec constance.

Quelle va être la stratégie visant à enrayer cette spirale ? Cette année, on s'en sort en « transférant » cinq millions d'euros en provenance de l'OWD, mais qu'en sera-t-il des prochains exercices budgétaires ?

Pour la SRWT, 2011 est une année de transition entre l'ancien contrat de gestion et le nouveau contrat de service public. Mais, finalement, pour les usagers et pour les travailleurs des cinq TEC wallons, qu'est-ce qui se cache derrière ces changements sémantiques ? Quelles seront les nouvelles réalités de terrain ?

Sans piège et sans surprise, le gouvernement sera attendu en cette matière sur les points suivants : maintien de tarifs acceptables, maintien des engagements sociaux, optimisation de l'offre pour, qu'*in fine*, les Wallonnes et les Wallons continuent d'utiliser les transports en commun wallons.

Au-delà de la réalité des chiffres et de la confection des budgets, la politique des transports, ce sont également des réalités humaines. À cet égard, nous ne pouvions passer sous silence, dans cette intervention, la réalité du transport scolaire.

L'effort consenti en octobre par l'ajustement est poursuivi. Des lignes nouvelles sont ouvertes, permettant ainsi de raccourcir les temps de parcours des enfants. Cela va dans le bon sens, mais là où les enfants et leurs familles nous attendent, c'est sur la révision globale du système. Monsieur le Ministre, où en êtes-vous à ce sujet ?

Parallèlement à cela, la réflexion doit également porter sur les accompagnateurs.

Le statut social de ces agents est interpellant. Ont-ils les mêmes droits que les autres travailleurs ? La pénibilité de leur travail est-elle reconnue ? Il y a là une vaste réflexion à mener, et certainement des moyens budgétaires à consacrer.

Concernant l'environnement, trois politiques attirent notre attention : la gestion des déchets, la gestion des eaux usées et la gestion des sols.

Au niveau des déchets, après le vif échange sur le financement des infrastructures survenu lors des débats sur l'ajustement, tant les parlementaires que les intercommunales attendaient une réponse claire du gouvernement. Nous l'avons eue pour cette année. J'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer, il y a d'abord eu un glissement de cinq millions d'euros de l'OWD vers la SRWT, mais il y a surtout eu un prélèvement spécial sur le fonds wallon des déchets – environ 50 millions d'euros – pour répondre aux remboursements prévus. Si, pour cette année, ce montage tient la route, il convient de souligner que les recettes de ce fonds diminuent et que, pour les années à venir, nous devons trouver des mécanismes structurels pour rembourser les intercommunales.

De plus, nous convenons tous que les mécanismes prévus dans l'arrêté du 13 décembre 2007 relatif au financement des installations de gestion des déchets sont

trop compliqués. Une réflexion doit être menée avec la COPIDEC et l'OWD afin de les rendre plus efficaces.

Au niveau de la gestion des eaux usées, après les milliards investis pour les grosses et moyennes agglomérations, la question de l'assainissement individuel et de son sous-investissement chronique est plus que jamais posée. Certes, le nombre d'habitants et de mètres cubes d'eau concernés n'est pas des plus importants. Néanmoins, pris individuellement, pour les ménages concernés, les investissements de mise en conformité peuvent s'avérer difficiles. Monsieur le Ministre, ce chantier est important et, au sein du Groupe PS, nous souhaitons en faire une priorité. Des investissements publics conséquents sont attendus en la matière, ainsi qu'une réelle information aux citoyens concernés.

Au niveau de la gestion des sols, une politique active d'assainissement des friches et des dépotoirs est une nécessité en Wallonie.

Elle poursuit trois objectifs: la santé des riverains, l'utilisation parcimonieuse des sols par le recyclage des terrains pollués, à des fins économiques, écologiques ou récréatives ou à des fins d'habitat en l'absence de risques sanitaires et l'amélioration de l'attractivité et de la qualité du cadre de vie wallon.

Des avancées importantes ont été enregistrées ces dernières années. Pour rappel, sous la précédente législature, c'est plus de 500 millions d'euros qui ont été consacrés à cette politique, que ce soit à travers les budgets «classiques» ou le Plan Marshall. À travers ce budget 2011, on ne constate ni impulsion particulière, ni ambitions prospectives. Qu'en est-il? Quels montants comptez-vous consacrer à la dépollution et à la réhabilitation des sols au cours des quatre prochaines années. Quel est votre objectif en hectares?

J'en viens à la matière de l'aménagement du territoire. Traditionnellement, cette matière ne mobilise pas des crédits importants. Cela étant, en quelques mois, c'est près de deux millions d'euros qui sont mobilisés pour actualiser deux textes fondateurs en la matière: le SDER et le CWATUpe. Espérons que les résultats seront à la hauteur des crédits mobilisés.

En tout cas, tant les autorités locales, que les intercommunales de développement économique, que les investisseurs, attendent du gouvernement une simplification des procédures et une vision claire du développement territorial wallon.

L'aménagement du territoire n'est pas l'alpha et l'oméga de la vie de la Région wallonne. Certes, l'aménagement du territoire impose certaines contraintes, néanmoins, on assiste à une espèce de «sacralisation» de la matière. Or, en aménagement du territoire comme dans d'autres matières, la législation n'est pas figée, elle doit suivre les évolutions des attentes et des besoins de la société.

Je voudrais terminer mon intervention, en remerciant M. le Ministre Henry d'avoir pris en compte, dans la

confection du budget, les remarques que nous émettons au cours de l'année en commission. Mon expérience parlementaire m'a démontré que ce n'était pas toujours le cas. Reconnaissons également que le contexte général d'élaboration de ce budget n'est pas propice au développement de nouvelles politiques, mais les différents gouvernements sont soumis au même régime.

Dans des matières aussi sensibles que le transport public et l'environnement, les attentes sont énormes et on est obligé d'opérer des choix et de faire forcément de déçus.

Nous serons donc attentifs, au cours des mois à venir, à ce que, une fois de plus, la rationalisation budgétaire ne touche pas ceux que notre société a déjà tendance à laisser de côté. C'est donc avec confiance et vigilance que nous soutenons, sans surprise, le budget présenté par M. le Ministre Henry.

Enfin, Monsieur le Ministre, un mot pour vous, je suis certain qu'au cours des prochains mois, vous aurez l'occasion de penser à cette phrase de Machiavel: «*Là où la volonté est grande, les difficultés diminuent*».

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (cdH). – Je souhaiterais épingler avec vous, pour les matières qui me concernent de près, c'est-à-dire l'environnement et l'aménagement du territoire, les options prises dans le budget 2011 qui ont retenu toute mon attention.

Tout d'abord, il me plaît de souligner, en matière d'environnement, la création des AB concernant la cellule environnement-santé. Je pense que c'est un élément important de la mise en place de la politique régionale wallonne. Néanmoins, l'élément qui me perturbe un peu, c'est le fait qu'elle ne sera alimentée qu'au fur et à mesure par le budget du Ministre de la santé et par le budget du Ministre de l'Environnement.

Je voudrais revenir sur cette problématique d'environnement-santé qui est particulièrement importante. L'initiative est intéressante. Le tout, c'est effectivement de pouvoir jumeler ces deux budgets et de mettre en place ces politiques. Nous suivrons ces matières avec beaucoup d'intérêt.

Le deuxième élément, Monsieur le Ministre, dans vos matières environnementales, c'est l'attitude à l'égard des conseillers en environnement qui n'ont pas été oubliés dans le budget initial. Ceux-ci sont des acteurs principaux au sein des communes, vu le rôle majeur qu'ils y jouent.

Troisième élément, et cela a déjà été souligné, le fonds de l'Office wallon des déchets est mobilisé pour satisfaire aux engagements prévus pour les investissements réalisés par les intercommunales en matière de déchets. Il s'agit, en fait, du remboursement des annuités des emprunts contractés par les intercommunales.

Je pense que ces sommes sont conséquentes. Il faudra effectivement finaliser cette participation car ces dossiers sont essentiels aussi en ce qui concerne les investissements pour le traitement des déchets.

Quelques mots sur les CRIE et quelques mots sur les projets informatiques, ce qui nous apparaît d'autant plus important que nous votons aujourd'hui la mise en place de la directive INSPIRE et donc un certain nombre d'éléments qui me paraissaient importants, sur lesquels je souhaitais attirer votre attention et qui vont animer les travaux de notre commission l'année prochaine.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire et principalement l'évaluation du CWATUPe, je vais revenir avec mes collègues de la commission qui ont effectivement bien noté que le parlement serait associé directement à l'évaluation du CWATUPe. Les résultats et la méthode de travail sont effectivement attendus. Il me paraissait important, comme président de votre commission, de vous le rappeler ici, en séance plénière.

Deuxième élément en ce qui concerne l'aménagement du territoire, c'est évidemment toute la problématique de l'actualisation du SDER, puisqu'on l'a évoqué aussi en commission budgétaire. «*Quel projet spatial souhaitons-nous pour la Wallonie ?*», c'est la question qui se pose effectivement derrière cette problématique.

En plus, en ce qui concerne la CDT, on constate une augmentation du budget. Face à ce constat, je voudrais vous interroger sur le devenir de cette cellule.

Le quatrième élément concerne l'aménagement du territoire. Même si le budget est relativement stable, on constate, pour 2011, une légère augmentation des moyens consacrés aux CCATM et aux conseillers en aménagement du territoire, ce dont les communes se réjouissent. Il me paraissait important de vous le signaler aussi.

Donc, Monsieur le Ministre, hormis les points dont nous venons de discuter et dont nous avons longuement parlé en commission, on ne remarque pas de changements majeurs en matière d'aménagement du territoire et d'environnement. Le budget reste stable, mais on observe néanmoins que des moyens très importants ont été investis dans des différentes études, que ce soit en matière de déchets, d'environnement-santé, d'état de l'environnement, d'évaluation du SDER, de police et de contrôles, de SAR et de SRPE, ou encore en matière d'évaluation du CWATUPe et du DAR.

Monsieur le Ministre, nous espérons vivement que, pour 2011, ces études vont enfin permettre de lancer un certain nombre d'actions concrètes et que 2011 verra aussi l'avancement, ou encore mieux l'aboutissement, de ces grands chantiers.

Je pense à la rédaction du nouveau plan wallon des déchets, à la transposition de la directive «déchets», à la mise en œuvre de l'évaluation tant attendue du CWATUPe dont je parlais il y a quelques instants.

Monsieur le Ministre, avec toutes ces études et après toutes ces études, il faudra passer aux actes et relever effectivement les défis qui nous attendent, ce à quoi nous sommes tout à fait prêts.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – Nous abordons à présent les compétences de Mme la Ministre Tillieux.

La parole est à M. Kilic.

M. Kilic (PS). – Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues, malgré un contexte *a priori* extrêmement défavorable, Mme la Ministre Tillieux est venue en commission nous présenter un budget avant tout axé sur l'humain.

Celui-ci a augmenté d'un peu plus de 34 millions d'euros supplémentaires par rapport à 2010, montant grâce auquel, Madame la Ministre, vous assurez le maintien de l'emploi dans le secteur de l'action sociale, la prolongation – au moins à même hauteur – de toutes les politiques déjà engagées, la pérennisation des options prises lors de l'ajustement budgétaire 2010, et enfin, vous vous offrez le luxe – passez-moi l'expression – de mettre en place de nouveaux projets au cours de l'année à venir.

Permettez-moi, chers collègues, de relever les points qui nous semblent être les plus importants parmi les moyens consacrés à l'action sociale, la santé et l'égalité des chances.

Comme je le disais donc, l'emploi est intégralement préservé, et ce n'est pas rien : trente mille personnes sont concernées. Mme la Ministre a en effet choisi d'alimenter en conséquence toutes les allocations de base destinées à financer des postes, de manière à assurer, en 2011, la prise en charge du saut d'index de 2 % survenu au cours de l'année 2010.

Notons aussi au passage l'augmentation sensible des moyens dévolus à l'AWIPH pour assurer, entre autres, l'augmentation salariale des employés. En assurant ainsi le maintien des emplois, rappelons, Madame la Ministre, que vous maintenez, par voie de conséquence, les services rendus aux plus faibles.

Ceci me permet de rebondir sur les services offerts à nos concitoyens. Le premier grand axe sur lequel je souhaiterais insister et qui constituera, à n'en pas douter, le véritable défi des prochaines années, est le vieillissement de la population.

Ne nous voilons pas la face, la situation est critique dans les maisons de repos qui sont véritablement engorgées.

Vous avez donc choisi de mettre en place une série de solutions alternatives pour répondre aux besoins. Je soulignerai donc la mise sur pied de la plate-forme de soutien à l'autonomie au domicile, ainsi que le renfor-

cement de l'offre de services d'aide aux familles et aux personnes âgées.

Enfin, toujours dans la même thématique, le plan de lutte contre la dénutrition des personnes âgées se voit prolongé.

Dans le domaine de la santé, le groupe socialiste se réjouit de voir qu'une nouvelle allocation de base a été créée en vue d'alimenter le nouveau Plan Alzheimer.

Certes, les actions prévues dans ce cadre pour l'année 2011 sont encore limitées, mais rappelons que Rome ne s'est pas faite en un jour.

Ce dispositif sera donc amené à prendre de l'ampleur dans le futur, à n'en pas douter.

Enfin, je m'en voudrais de passer sous silence le développement des pôles d'urgence sociale qui, de la même manière que les relais sociaux implantés dans les principaux centres urbains, répondent – et répondront, pour ceux à créer en 2011 – à l'urgence sociale dans les zones rurales ou moins densément peuplées.

Vous l'aurez compris, chers collègues, nous sommes face à un budget équilibré qui préserve l'essentiel – les services rendus aux personnes et les emplois – et qui a su faire preuve d'imagination face au peu de moyens disponibles.

Voici donc un budget qui permettra à la Wallonie de se construire, de grandir en profitant des richesses, des dons et talents de chacun de ses citoyens et de ses citoyennes, quelle que soit leur réalité.

Ce budget, en garantissant des liens forts de solidarité, nous veut toutes et tous acteurs de la Wallonie de demain.

Mme la Présidente. – Nous passons aux compétences de M. le Ministre Antoine.

La parole est à Mme Kapompolé.

Mme Kapompolé (PS). – Madame la Présidente, Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues, il est vrai qu'il y a beaucoup de raisons de saluer le travail effectué par le gouvernement et par M. le Ministre Antoine dans le cadre de ce budget, mais il existe tout de même des difficultés dans au moins un secteur. Vous le savez, les entreprises de formation par le travail et les organismes d'insertion socioprofessionnelle que nous avons rencontrés par le biais de l'Interfédé, représentent tout de même 2200 travailleurs en Wallonie et 167 centres agréés. Il faut bien que la conséquence directe de politiques que nous avons votées à un autre niveau de pouvoir – je pense aux politiques d'activation des chômeurs – ont pour conséquence que les demandeurs d'emploi sont de plus en plus nombreux à être pris en charge par ces entreprises de formation par le travail et par ces organismes d'insertion socioprofessionnelle, à la fois dans l'insertion, dans la formation et dans l'accompagnement.

En 2009, c'est tout de même six millions d'heures de formation et d'accompagnement psychosocial qui ont été délivrées à près de 17 000 demandeurs d'emploi.

C'est vrai, je trouverai toujours paradoxal qu'un secteur qui, à la fois, se voit octroyer des missions de plus en plus complexes et de plus en plus nombreuses fasse partie des dégâts collatéraux de cette crise financière, alors que celle-ci est à l'origine d'un nombre croissant de demandeurs d'emploi.

Vous le savez, les propositions budgétaires ne satisfont pas le secteur. L'Interfédé est déçue. Il y a eu une réunion depuis la présentation et les débats en commission, entre votre cabinet et l'Interfédé pour confirmer d'ailleurs ce que vous avez dit, à savoir que l'essentiel pourrait être fait à l'ajustement budgétaire en juin, ce qui est tout de même assez loin. J'aimerais qu'il y ait, d'ici là, l'occasion de rencontrer plusieurs fois le secteur. Vous avez parlé, à un moment donné, de réformes, d'évaluations.

En ce qui concerne l'évaluation qui est en cours, je voudrais encore insister sur le fait que le secteur n'en a pas peur, que du contraire, si c'est un moment d'écoute et un moment de prise en compte des réalités de terrain, puisque les choses évoluent – il y a des demandeurs d'emploi de plus en plus difficiles à placer, qui ont véritablement besoin d'un suivi et d'une réinsertion sociale, avant même d'imaginer la réinsertion socioprofessionnelle –, ce qui demande aussi une prise en compte beaucoup plus large des problématiques.

Associer le secteur au travail de réforme, c'est aussi une demande, exactement ce dont je vous parlais dernièrement concernant la commission d'agrément. Il y a toute une série de choses qui, peut-être, ont évolué entre-temps, mais le secteur n'est pas informé de ces différents changements et je pense qu'il est important qu'il le soit.

Je voulais également insister, comme mon collègue M. Disabato l'a fait tout à l'heure, sur les difficultés vécues par les organismes, mais pas uniquement les entreprises de formation par le travail ou les organismes d'insertion socioprofessionnelle par rapport au service du contentieux.

J'ai ici des contacts avec des incubateurs en économie sociale, qui se retrouvent avec des montants à recevoir de 450 000 euros d'arriérés. Des arriérés pareils, sur plusieurs années, sont vraiment dommageables pour des structures qui travaillent énormément sur le terrain.

Autre chose, nous avons reçu un communiqué de presse de l'UNIPSO cet après-midi – Union des entreprises à profit social – concernant la conclusion d'un préaccord sur différentes mesures visant l'amélioration des conditions de travail et de formation des travailleurs dans ce secteur qui n'est parfois pas suffisamment mis en évidence alors qu'il apporte énormément à l'ensemble de notre société et à la Wallonie.

Pour l'instant, apparemment, une impasse existe par rapport à la conclusion de ce nouvel accord non mar-

chand. Qu'en est-il notamment pour ce qui concerne le volet APE ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, je suis certaine que vous arriverez à répondre, et surtout à concrétiser les paroles en acte, peut-être pas dans le cadre de ce budget-ci, mais lors de l'ajustement budgétaire en juin. En tout cas, sachez que notre groupe sera à vos côtés pour ce faire.

(*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Écolo). – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, je ne vais pas redire ici ce que ma collègue a brillamment expliqué, en replaçant les choses dans leur contexte et notamment en citant les différents chiffres qui concernent le secteur des EFT et OISP, secteur extrêmement important à nos yeux et, en tout cas eu égard à ce que vous me disiez aussi, aux vôtres.

J'ai vraiment envie d'insister là-dessus et je regrette qu'on n'ait pas pu trouver de solution par rapport à ce secteur. On a vraiment essayé, dans un débat le plus constructif possible, de dégager des pistes. Il y en avait des différentes. Mme Kapompolé en a présenté quelques-unes en commission. J'en avais présenté une autre sur laquelle je voulais revenir, c'est-à-dire l'appel à projets. On sait qu'il y a des appels à projets du financement structurel pour lequel on a déjà fait des efforts à certains moments, mais il reste toujours ces appels à projets qui sont – et la DPR le dit très clairement – imaginés de manière complémentaire au financement structurel.

Je trouve que, dans les 9,620 millions d'euros au sein du budget du FOREM pour les appels à projets, on aurait pu aller rechercher des moyens financiers pour respecter un tant soit peu la demande du secteur. On sait qu'on est en difficulté économique, donc, loin de nous le propos de dire qu'il est facile de donner ce que le secteur attend. Dans un premier temps, il est revenu avec 3,6 millions euros. Je pense, et je crois que ma collègue Mme Kapompolé était sur la même ligne que moi, qu'on n'était pas forcément demandeurs d'arriver à cette somme de 3,6 millions euros, mais simplement d'ouvrir la négociation pour faire un effort. Peut-être que le gouvernement pourrait vous aider à faire l'effort complémentaire, mais que, dans un premier temps, vous puissiez continuer à soutenir le secteur à travers votre propre budget.

Vous vous êtes engagé sur une autre voie, celle de l'ajustement budgétaire. J'ai entendu que vous feriez appel au fonds de réserve du FOREM. À mon sens, c'est vraiment un dialogue permanent qu'il doit y avoir avec le secteur pour les rassurer sur son avenir, parce que certains, comme le décret prévoit un certain type de financement, se sont engagés à engager du personnel, et faire peut-être des investissements. Ce serait donc un

peu bête de les couper dans leur élan. Eux attendent véritablement d'avoir ces moyens supplémentaires.

Par ailleurs, comme ma collègue l'a dit aussi, il y a un lien très fort à faire avec le plan d'activation des chômeurs. On dit qu'on veut contrôler les gens, les activer pour qu'ils aillent dans un emploi, qu'ils trouvent une formation et puis on sait que, d'un autre côté, en terme de formation, il y a un manque de financement pour ce type de structures qui permettent de toucher – je sais bien que vous n'aimez ce terme – le stock des demandeurs, puisqu'ils travaillent vraiment sur les demandeurs d'emplois les plus précaires. Je trouve que là, il a vraiment quelque chose à faire pour être en concordance avec le plan d'activation des chômeurs.

Je ne reviendrai pas sur la question de l'évaluation. Ma collègue a aussi brillamment expliqué cela. Le secteur n'en a pas du tout peur. Je vois même cela comme un atout qui peut permettre d'améliorer encore plus son fonctionnement.

J'aimerais encore revenir sur le décret qui prévoit certaines choses, mais qui n'est pas respecté. Vous avez dit que vous vouliez le modifier, notamment par rapport à un élément. Il faut être assez clair aussi sur la prévisibilité des moyens à affecter au secteur, parce que c'est vrai que des moyens avaient été prévus en 2010. Puis, ils ont été dépassés et donc, on a dû ...

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Monsieur Disabato, je vous confirme que, dans le dialogue responsable que nous avons engagé avec le secteur, il est également preneur parce qu'il est tout à fait responsable en terme de dépenses budgétaires. Or, le système qui est le nôtre aujourd'hui est un système de correction *ex-post*, puisqu'on prend cinq années, on enlève les deux moins bonnes, on prend la moyenne des trois et on y ajoute la moyenne de la dernière année. Cela veut dire que nous n'avons pas la faculté – ni l'administration, ni votre serviteur – d'anticiper la croissance des moyens budgétaires. Ce que veut le secteur aujourd'hui, je l'ai dit à Mme Kapompolé, c'est bien sûr un geste à l'ajustement. Bien sûr et je vous le confirme, l'appel à projets, pourrait parfaitement convenir à leur spécificité, notamment dans la préqualification et dans les essais métiers. Je vous le confirme aussi.

Mais je veux aussi saluer l'attitude de l'Interfédé et des différentes associations qui sont conscientes que le financement actuel tel qu'il est organisé par le décret n'est pas soutenable. C'est en cela que nous avons toutes les chances de nous rencontrer de manière harmonieuse d'ici l'ajustement, parce qu'il y a un souci chez eux de maîtrise budgétaire et une préoccupation chez moi de rencontrer leurs attentes.

M. Disabato (Écolo). – Pour être très clair aussi par rapport à cela, je pense que le décret doit être en accord avec les moyens qu'on leur donne, sinon il y a un problème. On n'est pas crédible, si on ne respecte pas les

engagements qu'on prend nous même au sein de ce parlement.

J'avais une dernière intervention, ma collègue y a aussi fait référence par rapport à la communication de l'UNIPSO qui parlait, d'après ce que j'ai compris – parce que, normalement, il devait y avoir un courrier attaché, mais je ne l'ai pas trouvé –, de la non-indexation par rapport l'ancienneté APE. Il me semblait que cela avait été intégré. Je souhaiterais avoir des précisions pour soutenir un secteur qui nous est aussi cher – je pense parler au nom de beaucoup d'entre nous au sein de la commission –, le secteur non marchand qui apporte aussi une vraie plus-value pour la Région wallonne. Je trouve qu'il faut continuer à le soutenir.

Il y a aussi d'autres bonnes choses sur lesquelles je ne reviens pas, puisqu'on les a évoquées en commission, mais il me tenait à cœur d'intervenir sur les petites choses à encore améliorer dans le futur.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – Nous abordons à présent les compétences de M. le Ministre Nollet.

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues, j'avoue que ma première intention avait été d'évoquer, avec M. le Ministre Nollet, une dizaine de points sur lesquels je pense qu'on pouvait être plus explicite par rapport à ce qui avait été débattu en commission, qui est généralement assez intéressante et où, quels que soient les avis des uns et des autres, on peut reconnaître que le débat existe. J'ai changé d'avis, en disant que j'allais me limiter à trois sujets pour lesquels manifestement, en quelques dizaines de minutes et la lecture de deux ou trois articles, j'en ai appris plus qu'en une journée de commission.

Je pense qu'on doit se le reprocher à nous-mêmes, donc, je me le reproche un peu à moi-même en tant que commissaire, parce que, sans doute, lorsqu'on s'aperçoit que des allocations budgétaires sont dotées d'un chiffre zéro, contrairement à ce que l'on pense, cela ne veut pas du tout dire que rien ne se fera durant l'année budgétaire. Je pense même, Monsieur Stoffels – si je vous cite, c'est parce qu'on a souvent été sur les mêmes sujets dans cette commission, même par rapport au zéro – que ça veut généralement dire que le ministre ne veut pas dire grand-chose sur ces articles en commission et qu'il attend d'autres moments pour en dire un peu plus.

Je trouve que c'est désolant, Monsieur le Ministre, et vous ne m'y reprendrez plus. Finalement, on a débattu de sujets certes intéressants, mais on n'a pas débattu du fond de votre budget, celui qui nous est apparu suite à une conférence de presse, à la suite d'un rapport qui nous est tombé entre les mains. Cela me semble attristant, je dirais même peu valorisant pour le travail qui est le nôtre, non que je regrette d'avoir passé du temps en

commission, que du contraire, mais je trouve qu'il y a un minimum de respect à avoir par rapport aux parlementaires que nous sommes. Ce petit jeu de cache-cache dans lequel, systématiquement, il faut qu'on informe d'abord la presse à l'extérieur avant de pouvoir en parler à l'intérieur, au sein du parlement, Monsieur le Ministre – je vous le dis à vous qui avez été un parlementaire brillant, je vous ai connu, vous dans l'opposition, moi dans la majorité –, je pense que ce jeu-là n'est pas valorisant pour le parlement.

Je reviendrai aux chiffres tout à l'heure. On n'a pas échappé à l'erreur de chiffres. Mon chef de groupe, M. Borsus, avait signalé le mieux en la circonstance. C'est un mieux, sauf peut-être en ce qui concerne notre commission puisque là, on a dû constater dès le départ, qu'il avait une erreur de 900 000 euros, certes, dans le justificatif. Il y avait zéro dans le décret, mais dans le justificatif, on parlait de 900 000 euros. Ce n'est pas grand-chose peut-être, mais pour certains, c'est une montagne.

Quand je dis que je m'en veux, vous vous souviendrez, Monsieur le Ministre, que j'avais dit que je vous trouvais peu enjoué dans la présentation de votre projet, avec peu d'ambition, un peu administratif, peu ferme et clair par rapport à la politique que vous voulez mener. Je me souviens même que M. Stoffels me disait que j'étais en train de tenter de vous psychanalyser. J'aurais dû le faire, parce qu'on aurait peut-être alors sorti le réel débat.

Quel est le réel débat ? On en a légèrement parlé tout à l'heure, lors des questions d'actualité, c'est le logement public, avec le programme PIVERT. Regardez, chers collègues, votre budget. Vous trouverez l'allocation et vous trouverez, à côté, « zéro ». Il n'a pas fallu attendre 15 jours entre la commission et aujourd'hui pour qu'on vienne, dans une conférence de presse qui s'est tenue hier, vous parler de 900 millions d'euros. Cela ne veut pas dire qu'on n'a rien évoqué en commission. On a gratté en commission, et la réponse du ministre par rapport à cela a été la suivante – je le cite pour ne pas ânonner ce qu'il a dit – : « *Bon, on en reparlera quand le gouvernement sera décidé et ce sera décidé par rapport aux critères et aux paramètres qu'il faut prendre en considération* ». Et vous voulez me faire croire, Monsieur le Ministre, que, depuis qu'on s'est réuni en commission, le gouvernement s'est mis d'accord sur ces critères ? Vous voulez me faire croire qu'on n'en a jamais débattu, qu'en quelques jours, on s'est mis d'accord sur 900 millions d'euros ? Eh bien, je ne le crois pas. Et je pense que là, vous auriez été bien inspiré en nous parlant de votre intention, puisque, je vous rappelle, Monsieur le Ministre, vous nous dites souvent qu'en ce qui vous concerne, il n'y a aucun problème pour parler d'intentions.

Mme la Présidente. – Monsieur Crucke, à moins que M. le Ministre Nollet ait une crampe au bras, je pense qu'il souhaite réagir à vos propos. Êtes-vous d'accord ?

La parole est à M. le Ministre Nollet.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Monsieur Crucke, il y a une petite incohérence. Vous dites que j’aurais gardé pour moi les éventuels projets puis, vous dites qu’on en a quand même parlé en commission et que la ligne est à zéro.

Effectivement, on en a parlé en commission, mais reprenez les données de l’ordre du jour du gouvernement et vous verrez qu’au moment où on en parle en commission, le gouvernement n’a pas encore décidé, et qu’au moment où on en reparle aujourd’hui, se sont suivies deux réunions du gouvernement où nous avons parlé du plan PIVERT et de la réforme. Le gouvernement a tranché.

Oui, Monsieur Crucke, nous ne sommes pas comme au fédéral avec des dossiers qui durent six mois, un an ou deux ans avant d’aboutir. En deux séances, le gouvernement a décidé. J’en suis heureux. D’ailleurs, si vous aviez pu assister à toute la commission d’hier, j’ai signalé à Mme Yerna qui me posait une question, que le gouvernement avait tranché la semaine dernière sur celle de la réforme du logement, en lien avec une de ces questions.

D’accord, vous pouvez regretter que le gouvernement travaille bien, vite et correctement, qu’il publie ses ordres du jour que vous pouvez suivre. Vous pouvez le regretter, moi, ce n’est pas le cas.

M. Crucke (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, mais vous ne me ferez pas prendre des vessies pour des lanternes !

Je vais vous dire ce qui s’est passé, et heureusement, parce que, si pour 900 millions d’euros, il vous suffisait de deux réunions au sein d’un gouvernement, j’aurais des craintes sur les 900 millions d’euros. Ce dossier est travaillé dans votre cabinet depuis un certain temps. Je vous prends au mot, parce que, depuis le début, vous nous dites : « *Parlons des projets, parlons des intentions* ». Je ne vous ai pas demandé de me dire que le gouvernement avait décidé. Je veux bien croire que le gouvernement devait décider et vous me parlez de réunions par rapport à des notifications qu’il nous donne plus d’un mois après.

Comme parlementaires, nous n’avons pas connaissance des notifications le lendemain de la décision du gouvernement. Vous savez comment j’ai connaissance de votre conférence de presse d’hier ? Par la presse et par le site ! Je reconnais que le site du Gouvernement wallon est, au demeurant, bien fait. Vous auriez donc pu le dire, et c’est un reproche que je vous fais, mais vous savez, la nouvelle politique, c’est comme cela. Je l’ai encore vu ce matin, on en reparlera tout à l’heure, vous avez préféré la radio à une commission pour parler d’énergie. C’est comme cela. Nous, on nous reproche de cumuler, mais vous, par contre, il n’y a pas de problème, vous

pouvez aller à la radio pendant qu’on parle d’énergie en commission. C’est sans doute la nouvelle culture politique qui est celle d’Écolo !

Je vous reproche de ne pas nous avoir dit : « *Écoutez, il n’y a pas de décision sur ce sujet. Par contre, voilà ce que je veux faire* ». Je pense que les parlementaires que nous sommes, majorité comme opposition, aurions pu vous donner notre point de vue. Vous le reteniez ou pas. Jusqu’à preuve du contraire, c’est toujours comme cela qu’on a travaillé en commission. Je retiens du président de notre commission, une énorme déception, celle qui consiste à se dire qu’on est passé à côté d’un débat.

Monsieur le Ministre, j’entends ce matin dans la presse : « *900 millions d’euros, le PEI n’est pas terminé* ». Je ne dirai pas qu’on est nulle part, mais on n’est pas loin !

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Non, je ne vous laisserai pas dire ça. Monsieur Crucke, on peut accepter beaucoup de choses, des critiques personnelles, *et cætera*, mais pas la critique du passé quand elle n’est pas juste. J’hésite, mais en pourcentage de réalisation du PEI, on est entre 81 et 82 %. Alors, ne dites pas qu’on est presque nulle part, ce n’est pas vrai !

M. Crucke (MR). – Je vous l’accorde, mais si vous n’aviez laissé terminer, vous auriez bien compris que, quand je vous dis qu’on n’est pas loin, c’est en terme d’ambition. Il a fallu dix ans pour arriver à 80 %. Ce n’est donc pas terminé, et vous êtes déjà en train de relancer.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Bien entendu, il ne faut pas attendre.

M. Crucke (MR). – Commencez par terminer cela.

Dans les ancrages communaux, vous m’avez vous-même donné des chiffres. On est de report en report. Cela veut dire que, systématiquement, cela ne se fait pas.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Et donc, vous me proposez – pour bien comprendre, parce qu’il faut écouter aussi –, d’attendre et de reporter.

M. Crucke (MR). – Je vous propose de travailler d’abord vos articles budgétaires qui sont alimentés et de les clôturer avant de commencer de faire, comme je l’ai lu ce matin, ce qu’on appelle des effets d’annonce.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Vous savez quand même bien qu’un dossier en terme de logement prend au moins quatre ans.

M. Crucke (MR). – Des annonces avec des effets que vous, comme ministre, vous ne verrez même pas :

allocation budgétaire zéro ! On commencera peut-être, vous l'avez dit vous-même, en 2012 !

Monsieur le Ministre, ma déception c'est qu'on a évoqué les budgets du logement public : 150 millions d'euros. Vous attendez quelques jours pour venir parler de 900 millions d'euros. Quand on évoque le sujet en commission, vous parlez de 325 millions d'euros. Les chiffres sont dans les rapports.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je parle de 325 millions d'euros.

M. Crucke (MR). – Oui, vous en parlez. Et vous en dites quand même plus, en disant ensuite que les critères et les paramètres seront débattus ultérieurement par le gouvernement. Vous n'avez pas dit : « *Dans une semaine ou dans quinze jours* », sinon je vous aurais pris au mot et on débattait de cela directement.

J'apprends en plus qu'il s'agit de financement alternatif. J'étais, avec d'autres collègues, comme M. Jeholet, en Commission du budget. J'ai entendu M. le Ministre Antoine nous dire qu'il n'y aurait plus de financement alternatif.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Au-delà de ce qui est prévu dans le Plan Marshall.

M. Crucke (MR). – Plus de financement alternatif !

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Au-delà de ce qui est prévu dans le Plan Marshall.

M. Crucke (MR). – Moi, j'ai entendu : « *Plus de financement alternatif* ». Ce financement alternatif continue à travers le Plan Marshall. Cela veut dire qu'on continue des recettes mortelles pour les générations suivantes, parce que tout cela est une politique qui sera payée par les générations suivantes.

Je vous rappelle que les financements alternatifs – il y a quelques semaines ou moins encore, M. le Ministre Antoine n'est pas là, mais vous pouvez le lui répéter – n'existaient pas. On a été jusqu'à prétendre qu'il n'existait pas de financement alternatif, que c'était un leurre. Maintenant, on reconnaît que ça existe. Non seulement on le reconnaît, mais on dit : « *On ne va plus les faire, sauf pour le Plan Marshall* ». Pourquoi ? Parce que c'est dangereux, parce que cette technique est coûteuse à long terme. Je vois qu'on n'a pas la même vision des choses. Elle n'est pas toujours linéaire. Je veux bien croire qu'il y a peut-être des raisons de le faire. J'aurais préféré, Monsieur le Ministre, que, dans le domaine du logement public, on aille également voir l'investissement que le privé pouvait faire, qu'on puisse avoir des projets privé-public, parce que je pense que c'est une piste que vous n'avez pas explorée.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Des PPP, il y en a plein.

M. Crucke (MR). – En terme d'ambition, on en est à 7 000 logements. On sait que, selon les statistiques, il en manque de 35 à 50 000. Quel est l'échéancier, le suivi de tout cela ? On ne le saura pas. Par contre, on revient avec une épée de Damoclès au-dessus de certaines communes. Le ministre a obtenu ses 900 millions d'euros et on prévoit des sanctions pour les récalcitrants. Ce sont les termes employés sur le site du Gouvernement wallon. Quels récalcitrants ? Je reconnais que l'on parle de bassins, même si, après, on revient aux communes. Un bassin n'est pas l'autre, l'histoire industrielle en Wallonie est ce qu'elle est. Si on trouve plus de logement social à certains endroits que dans d'autres, en proportion parfois très diversifiée, c'est parce qu'il y a eu de l'investissement dans le temps. Pour les communes rurales, vous avez beau parler de bassins ruraux, vous ne trouverez pas énormément de communes qui ont investi dans le logement social. Est-ce un tort ou pas ? C'est l'histoire et le passé.

La sanction est déjà là, dans le Fonds des communes, parce qu'il y a déjà le critère du logement social. Les communes qui n'en ont pas sont déjà sanctionnées. Histoire ou pas, elles le sont.

J'entends qu'il faudra au moins arriver à 5 %. Je vous ai toujours dit, je le dis et je le redis – je suis d'ailleurs content que le Ministre-Président soit présent pour l'entendre –, que je ne suis pas de ceux qui se considèrent comme opposés à l'évolution en termes d'investissement dans le logement social. Je pense que toutes les communes, quelles qu'elles soient, ont des obligations à remplir en la matière.

Je suis par contre opposé à ce que ce soit le gouvernement qui soit en même temps juge et partie, le gouvernement qui vient en même temps nous dire : « *Je vous donne ou pas les moyens et, en fonction de cela, je vous sanctionne* ». Cela, je ne peux plus l'admettre.

Je vous avoue que j'ai failli introduire un recours, lorsque ce critère est apparu dans le fonds des communes. Je serai donc très attentif à ce que vous sortirez.

Je vous donne un exemple qui concerne la région Wallonie picarde que le ministre-président et moi aimons tant. Au tout dernier ancrage, lorsqu'on sort tant à Flobecq qu'à Frasnes-lez-Anvaing, 151 logements, cela veut dire que deux communes font l'effort de rentrer un dossier de quinze logements. Je rassure le Ministre-Président : la cotation de Flobecq est aussi mauvaise que celle de Frasnes-lez-Anvaing, dossier considéré comme satisfaisant. Cela veut dire qu'on peut mieux faire, mais à Flobecq, 14 logements sont attribués. À Frasnes-lez-Anvaing, quatre logements sont attribués sans qu'il y ait de motivation précise. C'est là que je dis qu'on ne peut pas être juge et partie. C'est là que je vous dis que, tant que vous continuerez à allouer des budgets à certains et pas à d'autres, mais en sanctionnant ceux à qui

on ne donne pas, on jouera dans un jeu de dupes. Je ne fais pas ici le procès du Ministre-Président. Je sais trop comment il est pour savoir qu'il a horreur d'intervenir à titre personnel. C'est une décision qui provient de l'administration -pour vous dire que l'administration le fait également à travers le filtre du gouvernement -. Ce n'est pas acceptable. Est-ce cela, Monsieur le Ministre, que vous voulez changer? Est-ce qu'on pourra aller plus loin là-dessus?

Autre élément que je voudrais aborder avec vous, c'est le déficit des sociétés de logement public, qui n'est d'ailleurs pas toujours dû à la gestion même de ces sociétés de logement public. Je pense qu'il y a un certain nombre de sociétés dans lesquelles les administrateurs, les gestionnaires, les directeurs font des efforts importants, mais ils n'arrivent pas à mettre leur compte en positif, parce qu'on a des situations sociales plus difficiles que d'autres, parce qu'on a des explosions en terme d'investissements. Il y en a même qui disent qu'ils préfèrent ne plus faire un nouvel appartement ou un nouveau logement car cela coûtera finalement plus cher à faire qu'à gérer ce qu'ils ont.

Je vous pose la question par rapport aux sociétés qui étaient en déficit. Vous m'avez dit que vingt sociétés sont en déficit. Dans l'effet d'annonce dont je viens de parler, on nous dit que quatre sont aidées, celles qui sont le plus en déficit: le Foyer marcinellois, la Maison liégeoise, la Carolo et Toit&Moi, à Mons. Est-il normal qu'à Toit&Moi, où on est en déficit, où on menace de licencier une quarantaine de personnes selon la FGTB, on vienne changer les règles de désignation d'un directeur gérant? Est-il normal que, partout où on considère qu'il faut au moins une expérience de cinq ans, à Toit&Moi où on est plus qu'ailleurs en déficit, à Toit&Moi qui va être aidé, on décide que trois ans suffiront, sans qu'il faille avoir un diplôme universitaire? Est-ce parce que, je le dis à mon chef de groupe, M. Borsus, il n'y avait pas de candidats? Mais si, il y en avait. Il y en avait quatre! Mais le conseil d'administration a décidé qu'on changerait.

Est-ce cela, l'avenir qu'on nous réserve pour le logement public? Sincèrement, Monsieur le Ministre, qu'allez-vous faire des 16 autres? Les 16 autres sociétés seront-elles aidées également ou pas?

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Comme on l'a fait dans la société que vous connaissez bien, Monsieur Crucke. Quand il y a un problème, vous savez – et à Frasnes-lez-Anvaing, c'était le cas – nous sommes intervenus. Vous m'avez félicité pour l'intervention. Je ne me trompe pas? Je ne dévoile pas un grand secret?

M. Crucke (MR). – Pas du tout. Vous avez été voir l'intervention, je suppose, depuis six ans là-dessus.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Bien entendu.

M. Crucke (MR). – Vous savez qui est le premier à avoir dénoncé cela? Il s'appelle Jean-Luc Crucke. Vous savez ce qu'on m'a dit à l'époque? Je suis très précis sur les choses. On m'a ri au nez!

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Dites-moi car je n'étais pas là, je vous écoute.

M. Crucke (MR). – À l'époque, on m'a ri au nez.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Qui?

M. Crucke (MR). – Votre prédécesseur.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Mais non.

M. Crucke (MR). – Vous voulez que je vous sorte les déclarations, les réponses et les questions?

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Mais non.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, je suis très précis quand j'interviens pour quelque chose.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – On a fait avancer les choses.

M. Crucke (MR). – Ici, je ne vous parle pas de la désignation d'un directeur gérant. Jusqu'à preuve du contraire, cette société n'était pas en déficit, elle était gérée par quelqu'un qui avait fait de la mal-gouvernance. Ici, je vous parle de 20 sociétés en déficit, quatre que vous aidez, et 16 autres. On fait quoi, avec les 16 autres qui ne sont pas des grandes? Ce sont toutes des questions que je vous pose, mais on n'en parle absolument pas dans votre communication.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Si! Dans la communication, on parle de l'ampleur du déficit pour quatre sociétés. Ces quatre sociétés représentent 60% de l'ampleur du déficit. Si on doit faire quelque chose, c'est d'abord pour celles-là. Après, on regarde aussi socialement le public qu'elles accueillent. Parce que, si comme vous l'avez dit, elles sont effectivement en déficit, c'est aussi lié au public spécifique qu'elles accueillent.

M. Crucke (MR). – En commission, Monsieur le Ministre, – et vous relirez les textes, vous êtes aidé par des collaborateurs brillants à qui je rends hommage pour travailler comme ils le font, devoir répondre à une série de questions comme ça rapidement, ils ont peu le temps de préparer –, vous nous parliez de 80%, de quatre sociétés dont le déficit est de 80% du déficit global. Dans votre intervention, dans la presse hier, c'est 60%: il y a 20% en moins. Peut-être que, là-dessus, on

reviendra en commission pour y voir plus clair, mais les chiffres sont différents. Vous me direz que cela peut-être une erreur de plume. Cela arrive également.

Deuxième dossier que je veux aborder avec vous, Monsieur le Ministre, où je dis qu'on en apprend plus en lisant quelques pièces que, finalement, en débattant en commission, il y a une allocation quasiment à zéro. Je parle du développement durable. Il y a une série d'AB non alimentés. Et puis, pour ceux qui sont alimentés, on nous dit: «*Pas de problème, tout va bien* – je paraphrase le ministre – *on va financer SOS Planète, Jobday, Inter-Environnement Wallonie, la Fondation Génération future, trois projets écoconstruction, la Maison de rénovation durable* – que M. Stoffels a même considéré comme étant un gadget – *pas de problème, tout va bien*». On a failli être rappelés à l'ordre par l'Europe sur le plan de développement de l'énergie durable et renouvelable. On ne s'entendait pas avec les Flamands et, je le dis, à juste titre. Je vous ai soutenu, Monsieur le Ministre, et vous avez eu raison de tenir face aux Flamands dans leurs revendications. Tout cela, pour vous entendre dire: «*Il reste quelques efforts à effectuer*». Et de vous répliquer: «*On n'a aucune garantie*».

Puis, le 23 novembre 2010, on ne l'a pas reçu à ce moment-là, sinon on aurait pu en parler en commission, on a la Cour des Comptes qui vise: «*La stratégie et le rôle d'exemple de la Région wallonne en matière de développement durable*». Jusque-là, on se dit qu'on s'attend au meilleur, au rôle d'exemple. Et puis on lit: «*Nonobstant les engagements répétés de la Région wallonne en faveur du développement durable, la cour constate, qu'en ce début de législature, il n'existe pas de stratégie intégrant les dimensions économiques, sociales, environnementales du développement durable fixant les objectifs stratégiques et opérationnels et instaurant les processus décisionnels afin de garantir que les conditions sur l'efficacité en terme de pilotage, de monitoring et de rapportage soient effectivement réunies*». Le moins qu'on puisse dire, c'est que le bilan n'est pas très bon. C'est peut-être dû au passé.

Je poursuis: «*La Région wallonne adopte de nombreux plans* – ça, on le sait, ce n'est pas la première fois que l'on parle de plans –, *des mesures supposées contribuer à un développement plus durable en améliorant, par exemple, l'efficacité énergétique des bâtiments publics. La cour observe cependant un déficit de coordination et de cohérence entre ces différents plans et mesures, lequel est imputable à la fois à un manque de vision prospective et de réflexion stratégique*». Si mes jumeaux se ramènent avec un bulletin dans lequel il y a cela, ils sont «pétés», c'est terminé, ils n'iront pas plus loin. J'en termine sur ce plan-là parce c'est catastrophique. Cela fait rire le ministre du budget, mais cela ne me fait pas rire du tout. J'aimerais bien qu'on soit considérés comme modèle, non comme cancrès.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Vous avez lu ma réponse, Monsieur Crucke ?

M. Crucke (MR). – C'est pour la DPR, Monsieur le Ministre, que vous avez négocié ?

Je poursuis: «*La cour constate que les principaux documents de cette nouvelle législature, la DPR 2009-2014 et le Plan Marshall 2.vert, n'énoncent aucun engagement formel quant à la prochaine élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie régionale de développement durable*». C'est mauvais, tout mauvais, extrêmement mauvais.

Et de cela, on n'en a pas parlé en commission.

Que peut-on retenir ? Absence de stratégie régionale, risque d'inefficacité, effets contradictoires, dispersion d'énergie, gaspillage des moyens, ... Désolé du peu ! J'aurais aimé qu'on parle de cela en commission. Cela n'a pas été le cas, il faut bien qu'on en parle ici, ce soir, à 17 heures 30.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Je suppose que vous avez lu ma réponse. Vous étiez là, en commission, lorsque nous avons eu un débat avec la Cour des Comptes. M. Jamar a demandé à la Cour des Comptes si elle avait encore des remarques quant aux compétences et elle a répondu que non. Ce n'est pas de ma faute, si le rapport sort après la discussion en commission. Je ne maîtrise pas la communication de la Cour des Comptes.

M. Crucke (MR). – Monsieur le Ministre, votre réponse est antérieure à la commission.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Effectivement.

M. Crucke (MR). – Vous pensiez que, par transparence, il eût été difficile, pour un ministre Écolo, de venir nous dire: «*il y a un problème dans mon budget, il y a un dossier qui ne fonctionne pas*» ?

Évidemment, on préfère faire une conférence de presse en parlant de 900 millions d'euros que de venir avec de mauvaises nouvelles en commission. C'est cela, la triste vérité qui est la vôtre dans votre gouvernance. C'est cela qu'on n'acceptera pas sur les bancs de l'opposition.

Le dernier élément concerne la correction budgétaire pour 2010, pas seulement pour 2011. Là où vous avez prévu des recettes de 12,5 millions d'euros, la commission qui s'est réunie suite à la proposition de décret les fixe en terme d'estimation budgétaire à 9,5 millions d'euros. Il y a trois millions de recettes en moins. L'année 2011 n'est pas encore commencée que, déjà, vous partez avec trois millions en moins. 2010 est terminée et on n'a pas eu d'ajusté là-dessus.

Si vous aviez touché à des dépenses supplémentaires, on vous aurait dit : « *Vous ne pouvez pas car, si on touche à des dépenses, il faut l'aval du gouvernement. Si on fait la même chose en terme de recettes, là, vous pouvez.* » Avez-vous parlé de cela avec le Ministre du Budget ? Avez-vous eu son aval ? Vous n'allez pas me dire que ce dossier n'est pas connu du gouvernement ? Nous avons bien vu, et c'est tout à fait normal quand une proposition de décret vient à la fin, la complicité entre le gouvernement, entre les distributeurs même, présents en commission et les parlementaires qui ont fait ce qu'ils pouvaient. Je ne leur en veux absolument pas, que du contraire. Si je pouvais les soutenir, je le ferais, mais ils savent que je ne pense pas du bien de la proposition.

Il était impossible d'en parler à temps et à heure en commission. Il a parfois fallu ramener des ministres. Ce n'est pas sérieux dans l'élaboration d'un budget. Ce n'est pas sérieux par rapport à ce parlement.

Je sens que nous aurons encore des débats ensemble, Monsieur le Ministre. Sincèrement, aujourd'hui, j'avais envie de pousser un « coup de gueule », comme on dit, de déception parce que je pense que, parfois, les parlementaires qui veulent travailler ne sont pas récompensés par le gouvernement qui tend plutôt à jouer à l'extérieur qu'à l'intérieur.

(Applaudissements sur les bancs du MR.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers collègues, après avoir augmenté de plus de 30 millions d'euros le programme « énergie » lors de l'ajustement 2010 par rapport à l'initial 2010, notamment avec des mesures *one shot*, pour 2011, nous pouvons relever une progression de neuf millions d'euros pour le secteur énergie par rapport à l'initial 2010, ce qui est appréciable, si on considère que l'effet *one shot* est estompé.

La politique de l'énergie est une de mes priorités, mais ne devons-nous pas nous mesurer par rapport aux défis en la matière ? Je cite, à titre d'exemple, les statistiques telles qu'elles sont publiées par l'IWEPS. L'IWEPS nous renseigne que nous trouvons par centaines de milliers des logements existants qui sont déficitaires sur le plan de l'isolation de la toiture, ou encore de l'isolation thermique des murs extérieurs, ou encore qui disposent de simple vitrage ou de chaudières vétustes. Je veux bien entendre toutes les statistiques en matière d'octroi de primes et d'éco-prêts, c'est encourageant mais, par rapport à l'ampleur du défi, il va falloir que nous organisions, au niveau de notre commission, une réflexion tant en terme de pouvoir d'achat de ceux qui occupent le logement, parce que toute dépense énergétique a une répercussion immédiate sur le pouvoir d'achat des occupants, que de bilan CO₂. C'est pour cela que je tiens à remercier le ministre car il a manifesté son accord pour venir présenter le bilan énergétique tel que publié, ce qui sera pour nous, parlementaires, l'heure de

vérité, et qui nous permettra de comparer une série de politiques telles que développées et annoncées au sein de notre parlement par rapport au bilan d'aujourd'hui. Je suppose que ce débat pourra se tenir au mois de janvier ou de février de l'année prochaine, parce qu'à mes yeux, c'est un débat stratégique.

Il y a déjà un an, à cette même tribune, je vous attribuais une grande distinction pour votre première évaluation. Cette cote devait vous inciter à poursuivre un travail certes difficile, mais ô combien primordial dans un secteur tel que celui du logement au sein de notre région. À cette époque, il était particulièrement question des prêts sociaux. En effet, pour notre groupe, l'accès au logement est plus que jamais un élément fondamental à maintenir et à développer, surtout après les conséquences de la crise financière que nous avons connue. L'actualité est là pour nous rappeler que des familles se trouvent à dormir parfois dans leur voiture, dans la rue ou dans d'autres circonstances tout aussi pénibles.

Je pense que le vote du budget initial 2011 est un moment privilégié pour établir un bilan de votre activité en la matière. De nombreux débats sur le logement se sont déroulés, que ce soit en commission ou en séance plénière. Mon groupe est intervenu à de nombreuses reprises et a proposé des pistes concrètes. Il a déposé plusieurs propositions de décret, voire des recommandations en la matière.

Permettez-moi de rappeler les défis auxquels nous devons faire face dans les années à venir. Il y a d'abord l'augmentation démographique. D'ici 2020, nous aurions, d'après les statistiques, à peu près 300 000 personnes en plus à loger. Nous sommes confrontés à l'éclatement du noyau familial, à une série de risques sociaux, dont certains risques nouveaux, à des défis en matière d'amélioration énergétique des bâtiments et, enfin, à la sécurité et la salubrité des logements.

En commission, vous avez déclaré me rejoindre dans ces défis-là. Il est clair, et je partage votre avis en la matière, qu'on ne peut pas résoudre tout cela en une législature, il faut du temps. La question est de savoir si les budgets que vous prévoyez suffiront à répondre aux ambitions les plus urgentes et aux objectifs définis, notamment dans la DPR.

C'est maintenant, Monsieur le Ministre, que nous devons nous poser les bonnes questions, à savoir quelles mesures nous devons prendre pour répondre au mieux à ces défis et quel sera le budget nécessaire à court et à moyen termes.

Il me semble indispensable, d'une part, de budgétiser les différentes mesures à envisager et ce, sur le long terme et, d'autre part, d'établir un échéancier, le cas échéant sur plusieurs législatures. Une vision à court terme ou à moyen terme serait, me semble-t-il, éphémère et contreproductive en la matière.

Lorsque nous nous sommes penchés, en commission, sur les deux programmes réservés au logement privé ou

public, j'ai fait quelques observations dont je souhaite faire part aujourd'hui. Au niveau des moyens budgétaires alloués à la politique du logement, j'ai beau manipuler les chiffres dans tous les sens, pour ce qui concerne le logement public, c'est le *statu quo* en moyens d'action et une diminution de presque huit millions d'euros en moyens de paiement par rapport au budget initial 2010. Si je compare à l'ajusté 2010, la baisse est encore plus conséquente. Après ce constat, vous me répondiez qu'on ne sait pas tout voir dans les deux programmes parce qu'il y a aussi le financement du logement sur base du Plan Marshall 2.vert et un financement à hauteur de 325 millions d'euros. Ce chiffre a été évoqué en commission, mais il n'a pas été détaillé. Nous n'avons donc pas pu avoir, en commission, ni les réponses, ni les informations nécessaires pour nous faire une idée très précise de la politique qui sera mise en place dans les années à venir en matière de logement.

Quelle ne fut pas ma surprise, en lisant les déclarations que vous venez de faire, il y a quelques jours et quelques heures ! Je dois ajouter qu'elle est agréable. Après 1,1 milliard d'euros d'investissement dans le programme exceptionnel annoncé en 2004 qui a permis de remettre en état plus ou moins 36 000 logements sociaux – donc le programme est réalisé à presque 80 % –, un second programme d'investissements de 0,9 milliard d'euros est annoncé pour la période 2010-2014. Il est évident qu'à l'heure actuelle, il serait trop tôt de parler déjà de réalisation. C'est un projet que le ministre lance et par rapport auquel je demande, au nom du groupe PS, une discussion au mois de janvier – dès lors que nous n'avons pas pu l'avoir au mois de décembre –, parce que c'est un programme important. Je souhaite que notre groupe adhère pleinement à la mise en chantier de ce programme. Pour cela, il faudra «partager un peu le plat avec nous» et répondre à un ensemble de considérations et de réflexions; réflexions et considérations qui touchent, d'une part, le domaine du logement, parce que le besoin en la matière est énorme, d'autre part, dans un autre contexte, le pouvoir d'achat et le besoin que nous avons en matière de relance économique et de création d'emploi. À travers une politique du logement, je vois aussi un outil privilégié pour organiser la relance économique et en terme d'emploi dans notre région.

C'est donc 900 millions d'euros qui sont consacrés à la création de nouveaux logements. Dans la presse, on peut lire que l'objectif est de créer 7 000 logements entre 2010 et 2014. C'est un objectif ambitieux qu'il faut toujours mettre en relation avec la demande : la liste des candidats locataires en attente dépasse les 30 000, de sorte que le chantier va nous occuper pendant encore quelques législatures, voire quatre législatures au total, donc une vingtaine d'années.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Dans la lutte pour offrir davantage de logements et répondre aux besoins des 30 000 demandeurs sur la liste d'attente, il n'y a pas que la construction. Il y a aussi une bonne gestion par une

réaffectation de logements qui sont actuellement sous-utilisés. J'ai été surpris, lorsque j'ai pris possession de ces compétences, de savoir que 40 % des logements de plus d'une chambre sont sous-occupés. Sachant que, toutes les années, il existe une rotation de 8 000 personnes sur les 104 000 logements, je me dis qu'en quelques années, on peut profiter de cette situation pour mieux gérer les logements disponibles, à condition – et c'est prévu dans le plan – que ces logements soient de plus en plus modulables. On en a déjà parlé en commission. Dès lors, ne voyons pas la réponse par rapport à la liste d'attente sur la seule dimension des constructions, même si je vous accorde que les 7 000 ne suffiront pas et qu'il en faudra encore d'autres, bien entendu.

M. Stoffels (PS). – Je suis d'accord avec vous, lorsque vous dites que la rotation au sein des sociétés de logement peut contribuer à apporter une partie de la réponse.

Reste encore à savoir quelle est l'ampleur de la partie de la réponse qui va pouvoir être apportée ainsi. Si j'ai avancé la comparaison avec les candidats locataires qui sont inscrits sur la liste d'attente, et que j'ai déduit qu'il faudrait à peu près quatre législatures pour atteindre l'objectif, je pourrais comparer l'objectif des 7 000 logements à l'autre objectif que votre prédécesseur avait lancé, à savoir les 10 % de logement public sur l'entière du territoire de la Région wallonne. Cela correspond à environ 130 000 logements publics. À l'heure actuelle, nous sommes à 104 000 logements sociaux, ce qui signifie qu'il faudra également trois ou quatre législatures pour atteindre l'objectif fixé. Ceci, pour répondre aux besoins actuels, et non pour les besoins auxquels nous aurons à répondre dans 20 ans. Je rappelle qu'en se basant sur la croissance démographique, on peut déjà estimer que 300 000 personnes devront être logées d'ici une dizaine d'années.

C'est avec joie que j'ai appris, à travers cette conférence de presse, que vous prévoyiez d'augmenter le nombre de logements d'insertion à raison d'un logement de transit par tranche de 5 000 habitants et d'au moins deux logements de transit par commune. Nous pouvons adhérer à cette politique, comme nous adhérons à votre conception énergétique, c'est-à-dire de viser essentiellement des constructions à basse consommation d'énergie, ou encore la conception de logements destinés aux familles nombreuses.

Donc, par rapport à la philosophie, nous adhérons et nous souhaitons qu'elle soit une véritable réussite.

Je ne peux toutefois pas passer sous silence la critique que vous avez faite vous-même, en disant que les différents programmes d'ancrage communal successifs, depuis 2001 jusque 2010, ont connu des décisions pour près de 10 000 logements, alors que seuls 3 000 ont effectivement été réceptionnés. Sur base des statistiques, je constate que l'essentiel de ces 3 000 logements effectivement réceptionnés faisaient partie du programme 2001-2003. Par contre, pour le programme 2007-2010,

il n'y a pratiquement rien qui a été réceptionné ou mis en œuvre.

Il faut donc s'interroger sur les bonnes réponses à y apporter pour éviter que les 7 000 logements annoncés ne subissent le même sort que les 9 ou 10 000 logements qui ont été annoncés dans les différents programmes d'ancrage communal.

Il est évident que, dans les 900 millions d'euros, vous avez prévu un montant de 65 millions par année. Cela fait un total de 250 à 300 millions d'euros, ce qui correspond au taux de subsidiation de 40 %, s'il s'agit d'un logement moyen, et de 60 % pour un logement social. Cela veut dire que le solde va devoir être mis à disposition par les sociétés de logement elles-mêmes. Si je peux construire un logement avec un taux de subsidiation de 40 ou de 60 %, il est évident que le reste, je vais devoir le sortir de ma poche. Toute la question est de savoir si les sociétés pourront répondre « présent » par rapport aux défis, dans la mesure où elles sont elles-mêmes confrontées à un taux d'endettement parfois impressionnant, et dans la mesure où les sociétés sont confrontées à un manque à gagner ou un risque qui pèse très lourd sur leurs recettes locatives, ou encore à un arriéré locatif qui les empêche de prendre une série d'initiatives, l'arriéré locatif représentant globalement près de 25 millions d'euros pour l'ensemble du secteur.

Je souligne toutefois que nous adhérons au projet et que nous souhaitons qu'il soit une réussite, mais il faudra se donner un temps de discussion au sein de la commission pour approfondir les questions et considérations que je viens d'émettre.

Par rapport au PIVERT de 425 millions d'euros, 325 millions proviennent du Plan Marshall 2. vert et 100 millions d'un emprunt. Cela vise à remettre en état – pour l'isolation des toitures, des murs, de l'actualisation des chaudières, l'optimisation de la ventilation et de l'étanchéité à l'air et l'amélioration du vitrage – à peu près 10 000 logements, soit un investissement d'environ 42 500 euros par logement.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – Pour être précis, avec un maximum de 50 000 euros et un minimum de 10 000 euros.

M. Stoffels (PS). – C'est exact. Cela me semble important. Cela va devoir être programmé en fonction de la faisabilité budgétaire et technique. Il va falloir accélérer la mise sur pied du cadastre pour ce qui concerne le recensement du nombre de logements, mais également l'état de ceux-ci et pour pouvoir faire la différence entre les logements qu'on peut remettre en état avec le montant prévu, et d'autres, où il faudra largement plus pour atteindre le même objectif. Il y a donc une série de travaux préparatoires qui nécessiteront encore quelques réflexions.

J'adhère également au projet visant à répondre aux revendications du secteur. Je pense par exemple à l'aug-

mentation des recettes locatives et au fait de garantir un certain niveau de recettes, en essayant d'approcher le loyer du marché, tout en essayant d'introduire l'aspect social par une espèce d'« allocation loyer » en faveur des candidats locataires qui ne seraient pas capables de payer ce que nous appelons, dans notre jargon, le loyer économique.

Un début a été fait dans le secteur des AIS et nous vous encourageons à poursuivre cet effort dans le secteur du logement public.

Vous annoncez également vouloir assouplir le mode d'attribution des logements. Nous pouvons également adhérer à votre projet. Si j'ai bonne mémoire, vous pensez que 5 % du logement social vont pouvoir être attribués en fonction de l'urgence sociale et non pas nécessairement en fonction du système à points qui, à bon nombre de moments, se montre très rigide, bien que ce système ait tous ses avantages vu qu'il a permis d'objectiver l'attribution des logements, ce que je ne veux pas nier.

M. Nollet, Ministre du Développement durable et de la Fonction publique. – C'est le bon équilibre entre les deux. Les 5 % deviennent 10 % d'autonomie pour les communes qui ont plus de 5 % de logements sociaux sur leur territoire. C'est un incitant pour les communes qui font davantage que les objectifs assignés.

M. Stoffels (PS). – Nous adhérons également à votre annonce de la mise en place d'un réel accompagnement social des locataires ou à la poursuite de la politique de votre prédécesseur avec l'objectif des 10 % de logements publics dans les bassins de vie. Encore faut-il définir cette notion de bassin de vie. Je peux aussi admettre que tout ne peut pas être fait en un jour. Nous aurons le temps, et vous êtes d'accord, d'avoir encore cette discussion avec nous au niveau de la commission.

Je réitère la disponibilité de mon groupe pour vous soutenir dans une démarche de réforme du logement public. Notre volonté est que cette réforme soit un outil de mixité et d'ascension sociale. Certes, le contexte économique est difficile et le Gouvernement wallon fait, à cet égard, preuve d'un sens des responsabilités certain dans l'élaboration de son budget 2011. Mais, en tant que ministre du logement, vous venez d'esquisser à travers cette conférence de presse, votre politique du logement pour les années à venir. En ce qui me concerne, j'ai établi l'état pour le secteur du logement public. Ce sera en 2014 que je pourrai savoir si je peux vous accorder encore une fois une grande distinction, non pas pour les annonces qui ont été faites, mais pour les annonces qui auront été transformées en réalisations.

Parce que 2014 va être l'heure de vérité pour nous tous.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la

Formation et des Sports, pour répondre aux intervenants au nom de l'ensemble du gouvernement.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers collègues du gouvernement, chers collègues du parlement, d'abord, permettez-moi, en clôture de ce débat budgétaire, de remercier vivement le parlement, ses services et singulièrement M. le Greffier pour sa compréhension, car il est vrai que nous avons eu quelques difficultés dans la transmission des informations budgétaires. J'en prends acte pour que, l'année prochaine, nous puissions tous ensemble faire mieux en terme de transmission des informations, même si je remercie M. Borsus qui a eu la gentillesse de reconnaître qu'il y avait eu des améliorations notoires par rapport aux années précédentes.

Je voudrais en outre remercier les parlementaires – et ils furent particulièrement nombreux en commission – qui ont animé ces travaux budgétaires. Ayons la correction de reconnaître entre nous que c'est d'abord en commission que l'essentiel des débats peut se porter. On peut y avoir des questions sur l'équilibre général, mais aussi sur les détails. Il est parfois difficile de revenir en séance publique pour aborder un certain nombre de sujets qui ont déjà fait l'objet d'échanges féconds entre l'opposition qui stigmatise, critique, parfois même reconnaît la grande qualité du gouvernement, et les membres de la majorité qui veulent s'acquitter à juste titre d'un devoir de vigilance à l'égard de la coalition.

Cinq points, si vous le voulez bien, chers collègues, pour vous répondre à toutes et tous.

Je m'y efforcerai, mais la liste était longue.

D'abord, rappeler le cadre économique de la Région wallonne qui est en plein redressement. Ensuite, envisager le cadre budgétaire rigoureux dans lequel nous voulons évoluer, réaffirmer la loyauté fédérale qui est là nôtre, notamment à un moment où les compétences sont discutées, pointer un certain nombre de dépenses dynamiques puis, surtout, conclure pour tracer les lignes d'avenir porteuses d'espoir.

Premier élément, le cadre économique en plein redressement. Rappelons-le, vous avez été nombreux à le souligner: en 2009, arrivant dans cette nouvelle coalition de majorité, nous découvrons une croissance à moins 3,4, du jamais vu – vous avez été plusieurs, dont M. de Lamotte, à le rappeler ici –, pour, finalement, se clôturer à 0,4 fin 2009 et passer à 1,4 en 2010, trame budgétaire actuelle, avant de s'entendre dire du fédéral qu'on passe à 1,8 et, tout récemment, s'entendre dire du Gouverneur de la Banque nationale qu'on atteint 2,1. Tout cela nous donnera un certain nombre de corrections *ex-post* pour le budget 2011.

C'est vrai, ne nous en cachons pas, que les choix des uns et des autres, au fédéral, mais bien sûr également au niveau wallon – sans compter les retombées positives de

la vitalité économique allemande –, ont participé à ce redressement de la croissance.

Pour 2011, nous avons repris le chiffre de 1,7 alors que certains observateurs comme l'IRES ou la Commission européenne nous annoncent 1,8, voire 1,9. La norme de croissance retenue me paraît prudente et peut-être y aura-t-il, là aussi, quelques bonnes nouvelles dans le chef du gouvernement fédéral qui a la responsabilité, avec la section finances publiques d'identifier les normes de croissance.

Au-delà de la croissance, je voudrais remercier tout particulièrement M. Disabato qui a pointé chirurgicalement un élément essentiel. Et, lorsqu'il le pointe, il s'appuie sur la Cour des Comptes, puisque M. Borsus nous a invités à faire appel à des auditeurs externes, ce que j'ai appelé avec un petit clin d'œil, le voyeurisme budgétaire. Si je lis le rapport de la Cour des Comptes, la clé IPP wallonne est à 28,35 et, lorsqu'on voit l'évolution de l'intervention de solidarité nationale, elle était à moins 14,918 en 2006 et à moins 12,280 en 2011. Cela veut dire que les travaux de redressement du Plan Marshall sont une bonification de 2,7 % à l'IPP.

M. Disabato a raison de se réjouir de recevoir moins de moyens, parce que cela atteste clairement qu'il y a un redressement de notre part à l'IPP. En effet, l'intervention de solidarité nationale se calcule en fonction d'une déclaration moyenne à l'IPP. C'est d'autant plus symptomatique que la Flandre, elle, voit une décrue de sa part. Bien sûr, elle reste modeste, mais on voit bel et bien une inversion – et je ne m'en réjouis pas pour nos amis flamands, mais je le relève –, avec une préoccupation très grande pour Bruxelles, puisque Bruxelles, rappelons-nous, était à +12,5 en 1990 et est à -14,132, 20 ans après. Les chiffres permettent de mieux mesurer la difficulté de financement de Bruxelles, eu égard à la déclaration moyenne à l'IPP.

Troisième élément, après la croissance et l'IPP, les demandeurs d'emplois. Personne ne peut le contester, je reprends les chiffres du FOREM, qui est le service public de la Wallonie, qu'on le veuille ou pas, le nombre de demandeurs d'emplois et en stage d'attente au niveau des jeunes a diminué de 2,9 entre novembre 2009 et novembre 2010.

Mais ce qui est plus symptomatique et encourageant, je vous demande de le partager, parce que c'est une bonne nouvelle pour la Wallonie et c'est aussi une bonne nouvelle pour vous, c'est de constater un recul de 4 % chez les jeunes, ou encore le recul de 4,3 % chez ceux qui ont moins de cinq ans de chômage, ou encore de 4,4 % pour ceux qui comptent plus de cinq ans au chômage. Les chiffres du dernier mois donnent une diminution de près de 4 700 unités.

Bien sûr, cela est dû aussi aux mesures du fédéral, notamment avec le plan « Win-Win », avec 16 000 créations pour les moins de 26 ans, mais il en va aussi de notre propre responsabilité. Le FOREM le souligne dans son rapport, notamment avec les référents uniques

instaurés depuis un an, les essais métiers ou singulièrement, lorsqu'on analyse les diminutions du chômage, essentiellement dans les emplois liés aux cinq pôles de compétitivité, et donc dans le privé, non dans la fonction publique.

Rendons aussi hommage aux Wallons. Trop souvent, on les a assez accablés, on les a présentés comme ne voulant pas se former sur le plan linguistique, ne quittant pas leur canton, leur commune. Tout cela est on ne peut plus faux aujourd'hui. Il y a plus de 200 000 wallons qui travaillent dans une autre région que la leur: 110 000 à Bruxelles, 42 000 en Flandre, 34 000 au Luxembourg, 5 000 en Allemagne et autant en France. Cela démontre bien que le Wallon est capable d'aller chercher du travail ailleurs et d'apprendre une autre langue, si nécessaire.

Du reste, et j'en terminerai de la demande d'emploi, le FOREM a géré 324 000 offres d'emploi contre 246 000. Ce chiffre démontre, à lui seul, aujourd'hui, que nous sommes dans la bonne voie sur la diminution du chômage.

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, avec l'accord de Mme la Présidente, de façon dynamique, comme nous l'avons exercé dans le début des débats, quelle conclusion pouvez-vous tirer du fait qu'il y a 110 000 navetteurs à Bruxelles? Où est le côté positif pour la Wallonie? Est-ce une conclusion positive de l'action du gouvernement? Enfin, s'il vous plaît!

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je veux rendre une justice par rapport à des caricatures qui ne collent pas à la réalité.

Quatrième élément, et là, vous allez voir la nette évolution, M. Borsus – et M. le Ministre-Président l'a déjà rappelé à diverses reprises – il s'agit de l'exportation. S'il y a bien un chiffre qui est évident sur les quatre dernières années, c'est que la Wallonie a fait systématiquement mieux que la Flandre, et même mieux que la moyenne des pays européens. Autant s'en réjouir. Je pense que vous ne me contredirez pas.

Cinquième élément, c'est l'accueil des investisseurs: en 2005, nous étions à une part régionale de 21%. Nous sommes aujourd'hui à 39% et, dans le même temps, la Flandre est passée de 61 à 41%. Vous avez, là aussi, un phénomène de convergence où aujourd'hui, pour paraphraser le Ministre-Président, pour un investissement en Flandre vous avez un investissement en Wallonie. Qui plus est, en terme de création d'emploi, nous sommes pratiquement à égalité.

Sixième élément, sur ce cadre économique, personne ne peut contester que la Wallonie soit aujourd'hui le maillot jaune de la logistique. Ce n'est pas moi qui le dit, je n'ai pas cette prétention là, mais différentes études le démontrent, classent la Belgique en sixième position, en indiquant que c'est la Wallonie qui permet à la Belgique d'atteindre une telle cote. Je voudrais saluer ici

les efforts qui ont été déployés pour la mise à disposition de terrains aux entreprises et, enfin, plus singulièrement encore, le succès de nos aéroports. Pour l'un, nous sommes à plus de cinq millions de passagers, pour l'autre, en sixième place au niveau du fret dans les aéroports européens.

Si nous sommes maillot jaune dans la logistique, de la même manière, nous sommes le maillot vert des énergies renouvelables. Parce que, si je prends 2008-2009, dans l'évolution des certificats verts, nous sommes passés de 1,746 millions à 2,168 millions, soit une progression de 24% sur cette seule année, chiffre de la CWAPE. Voici donc les sept éléments que je souhaitais identifier pour que nous soyons fiers de notre Wallonie et que nous soyons convaincus des choix que nous avons posés et qui démontrent aujourd'hui, avec quelques années de recul, que nous sommes indubitablement dans la bonne direction.

Après le cadre économique – et j'en viens à un certain nombre de questions qui ont été posées –, c'est le cadre budgétaire rigoureux qui doit être le nôtre. Tout d'abord, je voudrais rappeler qu'en ce qui concerne la Cour des Comptes avec laquelle nous avons toujours un dialogue très suivi – plusieurs l'utilisent, mais j'espère qu'on le lise en entier – tous les paramètres que nous avons utilisés sont confortés par celle-ci, tant pour la croissance que pour l'indexation ou l'indice santé, avec, c'est vrai, et plusieurs parlementaires l'ont évoqué, des corrections *ex-post* qui interviendront en sens divers. Nous recevrons moins, M. Disabato l'a dit, en intervention de solidarité nationale, mais plus en correction de croissance, puisque nous allons passer de 1,4 à 2,1. Cela nous donnera de meilleures nouvelles, le moment venu, à l'ajustement 2011.

Deuxième élément fondateur de notre budget, c'est d'avoir des recettes en hausse et des dépenses stables. Si nos recettes évoluent de 4,5%, c'est-à-dire de 287 millions pour clôturer nos recettes à 6,340 milliards, nous ne sommes qu'à 2% en dépenses. Rappelez-vous que l'indexation est à 2%. Cela veut dire qu'en euros constants, nous sommes à des dépenses tout à fait stables, ce qui démontre la volonté du gouvernement de participer au retour à l'équilibre en la matière. Si je compare à l'ajusté, nous sommes même en recul de 0,02% en dépenses.

C'est donc bien un budget de dépenses totalement maîtrisé, même si nous profitons de l'augmentation des recettes pour accélérer le retour à l'équilibre. C'est d'ailleurs le vœu du gouvernement fédéral.

Ce retour à l'équilibre est d'autant plus remarquable que, depuis 2004, nous avons consenti des efforts considérables sur le plan de l'allègement fiscal. Aujourd'hui, si je fais l'addition de toutes les suppressions de toutes les taxes économiques, des droits d'enregistrement, de transmission pour les PME, le précompte immobilier supprimé pour le matériel-outillage neuf, la suppression des droits de navigation, les droits de donation à 3, 5 et 7% – ce qui est mieux qu'en Flandre – avec la

suppression de la radio-redevance et la diminution de la TV redevance à 100 euros, ou encore l'exemption des droits d'enregistrement dans le code forestier ou, plus récemment, l'exemption pour la transmission des terres agricoles.

Cela veut dire que les recettes sont en baisse. Cette année-ci, c'est 480 millions, et nous continuerons. Nous poursuivrons sur cette voie puisque, dans le cadre de la loi du 8 janvier 2010, prôné par votre actuel président, M. Reynders, nous avons décidé de pratiquer une taxation préférentielle sur les jeux en ligne, à hauteur de 11 %, et de ramener de 32 à 15 % celle sur les jeux et paris en réel. Vous voyez que le gouvernement a entendu la voix, notamment de Mme Simonis, l'année dernière, par rapport à ce secteur, en baissant, avec une négociation. Il y a donc baisse de taxation contre une activité économique, avec l'installation de serveurs en Région wallonne ou encore les éléments positifs pour Ghlin.

Bien sûr, vous avez été nombreux à m'interroger sur les écobonus. Par définition, les écobonus doivent être évalués. Ils doivent évoluer, puisque l'objectif est évidemment d'avoir le parc automobile le plus propre possible. Indubitablement, nous y sommes arrivés quand on voit nos résultats par rapport à Bruxelles et à la Flandre.

Le mécanisme a bien fonctionné. Nous ferons le point le moment venu pour procéder à une évaluation de ces écobonus.

Enfin, la téléredevance est un impôt difficile, il ne faut pas s'en cacher, Monsieur Jeholet. Lorsque vous venez dire qu'on devrait le supprimer, j'en rêve aussi, je vous l'ai déjà dit. Mais aujourd'hui, si nous voulons – et je vous en remercie parce qu'à plusieurs fois reprises à la tribune quelle que soit la croisade que vous menez, vous m'avez toujours dit : « *Je défends le principe de l'équité fiscale* » – une taxation, elle doit être payée de la même manière par tout le monde dans les mêmes conditions.

Aujourd'hui, nous y avons consacré deux jours de commission et Mme Kapompolé a présidé nos réunions, nous sommes à un taux de pénétration de 90 %. Nous venons de 82 %, ce qui veut dire qu'il y a eu une nette amélioration dans la couverture de cette redevance. Nous avons fixé les montants à 145 millions; le rôle est à 128 millions et nous avons pour 155 millions de retards cumulés sur plusieurs années. Je pense dès lors que nous devrions être très proches de la cible budgétaire que nous nous sommes fixée. Je rends hommage ici à l'ensemble des agents de l'administration de la Région wallonne, il n'est pas simple, je le reconnais, d'enrôler cette taxe.

Après ce cadre budgétaire rigoureux qui renvoie à des recettes en augmentation alors que les dépenses sont stables, c'est la solidarité francophone qui doit être dynamique et réversible. M. Cheron et d'autres ont plaidé, dans une autre assemblée, pour qu'il en soit ainsi. La Communauté française nous donne 42 millions d'euros et en affecte 12,5 à la COCOF.

Reconnaissons, chers amis, que nous ne devons pas isoler une année d'un cycle. Pendant de très nombreuses années, c'est la Région wallonne qui est fort heureusement, venue au secours de la Communauté française, que ce soit par des prêts de normes, en intervenant sur les 13,07. Encore aujourd'hui, si je prends la politique des APE, c'est près de 81 millions d'euros de la Région wallonne qui couvrent 11 000 personnes qui travaillent dans les secteurs de la Communauté française. Je pourrais y ajouter le programme des cyberclasses, pour 105 millions.

Je voudrais épingler une dépense, ce sont les compétences intervenues dans le cadre des accords de la Saint-Quentin. Nous avons reçu 320 millions d'euros de la Communauté française pour exercer les matières liées à la formation et au social, mais nous en dépensons 1,2 milliard, ce qui démontre combien la Région wallonne a pris le relais de la Communauté française avec ambition.

M. Borsus a posé des questions parfaitement légitimes sur la gestion de la dette. Je sais que je ne vais pas m'entendre avec lui, mais je vais encore m'efforcer au moins de rapprocher nos points de vue puisque, définitivement, pour M. Borsus, une subvention égale une dette. Je ne peux évidemment pas m'inscrire dans cette logique. Qu'il me pardonne, nous pourrions y passer des mois et des années, nous ne serons jamais d'accord.

La dette directe et indirecte se chiffre à 4,845 milliards. Chers collègues, je vous demande un petit peu d'attention, cela représente 268,3 millions, en charge de la dette pour le budget 2011, c'est-à-dire 3,47 % du budget des dépenses. Voilà ce que nous consacrons à notre dette, et vous pouvez faire l'exercice 2011 : 3,47 %, c'est bien sûr une prévision. Quand je vois ce qui c'est passé en 2010, notre prévision était même un peu excessive par rapport à ce que nous avons réellement dépensé.

Plus intéressant, dans le contexte, un peu incertain que d'aucuns ont tracé, notre dette est pour 87 % à taux fixe. Quant au taux moyen pondéré, c'est le ministre-président qui m'interrogeait hier. Quel est le taux de l'enrôlement pour 2010 ? Il est de 3,18 %. La marge commerciale que nous acquittons pour les différents opérateurs est de 29 points de base. Or, vous le savez, nous avons une cotation qui est inférieure à celle de la Communauté française, du fait de la plus grande volatilité de nos recettes fiscales en la matière.

Je vais traduire la question de M. Borsus s'il m'y autorise : y a-t-il un danger pour l'avenir, compte tenu de la conjoncture, d'un éventuel relèvement des taux qui s'est manifesté, très récemment, reconnaissons-le après un juillet-août où les taux et les marges commerciales se sont particulièrement écrasés, puisque nous avons fait une économie de 50 points de base ?

La question est très simple : avons-nous un risque de liquidités ? Je vais y répondre par la négative pour quatre raisons. La première, est que nous avons une prise ferme, auprès de deux institutions bancaires, Dexia et

de BNP Paribas, pour 1,875 milliard d'euros. Quoi qu'il arrive, elles doivent nous avancer les fonds.

Deuxièmement, nous avons un contrat-caissier pour deux milliards. En Communauté française il est d'ailleurs de 2, 5 milliards, ce qui nous permet, de faire face à des besoins dans l'immédiat, puisque nous pouvons utiliser la trésorerie, c'est ce que nous avons fait en 2009, et puis couvrir par la suite.

Troisièmement, concernant nos besoins de financement pour 2010, nous avons quasiment clôturé notre marché, il y a maintenant plus de six semaines, ce qui veut dire que nous ne sommes de demandeurs de rien. Contrairement à ce que disait M. Borsus, la trésorerie n'a aucune difficulté. Nous avons clôturé – ne confondez pas trésorerie et contentieux, si vous le voulez bien – la couverture de nos besoins de financement, ce qui veut dire nous ne sommes pas amenés à retourner dans l'immédiat sur le marché des capitaux.

Quatrièmement élément, quand bien même il y aurait une hausse des taux qui serait significative, nous pourrions emprunter sur des termes plus courts.

M. Borsus (MR). – Pourquoi payez-vous systématiquement en retard, si vous n'avez aucun problème de trésorerie ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Nous n'avons pas de problèmes de trésorerie. Nous avons même pu réaliser des placements de billets de trésorerie à très court terme. (*Brouhaha.*)

M. Borsus (MR). – Alors, c'est volontairement que vous faites du pognon sur le dos des gens ? Vous ne payez pas les gens et vous placez, vous ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vais vous rassurer.

Le cinquième élément du cadre rigoureux, c'est l'indiscutable diminution des coûts de cabinets. L'indiscutable, puisque si je prends ...

Mme la Présidente. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Simplement et très calmement ... Oui vous pouvez rire, je le dis très calmement. Quand vous nous dites cela dans ce parlement et que vous avez des entreprises qui travaillent principalement pour la région, qui ne sont pas payées et qui sont en faillite – je peux vous donner après, en tête-à-tête, des exemples d'entreprises qui sont tombées en faillite parce que la Région wallonne ne payait pas, ou avec des mois et des mois de retard –, quand vous venez donner des leçons, dire que vous placez même de l'argent sur le dos des indépendants et d'entreprises qui travaillent pour la Région wallonne, c'est scandaleux !

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Monsieur Jeholet, nous allons essayer de nous réconcilier ne fût-ce que pour la Noël. Distinguons bien, si vous le voulez bien, sur le plan technique, la trésorerie, c'est-à-dire les liquidités disponibles pour honorer des créances, et d'autre part, l'autorisation d'engagement. Ce sont deux choses différentes. Si vous me demandez : « *avons-nous des difficultés avec le service du contentieux ?* », la réponse est oui. Je ne vais pas tourner autour du pot, la réponse est oui, c'est vrai.

Non, cela ne nous arrange pas. Cela nous fâche, Monsieur Borsus. On a consacré, M. le Ministre-Président peut vous le dire, plusieurs heures au gouvernement à ce problème-là.

Qu'avons-nous fait pour le service contentieux ? Il n'y avait qu'une seule juriste, la directrice. Nous avons procédé à des recrutements, d'abord en procédant par le SELOR. Nous en avons trouvé un, après six mois. Nous sommes alors passés à des contractuels et nous en avons engagé cinq de plus avec M. le Ministre Nollet. Ils sont arrivés.

Deuxième élément, nous avons demandé à EASI-WAL et à la CIF de faire un premier rapport qui a débouché sur la nécessité de revoir – et vous avez raison Monsieur Jeholet, je ne veux pas discuter avec vous quand vous avez raison – les procédures. Le ministre-président a passé un marché avec deux consultants (PWC et ISIS Consult) pour améliorer les procédures et accélérer les paiements. Si je vous dis cela, cela vous démontre bien que nous ne voulons faire aucune spéculation sur un maintien de trésorerie. Ce que nous souhaitons, c'est honorer nos factures au plus vite. Il y va de la crédibilité.

Maintenant, chers collègues – et ne le prenez pas à mal, c'est vraiment une volonté de réconciliation –, reconnaissons cependant qu'il y d'autres niveaux de pouvoir qui ont été épinglés pour d'autres raisons mais nous ne gagnerions rien à critiquer les autres.

Cinquième élément, ce sont les cabinets. Là, chers collègues, je voudrais que l'on ait tous de la mémoire. J'ai eu la chance d'occuper exactement le siège de M. Borsus – peut-être un peu moins longtemps que lui et peut-être que cela lui paraît plus long qu'à moi. À l'époque, Monsieur Borsus, quand je regardais le banc d'en face, d'abord, il y avait dix-sept ministres en Communauté française et Région wallonne. Il n'y en a plus que dix. Vous savez de combien collaborateurs disposait l'arc-en-ciel à l'époque ? Il y avait 957 équivalents temps plein pour la communauté et la région. En 2004, nous arrivons et nous prenons l'engagement de réduire de 10 %. Nous passons à 877.

En 2009, on doit encore faire mieux, nous sommes stimulés, le ministre-président et d'autres pour 15 %. Le chiffre n'est alors plus que de 731 collaborateurs. Entre la période, Monsieur Borsus, où vous savez dû, vos collègues et vous, soutenir le gouvernement, ils étaient 957 à servir dans le cadre. Aujourd'hui, ils ne sont plus que

731 et encore, j'ai ici – pas la praline, mais vous l'aurez prochainement – le rapport de la Cour des Comptes qui est venue *in situ* vérifier tous les cadres de cabinet. Nous ne sommes pas à moins 15 %, nous sommes à moins 18 %. Je vais vous le dire, Monsieur Borsus – parce que j'ai eu la chance d'être chef de cabinet dans une autre vie, dans les années 1990 – l'environnement n'a plus rien de commun. Je dirai même, et cela n'engage que moi, que nous risquons d'être sous le niveau de flottaison.

Pourquoi ? Parce qu'il y a les courriels, les courriers, *et cætera*, et les très nombreuses et légitimes questions parlementaires que nous devons honorer. Nous sommes selon moi, en-dessous du niveau de flottaison, mais cela n'engage que votre serviteur. J'ajoute que nous n'avons pas prévu d'indexation, ni des frais de cabinet, ni des frais du parlement. Je sais que nous allons en reparler, parce que la présidente à un marteau, j'en tiens bonne note pour l'avenir.

Sixième élément ... M. Lebrun m'en a beaucoup parlé.

Mme la Présidente. – De mon marteau ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non, pas de votre marteau. Il m'a fait la leçon, donc je sais très bien tout cela.

Sixième élément, chers collègues, dans la rigueur budgétaire, il n'y a plus de nouveaux financements alternatifs. On peut débattre très longtemps avec M. Borsus, sur le fait de savoir si c'est un subside ou une dette. Pour moi, c'est un subside, mais de toute façon, pour l'avenir, je pense que nous pouvons nous retrouver en la matière. M. Borsus mène une autre croisade. À chacun la sienne. Pour M. Jeholet, c'est la télé-redevance, le « Capri, c'est fini ». Et puis, les neiges du Kilimandjaro, pour M. Borsus, ce sont les déchets – c'est le grand succès de Pascal Danel, cela remonte à il y a très longtemps –.

Alors, je vous rassure, Monsieur Borsus et notre excellent collègue, M. Henry. C'est vrai qu'il n'y avait, en 2010, que 8,2 millions d'euros sur la base des créances transmises. Vous aurez remarqué qu'on est passé aujourd'hui à 28 millions d'euros. C'est plus 20, il n'y a pas beaucoup de ministres qui peuvent dire qu'ils ont plus 20. J'ajoute ...

M. Borsus (MR). – Il a vidé le fonds.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non, non, non, le fonds, je viens de montrer le bordereau au ministre-président. Lui, on ne peut pas lui mentir. Eh bien, au jour d'aujourd'hui, ...

M. Borsus (MR). – Votre franchise vous honore.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Bien sûr. Moi, j'ai toujours dit: « *On n'a qu'un chef* ». N'est-ce pas, Rudy ?

Aujourd'hui, le fonds est doté de 54,8 millions d'euros. Monsieur Borsus, j'accepte toutes les croisades, toutes les critiques et vous pouvez vous amuser avec M. le Ministre Henry, moi je n'ai pas de problème, mais il faut à un moment donné que la vérité s'exprime: +20 millions en 2011 et il y a du bon fonds, si j'ose dire avec 54 millions d'inscrits au jour d'aujourd'hui sur le GCOM.

Le septième élément, c'est difficile, j'en conviens, c'est la recherche que nous voulons mener avec le ministre-président, d'un dialogue fécond et responsable avec l'Institut des comptes nationaux.

L'Institut des comptes nationaux, c'est évidemment le correspondant attitré d'Eurostat, mais je voudrais que vous compreniez bien, chers collègues, que l'ICN n'est pas un collège. Il n'y a pas une quarantaine de collaborateurs qui discutent entre eux. Il n'y a d'ailleurs pas de véritable jurisprudence en la matière. Nous avons un correspondant – un homme remarquable – qui apprécie notre situation et avec lequel nous voulons, à l'avenir – si vous voulez l'entendre, Monsieur Borsus, – avoir un dialogue avec lui.

Je relève que nos corrections en dépenses SEC sont de 225 millions d'euros, mais nous avons supprimé les augmentations de capital de la SOWAER, soit 16,6 millions d'euros et les réserves mathématiques de la SOWALFIN, soit 2,5 millions d'euros, que nous avons neutralisés par des provisions. Il y a la SPGE: 12,3 millions d'euros, et la SOFICO, pour cinq millions d'euros. Enfin, avec M. le Ministre Furlan, nous avons supprimé la recette du CRAC, qui était critiquée, de 70 millions.

Nous ne sommes donc pas muets, ni aveugles. Là où nous pensons que l'ICN a raison, nous nous présentons devant eux en janvier, en disant: « *Ok, nous nous sommes peut-être trompés. Eh bien, dès 2010 et surtout en 2011, on corrige le tir* ».

Par contre, il y a un certain nombre de dépenses pour lesquelles nous considérons que nous pouvons maintenir notre point de vue, même si nous avons inscrit une provision à due concurrence. Si jamais ils nous requalifiaient de dépenses financières, cela passerait en dépenses budgétaires.

Enfin, Monsieur Borsus, chers collègues, je voudrais que vous soyez tous derrière le gouvernement –, il y a la défense des prêts et des prises de participation dans les entreprises. Si nous ne pouvons plus faire cela demain, à quoi cela sert-il d'avoir des *invests*, des cofinancements européens, si l'Europe nous dit, d'un côté, « *Allez-y et respectez la règle N+1* » mais, de l'autre: « *Vous ne pouvez plus intervenir* ». Relevons, Monsieur Borsus, pour la petite histoire, que ...

M. Borsus (MR). – Monsieur le Ministre, ils n'ont pas dit qu'on ne pouvait plus intervenir, mais simplement qu'il fallait compter cela comme une dépense. C'est tout simple, ils ne disent pas qu'on ne peut plus dépenser.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vais nuancer votre propos. D'abord, l'ICN n'a jamais contesté les prêts, même dans *l'annus horribilis* 2009. Ce qui a été contesté, c'est l'approvisionnement, par la Région wallonne, des dépenses que nous avons affectées à certaines banques et à une grande entreprise. Qu'un seul membre de l'opposition vienne me dire qu'il ne fallait pas le faire, qu'il ne fallait pas aider les banques, qu'il ne fallait pas aider la Sonaca ! C'est la situation dans laquelle nous étions.

Monsieur Borsus, pour clôturer ce petit conflit, reprenez ... (*Réaction de M. Borsus.*) Mais je vous en remercie parce qu'il y a une part d'honnêteté en vous, c'est clair. (*Rires.*)

Mais oui, il y a cette forme de gentille naïveté. À un moment donné, vous dites à M. Jeholet : « *J'ai les documents qu'il a envoyés* », mais vous avez tout à fait raison, nous avons demandé, et nous avons imposé cette discipline à tous les collègues du gouvernement, que chaque fois que l'un d'entre eux souhaite utiliser un code 8, il justifie dûment et nous le notifions à l'ICN.

Vous me demandez si c'est nouveau, la réponse est oui. C'est ce qui fait que la plupart de nos collègues ont consulté CMS De Backer ou Deloitte et autres, pour justifier, pour plaider notre dossier. Vous n'allez quand même pas nous reprocher, chers collègues, de défendre des politiques d'investissement essentielles pour la Région wallonne.

Nous aborderons, très sereinement, le débat avec l'ICN puisque, je vous rappelle que, pour 2010, nous avons amélioré le solde de 100 millions d'euros. Autant pour 2009. Découvrant la situation, c'est difficile de corriger *a posteriori* les choses mais, pour 2010 et surtout pour 2011, nous devons adopter un comportement tout à fait orthodoxe en matière budgétaire.

Le huitième élément de la rigueur que je voulais plaider devant vous, ce sont nos corrections SEC. Vous ne pouvez pas, chers collègues, ne pas lire la Cour des Comptes qui ne dit pas nécessairement la même chose que l'ICN. Si je lis le dernier rapport de la Cour des Comptes, le rapport 2011, je lis qu'en non-consommation de crédits, la Cour des Comptes nous dit : « *242 et vous auriez pu faire 268* ». Nous avons donc été prudents.

Concernant le périmètre de consolidation, la cour constate que nous aurions pu être plus volontaristes. Enfin, nos amortissements à 35 n'ont jamais été querelés.

Vous ne pouvez quand même pas nous reprocher, si la Cour des Comptes, les auditeurs indépendants et extérieurs – du voyeurisme budgétaire si cher à M. Borsus –, confortent nos choix, de les inscrire et les défendre devant vous dans ce budget.

Ayant rappelé le développement économique de la Région wallonne, ayant rappelé le cadre budgétaire rigoureux, je voudrais souligner un troisième point essentiel qui la loyauté fédérale qui doit nous animer. Nous savons bien que nous ne sommes pas seuls. Nous savons bien que l'Union européenne nous attend par rapport à l'obligation de retrouver l'équilibre en fin de période, d'avoir 3 % du PIB d'ici 2012. Nous savons bien qu'au nord du pays, on voudrait s'amuser de notre échec – et je ne reviendrai pas sur les différentes expressions quelque peu folkloriques que d'aucuns on tenues à notre égard –, cela n'est pas notre choix.

Nous n'avons pas fait le choix de la facilité, mais bien celui de la détermination. Je le dis tout net, en 2010, nous avons fait 100 millions de mieux, c'est indiscutable et pour 2011, 190 millions en Communauté française et 32 millions en Région wallonne, ce qui fait 222 millions de mieux. C'est donc un effort d'accélération du retour à l'équilibre de l'ordre de 322 millions d'euros.

Je lis M. Reynders qui dit : « *Si les montants qu'avancent les entités fédérées se confirment, il appartiendra à l'entité 1 de faire des efforts, pas à l'entité 2* ».

Ceci démontre que nous avons été au rendez-vous de la rigueur budgétaire. Je dirais même plus, que nous sommes en avance, puisque l'accord du 3 février 2010 nous donnait plus de largesse que celle utilisée.

Oui, c'est vrai, nous sommes à moins 236 alors que nous aurions pu aller jusqu'à moins 268. En résumé, pour ne pas parler de désendettement, nous devons dépenser moins pour nous endetter moins, puisqu'une partie de l'équilibre budgétaire de la région repose sur un emprunt pour couvrir nos dépenses à côté des recettes. Bien sûr, j'ai entendu des frustrations des bancs de la majorité comme de celui de l'opposition avec une formule très élégante : « *Nous sommes à vos côtés pour obtenir les moyens budgétaires* ». J'ai entendu cela de tous nos supporters et j'entends par « supporter » les membres de différentes commissions sectorielles. Mais si nous voulons retrouver l'équilibre, nous devons résister à la tentation, maîtriser nos dépenses pour nous inscrire dans un cercle vertueux de retour à l'équilibre.

Du reste, en agissant ainsi, nous avons anticipé l'appel du fédéral qui pourrait dire, demain : « *On pourrait peut-être revoir les trajectoires ou plus encore, revoir la loi de financement ou impliquer davantage régions et communautés dans la cotisation de responsabilité-pension* ».

Cette loyauté fédérale, nous la souhaitons et nous ne voulons pas être surpris de ne pas être au rendez-vous des engagements que nous avons souscrits. C'est une question fondamentale de crédibilité pour nos deux

gouvernements, en Région wallonne et en Communauté française.

Quatrième élément – je me permettrai d'évoquer là plusieurs questions particulières –, ce sont les dépenses dynamiques. C'est d'abord le succès du Plan Marshall. Là où la France a choisi 52 pôles de compétitivité, nous avons retenu que cinq pôles sous le gouvernement précédent : l'aéronautique, les sciences du vivant, l'agroalimentaire, le transport logistique et la mécanique. Nous avons décidé, il est vrai, à travers le Plan Marshall 2.vert, d'en ajouter un sixième. L'appel à projets est parti, sur les technologies environnementales, avec, dans cette démarche, une priorité à la formation, à la recherche et au soutien aux entreprises.

Où en sommes-nous ? Là aussi, j'ai entendu tout et son contraire. Plan Marshall 1 : 1,180 milliard; consommé à hauteur de 99,35 %. Je connais peu de plans qui, respectant leur calendrier 2006-2010, ont consommé la totalité de leurs crédits d'engagement. Il est vrai que pour les crédits de paiement, nous sommes maintenant à 80 %, puisqu'un certain nombre de créances doivent encore rentrer consécutivement aux engagements budgétaires.

La consommation du Plan Marshall est donc un succès. L'argent que vous nous avez donné, nous l'avons dépensé et nous en voyons les conséquences positives à travers les cinq pôles et la création d'emplois.

Le Plan Marshall 2.vert, c'est vrai qu'il monte en *crescendo*, puisque la première année, la première marge est plus faible, comme pour le Plan Marshall. Et puis, nous allons monter de manière de plus en plus ambitieuse avec, pour cette année, 283 millions en moyens d'action et 218 millions en moyens de paiement. C'est vous dire si nous voulons, là aussi, refouler toute forme d'encours. C'est vrai, et je réponds à Mme Kapompolé, que, sur ces 218 millions, il y en a 105 millions qui sont réservés à l'emploi.

On a une difficulté, il faut le reconnaître publiquement, avec les EFT et les OISP. Elle est essentiellement liée au mécanisme de financement – je vous l'ai évoqué tout à l'heure – qui ne permet pas une maîtrise budgétaire, d'anticiper les dépenses. D'autre part, il y a eu, quoi de plus normal par rapport au plan d'accompagnement des chômeurs, un grand nombre de nouveaux agréments, ce qui a pour conséquence que le volume d'heures a considérablement augmenté. J'ai pris des engagements. Je reviendrai devant le gouvernement pour qu'à l'ajusté, nous puissions trouver un certain nombre de réponses convaincantes. Du reste, le dialogue se poursuit avec M. Mikolajczak et l'Interfédé.

J'ajoute que la piste évoquée par M. Disabato, nous la retenons, c'est-à-dire l'appel à projets, notamment dans le Plan Marshall sur la préqualification ou les essais métiers. Je vous confirme bien que les EFT et OISP pourront en bénéficier.

À côté du succès du Plan Marshall, c'est aussi une logique que j'appellerais de convergence ou de compé-

titivité liée au cofinancement européen. Là, j'entrevois évidemment, vous l'aurez compris, les compétences du ministre-président. En 2011, c'est 306 millions d'euros, mais les chiffres ne veulent rien dire, même s'ils sont plantureux en moyens d'action. Jamais, on n'a surpris le ministre-président, et encore moins le gouvernement, d'être en défaut de respect de la règle N + 2. Jamais, nous n'avons refusé une demande de paiement. Elles ont toutes été honorées, mieux même, le délégué spécial, lorsqu'il vient tous les trois mois au gouvernement, c'est lui qui fait la chasse auprès des opérateurs pour que les créances nous reviennent.

Pour les plus sceptiques, je dis au nom du ministre-président que pour la période 2007-2013, le taux moyen de consommation des fonds structurels en Europe est de 10 %. En Région wallonne, il est de 20 %.

Je voudrais, là aussi, donner de la nuance dans les jugements. C'est un processus qui monte en puissance, mais qui se vérifie dans la consommation des crédits budgétaires.

Troisième élément après le Plan Marshall et la logique de convergence, c'est le soutien sans faille à l'économie, parce que c'est la priorité, parce qu'il n'y aura pas de solidarité, s'il n'y a pas de création de richesses et qu'il n'y aura pas d'emploi, s'il n'y a pas de soutien aux entreprises.

Que pouvons-nous avancer ? D'abord, c'est le plan de simplification pour l'industrie lancé par le ministre-président. Il reviendra avec un rapport en mars prochain pour faire le point de manière détaillée, et vous aurez tout le loisir de l'interroger, sur les évolutions de simplification, d'accélération. Vous avez été nombreux à plaider, M. Prévot et d'autres, pour simplifier ce dispositif.

(M. Gadenne, Doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel.)

Deuxième élément : les crédits d'aide à l'expansion économique. Je regardais encore les tableaux budgétaires du Ministre Marcourt qui annonçait 216 millions d'euros pour l'expansion économique. 216 millions, cela ne veut rien dire mais lorsque vous voyez l'équivalent en investissement, on tourne maintenant, PME et grandes entreprises, à plus d'1,7 milliard d'euros d'investissements. Cela veut dire que la région joue le rôle de levier pour que des entreprises investissent dans notre région, favorisent leur présence, assurent leur développement et participent à la création d'emplois en la matière.

J'ajoute, mais je n'ai pas entendu de voix divergentes à ce sujet, que nous sommes en permanence attentifs à la sidérurgie, que ce soit celle du bassin hennuyer à l'ouest du Brabant wallon – nous avons reçu, il y a peu de temps les représentants de Duferco – ou bien évidemment de son équivalent dans le bassin liégeois qui a d'ailleurs fait l'objet d'une délibération budgétaire pour une intervention au niveau des quotas de CO₂.

Nous n'avons pas oublié l'agriculture, Madame Casart-Mailleux. D'abord parce que, par correction, là

aussi, essayons de rapprocher nos points de vue. Vous ne pourrez pas contester que le Fonds des calamités, au niveau fédéral est bel et bien compétent pour les crises sanitaires. Qu'on soit tenté, parce que le fédéral ne réagit pas, de solliciter la région, je le comprends, mais ayez au moins la correction de dire qui est responsable, à savoir le fédéral qui n'a pas activé le mécanisme.

Vous plaidez ensuite pour la mutualisation du risque. Le Ministre Lutgen m'a bien confirmé que le débat est en cours, puisqu'il va concerner la réforme de la PAC pour la période 2013-2020.

Enfin, dernier élément sur lequel, à titre personnel, Madame Cassart-Mailleux, je ne peux pas être d'accord avec vous. J'ai comparé avec le dernier budget de l'arc-en-ciel pour l'agriculture en 2004, nous sommes à une progression annuelle de 45 millions d'euros.

Pourquoi ? C'est très simple, Monsieur Borsus, parce que, lorsqu'on a transféré la compétence agricole en 2002, c'est le premier transfert de compétences qu'on a lié à l'IPP sans aucun mécanisme de correction, ce qui fait que dans la réalité agricole, notamment en superficie, notre nombre d'entreprises agricoles ne coïncidait pas avec le mécanisme de financement. Cela nous a amené 45 millions d'euros.

M. Borsus (MR). – Quel est le montant du budget agricole ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je peux vous donner les chiffres tout à l'heure, mais il s'agit de 45 millions en plus.

M. Borsus (MR). – Vous connaissez l'écart, mais vous ne connaissez pas le budget ?

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Non, non, rassurez-vous.

M. Borsus (MR). – Je ne demande qu'à être convaincu.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je vous le donnerai tout à l'heure.

Après avoir rappelé les montants pour le Plan Marshall, les cofinancements et le soutien sans faille à l'économie avec le Ministre Marcourt, je ne voudrais pas qu'on ait le sentiment que le « tout à l'économie » remplace toute forme de politique sociale. C'est faux.

D'abord, et je voudrais rendre cette justice à Éliane Tillieux, c'est l'indexation préférentielle que nous avons organisée pour l'AWIPH. Je vous rappelle que la norme, c'est la stabilité pour tout le monde. Le seul département avec un bémol, – j'y viendrai pour le Fonds des communes –, c'est l'AWIPH qui a maintenu son pourcentage

d'augmentation. Cela fait quand même, chers collègues, et là, sur 520 millions d'euros, je vous donne le montant, Monsieur Borsus avant que vous ne me posiez la question, une croissance de 19 millions. J'ajoute que les réserves de l'AWIPH sont quand même encore de 43,5 millions d'euros.

Pour les APE, il y a aussi une indexation, mais tout le monde s'en est réjoui : les pouvoirs locaux, le monde de l'enseignement et le monde socioculturel. Je confirme bien que la dérive barémique est bel et bien intégrée pour un montant de 23,4 millions d'euros, ce qui représente 550 millions d'euros pour le budget global des APE.

Je souligne encore le respect des accords du non-marchand. On ne les a guère mentionnés, aujourd'hui, mais ils font partie de notre équilibre budgétaire, avec une dépense de 6,8 millions d'euros qui couvrent à la fois l'ancien accord et le nouveau.

Le match entre MM. Stoffels, Crucke et M. le Ministre Nollet l'a démontré avec beaucoup d'intérêt, puisque M. Stoffels accorde une cote d'excellence. Même après cinq ans et après, avoir répondu à 4 200 questions de M. Stoffels, je n'ai jamais eu cette cote. J'en apprécie particulièrement la pertinence. Il n'empêche, que ce soit pour le plan PIVERT, l'intervention de la banque du Conseil de l'Europe pour 100 millions ou l'ancrage communal, on constate qu'il y a là un souffle prolongé, conforté, renforcé en faveur du logement.

Notons la solidarité exemplaire à l'égard des pouvoirs locaux. C'est à ce point vrai que j'ai noté toutes les questions et toutes les interventions. J'en parlais avec M. Furlan : il y en avait fort peu. Vous me direz : « C'est normal, le président de l'Union des villes et communes de Wallonie est devenu le ministre des pouvoirs locaux et il doit tenir ses promesses ». Mais il les tient, puisque le Fonds des communes a bénéficié d'une augmentation d'un pour cent et de l'indexation, ce qui représente quelque 34 millions d'euros, pour clôturer le Fonds des communes à 996 millions d'euros. C'est, avec le FOREM du reste, les grands crédits. On doit ajouter à cela le Fonds des provinces pour être tout à fait complet.

Je relève l'introduction d'un droit de tirage. On vous l'avait promis : les 30 millions d'euros sont là.

Notons également la compensation des allègements fiscaux du Plan Marshall. Quand le fédéral décide certaines mesures, il n'en saisit pas toujours la conséquence sur les communes. La région a allégé la fiscalité et les 24,5 millions d'euros sont au rendez-vous.

Je confirme à M. de Lamotte que les conseillers en logement, en énergie et en aménagement du territoire sont tous confirmés. C'est un effort précieux dans le cadre des pouvoirs locaux.

Une petite note sportive : il y a également eu un effort significatif pour le sport.

J'informe M. Crucke que l'agriculture est concernée par 84 millions d'euros, sinon le suspens pour vous

serait terrible, rentrant chez vous, ne pouvant pas dire à votre épouse le montant de l'agriculture. Je vous le confirme, pas de souci en la matière, vous serez donc un homme heureux. Vous pouvez même dire que vous êtes resté avec moi jusque minuit, si cela vous arrange. *(Rires.)*

Il s'agit donc d'une solidarité pour différents secteurs du domaine social, un plan ambitieux pour le logement, une solidarité exemplaire à l'égard des pouvoirs locaux.

Je souligne également, parce que cela nous a opposés pendant quelque temps, il faut le reconnaître, les engagements à l'égard des TEC et de la SRWT. D'aucuns ont cru le pire. J'entends bien l'évolution très subliminale dans le chef de l'opposition qui relève aujourd'hui que : « *C'est moins grave que prévu* », traduisez : « *Ce n'est pas si mal* ». Il faut savoir lire dans les sous-titres de l'opposition. Il n'empêche, cela fait 421 millions réservés aux TEC. C'est 15 millions de plus ou 3,70%. Je vous rappelle, Madame, que nous avons une difficulté de recettes et que, là où c'est 2%, un ministre qui en obtient 3,70%, fait mieux que la moyenne.

Le déficit résiduaire des TEC pour 2011 – et je ne dis pas qu'il ne faudra pas être attentif à l'avenir – est de deux millions d'euros, soit 0,5% du budget. On peut le ranger dans le non-consommé – d'ailleurs, beaucoup d'organismes le font –, soit dans la relative imprécision de 0,5%. Quel est le municipaliste qui fait 100% en la matière? Je crois que tout le monde aura compris. Voilà de quoi rassurer également M. Senesael en la matière.

(Mme Hoyos, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

Dans les dépenses dynamiques, là aussi il y a eu un beau débat. Je dois avouer que M. Stoffels a essayé de me charmer. Il m'a promis beaucoup de choses et il était très intéressé par un financement alternatif. Je lui dis : « *Monsieur Stoffels, faites la queue comme tout le monde, parce qu'ils veulent tous des financements alternatifs* ».

Non, pas vous, Monsieur Crucke, vous êtes dans l'opposition, vous devez regarder. Mais pour ceux qui ont les briques et le ciment, ils en veulent plus. C'est vrai en patrimoine, en voiries, en rénovation urbaine, en sport, *et cætera*. Mais à partir du moment où nous voulons jouer l'orthodoxie financière, et vous n'allez pas me chagriner, puisque vous en avez porté le combat ...

M. Crucke (MR). – Je suis heureux que vous reconnaissiez que cela existe.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Ce sont des subsides. Ce sont des subsides. Ce sont des subsides. Comme cela, vous m'aurez bien entendu.

Il n'empêche, réjouissons-nous de l'action réalisée par le Ministre Lutgen. Nous connaissons tous l'état des routes, nous n'allons pas y revenir. Je relève qu'il

a déposé un plan ambitieux, qu'il a obtenu et signé les accords avec la BEI pour 250 millions d'euros, que la Région wallonne a définitivement affecté, je l'ai dit à M. Stoffels, l'eurovignette. Vous allez voir son évolution à l'avenir, exclusivement à la Sofico. M. Lebrun, qui participe à sa création, le mesure mieux que quiconque.

Cela veut donc dire, chers collègues, plutôt que des mots ou des chiffres, parlons asphalte :

- 40 chantiers sont terminés pour 41,5 millions d'euros;
- 28 chantiers – je les vois tous les jours sont en cours pour 33,5 millions d'euros;
- 22 chantiers vont débiter dans les quelques jours qui viennent, pour 43 millions d'euros.

Bref, ce sont 118 millions d'euros, ce qui veut donc dire que ces montants vont monter en puissance pour résorber notre retard et procéder à une rénovation bien attendue des voies régionales.

MM. Stoffels et Mouyard nous encouragent à faire plus, notamment pour les autres voiries régionales. Je vous demande un examen subtil, parce qu'il y a eu des mouvements entre la SOFICO et le SPW, ce qui fait que, lorsque vous les redistribuez comme ils l'étaient en 2010, vous avez une croissance de 30 millions d'euros pour les autres voiries. Ce n'est pas assez ... *(Réaction de M. Mouyard.)*

Je sais bien Monsieur Mouyard, mais il faut rester dans un cadre budgétaire. Vous ne pouvez pas à la fois dire par M. Borsus : « *Attention, attention, le retour à l'équilibre* » et, dans le même temps l'anti-Borsus, le Mouyard, dire : « *Dépensons, dépensons, dépensons* ».

M. Mouyard (MR). – Il n'y a pas 30 millions d'euros en plus. Ce n'est pas vrai.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je pourrais vous le démontrer en prenant un petit verre avec la présidente tout à l'heure.

Mme la Présidente. – Avec plaisir, Monsieur Antoine.

M. Antoine, Ministre du Budget, des Finances, de l'Emploi, de la Formation et des Sports. – Je dis cela, Madame, parce que vous allez me demander de conclure.

J'ai le sentiment, moi qui aime tant ce parlement et les joutes – parfois même de provoquer, sans quoi l'orateur qui n'est pas interrompu a le sentiment de ne pas être écouté –, et vous tous, avec votre bonne foi et votre mauvaise foi, vos formules implicites et subliminales et autres, je voudrais vous inviter, chers collègues du parlement et du gouvernement, à garder le cap et, si possible, à amplifier le mouvement, sans euphorie. C'est vrai qu'il faut travailler tous les jours à la dynamique du Plan Marshall, veiller à la création d'emploi qui est

un objectif majeur pour notre Région wallonne et pour suivre de manière volontaire la politique de développement durable.

Il faut de la fermeté dans la maîtrise des dépenses. Je viens de l'attester devant M. Stoffels, la croissance de nos recettes doit d'abord contribuer à l'assainissement de nos finances publiques : moins dépenser pour moins emprunter.

Nous devons y croire et maintenir une solidarité sans faille avec la Communauté française et avec Bruxelles, avec les Francophones de Bruxelles. Si nous nous divisons, jamais nous ne serons forts. Ce que le fédéral nous a autorisés à faire, c'est-à-dire de conjuguer nos moyens financiers et d'arriver à bon port, les uns et les autres, ce n'est possible que s'il y a une solidarité de tous les instants entre les Francophones de Wallonie et de Bruxelles.

Quatrième élément, c'est bien sûr le fait de rester vigilants. Nous savons qu'il y a d'autres négociations, parfois un peu difficiles, même sûrement, au niveau fédéral, qui sont de nature à bouleverser l'univers institutionnel, de nature à revoir les lois de financement. Mais nous devons les aborder avec la loyauté qui nous caractérise, avec le sens des loyautés et avec la farouche détermination d'œuvrer au redressement de la Wallonie.

(Applaudissements sur de plusieurs bancs.)

Même M. Jeholet applaudit.

Mme la Présidente. – Vous semblez convaincant. *(Réactions de certains membres.)*

M. Lebrun (cdH). – Même si Mme Bertouille l'a arrêté.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Je serai extrêmement bref. Je voudrais remercier les différents intervenants, remercier M. le Ministre pour ses éléments de réponse. Je dois signaler que, ça et là, à un certain moment, des accents de sincérité ont illustré votre propos, Monsieur le Ministre, notamment lorsque vous parlez du fait que vous aimez le parlement que vous aimez la joute, le débat. Je pense que vous êtes sincère, quand vous indiquez combien il est important de rester vigilant ou combien encore il faut défendre la solidarité francophone.

Par contre, vous m'excuserez de prendre le contrepied d'un certain nombre d'affirmations. Je vais prendre deux exemples au hasard. Il est toujours intéressant de connaître le nombre de navetteurs qui quittent tous les jours la Wallonie pour Bruxelles ou le Luxembourg, mais en conclure un certain nombre d'éléments dans un débat budgétaire wallon, cela il faut s'appeler André Antoine pour oser le faire. C'est une audace que je n'avais jamais vue dans un parlement. Si, demain, il y a plus ou moins de navetteurs, je ne sais quelles conclusions nous devons en tirer. Est-ce que ce sera dû à l'action du gouvernement, à la détérioration de la voirie, à

l'attrait du Luxembourg ou à l'évolution des charges sociales, qui sait ?

Deuxième élément pris au hasard, Monsieur le Ministre, vous nous avez cité des chiffres du chômage. J'essaie d'être relativement documenté, je n'oserais pas affirmer à cette tribune un certain nombre d'éléments qui pourraient être, le lendemain, contrariés par des publications. Lorsque je prends le document que vous avez reçu hier, ou avant-hier, selon les aléas postaux, qui est diffusé par l'IWEPS. Il y a, aux pages 108 à 110 notamment – le document regorge d'un certain nombre d'informations intéressantes –, les chiffres du chômage. Pas les chiffres du chômage, suivant le ministre de l'emploi, suivant la lecture politique du moment, les chiffres de l'emploi suivant l'IWEPS, appliquant tout simplement les règles du Bureau international du travail.

Qu'observe-t-on ? On observe, par exemple, Monsieur le Ministre, parmi les moins de 24 ans, 30% des personnes qui pourraient travailler et qui sont au chômage en Région wallonne. Il y en avait 26,9% en 2000. On observe qu'au total, si je prends toutes les catégories d'âges, il y en a 11,2%. Il y en avait 10,3% en 2006, 10,5% en 2007 et 10,1% en 2008. Vous n'êtes pas obligé de me croire.

Lorsque je reçois le document de l'IWEPS, l'Institut wallon, basé sur des documents et sur des méthodologies internationales, ne faut-il pas accorder du crédit à ce type d'information ? Est-ce que, par hasard, je devrais subitement nier que, par exemple dans les principales métropoles wallonnes – page 111 du document –, une personne sur deux en âge de travailler, à Mons, à Charleroi et à Liège, est aujourd'hui demanderesse d'emploi ?

Dois-je nier qu'aujourd'hui, 252 345 Wallons et Wallonnes recherchent de l'emploi et qu'il y en avait précisément 234 566, il y a dix ans ?

Je veux bien espérer toutes les embellies, mais, à un certain moment, il y aura un crépuscule pour les espoirs. À un certain moment, il faut que la réalité des faits rejoigne le discours ministériel.

On ne pourra pas éternellement vanter les mérites espérés du Plan Marshall, de l'action gouvernementale, ainsi que les résultats de ceux-ci. J'appelle M. le Ministre, et j'adhère à votre message, il faut que nous soyons vigilants pour l'avenir, il faut qu'avec M. Desgain nous soyons attentifs mais il faut aussi que pour l'être, nous soyons fidèles à la réalité de la région.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Madame la Présidente, chers collègues, j'interviendrai une minute seulement. Je peux être d'accord avec M. le Ministre concernant sa prudence en matière de financement alternatif, mais je dois quand même émettre un doute par rapport aux travaux publics, par rapport aux voiries, tout simplement parce que retarder l'investissement, c'est demain payer treize fois plus cher. Je souhaiterais donc faire avec vous la

comparaison entre le coût d'un financement alternatif et le coût du non-investissement qui devra se faire un jour.

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen du tableau budgétaire et des articles

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer à l'examen du tableau budgétaire et des articles du texte adopté relatif au projet de décret 4-IIa (budget des recettes).

Nous commençons par l'examen du tableau budgétaire.

– Adopté.

Nous passons à présent à l'examen des articles du texte adopté.

« Article premier

Pour l'année budgétaire 2011, les recettes courantes de la Région wallonne sont évaluées à 6 081 190 000 euros, conformément au Titre I du tableau annexé au présent décret. ».

– Adopté.

« Art. 2

Pour l'année budgétaire 2011, les recettes en capital de la Région wallonne sont évaluées à 547.644 000 euros, conformément au Titre II du tableau annexé au présent décret. ».

– Adopté.

« Art. 3

Les impôts et les taxes perçus au profit de la Région existants au 31 décembre 2010 seront recouverts pendant l'année 2011 d'après les lois, décrets, arrêtés et tarifs qui en règlent l'assiette et la perception. ».

– Adopté.

« Art. 4

§ 1°. Le Ministre du Budget et des Finances est autorisé à couvrir, par des emprunts, lesquels peuvent être émis tant en Belgique qu'à l'étranger, en euro qu'en monnaies étrangères :

- 1° le financement des dépenses budgétaires non couvertes par les recettes budgétaires;
- 2° le remboursement des emprunts et des obligations non encore amorties des emprunts libellés en euro ou en monnaies étrangères dont l'échéance finale se situe en 2011;
- 3° le remboursement par anticipation de tout ou partie d'emprunts libellés en euro ou en monnaies étrangères, conformément aux dispositions des arrêtés ministériels d'émission ou des conventions d'emprunt;

- 4° les opérations de gestion journalières du Trésor ou les opérations de gestion financière réalisées dans l'intérêt général du Trésor, en ce compris les placements nécessaires à leur bonne fin.

§ 2. Le Ministre du Budget et des Finances est autorisé à convertir, avec l'accord des porteurs et aux conditions du marché, tout ou partie d'emprunts existants en emprunts du type « Billets de trésorerie à long terme » et d'en adapter l'échéance. ».

– Adopté.

« Art. 5

Le Ministre du Budget et des Finances est autorisé :

- 1° à créer des billets de trésorerie ou d'autres instruments de financement portant intérêt, à concurrence du montant des emprunts à contracter et ce aussi bien en Belgique qu'à l'étranger, en euro et en monnaies étrangères;
- 2° à conclure toute opération de gestion journalière du Trésor ou toute opération de gestion financière réalisée dans l'intérêt général du Trésor, en ce compris la conclusion de conventions de placement nécessaires à leur bonne fin, dans le respect du principe de prudence;
- 3° en ce qui concerne les emprunts privés émis par la Région wallonne en Belgique ou à l'étranger, à adapter, en accord avec les prêteurs, les conditions et termes de remboursement;
- 4° en ce qui concerne les emprunts émis par la Région wallonne en Belgique ou à l'étranger, à conclure des opérations financières de gestion visées à l'article 7, 2°. ».

– Adopté.

« Art. 6

Les dépenses provisoires relatives à la constitution d'actifs (emprunts publics et billets de trésorerie à long terme) et les coûts annexes ainsi que les recettes afférentes à la réalisation de ces actifs constitués, les dépenses annexes et les revenus en découlant peuvent être enregistrés sur des comptes financiers spéciaux ouverts à cette fin dans une institution financière de droit belge établie en Belgique avec laquelle la Région wallonne a conclu une convention d'agent financier découlant légalement de l'utilisation d'instruments financiers visés à l'article 6, 1°, et notamment les dispositions de l'arrêté royal du 22 décembre 1995 relatif au contrôle des teneurs de comptes agréés pour la tenue de comptes de titres dématérialisés de l'État, des Communautés, des Régions, des Provinces, des autorités locales ou des établissements publics.

Les actifs constitués peuvent aussi être inscrits en comptes titres spéciaux ouverts au nom du Trésor wallon à cette fin dans une institution financière de droit belge établie en Belgique avec laquelle la Région wallonne a conclu une convention d'agent financier décou-

lant légalement de l'utilisation d'instruments financiers visés à l'article 6, 1° et notamment les dispositions de l'arrêté royal du 22 décembre 1995 relatif au contrôle des teneurs de comptes agréés pour la tenue de comptes de titres dématérialisés de l'État, des Communautés, des Régions, des Provinces, des autorités locales ou des établissements publics. ».

– Adopté.

« Art. 7

Le Ministre du Budget et des Finances est autorisé à porter en déduction des charges d'emprunts de la Région wallonne :

1° les revenus de placements de produits d'emprunts en euro effectués dans le cadre des opérations de gestion du Trésor visées à l'article 5, 1° et 2°;

2° les revenus ou capitaux attribués à la Région wallonne à la suite des opérations de gestion du Trésor en matière de « swap » d'intérêts, d'arbitrages, de couvertures de risque telles que les options ou autres opérations réalisées au moyen d'emprunts de la Région et aux fins d'en alléger les charges financières. ».

– Adopté.

« Art. 8

La Région wallonne peut recevoir en 2011 une dotation complémentaire de 42,3 millions d'euros de la part de la Communauté française. ».

– Adopté.

« Art. 9

Le Ministre-Président du Gouvernement wallon peut réclamer à la Communauté française une participation financière pour le suivi administratif du Plan Stratégique Transversal « Développement du capital humain, des connaissances et du savoir-faire ». ».

– Adopté.

« Art. 10

Les soldes de trésorerie de l'ex-OWDR peuvent être affectés à l'article 76.02 de la division 15 (Fonds en matière de politique foncière). ».

– Adopté.

« Art. 11

Sont insérés à l'article 126 du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie les termes suivants :

« 4° par les sommes versées à la Région dans le cadre du projet RE-WILL (Recherche d'excellence – *Walloon Institute for Life sciences Lead*) ». ».

– Adopté.

« Art. 12

Le présent décret entre en vigueur le 1^e janvier 2011. ».

L'article 12 est adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

Examen des programmes du tableau budgétaire, des articles des Titres IV à VII et des articles du texte adopté relatif au projet de décret 4-IIbcd (budget dépenses).

Mme la Présidente. – Nous passons à présent à l'examen des programmes du tableau budgétaire, des articles des Titres IV à VII et des articles du texte adopté relatif au projet de décret 4-IIbcd (budget dépenses).

Nous commençons par l'examen des programmes du tableau budgétaire.

– Adopté.

Examen des articles des Titres IV à VII de la section particulière, des entreprises régionales, du service régional à gestion séparée et des organismes d'intérêt public.

Mme la Présidente. – Nous passons à présent à l'examen des articles des Titres IV à VII de la section particulière, des entreprises régionales, du service régional à gestion séparée et des organismes d'intérêt public.

– Adopté.

Nous passons à présent à l'examen des articles du texte adopté.

CHAPITRE 1^e – Dispositions générales

« Article premier

Les crédits non dissociés et crédits dissociés destinés à couvrir les dépenses de la Région wallonne afférentes à l'année budgétaire 2011 sont ouverts et ventilés en allocations de base conformément à la liste des programmes et au tableau budgétaire annexés au présent décret et dont la synthèse figure ci-après.

Cette liste et ce tableau donnent l'estimation des dépenses à imputer en 2011 à charge des crédits variables. »

	Sorte de crédits	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement
(En euro)	CND	3 713 689 000	3 713 689 000
Total	CD	3 550 093 000	3 386 495 000
	CV	163 534 000	163 534 000

– Adopté.

« Art. 2 »

Chaque membre du Gouvernement wallon est autorisé, dans les limites de ses compétences, à accorder des provisions aux avocats et huissiers de justice qui interviennent pour le compte de la Région wallonne. ».

– Adopté.

« Art. 3 »

Les Ministres concernés sont habilités à réallouer des crédits sur *littera* années antérieures pour procéder à l'engagement et l'ordonnancement de dépenses couvrant des engagements juridiques contractés lors des exercices antérieurs. ».

– Adopté.

« Art. 4 »

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds d'un montant maximum de 1 000 000 d'euros peuvent être consenties aux comptables extraordinaires du Service public de Wallonie ainsi qu'aux comptables des établissements scientifiques de la Région wallonne et du Centre de Recherche Agronomique de Gembloux, à l'effet de payer les créances n'excédant pas 5 500 euros hors TVA.

Ce montant maximum est porté à :

- 2 000 000 d'euros pour les comptables extraordinaires du Département de la Comptabilité du Service public de Wallonie. Pour les comptables des relations extérieures et des investissements étrangers, ce montant est porté à 375 000 euros par programme.
- 5 000 000 d'euros pour le(s) comptable(s) extraordinaire(s) du Département de la Comptabilité du Service public de Wallonie chargé(s) du paiement des dépenses des Cantonnements forestiers de la Division de la Nature et des Forêts ou d'autres services particuliers de la Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.
- 3 500 000 euros, pour le comptable extraordinaire du Service public de Wallonie ayant en charge la gestion du transport scolaire, à l'effet de payer les créances relatives au transport scolaire pour un montant ne dépassant pas 15 000 euros, hors TVA, pour autant que ces créances soient relatives à des marchés ayant fait l'objet d'un contrat, à l'entretien des véhicules gérés par le service des transports scolaires ainsi qu'au paiement de frais de transports d'élèves en application de la loi du 15 juillet 1983 portant création du service des transports scolaires.

En cas d'urgence, les créances de plus de 5 500 euros, hors TVA, liées aux relations extérieures de la Région et imputées aux allocations de base de la division organique 09, programmes 09 et 10, peuvent également être liquidées sur avances de fonds pour autant qu'elles restent inférieures à 12 500 euros, hors TVA.

Toutefois, les comptables extraordinaires du Service public de Wallonie, chargés du paiement des avances pour frais de mission, sont autorisés à consentir aux fonctionnaires, membres de cabinet et experts envoyés en mission à l'étranger, les avances nécessaires quel que soit le montant de celles-ci.

En outre, les comptables extraordinaires du Service public de Wallonie sont autorisés à régler sans limitation tout montant dû par la région à la suite des jugements ou arrêts prononcés contre elle. ».

– Adopté.

« Art. 5 »

Le deuxième alinéa de l'article 1^{er} du décret du 4 novembre 1993 créant un fonds budgétaire en matière d'emploi est modifié comme suit :

« Les subventions annuelles octroyées par le Ministre chargé de l'environnement et fixées par point QPE affecté à l'exploitation d'un parc à conteneurs, par le Ministre chargé du patrimoine et fixées par point APE affecté à des fouilles ou à la rénovation de site(s) archéologique(s), et par le Ministre chargé du sport et fixées par point APE affecté à des centres sportifs, par le Ministre chargé du logement et fixées par point APE affecté à des sociétés immobilières de service public, par le Ministre chargé de l'action sociale et fixées par point APE affecté à des centres régionaux d'immigration, constituent les recettes du fonds budgétaire en matière d'emploi. ».

Le troisième alinéa de l'article 1^{er} du même décret est supprimé.

Le dernier alinéa de l'article 1^{er} du même décret est modifié comme suit :

« Sur le crédit afférent au fonds visé à l'alinéa 1^{er}, sont seules imputées des dépenses relatives à la politique de l'Emploi et de la Formation professionnelle relevant de la compétence de la Région wallonne telles que découlant de la mise en œuvre du décret du 6 mai 1999 relatif à l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi. ».

Le Ministre de l'Emploi et de la formation est habilité à fixer le nombre de comptes afférents aux réserves de l'Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi. Le Ministre de l'Emploi et de la formation est habilité à décider de leur affectation. ».

– Adopté.

« Art. 6 »

Les membres du Gouvernement wallon et le Ministre du Budget sont habilités à transférer des programmes du budget les crédits nécessaires à la réalisation de politiques informatiques nouvelles ou de dépenses exceptionnelles vers les allocations de base « Informatique spécifique » des programmes fonctionnels des divisions organiques ainsi que des programmes des cabinets

ministériels les budgets nécessaires à des actions d'assistance informatique pour les cabinets vers l'allocation de base 12.03 du programme 12.21. ».

– Adopté.

« Art. 7

Dans le cadre de l'organisation d'une assistance aux victimes dans les zones de police, le gouvernement est habilité, selon les modalités qu'il détermine, à octroyer à une commune de la zone de police une subvention annuelle forfaitaire qui sera affectée au traitement ou à la rémunération de la personne chargée d'accompagner les services de police locale et d'améliorer l'accueil de première ligne des victimes. ».

– Adopté.

« Art. 8

Par dérogation à l'article L1332-3 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'enveloppe du fonds spécial de l'aide sociale pour le budget initial 2011 est fixée à 55 094 milliers d'euros, tenant compte des prévisions du Budget économique de septembre 2010 pour l'inflation 2010.

La neutralité de la présente mesure sur l'évolution de l'enveloppe du fonds sera garantie lors de l'ajustement 2011 lorsqu'il sera tenu compte de la fixation définitive de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire 2010. ».

– Adopté.

« Art. 9

Par dérogation à l'article L1332-4 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'enveloppe octroyée au CRAC pour le budget initial 2011 est fixée à 31.339 milliers d'euros, tenant compte des prévisions du Budget économique de septembre 2010 pour l'inflation 2010.

La neutralité de la présente mesure sur l'évolution de l'enveloppe octroyée au CRAC sera garantie lors de l'ajustement 2011 lorsqu'il sera tenu compte de la fixation définitive de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire 2010. ».

– Adopté.

« Art. 10

Par dérogation à l'article L1332-5 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'enveloppe octroyée au Fonds des communes pour le budget initial 2011 est fixée à 996 484 milliers d'euros tenant compte des prévisions du Budget économique de septembre 2010 pour l'inflation 2010.

La neutralité de la présente mesure sur l'évolution de l'enveloppe du fonds sera garantie lors de l'ajustement 2011 lorsqu'il sera tenu compte de la fixation définitive

de l'indice moyen des prix à la consommation de l'année budgétaire 2010. ».

– Adopté.

« Art. 11

Les ministres du gouvernement, moyennant l'accord du Ministre du Budget, sont autorisés à transférer des crédits entre les allocations de base relatives aux Programmes de transition professionnelle des divers programmes du budget des dépenses. ».

– Adopté.

« Art. 12

Aux allocations de base 11.03 du programme 01 des divisions organiques 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 ainsi qu'aux allocations de base 11.01, 11.02, 11.04, 11.05, 11.08, 11.10, 11.11, 11.12, 11.13, 11.15, 12.03, 12.08, 12.09, 12.10 et 12.11 du programme 02 de la division organique 11 ainsi qu'à l'allocation de base 11.11 du programme 04 de la division organique 09 et l'allocation de base 11.12 du programme 08 de la division organique 09, peuvent être liquidées par dépenses fixes les indemnités de rupture telles que prévues à l'article 39 de la loi du 3 juillet 1978 sur les contrats de travail, les frais funéraires, les allocations de naissance, les indemnités correspondant à l'intervention de l'employeur dans les frais de déplacement en transport en commun, les frais de déplacement (frais de parcours et de séjour), les indemnités de tournée octroyées aux préposés forestiers et les indemnités d'éloignement aux ouvriers forestiers domaniaux. ».

– Adopté.

« Art. 13

Le Gouvernement wallon est autorisé à réaliser des transferts de crédit des programmes de la division organique 02 vers l'allocation de base 11.04, du programme 03, division organique 09. ».

– Adopté.

« Art. 14

Les membres du Gouvernement wallon sont habilités à réaliser des transferts entre les programmes de la division organique 02. ».

– Adopté.

« Art. 15

Les membres concernés du Gouvernement wallon sont habilités à transférer des programmes du budget les crédits nécessaires à la mise en œuvre du programme Évaluation, Prospective et Statistique vers le programme 11 de la division organique 09. ».

– Adopté.

« Art. 16

Le Ministre de la gestion immobilière et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer des crédits entre les programmes 23 et 31 de la division organique 12. ».

– Adopté.

« Art. 17

Les membres du Gouvernement wallon et le Ministre du Budget sont habilités à transférer des programmes du budget les crédits nécessaires à la rémunération du personnel ainsi qu'aux frais de déplacement vers les allocations de base 11.03 du programme 01 des divisions organiques 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19 ainsi qu'aux allocations de base 11.01, 11.02, 11.04, 11.05, 11.08, 11.09, 11.10, 11.11, 11.12, 11.13, 11.15, 12.03, 12.08, 12.09, 12.10, 12.11, 12.12, 12.13, 12.14 et 12.15 du programme 02 de la division organique 11, à l'allocation de base 11.11 du programme 04 de la division organique 09 et l'allocation de base 11.03 du programme 02 de la division organique 17. ».

– Adopté.

« Art. 18

Les membres du Gouvernement wallon et le Ministre du Budget sont habilités à transférer des programmes du budget de la Région wallonne les crédits nécessaires à la mise en œuvre des décisions du Gouvernement wallon dans le cadre des rémunérations, allocations et frais de fonctionnement des agents et de leur structure administrative. ».

– Adopté.

« Art. 19

Par dérogation à l'article 12 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, les allocations de base des programmes 02 et 06 de la division organique 18 peuvent être transférées, par les Ministres chargés de l'Économie, des PME et du Budget, quel qu'en soit le montant, dans le cadre de la mise en œuvre des décrets du 25 juin 1992, modifiant les lois du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique et 4 août 1978 de réorientation économique, du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises et du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises. ».

– Adopté.

« Art. 20

Par dérogation à l'article 12 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, les Ministres chargés de l'Économie et du Budget peuvent transférer des crédits entre les allocations de base 51.08 du programme 06 de la division organique 18 et 51.02 du programme 02 de la division organique 18. ».

– Adopté.

« Art. 21

Le gouvernement est habilité à autoriser la SOWALFIN, dans le cadre de la gestion des dossiers contentieux et précontentieux repris par la SOWALFIN conformément à la mission qui lui a été déléguée en matière du fonds de garantie, à renoncer à la récupération de créances lorsque les frais de recouvrement excèdent le montant desdites créances. ».

– Adopté.

« Art. 22

Par dérogation à l'article 12 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, les crédits des allocations de base des programmes 02, 03 et 31 de la division organique 16 peuvent être transférées d'un programme à l'autre par les Ministres chargés de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Énergie, de la Ville et du Budget, quel qu'en soit le montant, dans le cadre de la mise en œuvre du CWATUPE. ».

– Adopté.

« Art. 23

Les Ministres de l'Environnement et de l'Agriculture, pour les allocations de base relevant de leurs compétences, ainsi que le Ministre du Budget sont autorisés à transférer les crédits entre les programmes 02, 03 et 04 de la division organique 15. ».

– Adopté.

« Art. 24

Le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature et de la Forêt et le Ministre de l'Environnement, pour les allocations de base relevant de leurs compétences, et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer les crédits entre les programmes 11, 12, 13 et 14 de la division organique 15. ».

– Adopté.

« Art. 25

Le Ministre des Travaux publics et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer les crédits entre les programmes 02 et 03 de la division organique 13. ».

– Adopté.

« Art. 26

Le Ministre des Travaux publics et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer les crédits entre les programmes 11 et 12 de la division organique 14. ».

– Adopté.

« Art. 27 »

Le Gouvernement wallon est autorisé à fixer un montant maximum à la subvention octroyée en fonction des dispositions de l'article 184, 3°, du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine. En outre, il peut déterminer le phasage de l'octroi de cette subvention. ».

– Adopté.

« Art. 28 »

Les membres du Gouvernement wallon concernés et le Ministre du Budget sont habilités à transférer des crédits entre les programmes de la Division organique 02 et le programme 03 de la division organique 09. ».

– Adopté.

« Art. 29 »

Le Gouvernement wallon est autorisé à accorder une subvention aux établissements secondaires techniques, aux établissements d'enseignement délivrant le diplôme d'Ingénieur industriel et aux Facultés universitaires de Sciences appliquées qui acquièrent des systèmes photovoltaïques (matériel de démonstration et/ou matériel pédagogique). Le montant de la subvention s'élève à 20 % du coût global du système choisi et est versé directement au tiers-investisseur. ».

– Adopté.

« Art. 30 »

Les subventions octroyées en application de l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 avril 2003 relatif à l'octroi de subventions aux personnes morales de droit public et aux organismes non commerciaux pour la réalisation d'études et de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments peuvent être versées au tiers-investisseur qui finance les opérations de rénovation énergétique dans ces établissements. ».

– Adopté.

« Art. 31 »

Le Gouvernement wallon est autorisé à verser au Fonds social Val Saint Lambert, à charge des crédits inscrits à l'allocation de base 31.04 du programme 02 de la division organique 18 du budget, les montants nécessaires à la couverture des obligations conventionnelles relatives aux restructurations intervenues. ».

– Adopté.

« Art. 32 »

Le Ministre de l'Emploi peut autoriser le Forem, en exécution de la convention «Aide à la promotion de l'emploi – Enseignement» entre la Communauté française et la Région wallonne, à liquider l'aide à la promotion de l'emploi en quatre tranches forfaitaires équiva-

lentes à un quart du montant correspondant au nombre total de points subventionnables, sur production d'une déclaration de créance de la Communauté française. ».

– Adopté.

« Art. 33 »

Le Gouvernement wallon est autorisé à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées ouvert auprès de DEXIA Banque au 1^{er} avril 2011 : 15 606 000 euros représentant les intérêts d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 telle que modifiée par son avenant no 16 du 15 juillet 2008, soit 14 767 000 euros, adaptés, à partir de l'année de répartition 2009, au pourcentage d'évolution, lequel est majoré d'un pour cent à partir de 2010. ».

– Adopté.

« Art. 34 »

Le Gouvernement wallon est autorisé à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées ouvert auprès de DEXIA Banque :

– au 1^{er} août 2011 : 46 329 000 euros représentant l'intervention complémentaire régionale;

– au 1^{er} octobre 2011 : 31 339 000 euros représentant la dotation octroyée au CRAC dans le cadre du refinancement du fonds des communes. ».

– Adopté.

« Art. 35 »

Le Gouvernement wallon définit les règles de répartition des crédits inscrits aux allocations de base 43.09, 43.14, 43.18, 43.20, 43.27 et 45.03 du programme 02 de la division organique 17. ».

– Adopté.

« Art. 36 »

En cas d'insuffisance de crédits à un programme du budget général des dépenses, le Ministre Ordonnateur et le Ministre du Budget peuvent y transférer les crédits nécessaires, aux fins d'assurer la liquidation de dépenses urgentes dans la solution de contentieux ou pour éviter le paiement d'intérêts de retard. ».

– Adopté.

« Art. 37 »

Les membres du Gouvernement wallon sont habilités à transférer entre les programmes les crédits nécessaires aux projets cofinancés par l'Union européenne. ».

– Adopté.

« Art. 38

Le Gouvernement wallon est habilité à définir des règles d'éligibilité de dépenses pour les projets cofinancés par le FEDER (hors régime d'aide et hors investissements en crédits directs par la région wallonne) dans le cadre des programmes « convergence », « compétitivité régionale et emploi » et « coopération territoriale – volet A » tels qu'approuvés par le Gouvernement wallon et la Commission européenne. ».

– Adopté.

« Art. 39

Les membres du Gouvernement wallon concernés par les Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et par le Plan Marshall 2. vert et le Ministre du Budget sont habilités à opérer les transferts de crédits entre les allocations de base identifiées par le Gouvernement wallon comme correspondant au périmètre des deux plans visés par le présent article. ».

– Adopté.

« Art. 40

Le Ministre en charge de l'Énergie est autorisé, à concurrence d'un maximum de 90 %, à accorder des subventions pour le financement des investissements à caractère énergétique dans les bâtiments à vocation collective, culturelle, sportive, associative ou autre. ».

– Adopté.

« Art. 41

De l'accord du Gouvernement, le Centre régional d'aide aux communes est habilité à assurer, au bénéfice des pouvoirs organisateurs, des communes, des CPAS et du milieu associatif, le financement à concurrence de maximum 90 % de travaux visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments affectés à l'enseignement (y compris les internats) ainsi qu'aux secteurs de l'accueil de la petite enfance, de la jeunesse, des sports et de la culture. ».

– Adopté.

« Art. 42

À l'article 1^e, § 2, du décret du 19 décembre 2002 instituant une centralisation financière des trésoreries des organismes d'intérêt public wallons, sont ajoutées les mentions « Le Commissariat Général au Tourisme (Décret du 27 mai 2004) » et « L'Agence wallonne de l'Air et du Climat » (Décret du 5 mars 2008). ».

– Adopté.

« Art. 43

Dans les limites des allocations de base concernées, les subventions visées pourront être octroyées, en ce

compris les interventions cofinancées par les fonds européens.

Programme 09.01 : Conseil économique et social de la Région wallonne :

Dotation complémentaire destinée à prendre en charge les frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Programme 09.02 : Service social :

Subvention destinée à permettre au Service social des Services du Gouvernement wallon de mener des actions sociales en faveur des agents de l'ensemble des Services du Gouvernement wallon et à assurer le fonctionnement technique de cette asbl.

Programme 09.04 : Commissariat wallon EASI-WAL :

Subventions relatives à la mise en œuvre du Plan d'action Simplification administrative, e-Gouvernement et lisibilité 2010-2014.

Subventions aux institutions et associations privées relatives à la mise en œuvre du Plan d'action Simplification administrative, e-Gouvernement et lisibilité 2010-2014.

Subventions aux institutions et associations publiques relatives à la mise en œuvre du Plan d'action Simplification administrative, e-Gouvernement et lisibilité 2010-2014.

Programme 09.08 : Commissariat général au Tourisme :

Subvention au CGT pour ses dépenses de fonctionnement.

Programme 09.09 : Relations extérieures :

Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER – subventions aux organismes privés.

Coopération transnationale et interrégionale – subventions aux organismes publics.

Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER – subventions aux organismes publics.

Dotation à WBI.

Subvention à WBI pour la résorption de l'encours.

Subvention à WBI dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens.

Subvention à des actions relevant des relations internationales.

Programme 09.10 : Commerce extérieur et investisseurs étrangers :

Subvention à l'Agence pour le Commerce extérieur.

Programme 10.02 : Secrétariat général :

Subventions et indemnités.

Subvention pour mener des actions de sensibilisation à la citoyenneté.

Programme 10.03: Services de la Présidence et Chancellerie:

Subvention en faveur d'études et d'actions d'information ou de sensibilisation en matière de développement régional.

Subventions à des opérateurs privés ou publics spécialisés en vue de favoriser une meilleure connaissance des mécanismes d'importation, d'exportation et de transit d'armes.

Subvention au Fonds d'investissements Start destiné à couvrir ses frais d'investissements.

Subvention au GREOA.

Subvention en faveur des organisateurs locaux des Fêtes de Wallonie.

Subvention pour la gestion des vitrines de la Wallonie.

Subventions dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat d'Avenir pour la Wallonie, notamment pour l'organisation d'actions de partenariat avec des entreprises du secteur privé ou des asbl

Subventions en faveur d'actions de promotion de la qualité totale.

Subventions en faveur d'exercices locaux de prospective.

Subvention à l'asbl «Tour de la Région wallonne Organisation».

Subvention à la RTBF pour la prise en charge d'une partie des coûts inhérents à la Promotion de la Région wallonne.

Subvention en faveur de l'asbl Domaine Solvay – Château de La Hulpe.

Subvention en faveur d'événements et d'activités propices à la mise en valeur du Domaine de La Hulpe.

Subvention en faveur du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

Subvention en faveur de la Fondation Mons 2015.

Subvention en faveur de l'Institut Jules Destrée pour des actions de promotion de l'identité wallonne et de la gouvernance régionale.

Subventions dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat d'Avenir pour la Wallonie, notamment pour l'organisation d'actions de partenariat avec des organismes d'intérêt public.

Subvention à la Communauté germanophone.

Fonds budgétaire en matière de Loterie.

Actions humanitaires aux autorités locales.

Subventions aux institutions et associations privées chargées de la concertation locale – habitat permanent.

Subventions aux institutions et associations publiques chargées de la concertation locale – habitat permanent.

Subventions au centre de médiation des gens de voyage.

Programme 10.04: Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels.

Subvention en vue d'assurer l'assistance technique et la promotion via des organismes publics ou privés – Cofinancement par le FEDER.

Subvention en vue d'assurer l'assistance technique et la promotion via des organismes publics ou privés – Cofinancement par le FEOGA.

Programme 11.06: Affaires juridiques.

Programme 12.02: Budget – Comptabilité – Trésorerie:

Subventions en faveur d'actions participant au rayonnement de la Région wallonne.

Programme 12.31: Implantation immobilière.

Subventions et indemnités au secteur autre que public.

Subvention à l'ISSEP pour l'étude de la gestion énergétique des bâtiments.

Programme 13.02: Construction et entretien du réseau autoroutier et routier – partie génie civil:

Subventions destinées à l'organisation d'expositions et de conférences ainsi qu'à des études.

Subventions pour la promotion d'actions de sécurité routière.

Subventions à diverses associations et groupements pour des opérations de sensibilisation, d'information et d'éducation en matière d'infrastructure publique.

Subventions à l'Institut Belge de Normalisation (IBN).

Subventions à l'Association Internationale Permanente des Congrès de la Route (AIPCR).

Subventions aux «Chemins du Rail».

Programme 13.11: Infrastructures sportives:

Subventions au secteur public et privé pour des actions de soutien, d'information et de promotion en matière d'infrastructures sportives, en ce compris le cofinancement de projets d'infrastructures retenus dans le cadre du Fonds d'Impulsion de la Politique des Immigrés, du programme «Renouveau urbain», ainsi que dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle.

Subvention à l'asbl Union culturelle et Sportive wallonne.

Subvention à l'association intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa Francorchamps.

Subvention pour l'achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques.

Subvention pour les investissements concernant la construction, l'extension, la rénovation, l'acquisition d'une installation immobilière.

Subvention pour la construction ou l'aménagement de cafétérias et de buvettes.

Subvention pour l'acquisition du premier équipement sportif nécessaire au fonctionnement de l'installation immobilière.

Subvention pour des opérations, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives, également compris le Sport de Rue et le Sport de Rue couvert.

Subvention à la SA Hippodrome de Wallonie.

Subvention au groupement sportif équipe cycliste Wallonie-Bruxelles.

Subvention Plan piscine.

Programme 13.12: Travaux subsidiés :

Subventions et indemnités à des communes, intercommunales et à des organismes publics ou privés dans le cadre de l'accueil para-scolaire de l'enfance.

Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, les structures funéraires, les déplacements doux et les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale.

Subvention aux Pouvoirs locaux dans le cadre de la mise en œuvre de la phase II du plan d'action pluriannuel visant à réduire l'habitat permanent dans les équipements touristiques de Wallonie.

Subvention au Centre régional d'aide aux communes dans le cadre d'investissements communaux d'intérêt public *supra*-local.

Subventions aux administrations subordonnées dans le cadre de la mise en œuvre du plan air – climat (éclairage public).

Subventions à des organismes privés ou publics pour des opérations de recherche, de sensibilisation, d'information et d'éducation ainsi que des actions en rapport avec les infrastructures routières dans le domaine des travaux subsidiés.

Subventions aux pouvoirs locaux et autres personnes de droit public pour des travaux ou des études en matière de voirie et de bâtiments publics ou de l'achat de matériel.

Subventions dans le cadre du Plan Mercure, des PICverts ainsi que des Espaces Multi Services (EMS).

Subventions et indemnités à des communes, intercommunales, et à des organismes publics y compris les Gouverneurs dans le cadre de partenariats de projets sécuritaires.

Subventions et indemnités à des communes, intercommunales, à des organismes publics ou privés dans le cadre du cofinancement des programmes européens.

Programme 14.02: Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité :

Subventions relatives à des activités de formation, de recherche, de promotion et d'innovation dans le domaine des transports.

Subventions destinées à promouvoir l'image de la Région wallonne et de ses interventions en faveur des transports.

Subventions relatives à la réalisation et l'exploitation d'un centre de télécommunications avancées dans le cadre de l'objectif 1.

Subventions destinées à mettre en œuvre des actions visant à concrétiser les chartes communales de mobilité et les plans de déplacement et à mettre en œuvre des en matière de sécurité routière, d'intermodalité et de mobilité.

Subventions complémentaires d'impulsion aux pouvoirs locaux pour la concrétisation des plans communaux de mobilité et des plans de déplacements scolaires, pour la réalisation d'aménagements favorisant les transports publics, l'intermodalité ou la sécurité des usagers faibles, ainsi que pour l'acquisition de véhicules propres et l'installation de radars.

Subventions aux pouvoirs locaux pour financer toute action ou réalisation visant à améliorer la sécurité routière.

Subventions aux exploitants de taxis et aux pouvoirs locaux pour l'acquisition de véhicules propres.

Programme 14.03: Transport urbain, interurbain et scolaire :

Subventions aux associations ayant pour objet la promotion des transports en commun.

Subventions aux associations étudiant et/ou prônant la mobilité en matière de transports.

Subventions de soutien aux organisateurs de manifestations en rapport avec les transports.

Subventions destinées à promouvoir l'image de la Région wallonne et de ses interventions en faveur des transports.

Subventions aux sociétés du groupe TEC et à la Société régionale wallonne des Transports en vue d'exploiter le réseau et de réaliser des investissements et des actions visant à améliorer la qualité et la sécurité

des transports en commun, la gestion des ressources humaines, la mobilité et l'intermodalité dans le transport des personnes.

Intervention dans le cadre du préfinancement régional des projets d'infrastructures ferroviaires de la SNCB.

Intervention dans le cadre du financement de la mise en œuvre de modes de transports structurants.

Programme 14.04: Aéroports et aérodromes régionaux :

Subventions aux sociétés d'exploitation des aéroports et aérodromes régionaux en vue de la promotion et du développement de leurs installations.

Subventions aux sociétés d'exploitation des aéroports régionaux leur permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports.

Interventions en faveur des outils de développement immobilier mis en place en vue de gérer les mesures d'accompagnement du développement économique des aéroports régionaux.

Interventions diverses relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement en vue d'assurer l'intégration du développement économique des aéroports dans leur environnement immédiat.

Subventions diverses en vue d'assurer les travaux d'insonorisation.

Subventions relatives à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et d'information.

Subventions en faveur d'études et d'actions d'information, de promotion ou de sensibilisation en matière d'infrastructures aéroportuaires régionales.

Subvention à l'asbl CAREX en faveur d'actions de promotion pour la création d'un service de fret ferroviaire à grande vitesse connecté à la plate-forme aéroportuaire de Liège-Airport et la réalisation des équipements correspondants, y compris au titre des zones ou pays susceptibles d'être desservis par ce service.

Programme 14.11: Construction et entretien du réseau hydraulique – partie génie civil:

Subventions destinées à l'organisation d'expositions et de conférences ainsi qu'à des études.

Subventions à diverses associations et groupements pour des opérations de sensibilisation, d'information et d'éducation en matière d'infrastructure publique.

Subventions à l'Association internationale permanente des Congrès de navigation (AIPCN).

Subventions à des associations actives dans le domaine de la promotion et de la valorisation de la navigation intérieure.

Subventions à des associations fournissant une aide sociale aux bateliers et à leurs familles.

Intervention de la Région en faveur d'un organisme tiers pour l'exécution de missions de dragage.

Programme 15.02: Coordination des politiques agricole et environnementale :

Subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de travaux forestiers.

Subventions au secteur public pour la réalisation de projets pilote en protection de la nature.

Subventions au secteur autre que public pour l'acquisition, l'aménagement ou la construction de maisons de la pêche.

Subventions aux organismes privés sans but lucratif en matière d'investissements.

Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre de relations internationales gérées en collaboration avec la Direction générale des Relations extérieures, en ce compris l'achat de matériel.

Subventions à des organismes privés, publics ou universitaires pour des actions et études en faveur de la promotion des intérêts de l'agriculture.

Subventions aux manifestations agricoles et horticoles.

Subventions à des organismes privés, publics ou universitaires pour des actions en faveur de la politique agricole régionale, européenne et internationale et pour des études en faveur de la tenue de comptabilité de gestion.

Subventions au Conseil supérieur wallon de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de l'Alimentation.

Subventions à des organismes privés, publics ou universitaires pour des actions et études en matière d'agriculture et de développement rural dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique agricole commune.

Programme 15.03: Développement et étude du milieu :

Subventions aux associations en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement.

Subventions aux Centres régionaux d'initiation à l'environnement (CRIE).

Subventions à la SCRL *Green Property* pour la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment où seront implantés le CRIE de Namur et la Maison des associations namuroises.

Subventions aux organismes privés sans but lucratif en matière d'investissements.

Subvention à la VIVAQUA pour la construction du CRIE de Modave.

Subventions à des personnes physiques ou des organismes privés en matière de valorisation des ressources du sous-sol.

Subventions au Musée de la Pierre à Sprimont et au Musée du Marbre à Rance pour des actions de promotion des roches ornementales.

Subvention aux organismes privés sans but lucratif en matière d'investissements.

Subventions et indemnités spécifiques aux secteurs autres que public pour l'organisation de foires et d'événements destinés à faire connaître l'agriculture wallonne et ses produits.

Subventions aux centres pilotes, aux chambres d'agricultures et comices et aux organes d'encadrement des agriculteurs.

Subvention destinée à couvrir les charges de personnel et de fonctionnement de la Fédération des Services de remplacement de Wallonie asbl.

Subvention accordée à REQUASUD destinée à couvrir ses charges de personnel et ses frais de fonctionnement.

Subventions au Centre d'Économie rurale de Marloie (CER).

Subventions à l'Association wallonne de l'Élevage.

Subvention accordée à l'association VALBIOM pour l'exécution du programme FARR-WAL.

Subventions à l'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W).

Subventions au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W).

Subventions au secteur public en matière agricole et agro-alimentaire.

Subventions aux centres de références et d'expérimentation.

Subventions à des recherches scientifiques et techniques.

Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs ou de marchés publics.

Subventions et primes octroyées pour l'amélioration de la qualité des animaux et produits animaux.

Subvention au Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs (CRIOC).

Subvention à l'asbl «Centre européen du cheval de Mont-le-Soie».

Subventions aux organismes chargés de missions de vulgarisation, d'encadrement et de promotion.

Subventions aux organismes s'occupant de précarité en agriculture.

Subventions encourageant la participation des agriculteurs aux régimes de qualité alimentaire dans le cadre du Programme de Développement rural.

Subvention à la Cellule de la Qualité des Produits fermiers (CQPF).

Subvention aux organismes de conseils intervenant dans le cadre du Système de Conseil agricole (SCA).

Subvention à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux.

(Gembloux Agro Bio Tech.)

Subvention aux associations et organismes privés en matière agricole et agro-alimentaire.

Programme 15.04 : Aides à l'Agriculture.

Subventions au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux dans le cadre de la mise en œuvre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC) liées aux activités de l'organisme payeur des aides FEOGA Garantie.

Subventions aux halls relais agricoles.

Subventions et indemnités compensatoires dans le cadre de Natura 2000.

Programme 15.11 : Nature, Forêt, Chasse-pêche :

Subventions aux associations actives dans le domaine de la défense de la forêt et de sa valorisation.

Subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de travaux forestiers.

Subventions aux facultés agronomiques pour développer la recherche forestière.

Subventions à diverses associations et personnes privées pour la conservation de la nature.

Subventions pour la sauvegarde des arbres et des haies remarquables en propriété privée et en espaces verts publics.

Soutien à des actions pilotes au niveau communal, en matière de conservation de la nature et d'espaces verts.

Sensibilisation du public aux plantations de la Semaine de l'Arbre.

Subventions aux associations de pépiniéristes de la Région wallonne en vue de la fourniture de plants dans le cadre de la Semaine de l'Arbre.

Indemnisation des dommages causés par les espèces protégées.

Subventions au secteur public pour la réalisation de projets pilote en protection de la nature.

Subventions aux organismes agréés en matière de sensibilisation de la nature.

Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre de relations internationales.

Subventions aux associations de chasseurs et pêcheurs.

Subventions destinées au développement de la pisciculture.

Subventions au secteur autre que public pour l'acquisition, l'aménagement ou la construction de maisons de la pêche.

Subventions aux Conseils cynégétiques.

Subventions et indemnités compensatoires dans le cadre de Natura 2000.

Programme 15.12: Espace rural et naturel.

Subventions aux associations actives dans le domaine de la défense de la forêt et de sa valorisation.

Subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de travaux forestiers.

Subventions aux facultés agronomiques pour développer la recherche forestière.

Subventions à diverses associations et personnes privées pour la conservation de la nature.

Subventions pour la sauvegarde des arbres et des haies remarquables en propriété privée et en espaces verts publics.

Soutien à des actions pilotes au niveau communal, en matière de développement rural, de conservation de la nature et d'espaces verts.

Sensibilisation du public aux plantations de la Semaine de l'Arbre.

Subventions aux associations de pépiniéristes de la Région wallonne en vue de la fourniture de plants dans le cadre de la Semaine de l'Arbre.

Indemnisation des dommages causés par les espèces protégées.

Subventions au secteur public pour la réalisation de projets pilote en protection de la nature.

Subventions aux organismes agréés en matière de sensibilisation de la nature.

Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre de relations internationales.

Subventions aux associations de chasseurs et pêcheurs.

Subventions destinées au développement de la pisciculture.

Subventions au secteur autre que public pour l'acquisition, l'aménagement ou la construction de maisons de la pêche.

Subventions aux Conseils cynégétiques.

Subventions aux asbl de gestion des parcs et jardins historiques.

Subvention aux riverains pour empêcher l'accès du bétail aux cours d'eau.

Subventions à la Fondation rurale de Wallonie, conformément à la convention cadre.

Subvention à la structure d'encadrement dans le cadre de la « Directive Nitrates ».

Subvention à l'asbl Agra-Ost pour ses actions en matière agri-environnementale et valorisation des matières organiques.

Subvention au GREOA et à la FGW pour leurs actions en matière de développement rural.

Subventions à des personnes physiques et à des organismes privés ou publics pour des opérations de promotion, de valorisation, de sensibilisation ou d'information sur le développement rural, le remembrement et la gestion de l'espace rural.

Subventions à des personnes physiques, à des organismes privés ou publics pour des actions, des initiatives ou des opérations de sensibilisation à la vie rurale, de connaissance de la ruralité, de développement rural et de gestion de l'espace rural.

Subventions pour des opérations pilotes transcommunales de développement rural.

Subventions pour des opérations originales et novatrices en matière de développement rural.

Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural.

Subventions et indemnités spécifiques en matière agricole et agro-alimentaire.

Programme 15.13: Prévention et Protection: Air, Eau, Sol:

Subventions aux organismes privés sans but lucratif en matière d'investissements.

Subventions à des organismes privés pour des actions en rapport avec le phénomène Nimby.

Subventions à accorder selon les dispositions de l'Arrêté de l'Exécutif régional wallon du 28 février 1991 pour les frais d'exploitation et des dépenses d'investissement des organismes agréés en matière de démergement.

Subventions aux organismes privés sans but lucratif en matière d'investissements.

Subventions aux comités de rivière pour financer la convention d'étude du contrat de rivière.

Subventions aux Commissions Escaut et Meuse ainsi qu'au Comité de coordination du district hydrographique du Rhin.

Programme 16.02: Aménagement du territoire et urbanisme:

Subventions aux communes pour l'engagement de conseillers en aménagement du territoire et en urbanisme.

Subventions relatives à des actions qui favorisent le bon aménagement du territoire tant au niveau local qu'au niveau régional.

Subventions relatives à une assistance architecturale et paysagère dans le cadre des programmes opérationnels européens.

Subventions en aménagement du territoire dans le cadre du programme opérationnel INTERREG 2C et autres programmes opérationnels européens.

Subventions aux communes et aux régies foncières dans le cadre de leurs acquisitions et échanges de terrains réalisés dans le cadre de la politique foncière décidée par la Région.

Subventions aux organismes universitaires.

Subventions pour :

- 1° l'élaboration ou la révision totale d'un plan communal d'aménagement, d'un schéma de structure communal ou d'un règlement communal d'urbanisme;
- 2° l'élaboration d'une étude d'incidences relative à un projet de plan communal d'aménagement;
- 3° l'élaboration d'une étude d'intérêt général relative à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme;
- 4° l'organisation de l'information relative à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme;
- 5° le fonctionnement de la commission communale et pour la formation de ses membres et du personnel communal concerné;
- 6° lorsqu'une commune ou plusieurs communes limitrophes en font la demande, l'engagement d'une personne justifiant de compétences relatives à la gestion du territoire concerné.

Subventions pour l'acquisition de biens immobiliers dans le cadre de la politique foncière régionale.

Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre du plan «Habitat Permanent».

Programme 16.03: Rénovation et revitalisation urbaine et sites d'activité économique désaffectés :

Subventions relatives à des actions visant à promouvoir et favoriser la réaffectation, la rénovation et l'adaptation du patrimoine existant dans le but d'une utilisation plus parcimonieuse du sol.

Subventions relatives à des actions et études qui participent à la mise en œuvre du réaménagement des sites de réhabilitation paysagère et environnementale.

Intervention, par le biais d'une mission déléguée à la SOGEPa, en faveur de l'acquisition et du réaménagement des sites de réhabilitation paysagère et environnementale au profit d'opérateurs intervenant dans le cadre d'une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Subventions aux communes figurant dans la liste des Zones d'Initiative privilégiées de Type I, dans le cadre

de la politique foncière régionale. Ces subventions sont destinées :

- soit à favoriser l'acquisition par la commune de biens immobiliers urbanisables aux fins d'augmenter l'offre des biens immobiliers bâtis ou à bâtir dans la zone;
- soit à favoriser l'échange ou la vente de biens immobiliers non urbanisables propriétés de la commune pour permettre l'achat de biens immobiliers urbanisables ou situés du point de vue urbanistique dans le cadre d'une stratégie communale de développement de l'habitat.

Subventions en vue de la mise en œuvre des politiques de revitalisation urbaine et de rénovation urbaine.

Subventions relatives à des actions visant à promouvoir et favoriser la rénovation et l'adaptation du patrimoine existant dans le but d'une utilisation plus parcimonieuse du sol.

Subventions aux communes mettant en œuvre une opération de rénovation urbaine dans les zones d'initiatives privilégiées visées par l'article 174, § 2, 2° et 3° du Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine pour l'engagement d'un agent appelé « chef de projet », affecté à la gestion de l'opération de rénovation urbaine. Ces subventions sont fixées forfaitairement à 25 000 euros par an et par opération de rénovation urbaine et se substituent à celle prévue par l'article 18, 3°, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 septembre 2004 relatif à l'octroi par la Région de subventions pour l'exécution d'opérations de rénovation urbaine.

Subventions aux communes mettant en œuvre des opérations de rénovation urbaine de type « Quartier d'initiative » pour couvrir en partie les charges salariales et autres relatives à la création et au fonctionnement de Régies de quartier.

Subventions destinées à la constitution d'un dossier d'extension du périmètre d'une opération de rénovation urbaine par des communes menant une opération de rénovation urbaine et devant, en vue de rencontrer les objectifs visés par l'article 173, § 1°, du Code wallon de l'aménagement du territoire, du logement et du patrimoine, procéder à une extension d'un périmètre, arrêté par le Gouvernement wallon, d'une opération de rénovation urbaine.

Ces subventions sont :

- fixées à 50 % du coût de réalisation du dossier d'extension de périmètre de l'opération de rénovation urbaine reconnue concernée;
- subordonnées à l'introduction d'un dossier comprenant au minimum les documents (ou les éléments) suivants :
 1. la démonstration d'une part du caractère indispensable de la nécessité de procéder à la mise en œuvre de l'extension projetée du périmètre re-

connu et d'autre part, de l'adéquation des limites proposées de l'extension projetée eu égard au périmètre reconnu;

2. l'énumération et la description des projets à mener en vue de la réalisation des objectifs sous-tendant l'extension projetée du périmètre;
3. l'estimation financière du coût des actions à mener dans cette extension projetée du périmètre (phasage, acquisitions, travaux, ...);
4. l'avis de la commission locale de rénovation urbaine, si elle existe, ou, à défaut, de la commission communale;
5. un extrait de la délibération du conseil communal approuvant ce projet d'extension du périmètre de l'opération de rénovation urbaine reconnue et les données énoncées aux points 1, 2 et 3 repris ci-avant;

et à son approbation, sur avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire – Section d'aménagement actif – et de l'Administration, par le Ministre ayant la rénovation urbaine dans ses compétences.

Programme 16.11 : Logement : secteur privé :

Subventions relatives à des actions visant à promouvoir une meilleure adaptation du parc de logement du secteur privé aux besoins de la société.

Subventions aux organismes privés pour l'acquisition, la rénovation ou la transformation ou la création de logements dans des quartiers spécifiques.

Subventions et avances remboursables au Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie destinées aux organismes à finalité sociale luttant contre l'inoccupation de logements.

Subventions aux « entités locales » pour la couverture des intérêts des prêts accordés à l'intervention du Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie.

Programme 16.12 : Logement : secteur public :

Subventions relatives aux actions des pouvoirs publics en matière de construction, de rénovation, d'équipement d'infrastructures et de promotion du logement d'insertion social et moyen.

Subventions aux organismes publics pour l'acquisition, la rénovation, la transformation ou la création de logements dans des quartiers spécifiques.

Subventions pour l'aménagement et l'amélioration des quartiers de logements gérés par les sociétés de logement (SLSP).

Subventions aux communes pour les conseillers Logement.

Programme 16.21 : Monuments, sites et fouilles :

Subventions relatives aux études préalables, à la protection, à la mise en valeur, à la réaffectation, à la res-

tauration et à la promotion du patrimoine monumental, naturel et archéologique de la Région wallonne.

Subventions au secteur privé et public d'un montant maximum de 6 000 euros (hors TVA) correspondant au maximum à 60 % des travaux et à 100 % des fournitures et moyens d'exécution pour des actions relatives à la maintenance du patrimoine wallon couvrant l'ensemble des opérations d'entretien préventives ou curatives, provisoires ou définitives entreprises sur un bien classé comme monument, inscrit sur la liste de sauvegarde ou en instance de classement (après ouverture de l'enquête légale).

Subvention à la Ville de Liège pour les travaux de restauration et réaffectation du bâtiment de l'Émulation, place du 20 Août à Liège, en vue d'y installer le Théâtre de la Place, en exécution de l'accord de coopération conclu à cet effet.

Subventions pour la mise en œuvre d'accords de coopération.

Programme 16.31 : Énergie :

Subventions pour favoriser ou soutenir toute action de promotion, de démonstration et de soutien en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie et des énergies renouvelables, y compris les primes et subventions allouées dans le cadre du Fonds Énergie.

Subventions destinées à couvrir des dépenses relatives au cofinancement avec la CEE d'actions menées par des partenaires de la Région dans le cadre des programmes européens.

Subventions à l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF-IEPF) à Paris pour mener à bien des actions spécifiques « Énergie » dans le cadre du suivi des Sommets de la francophonie.

Subventions pour toute activité de promotion de la recherche, de l'innovation et du développement technologique dans le domaine de l'énergie.

Subventions à des unités de recherche universitaire ou de niveau universitaire et à des centres de recherche pour le financement de projets de recherche dans le domaine de l'énergie, en ce compris les dépenses d'infrastructure, l'acquisition d'équipements et pour la fourniture de conseils technologiques.

Soutien aux actions de démonstration d'applications scientifiques et originales de technologies de pointe dans le domaine de l'énergie, à l'usage de secteurs d'activités où ces technologies sont absentes ou peu présentes.

Subventions pour la prise en charge des dépenses relatives à des projets de recherche industrielle de base dans le domaine de l'énergie.

Subventions pour la prise en charge des dépenses consacrées au financement de la préparation ou de l'accompagnement des projets de recherche ou de développement dans le domaine de l'énergie.

Subventions accordées dans le cadre des Actions prioritaires pour l'avenir wallon (Programmes mobilisateurs).

Subventions accordées aux particuliers et aux indépendants pour la pose de panneaux photovoltaïques (Plan Air-Climat).

Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour le financement de l'installation d'infrastructures productrices d'énergie renouvelable dans le cadre de l'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés et pour le financement de mécanismes de tiers investisseurs en faveur du développement et de la promotion de l'énergie renouvelable.

Programme 16.41 : Première Alliance Emploi – Environnement

Dépenses liées à la mise en œuvre de la première alliance emploi environnement, dans le cadre du Plan Marshall 2.vert.

Programme 16.42 : Développement durable.

Soutien à des initiatives belges ou internationales menées dans le domaine du développement durable.

Programme 17.02 : Affaires intérieures.

Subventions au Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne pour son fonctionnement et pour l'achat de biens meubles durables.

Subventions au Centre régional d'aide aux communes pour son fonctionnement et pour l'achat de biens meubles durables.

Subventions au Conseil régional de la formation des agents des administrations locales et provinciales de Wallonie pour son fonctionnement et pour l'achat de biens meubles durables.

Subventions et indemnités à des communes, provinces, intercommunales et à des organismes publics ou privés menant des actions de réflexion, de sensibilisation et de formation concernant la gestion des pouvoirs locaux, la citoyenneté, la démocratie participative, l'intégration sociale et les objectifs généraux du programme.

Subvention en faveur de Namur-Capitale.

Subventions aux communes pour des actions favorisant l'intégration sociale, l'entretien du patrimoine, et la sécurité, l'emploi et subventions aux communes pour les agences de développement local.

Subventions et indemnités à des communes, intercommunales et à des organismes publics ou privés dans le cadre d'aide à la gestion.

Subventions et indemnités à des communes, intercommunales et à des organismes publics ou privés pour la formation professionnelle du personnel communal et des mandataires.

Subventions et indemnités à des communes devant leur permettre de mettre en œuvre des mécanismes

d'amélioration de leurs propres services et des services rendus aux citoyens.

Subventions et indemnités à des communes, intercommunales et à des organismes publics dans le cadre du cofinancement des programmes européens développés dans les communes.

Subventions et indemnités à des communes, intercommunales, et à des organismes publics visant à promouvoir, dans tous les domaines, l'implication citoyenne et le partenariat en matière de prévention de proximité.

Subventions en faveur des communes et des provinces destinées à octroyer une compensation de la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier.

Subventions pour la formation professionnelle du personnel des administrations provinciales.

Subvention au Service du Médiateur dans le cadre de la médiation des Pouvoirs locaux.

Subvention pour le développement des TIC et du plan e-Commune.

Subvention dans le cadre du plan-formation.

Subventions aux communes et asbl pour l'organisation des étapes du Tour de la Région wallonne.

Subventions pour la mise en œuvre des actions de l'association de communes Qualicité.

Financement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats.

Subventions pour les ADL sous forme d'asbl.

Subventions en vue de soutenir les initiatives visant à un meilleur fonctionnement des CPAS.

Subventions aux communes dans le cadre de la convention sectorielle 2005-2006.

Subvention aux communes pour des actions menées dans le cadre du plan de cohésion sociale.

Programme 17.11 : Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire :

Contribution de la Région wallonne au financement de la « Cellule générale de Politique en matière de Drogues ».

Soutien à des initiatives transversales.

Soutien au plan Tandem.

Subventions aux organismes actifs en milieu prostitutionnel et/ou en matière de lutte contre le SIDA.

Subventions aux communes dans le cadre de la politique du Plan de Cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie.

Programme 17.12 : Santé :

Subventions au « centre de recherche de la Défense sociale » du centre Hospitalier « Les Marronniers ».

Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé environnementale.

Subventions pour recherches, études et actions dans le domaine de la santé et de la santé mentale.

Subventions aux centres de télé-accueil.

Subventions en faveur d'organismes et groupements qui participent par leurs actions à la diffusion d'informations relatives à la santé.

Subventions aux organismes d'étude, d'expérimentation et d'actions en santé mentale et en toxicomanie et en circuit de soins.

Subventions en matière de soins palliatifs.

Subvention d'investissement dans le domaine de la santé, de la santé mentale, de la toxicomanie et des circuits de soins.

Subventions en matière de maladies sociales.

Subventions d'équipement et d'aménagement des Services de santé mentale relevant du secteur privé et du secteur public.

Subventions aux Relais Santé.

Subventions pour interventions dans les charges non subventionnées des centres hospitaliers de Mons et Tournai.

Subventions pour des actions dans le cadre de la Cellule permanente Environnement Santé.

Subventions aux réseaux d'aide et de soins et aux services spécialisés en assuétudes.

Subventions en vue du redéploiement de l'offre hospitalière.

Subventions pour le renforcement des centres de coordination de soins et de services d'aides à domicile dans le cadre du plan d'inclusion sociale.

Subvention pour le renforcement des réseaux d'aide et prise en charge des toxicomanes dans le cadre du Plan d'inclusion sociale.

Dépenses liées au fonctionnement de l'observatoire de la santé.

Subventions aux associations de santé intégrée.

Subventions aux centres de coordinations de soins et de services à domicile relevant du secteur privé et du secteur public.

Intervention dans le cadre du Plan wallon de Nutrition Santé et Bien-être.

Subventions en matière d'insuffisance rénale chronique.

Programme 17.13 : Action sociale :

Soutien à des initiatives menées dans le domaine de l'action sociale.

Subventions pour le financement de recherches dans le domaine social.

Subventions de fonctionnement, de personnel et d'équipement à des relais sociaux publics et privés.

Subventions aux organismes appelés à aider religieusement et ou moralement les immigrés.

Soutiens à des initiatives menées par le fonds européen des réfugiés (FER).

Soutien au fonds d'impulsion pour la politique de l'immigration (FIPI).

Subventions en matière d'intégration sociale des populations d'origine étrangère.

Subventions accordées à des organismes de recherche, d'information, de réflexion et d'action, à caractère régional, transrégional et transnational en matière d'intégration des migrants.

Subventions aux maisons d'accueil et aux maisons de vie communautaire.

Subventions accordées aux centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère.

Subventions à des organismes de coordination et de documentation en matière sociale.

Soutien à des initiatives particulières des centres publics d'action sociale et d'autres pouvoirs publics.

Soutien à des formations d'intervenants sociaux et de fonctionnaires.

Soutien à la supervision dans les secteurs de l'action sociale, socio-sanitaire et médico-social.

Subventions aux services d'aide aux justiciables.

Soutien du plan national pour l'égalité des chances.

Soutien des coordinations d'arrondissement judiciaire.

Soutien au groupe de réflexion d'aide aux victimes.

Subventions à des organismes publics dans le cadre des opérations «Été solidaire, je suis partenaire».

Subventions en matière d'intégration professionnelle des ayants droits à l'intégration sociale.

Subsides d'équipements dans le domaine de l'action sociale.

Subsides d'équipements et d'aménagement en faveur des Centres publics d'action sociale et des Chapitres XII.

Subsides en vue de l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de terrains pour les gens du voyage.

Soutien à des services privés et publics d'insertion sociale.

Soutien à des initiatives privées et publiques en matière d'égalité des chances.

Subventions aux asbl partenaires des relais sociaux en voie de constitution.

Subventions à l'asbl «L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement».

Subventions à l'asbl «Osiris-Crédal-Plus».

Subventions aux Relais sociaux de Namur et Tournai.

Subventions aux centres de service social.

Soutien à des initiatives privées relatives à la médiation de dettes.

Subventions en vue de soutenir les initiatives visant à un meilleur fonctionnement des CPAS.

Programme 17.14 : Famille et Troisième âge :

Subventions à des initiatives menées dans le domaine de la famille et du troisième âge.

Subventions à des services agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur public et du secteur privé.

Subventions pour la formation continue des travailleurs sociaux.

Subvention supplémentaire octroyée aux services agréés d'aide aux familles et aux personnes âgées par heure prestée au bénéfice d'usagers habitant des communes à faible densité.

Subventions d'infrastructure en matière de logement pour le 3^e âge.

Subventions aux Espaces-Rencontres.

Subventions d'investissement dans le domaine de la famille et du 3^e âge.

Subventions aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale pour l'acquisition de moyens contraceptifs dans le cadre du Plan Inclusion social.

Subventions aux services agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur privé pour intervention dans les frais de déplacements.

Subventions pour des actions dans le cadre de la lutte contre la maltraitance des personnes âgées.

Subventions pour le renforcement des centres de planning et de consultation familiale et conjugale dans le cadre du plan d'inclusion sociale.

Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du plan d'inclusion sociale.

Subsides à l'accompagnement de personnes âgées et de particuliers en vue de favoriser la cohabitation entre eux.

Subvention aux services conseils à l'aménagement du domicile et aux aides techniques du secteur privé et du secteur public.

Subventions aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale.

Subventions aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées relevant du secteur privé et du secteur public.

Contribution à la commission nationale des droits de l'enfant.

Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements d'accueil pour personnes âgées gérées par des asbl ou par des pouvoirs publics.

Subventions d'infrastructure aux institutions privées ou publiques intéressant la naissance et l'enfance.

Subventions dans le cadre de l'accueil extra-scolaire de la petite enfance.

Programme 17.15 : Personnes handicapées :

Subventions en matière de mobilité et d'accessibilité des personnes handicapées.

Subventions en matière d'accessibilité aux télécommunications pour les personnes handicapées.

Subventions aux actions relatives à la promotion et l'intégration sociale des personnes handicapées.

Subventions à des initiatives dans le domaine du langage des signes.

Subventions d'investissement en matière d'accessibilité des personnes handicapées aux télécommunications, aux bâtiments, ...

Programme 18.02 : Expansion économique :

Subventions relatives à des actions, activités ou études qui participent au développement économique régional.

Quote-part Région wallonne dans les coûts des déchets produits par NORDION et dans le démantèlement des infrastructures du site NORDION.

Subvention à l'asbl LIÈGE CAREX.

Subvention à la SA GELIGAR.

Programme 18.03 : Restructuration et développement :

Intervention dans les coûts des plans sociaux d'entreprises en difficulté ou en restructuration.

Subvention à la Sofinex.

Subvention à l'asbl Campus automobile Spa-Francorchamps dans le cadre du Plan Marshall 2.vert.

Programme 18.05 : Politique économique, coordination, réglementation, labels et information des aides :

Subvention d'actions destinées à la diffusion et à la promotion de l'esprit d'entreprendre.

Subvention à l'Agence wallonne de Stimulation économique (Actions prioritaires pour l'Avenir wallon).

Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité.

Subventions aux Réseaux d'Entreprises (*clusters*).

Subvention au Fonds national de la recherche scientifique pour le financement de conventions de recherche dans le secteur de l'économie wallonne.

Subvention à l'agence de stimulation économique.

Subvention à l'Université de Liège pour action pilote.

Programme 18.06: PME et Classes moyennes:

Subventions pilotes aux communes en vue de l'élaboration de plans stratégiques de développement local.

Subventions relatives à des actions, activités ou études qui participent au développement économique régional.

Subventions à des actions qui entrent dans le cadre du plan wallon d'aides au transport par voies navigables.

Subventions relatives à la mise en œuvre d'un plan d'aide à la recherche d'emploi pour les travailleurs PTP.

Subventions de fonctionnement accordées dans le cadre de la mise en place d'un pôle de l'image en Wallonie.

Subventions permettant l'accompagnement des entreprises lors de leur création.

Subventions accordées en vue de soutenir les PME et les TPE dans le cadre de la politique de télécommunication.

Subvention de fonctionnement à la SOWALFIN.

Subvention à la SOWALFIN en vue de favoriser le Micro-crédit.

Subvention à la Société wallonne d'acquisitions et de cessions d'entreprises (SOWACCESS).

Subvention à l'asbl Bio-Logistic.

Subvention à l'Office économique wallon du Bois.

Subvention à la SA SOWAFORE.

Subvention au Laboratoire CEM de l'ULg.

Subventions aux agences de développement local.

Programme 18.11: Promotion de l'Emploi:

Subventions à l'IWEPS pour le financement des dépenses de fonctionnement de la cellule de l'égalité en matière d'emploi et de formation.

Subventions à l'IWEPS pour le financement des dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'Emploi.

Subventions à des entreprises en vue de favoriser la création d'emplois supplémentaires ou le maintien d'emplois par la réduction collective du temps de travail.

Subventions pour des actions s'adressant en priorité aux demandeurs d'emploi.

Subventions relatives aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne.

Subventions pour initiatives portant sur des programmes spécifiques en matière d'insertion professionnelle.

Subventions dans la rémunération des travailleurs acceptant le partage de leur temps de travail.

Subventions des biens immobiliers acquis par les associations dans le cadre de leurs actions pilotes s'adressant en priorité aux demandeurs d'emploi.

Subventions aux communes en vue de favoriser le développement de nouveaux emplois locaux.

Subventions permettant le financement du transfert de compétence «emploi» à la Communauté germanophone.

Subventions relatives à la mise en œuvre d'un plan d'aide à la recherche d'emploi pour les travailleurs PTP.

Subventions aux Missions régionales pour l'Emploi.

Subventions relatives à la mise en œuvre d'un plan d'aide à la recherche d'emploi pour les travailleurs PTP.

Subventions dans le cadre de l'accompagnement et de la sensibilisation des entreprises au management de la diversité.

Subventions aux structures de gestion centre-ville.

Subventions aux agences de développement local.

Programme 18.12: Forem:

Subventions pour des actions spécifiques relatives à l'emploi dans les cellules de reconversion collective.

Subventions pour des actions relatives à la technologie de l'information au service de l'emploi.

Subventions pour des actions relatives à la mise en œuvre du projet «espace ressources emploi».

Subventions pour des actions relatives à la mise en œuvre de la déclaration commune entre le Gouvernement et les partenaires sociaux.

Subventions relatives à la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement à l'emploi.

Subventions relatives à la mise en œuvre d'un plan d'aide à la recherche d'emploi pour les travailleurs du PTP.

Subventions pour le financement des Cellules de reconversion collective.

Subventions aux Comités subrégionaux de l'Emploi et de la Formation.

Subventions pour le financement des maisons de l'emploi.

Subvention pour la mobilisation des acteurs : Pôles, promotion métiers, orientation, accessibilité.

Subventions pour les réponses aux besoins du marché : Plans Langues, Métiers en demande.

Subvention pour le développement d'une offre de qualité.

Programme 18.13 : Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.

Subventions pour des actions relatives à la mise en œuvre des Programmes de Transition Professionnelle.

Subventions permettant la mise en œuvre de la réforme du PRC : Aides à la Promotion de l'Emploi (APE).

Subventions pour le financement d'Emplois de proximité et d'Emplois innovants.

Subventions pour le financement de la mobilité inter-régionale des demandeurs d'emploi et des travailleurs.

Subventions pour les APE marchands et Jeunes.

Subventions pour les APE et PTP dans les services d'accueil de l'enfance et d'aides aux personnes (anciennes et nouvelles mesures).

Programme 18.15 : Économie sociale :

Subventions à des entreprises d'insertion qui ont pour objet l'insertion sociale et professionnelle de demandeurs d'emploi particulièrement difficiles à placer.

Subvention pour la promotion de l'emploi dans le service de proximité.

Subvention pour le fonctionnement de la SOWEC-SOM.

Subventions pour le financement d'action pilote dans le secteur de l'économie sociale.

Subvention pour la promotion de l'économie sociale.

Subventions aux projets d'accompagnement de bénéficiaires de microcrédit.

Subventions des agences conseil.

Subventions pour le financement de l'encadrement au sein d'entreprises d'insertion agréées IDESS.

Programme 18.21 : Formation professionnelle :

Subventions relatives à des actions ou activités qui participent à la formation professionnelle.

Subventions en vue de favoriser la coordination des organismes d'insertion socio-professionnelle.

Subventions aux CPAS qui organisent des formations par le travail (EFT, OISP).

Subventions en vue de financer le fonctionnement des centres de compétence.

Subventions en vue de financer les équipements pour l'enseignement technique et professionnel et l'immersion linguistique.

Subventions en vue de permettre la mise en œuvre du parcours d'insertion et de l'employabilité.

Subventions en vue de permettre la mise en œuvre de la formation tout au long de la vie et de l'adaptabilité.

Subventions en vue de permettre la mise en œuvre d'actions d'innovation, de structures, de systèmes et actions.

Subventions en vue de permettre la mise en œuvre d'actions dans le cadre de l'égalité des chances.

Subventions en vue de permettre le soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation.

Subventions en vue de permettre le soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne.

Subventions en vue de permettre la formation en TIC.

Subventions relatives aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne.

Financement d'actions de formation qualifiante.

Subvention pour les chèques formation à la création.

Subventions en vue de permettre la mise en œuvre du Plan « Air-Climat ».

Subventions en vue de favoriser l'information sur les métiers et qualifications.

Subventions en vue de promouvoir les métiers techniques.

Subventions en vue de couvrir les frais relatifs à la validation des compétences.

Subventions au Service francophone des Métiers et Qualifications.

Programme 18.22 : Forem – Formation :

Subventions pour des actions relatives à la mise en œuvre de la déclaration commune entre le Gouvernement et les partenaires sociaux.

Subventions permettant le financement de projets visant à améliorer l'insertion socio-professionnelle et la formation professionnelle.

Subventions pour des actions spécifiques relatives à la formation professionnelle dans les cellules de reconversion collective.

Subventions pour des actions relatives à la technologie de l'information au service de la formation professionnelle.

Subventions permettant la promotion de la formation des PTP.

Subventions en vue de promouvoir les métiers du secteur non-marchand.

Subventions en vue de financer le fonctionnement des centres de compétence.

Subventions en vue de permettre le financement des chèques formation.

Subvention pour les crédits d'adaptation.

Subventions en vue de lutter contre les pénuries de main d'œuvre qualifiée.

Subventions en vue de favoriser la mobilité interrégionale.

Subvention pour la mobilisation des acteurs : Pôles, promotion métiers, orientation, accessibilité.

Subventions pour les réponses aux besoins du marché : Plans Langues, Métiers en demande.

Subvention pour le développement d'une offre de qualité.

Subventions en vue de promouvoir l'autocréation d'activités.

Financement du fonctionnement et des investissements du volet Formation des pôles de compétitivité.

Programme 18.23 : Formation agricole :

Subventions permettant la mise en œuvre d'actions de promotion et de formation agricole.

Subventions pour la formation à la qualité dans le secteur agricole.

Programme 18.24 : Formation en alternance des indépendants et PME :

Subventions permettant le fonctionnement de l'Institut.

Subventions permettant la mise en œuvre de promotion et de formation des indépendants.

Subventions en vue de permettre à l'IFAPME des investissements en rapport avec les centres de formation.

Financement du plan langues dans le cadre de la formation en alternance.

Subventions permettant le fonctionnement de l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises (IFAPME).

Programme 18.25 : Politiques croisées dans le cadre de la formation :

Subventions aux entreprises, employeurs et opérateurs de formation permettant la mise en œuvre du programme de formation en alternance.

Subventions permettant le fonctionnement de l'Institut de Formation pour les Indépendants et les Petites et Moyennes Entreprises.

Subventions permettant le fonctionnement de l'Office Francophone de la Formation en Alternance.

Subvention aux actions d'alphabétisation.

Subventions de toute nature relatives aux projets Cyber-écoles et Cyber-classes.

Subventions dans le cadre d'expériences pilote de formation en alternance dans l'Enseignement supérieur.

Programme 18.31 : Recherche :

Subventions accordées dans le cadre de l'accord de coopération avec la Communauté Wallonie-Bruxelles (Contrat d'avenir).

Subvention au FRIA (Marshall 2.vert).

Subvention à l'Agence de Stimulation technologique (Marshall 2.vert).

Programme 18.33 : Promotion, diffusion et valorisation de la Recherche :

Subvention à l'Agence wallonne des Télécommunications permettant le développement de services aux entreprises.

Subvention au Parc d'aventures scientifiques (Anc. Forum scientifique et technique).

Programme 18.34 : Fonds de la recherche, du développement et de l'innovation :

Subventions relatives à toute opération qui contribue significativement au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie.

Entreprise régionale : Office wallon des Déchets :

Subventions aux associations et aux communes pour l'encouragement d'actions de prévention et de recyclage des déchets ménagers.

Subventions à la SPAQUE pour son fonctionnement et pour les travaux de réhabilitation des anciennes décharges.

Subventions à des organismes publics pour la prise en charge et la réalisation de projets pilotes dans le domaine du traitement des déchets.

Avances récupérables sur les frais d'études préalables à l'obtention des permis visant l'aménagement d'un centre d'enfouissement technique.

Service à gestion séparée : Agence wallonne de l'Air et du Climat :

Contributions à des organismes internationaux.

Subventions de formations.

Programme 18.35 : Innovation – Nouvelles technologies – Technologies de l'information et de la communication :

Subventions aux entreprises dans le cadre des programmes Innovation – Nouvelles technologies – Technologies de l'information et de la communication. ».

– Adopté.

« Art. 44

En dérogation à l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État, la Ministre de l'Action sociale et de la Santé et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer des crédits entre les allocations de base 51.06, 51.07, 51.08 du programme 12, les allocations de base 43.07 et 63.02 du programme 13, les allocations de base, 51.07, 63.02, 63.03 et 63.04 du programme 14 et l'allocation de base 51.02 du programme 15 de la division organique 17. ».

– Adopté.

« Art. 45

En dérogation à l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État, la Ministre de l'Action sociale et de la Santé et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer des crédits entre les allocations de base 41.01 du programme 13 et 41.04 du programme 12 de la division organique 17. ».

– Adopté.

« Art. 46

En dérogation à l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État, la Ministre de l'Action sociale et de la Santé et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer des crédits entre les allocations de base 33.02, 33.05, 33.06 du programme 12, 01.02 et 33.01 du programme 11, 33.01, 33.05, 33.07, 33.19, 33.22 et 52.82 du programme 13, 33.01, 33.02, 33.66 et 52.02 du programme 14, et 41.03 du programme 15 de la division organique 17. ».

– Adopté.

« Art. 47

En dérogation à l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État, la Ministre de l'Action sociale et de la Santé et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer des crédits de l'allocation de base 01.01 du programme 17.11 vers les allocations de base impliquant des rémunérations au sein de la même division organique, programmes 11 à 15 ainsi que les allocations de base visées par l'accord du non-marchand privé. ».

– Adopté.

« Art. 48

L'article 1^e, § 3, du décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics est complété comme suit: « c) à l'engagement de personnel sous contrat d'emploi à durée déterminée affecté à la réalisation de commandes ». ».

– Adopté.

« Art. 49

L'article 2 du décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics est remplacé comme suit:

« Article 2. Il est créé un Fonds du Péage et des Avaries – Secteur Routes et Autoroutes, lequel constitue un fonds budgétaire au sens de l'article 45 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991.

Sont affectées au Fonds les recettes résultant:

- a) des remboursements effectués par les tiers responsables de dommages causés aux biens meubles et immeubles du domaine de la Région wallonne géré par la Direction générale des Autoroutes et des Routes et par la Direction générale des Services techniques, ainsi que des récupérations des sommes indûment avancées dans le cadre du règlement de litiges en matière de responsabilité du fait des biens précités;
- b) de tous paiements imposés par les dispositions législatives et réglementaires, relatives à l'utilisation du réseau routier et autoroutier, en ce compris l'Eurovignette et la redevance de voirie Gaz;
- c) des amendes administratives perçues en vertu de l'article 9 du décret du 19 mars 2009 relatif à la conservation du domaine public régional routier et des voies hydrauliques, lorsque l'infraction a été commise sur le domaine public régional routier;
- d) des versements des aides européennes obtenues dans le cadre du programme CENTRICO.

Sur le crédit afférent au Fonds visé à l'alinéa 1^e, sont seules imputées les dépenses relatives:

- a) à la réparation des dommages survenus au réseau routier et autoroutier;
- b) à la construction et l'entretien du réseau précité, en ce compris les interventions en faveur de la Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures (SOFICO);
- c) à la mise en œuvre de la vignette routière;
- d) au paiement des chantiers et études réalisés dans le cadre du programme européen CENTRICO.

En outre, le présent fonds peut enregistrer les versements opérés par la SOFICO pour assurer le financement des expropriations auxquelles la Région procèdera en vue de la réalisation de ses projets et les verser aux propriétaires expropriés. ».

L'article 3 du décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics est remplacé par la disposition suivante:

« Il est créé un Fonds du Trafic et des Avaries – Secteur Voies hydrauliques, lequel constitue un fonds budgétaire au sens de l'article 45 des lois sur la comptabilité de l'État coordonnées le 17 juillet 1991.

Sont affectés au Fonds les recettes résultant:

- a) des remboursements effectués par les tiers responsables de dommages causés aux biens meubles et immeubles du domaine de la Région wallonne géré par la Direction générale Mobilité et Voies hydrauliques, ainsi que des récupérations des sommes indûment avancées dans le cadre du règlement de litiges en matière de responsabilité du fait des biens précités;
- b) de tous paiements imposés par les dispositions législatives et réglementaires, relatives à l'utilisation du réseau des voies hydrauliques et de ses dépendances;
- c) des remboursements effectués dans le cadre des projets faisant l'objet d'un cofinancement européen (tels que Interreg-RET-T);
- d) des amendes administratives perçues en vertu de l'article 9 du décret du 19 mars 2009 relatif à la conservation du domaine public régional routier et des voies hydrauliques, lorsque l'infraction a été commise sur le domaine public régional des voies hydrauliques;
- e) de la vente des produits manufacturés issus de la Carrière de Gore, en ce compris la rémunération des agents pour leurs prestations y relatives.
- f) des remboursements effectués par l'institution nationale prévue par l'article 9 de la convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure, signée à Strasbourg le 9 septembre 1996, et ce conformément à l'article 5, § 2, 5°, de l'Accord de coopération entre l'État fédéral et les Régions signé le 3 décembre 2009, concernant la mise en œuvre de la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure signée à Strasbourg le 9 septembre 1996.

Sur le crédit afférent au Fonds visé à l'alinéa 1^e, sont seules imputées les dépenses relatives :

- a) à la réparation des dommages survenus au réseau des voies hydrauliques;
- b) à l'entretien du réseau précité;
- c) aux projets cofinancés par des fonds européens dont le préfinancement a été pris en charge par la Direction générale Mobilité et Voies hydrauliques.
- d) à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant sur le réseau des voies hydrauliques géré par la Direction générale Mobilité et Voies hydrauliques, en application de la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure signée à Strasbourg le 9 septembre 1996.

Le présent fonds est autorisé à enregistrer les versements opérés par la SOFICO en contrepartie des services rendus par le Service public de Wallonie dans le cadre du contrat de services relatif à la gestion du canal du Centre. ».

– Adopté.

« Art. 50

§ 1^e. En application de l'article 7 du Décret-programme du 18 décembre 2003, insérant un article 10*bis* dans le décret du 19 juin 1989 organisant l'agrément et le subventionnement des centres de coordination de soins et services à domicile, l'octroi de nouveaux agréments aux centres de coordination de soins et services à domicile est suspendu.

Cette suspension doit être maintenue jusqu'à l'entrée en vigueur du décret du 30 avril 2009 relatif à l'agrément des centres de coordination des soins et de l'aide à domicile en vue de l'octroi de subvention.

Il convient cependant de souligner que la suspension n'est pas applicable au renouvellement d'agrément pour des centres agréés avant le 1^e janvier 1998.

§ 2. Par dérogation au § 1^e, le gouvernement peut agréer une personne morale de droit public ou une association sans but lucratif qui résulte du regroupement de plusieurs centres de coordination dont au moins un centre agréé avant le 1^e janvier 1998.

La demande doit être introduite conjointement par la personne morale issue du regroupement et par les centres concernés.

L'agrément peut être octroyé au plus tôt à la date de la constitution de cette personne morale.

La personne morale ainsi agréée reprend intégralement les droits et obligations des centres agréés qui la composent vis-à-vis de la Région wallonne.

Elle bénéficie au plus de la subvention qui aurait été allouée aux centres de coordination agréés qui la composent. ».

– Adopté.

« Art. 51

La Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances est autorisée à octroyer au CRAC le montant de l'intervention régionale prévu aux allocations de base 41.01 et 41.02 du programme 12, 41.01, 41.02, 41.03 et 41.04 du programme 14 et 41.01 et 41.02 du programme 15 de la division organique 17. ».

– Adopté.

« Art. 52

La Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances est autorisée à liquider en deux tranches la dotation à l'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées prévue à l'allocation de base 41.03 du programme 15 de la Division organique 17. ».

– Adopté.

« Art. 53 »

Le Gouvernement wallon est autorisé à fixer les jetons de présence et les indemnités que l'Agence wallonne d'intégration des personnes handicapées peut accorder aux membres du Comité financier de l'Agence.»

– Adopté.

« Art. 54 »

À l'article 7 du décret du 28 juin 2001 modifiant le décret du 23 mars 1995 portant création d'un Centre régional d'Aide aux Communes chargé d'assurer le suivi et le contrôle des plans de gestion des communes et des provinces et d'apporter son concours au maintien de l'équilibre financier des communes et des provinces de la Région wallonne, la mention de la date du 1^e janvier 2001 est modifiée en 1^e janvier 2003.»

– Adopté.

« Art. 55 »

Par dérogation à l'article 12 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, les allocations de base des programmes 11 et 12 de la division organique 16, quel qu'en soit le montant, peuvent être transférées d'un programme à l'autre par le Ministre du Logement et le Ministre du Budget.»

– Adopté.

« Art. 56 »

Le Gouvernement wallon est autorisé à fixer les jetons de présence et les indemnités que le Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable, la Commission des eaux, la Commission régionale des déchets, la Commission d'agrément en matière de déchets et la Commission régionale d'avis pour l'exploitation des carrières peuvent accorder à leurs membres.»

– Adopté.

« Art. 57 »

Le Gouvernement wallon est autorisé à fixer les jetons de présence et les indemnités que la Commission régionale d'Aménagement du Territoire, la Commission d'Avis en matière de recours et la Commission d'Agrément des Auteurs de projet prévue à l'article 281 du CWATUPE peuvent accorder à leurs membres.»

– Adopté.

« Art. 58 »

Sans préjudice des contrats de travail liant à la date d'entrée en vigueur du présent décret la Société wallonne du crédit social aux membres de son personnel contractuel et sans modification de la nature des liens unissant la Société à ce même personnel, la Société wallonne du crédit social est réputée, jusqu'au jour de l'entrée en vigueur de l'arrêté du Gouvernement relatif

au statut spécifique du personnel applicable à la Société wallonne du crédit social, soumise à l'application du décret du 22 janvier 1998 relatif au statut du personnel de certains organismes d'intérêt public relevant de la Région wallonne.»

– Adopté.

« Art. 59 »

Le décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives, modifié en dernier lieu par le décret du 17 novembre 2005 est modifié comme suit: «Le montant de « quatre cent quinze mille euros » qui figure aux articles 4, alinéa 1^e et 8, alinéa 1^e dudit décret est remplacé par « un million deux cents mille euros ».

Un article 4bis est créé et libellé comme suit:

« Dans un premier temps, le montant de la subvention accordée sur base de la promesse ferme visée à l'article 7 sera toutefois liquidé au taux de 60%. Le solde, soit 15%, sera liquidé sur la base du décompte final à produire par le demandeur et à condition que les investissements ne dépassent pas 1 200 000 euros, hors TVA et frais d'acte.»

Toutefois, si le montant des travaux hors TVA, lors de l'adjudication, est compris entre 1 200 001 euros et 1 500 000 euros, la subvention est limitée à 60% du montant de la promesse ferme de subsidiation.

Si le montant des travaux hors TVA, lors de l'adjudication, dépasse 1 500 000 euros, la subvention n'est pas accordée.

§ 1^e. Par dérogation à l'article 4 du décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives, le taux de la subvention est porté à 85% relativement à la construction ou la rénovation de pistes d'athlétisme et des équipements annexes.

§ 2. Les dérogations visées au présent article portent exclusivement sur les subventions visées à l'allocation de base 63.09 du programme 11 de la division organique 13.»

– Adopté.

« Art. 60 »

Les Plans de prévention de proximité 2004-2008, approuvés par le gouvernement en application de l'article 20 du décret du 15 mai 2003 relatif à la prévention de proximité dans les villes et communes de Wallonie, sont prolongés en 2009 jusqu'à l'entrée en vigueur des plans de cohésion sociale qui leur succéderont.»

– Adopté.

« Art. 61 »

Le Ministre de la Fonction publique et le Ministre du Budget sont habilités à procéder aux transferts bud-

gétaires relatifs aux rémunérations et allocations des agents, entre les différents programmes 01 (fonctionnels) des divisions organiques et le programme 02 (ressources humaines, gestion administrative et pécuniaire) de la division organique 11 du budget administratif de la Région wallonne. ».

– Adopté.

« Art. 62

Les Ministres fonctionnels pour ce qui les concerne, le Ministre de la Fonction publique et le Ministre du Budget sont habilités à procéder aux transferts budgétaires relatifs aux crédits de fonctionnement, entre le programme 01 (fonctionnel) et les autres programmes de chaque division organique. ».

– Adopté.

« Art. 63

Les engagements pris en exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2003 relatif à l'octroi d'aides à l'agriculture biologique peuvent correspondre aux demandes annuelles d'aides visées en son article 2. ».

– Adopté.

« Art. 64

Les engagements pris en exécution de l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 octobre 2004 relatif à l'octroi de subventions agri-environnementales peuvent correspondre aux tranches annuelles visées en son article 9, conformément au calcul de la subvention arrêté par l'Administration. ».

– Adopté.

« Art. 65

Les montants des cotisations au Fonds budgétaire de la qualité des produits animaux et végétaux fixés par l'article 8 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 mars 2009 relatif à la coexistence des cultures génétiquement modifiées avec les cultures conventionnelles et les cultures biologiques sont confirmés. ».

– Adopté.

« Art. 66

Les interventions régionales visées par l'arrêté du Gouvernement wallon relatif au financement des installations de gestion de déchets font l'objet d'engagements et d'ordonnements annuels correspondant aux annuités des emprunts consentis dans le cadre d'un programme global d'investissements maximum de 475 000 000 d'euros, subsidiés à raison de 220 000 000 d'euros. ».

– Adopté.

« Art. 67

À l'article 58sexies, § 1^{er}, de la loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973, après « toute personne morale qui exerce », les mots « à titre principal » sont supprimés. ».

– Adopté.

« Art. 68

Le Gouvernement wallon est autorisé à prendre en charge les intérêts liés au préfinancement à 75 % des opérateurs émergeant au FSE et présents sur le territoire de la Région. ».

– Adopté.

« Art. 69

Le Ministre du Patrimoine est autorisé à liquider le montant prévu à l'allocation de base 41.07 du programme 21 de la division organique 16, au titre de dotation au CESRW pour couvrir les frais de fonctionnement de la CRMSF. ».

– Adopté.

« Art. 70

L'alinéa 3 de l'article 11 du décret du 2 avril 1998 créant l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers, modifié par le décret-programme du 18 décembre 2003 et par le décret du 1^{er} avril 2004 est abrogé. ».

– Adopté.

« Art. 71

L'alinéa 3 de l'article 21 du décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non-marchand, de l'enseignement et du secteur marchand est remplacé par l'alinéa suivant :

« La valeur d'un point est indexée, en janvier de chaque année, en multipliant la valeur du point de l'année précédente par la moyenne des chiffres de l'index des prix à la consommation (indice santé) des mois de septembre et octobre de l'année précédente, divisée par la moyenne des chiffres de l'index des prix à la consommation (indice santé) des mois de septembre et octobre de l'année antérieure à l'année précédente. ».

L'alinéa 4 de l'article 21 du même décret est remplacé par l'alinéa suivant :

« Toutefois, cette indexation ne peut être supérieure au taux de croissance du crédit budgétaire de l'année en cours afférent à l'aide visée à l'article 1^{er}. ».

L'alinéa 1^{er} de l'article 48 du même décret est remplacé par l'alinéa suivant :

«Le gouvernement octroie aux employeurs visés à l'article 3 une indexation annuelle de 1,5 % du montant de l'aide visée à l'article 14 jusqu'au 31 décembre 2011, à dater du transfert dans le cadre du présent décret. Cette durée est réduite proportionnellement au nombre de mois écoulés entre la date de transfert et le 31 décembre 2011». ».

– Adopté.

«Art. 72

Les services de proximité à finalité sociale (IDESS) qui sont visés à l'article 1^e, alinéa 1^e, 1^o, b), du décret du 14 décembre 2006 relatif à l'agrément et au subventionnement des «Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale», en abrégé «IDESS», peuvent bénéficier d'une subvention complémentaire équivalente aux réductions de cotisations patronales de Sécurité sociale dont elles ne peuvent pas profiter dans le cadre de la loi du 30 décembre 1988 (réduction de cotisations dites ACS).

Le montant de cette subvention est déterminé par le gouvernement.

À l'article 13, alinéa 1^e, du même décret, les mots «engagés par l'IDESS ou mis à disposition de celle-ci en vertu de l'article 60, § 7, de la loi organique du 8 juillet 1976 relative aux Centres publics d'action sociale» sont insérés entre les mots «nombre de travailleurs» et les mots «destinée à couvrir». ».

– Adopté.

«Art. 73

Le Ministre de la Recherche, le Ministre de l'Économie chargé des Technologies nouvelles et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer entre le programme 32 de la division organique 18 et le programme 35 de la division organique 18, les crédits relatifs aux subventions, avances récupérables et participations en matière de Technologies nouvelles. ».

– Adopté.

«Art. 74

En dérogation à l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État, le Ministre de l'Économie et des PME et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer des crédits entre les allocations de base 12.02 des programmes 18.02, 18.05 et 18.06. ».

– Adopté.

«Art. 75

Au départ des programmes budgétaires relevant de ses compétences, le Ministre en charge du Patrimoine est autorisé, moyennant l'accord du Ministre du Budget, à transférer vers le programme 16.21 les crédits nécessaires à la sauvegarde impérieuse de monuments classés

en péril ou à l'achèvement de travaux de restauration déjà engagés sur des monuments classés. ».

– Adopté.

«Art. 76

Par dérogation à l'article 16 du décret du 6 novembre 2008 relatif au plan de cohésion sociale dans les villes et communes de Wallonie, le gouvernement est habilité à liquider anticipativement, à charge de l'exercice budgétaire 2011, une partie de la première tranche de 75 % relative aux plans de cohésion sociale de l'exercice 2012. ».

– Adopté.

«Art. 77

Le Ministre de la Recherche est autorisé, moyennant l'accord du Ministre du Budget, à transférer des crédits entre les allocations de base dont les crédits sont soumis aux dispositions du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie, soit les allocations de base 51.02 et 61.01 du programme 18.31, les allocations de base 32.02 et 51.01 du programme 18.32, l'allocation de base 32.01 du programme 18.33. ».

– Adopté.

«Art. 78

Le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville est autorisé, moyennant l'accord du Ministre du Budget, à transférer des crédits entre l'allocation de base 63.02 du programmes 12 de la division organique 13 et l'allocation de base 43.14 du programme 02 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne. ».

– Adopté.

«Art. 79

Par dérogation à l'article 12 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, le Ministre chargé de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité est autorisé, moyennant l'accord du Ministre du Budget, à transférer des crédits de l'allocation de base 12.05 du programmes 02 de la division organique 13, vers l'allocation de base 12.07 du programme 02 de la division organique 16 et inversement dans le cadre des programmes «Ravel». ».

– Adopté.

«Art. 80

En dérogation à l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État, le Ministre de l'Action sociale et de la Santé et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer des crédits entre l'allocation de base 33.13 du programme 17.12 et les allocations de base 12.06, 33.03, 43.01 et 74.02 du programme 10.02. ».

– Adopté.

« Art. 81

En dérogation à l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État, le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et de la Mobilité et le Ministre du Budget sont autorisés à transférer des crédits entre l'allocation de base 12.28 du programme 15.02 et les allocations de base 12.07, 33.04, 43.02 et 74.03 du programme 10.02. ».

– Adopté.

« Art. 82

Le Ministre ayant en charge la conservation de la Nature dans ses attributions, est autorisé, moyennant l'accord du Ministre du Budget, à transférer des crédits entre les allocations de base des programmes 15.04 et 15.11 relatives à la mise en œuvre du régime Natura 2000. ».

– Adopté.

CHAPITRE 2 – Autorisations

« Art. 83

Par dérogation aux articles 12 et 15 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, le Gouvernement peut, sur proposition du Ministre du Budget, transférer des crédits de l'allocation de base 34.02 du programme 02 de la division organique 19, vers les allocations de base de tous les programmes du budget général des dépenses. ».

– Adopté.

« Art. 84

En vue de lui confier la gestion financière de certaines activités du SEPAC, le Gouvernement wallon est autorisé à y installer un comptable ordinaire, à désigner par le Ministre du Budget et justiciable de la Cour des Comptes. Ce comptable est autorisé à verser à la SA Sodexo Bass Belgium la quote-part personnelle des agents relative à l'acquisition des chèques-repas qui lui est confiée. ».

– Adopté.

« Art. 85

Par dérogation à l'article 3 de l'arrêté du 28 avril 2005 portant exécution, en ce qui concerne l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale, du décret programme du 18 décembre 2003 portant diverses mesures en matière de trésorerie et de dette, d'action sociale et de santé, la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances est autorisée à prélever sur le budget consacré en 2011 à l'exécution de cet arrêté les montants nécessaires pour liquider

les subventions engagées à charge des exercices antérieurs. ».

– Adopté.

« Art. 86

La Société wallonne de crédit social est désignée en qualité de déléguée de la Région wallonne pour la mise en œuvre du « prêt tremplin » et la gestion financière du « prêt jeunes » organisée par l'arrêté du gouvernement du 20 juillet 2000, ses interventions en faveur des organismes de crédit étant subsidiées par le Ministre chargé du Logement. ».

– Adopté.

« Art. 87

L'article 41, § 3 alinéa 3, du décret du 7 mars 2001 portant réforme de la Société wallonne des distributions d'eau est complété par la disposition suivante :

« Dans l'attente de la clôture de liquidation de l'ERPE, la Région peut verser à la SWDE, les sommes nécessaires à la liquidation des factures relatives à l'en-cours des marchés visés à l'article 39 sous déduction des valeurs existantes identifiées au fonds de réserve au financement des dites dépenses. Les versements sont effectués au vu des factures réceptionnées par la SWDE.

De même la Région peut, en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage des marchés relatifs à la Transhennuyère verser à la SWDE les montants nécessaires au paiement des factures liées aux solde des visas des engagements imputés à l'article 01.03.13 division organique 15 du budget du ministère de la Région wallonne et réceptionnées par la SWDE. Le solde des engagements pris sur la section particulière dudit budget ainsi que tout ordonnancement sur les engagements complémentaires à réaliser à charge du Fonds pour la protection des eaux peut être versé à la SWDE à l'appui des factures correspondantes. ».

– Adopté.

« Art. 88

Par dérogation à l'arrêté royal du 17 juillet 1991 portant coordination des lois sur la comptabilité publique, le Ministre qui a la gestion aéroportuaire dans ses attributions peut limiter les crédits d'engagements relatifs aux apports en capitaux, consentis par le Gouvernement wallon, réalisés dans les matières aéroportuaires, aux seuls montants qui sont effectivement libérés dans le courant de l'exercice en cours. ».

– Adopté.

« Art. 89

Dans le cadre du plan de redéploiement des sociétés de logement de service public, le gouvernement est autorisé à procéder au rééchelonnement de la dette des sociétés. ».

– Adopté.

« Art. 90

Dans le cadre de la restructuration des guichets du crédit social, le Gouvernement wallon peut charger la Société wallonne de crédit social d'intervenir pour couvrir les conséquences fiscales des cessions de portefeuille de créances hypothécaires. ».

– Adopté.

« Art. 91

Les demandes de subvention en faveur des Unités de séjour au sein de villages de vacances, pour les travaux de mise en conformité aux normes de sécurité incendie, et introduites entre le mois de novembre 2007 et le 23 octobre 2008, à charge de l'article budgétaire 51.05.00 du budget du Commissariat général au Tourisme, sont autorisées et traitées selon la procédure prévue par le décret du 18 décembre 2003, modifié par le décret du 23 octobre 2008, relatif aux établissements d'hébergement touristique. ».

– Adopté.

CHAPITRE 3 – Garanties régionales

« Art. 92

Le Gouvernement wallon est autorisé à déterminer le recours à l'emprunt en fonction de l'état de la trésorerie du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie. Le total des emprunts autorisés sous le couvert de la garantie régionale ne pourra en aucun cas excéder 135 000 000 d'euros.

La garantie couvre également les opérations de gestion financière afférentes à ces emprunts. Le Gouvernement wallon est autorisé à accorder la garantie de la Région wallonne aux opérations de gestion financière des emprunts conclus de 1990 à 2011 par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie et garantis par la région. ».

– Adopté.

« Art. 93

§ 1^{er}. Le Gouvernement wallon est autorisé à accorder, jusqu'au 31 décembre 2011, la garantie supplétive de la Région wallonne au remboursement total ou partiel, en principal, intérêts et accessoires, d'emprunts d'aide extraordinaire et comptabilisés comme tels, souscrits auprès de DEXIA Banque par des communes et des provinces. Cette garantie ne peut être accordée qu'aux communes et provinces qui déposent un plan de gestion de leurs finances et acceptent, pour en garantir l'exécution, des modalités de tutelle plus contraignantes que celles portées par les lois en vigueur.

§ 2. Les garanties supplétives accordées en vertu du présent article ne peuvent dépasser un montant global de 297 472 000 euros. ».

– Adopté.

« Art. 94

Le Gouvernement wallon est autorisé à accorder la garantie de la Région wallonne aux emprunts contractés par les agriculteurs et les sociétés agricoles pour des investissements ou des fonds de roulement en agriculture et horticulture dans le cadre du Fonds d'Investissement agricole et de l'Aide à l'investissement pour le développement en agriculture, pour un montant total de 99 103 000 euros en 2011. ».

– Adopté.

« Art. 95

Le Gouvernement wallon est autorisé à accorder la garantie de la Région aux emprunts de la Société wallonne de financement complémentaire des Infrastructures (SOFICO) relatifs aux études et aux travaux afférents à la construction d'écluses à Ivoz-Ramet et à Ampsin-Neuville, ainsi qu'à l'approfondissement de la Meuse entre Flémalle et Seraing, pour un montant maximum de 75 millions d'euros. ».

– Adopté.

« Art. 96

Le Gouvernement wallon est autorisé à accorder la garantie de la Région aux emprunts de la Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures (SOFICO) destinés à assurer le financement des études et travaux nécessaires à la réhabilitation, à l'exploitation et aux autres investissements pour le réseau structurant dont elle a la charge, pour un montant maximum de 386 millions d'euros. ».

– Adopté.

« Art. 97

Le Gouvernement wallon est autorisé à accorder la garantie de la Région aux emprunts de la Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures (SOFICO) destinés à assurer le financement des études et travaux nécessaires à la construction et à l'exploitation de l'écluse de Lanaye, pour un montant maximum de 64 millions d'euros. ».

– Adopté.

« Art. 98

Le Ministre du Budget, en concertation avec le Ministre chargé de l'Agriculture et de la Ruralité, peut autoriser la Trésorerie à mobiliser des moyens financiers à concurrence de 350 000 000 d'euros pour couvrir, d'une part, les dépenses au titre de Fonds européen agricole de garantie (FEAGA), Fonds européen agricole

pour le développement rural (FEADER) et Fonds européen de la Pêche, et ce en fonction des besoins de l'organisme payeur de la Région wallonne habilité à payer ces dépenses et des avances versées mensuellement par la Commission européenne (après la prise en compte des dépenses effectuées avec ces moyens financiers) et, d'autre part, les dépenses consenties dans le cadre des opérations relatives aux bourses «quotas laitiers et quotas vaches allaitantes».

En vue de la mise en œuvre de la mesure relative à la distribution de fruits et légumes dans les écoles, l'organisme payeur est autorisé à payer des avances aux écoles qui auront, au début d'un trimestre, manifesté leur participation au programme de distribution de fruits et légumes. Cette mesure d'aide est cofinancée à 50 % par la Commission européenne. La part relative à l'état membre est, pour ce qui concerne la Wallonie, cofinancée par la Région wallonne, la Région bruxelloise, la Communauté française et la Communauté germanophone. Lors du paiement du solde aux écoles, l'avance sera récupérée via les versements de la part de cofinancement de ces entités sur le compte de l'organisme payeur.

Les charges financières résultant de ce préfinancement sont à charge de l'allocation de base 21.01 du programme 04 de la division organique 15.».

– Adopté.

« Art. 99

Le Ministre du Budget, en concertation avec le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature et de la Forêt peut autoriser la Trésorerie à mobiliser des moyens financiers à concurrence de 379 215 euros, pour couvrir la contribution européenne concernant la surveillance des forêts et des interactions environnementales de 2003 à 2006, en application du Règlement du Parlement et du Conseil (CE) n° 2152/2003. Les charges financières résultant de ce préfinancement sont à charge de l'allocation de base 21.01 du programme 11 de la division organique 15.».

– Adopté.

« Art. 100

Le Gouvernement wallon est autorisé à accorder la garantie de la Région aux emprunts de la Société régionale wallonne des transports relatifs aux investissements en matière de transports, y compris les opérations effectuées au titre de location d'autobus et/ou de matériel, aux emprunts conclus en vue de remboursements anticipés d'autres emprunts, aux opérations de SWAP, d'intérêts ainsi qu'aux opérations de couverture de risque de variations des taux, et ce à concurrence de 45 400 000 euros.».

– Adopté.

« Art. 101

La Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances peut, moyennant accord du Ministre ayant le Budget dans ses attributions, octroyer la garantie régionale pour les emprunts contractés par le Centre hospitalier psychiatrique (CHP) «des maronniers» pour l'achat, la construction, la rénovation et l'équipement de structures médico-sociales à concurrence d'un montant maximum de 2 000 000 d'euros.».

– Adopté.

« Art. 102

La Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances peut, moyennant accord du Ministre ayant le Budget dans ses attributions et dans le cadre d'une convention type entre la Région et les institutions financières, octroyer la garantie régionale pour les emprunts contractés par les hôpitaux pour l'achat, la construction, la rénovation et l'équipement de structures médico-sociales à concurrence d'un montant maximum de 72 983 914 euros.».

– Adopté.

« Art. 103

Dans le cadre d'une convention type entre la Région et les institutions financières, le Gouvernement wallon est autorisé à octroyer la garantie régionale pour les emprunts contractés par les maisons de repos non commerciales pour l'achat, la construction, la rénovation et l'équipement de structures médico-sociales à concurrence d'un montant maximum de 13 048 008 euros.».

– Adopté.

« Art. 104

À condition de conserver l'hypothèque sur l'ensemble «Gailly», le Gouvernement wallon est autorisé à ne pas faire exécuter le solde de la garantie de la Région wallonne aussi longtemps que les bâtiments acquis par l'Association entre le CPAS et l'IOS seront utilisés à des fins médico-sociales ou sociales.».

– Adopté.

« Art. 105

Dans le cadre du projet de crédit social accompagné entamé en 2003, la Ministre de la Santé, de l'Action sociale et de l'Égalité des chances est autorisée à accorder la garantie de la Région wallonne pour un montant maximal de 600 000 d'euros.».

– Adopté.

« Art. 106

Dans le cadre de la planification prévisionnelle approuvée par le Gouvernement wallon, la garantie régionale est accordée aux opérations de gestion finan-

cière de moins de douze mois de l'ASBL «Les lacs de l'Eau d'Heure». ».

– Adopté.

«Art. 107

Le Gouvernement wallon est autorisé à déterminer le recours à l'emprunt en fonction de l'état de la trésorerie de la Société wallonne de crédit social. Le total des emprunts autorisés sous le couvert de la garantie régionale ne pourra en aucun cas excéder 280 000 000 d'euros.

La garantie couvre également les opérations de gestion financière afférentes à ces emprunts. ».

– Adopté.

«Art. 108

Le Gouvernement wallon est autorisé à déterminer le recours à l'emprunt en fonction de l'état de la trésorerie de la Société wallonne du logement. Le total des emprunts autorisés sous le couvert de la garantie régionale ne pourra en aucun cas excéder 75 000 000 d'euros.

La garantie couvre également les opérations de gestion financière afférentes à ces emprunts. ».

– Adopté.

«Art. 109

Le Gouvernement wallon est autorisé à accorder la garantie de la Région à la ligne de crédits contractée soit directement par la SOWAER, soit par la SLF afin de lui permettre de remplir ses obligations à l'égard de la SOWAER aux termes de l'avenant à la convention du 30 mars 1999 entre la Région et la SLF et ce, dans les limites de la mission lui conférée dans le cadre de celui-ci.

Pour l'année 2011, la garantie régionale portera sur un montant de 290 millions d'euros. ».

– Adopté.

«Art. 110

Le Gouvernement wallon est autorisé à accorder la garantie de la Région aux emprunts de la SOWAER, relatifs à la réalisation des programmes d'investissements pour l'année 2011, approuvés par le gouvernement, pour un montant maximum de 25 millions d'euros.

Le gouvernement est par ailleurs autorisé à accorder la garantie régionale aux opérations de SWAP d'intérêts, ainsi qu'aux opérations de couverture de risque de variations des taux, pour les emprunts 2011, à concurrence de 25 millions d'euros. ».

– Adopté.

«Art. 111

Le Gouvernement wallon est autorisé à accorder la garantie de la Région pour les investissements financés

par la SOWAER mais pris en charge par les sociétés d'exploitation des aéroports via des contrats de *leasing* ou de prêt.

Sont concernés, les financements des Centres d'affaires Sud et Nord, et des phases III et IV «Hall fret Nord» de l'aéroport de Liège-Bierset pour un montant de 21 millions d'euros. ».

– Adopté.

«Art. 112

Le Gouvernement wallon est autorisé à accorder la garantie de la Région aux emprunts conclus par la SOWAER dans le cadre du financement des mesures d'accompagnement environnemental pour l'année 2011 pour un montant maximum de 12 000 000 d'euros.

Le Gouvernement wallon est également autorisé à accorder la garantie de la Région aux opérations de SWAP d'intérêts, ainsi qu'aux opérations de couverture de risque de variations des taux conclues par la SOWAER dans le cadre du financement des mesures d'accompagnement environnemental pour un montant de 12 000 000 d'euros. ».

– Adopté.

«Art. 113

Le Gouvernement wallon est également autorisé à accorder la garantie de la Région aux opérations de SWAP d'intérêts, ainsi qu'aux opérations de couverture de risque de variations des taux conclues par la SOWAER dans le cadre du financement des mesures d'accompagnement environnemental.

Ces couvertures sont relatives aux charges d'intérêts supportées par la SOWAER en vertu des conventions passées avec la SLF et IGRETEC dans le cadre des acquisitions d'immeubles dans les zones du plan d'exposition au bruit des aéroports de Liège et Charleroi (risque de taux à court terme).

Le montant maximum de ces couvertures est fixé à 254 927 099 euros (couverture des dettes estimées au 31 décembre 2010 pour la SLF et IGRETEC pour respectivement 220,13 millions et 34,79 millions d'euros). Ces couvertures de taux doivent être associées à un sous-jacent et ne couvrent que des charges d'intérêt de dettes courant sur la période 2011 à 2015 et relatives à des emprunts contractés dans le cadre d'acquisition d'immeubles. ».

– Adopté.

CHAPITRE 4 – Octroi d'avances

«Art. 114

Le Ministre-Président et les membres du Gouvernement wallon peuvent consentir des avances sur les interventions financières de la Région dans les dépenses

afférentes aux travaux d'épuration d'eaux usées et de remembrement.

Ces avances ne peuvent excéder :

- a) 30 % du montant des marchés attribués d'une valeur inférieure à 1 239 467 euros;
- b) 25 % du montant des marchés attribués d'une valeur comprise entre 1 239 467 euros et 4 957 870 euros;
- c) 20 % du montant des marchés attribués d'une valeur supérieure à 4 957 870 euros.

Le montant de l'intervention de la Région déterminé lors de la désignation de l'adjudicataire sert de référence au calcul de l'avance.

Cette somme sera versée à l'institution bénéficiaire à la réception, par l'administration, de l'ordre de commencer les travaux. ».

– Adopté.

« Art. 115

Le Gouvernement wallon est autorisé à intervenir, dans la limite des crédits inscrits à l'allocation de base 63.05 du programme 12 de la division organique 13, auprès des communes frappées de calamités afin de leur permettre d'accorder aux sinistrés des avances récupérables dans l'attente de l'intervention du Fonds des calamités. ».

– Adopté.

« Art. 116

Le Ministre du Budget peut autoriser la Trésorerie à verser par avances, dans les limites des crédits budgétaires, les montants fixés par le protocole d'accord entre la Région et la Société publique de gestion de l'eau, à charge de l'allocation de base 01.03 du programme 13 de la division organique 15. ».

– Adopté.

« Art. 117

Le Gouvernement wallon est autorisé à apporter au capital de la SPGE, sous forme de part B1, les créances à recouvrer par cette dernière et qui seraient nées de l'exigibilité de toute subvention versée antérieurement dans le cadre de l'assainissement des eaux. ».

– Adopté.

« Art. 118

Le Gouvernement wallon peut autoriser la Trésorerie à préfinancer le Service central des dépenses fixes de l'administration de la Trésorerie du Ministère des Finances afin de permettre à ce dernier d'assurer le paiement des traitements des gouverneurs de province, des membres de secrétariats des gouverneurs, des commissaires d'arrondissement et des receveurs régionaux. ».

– Adopté.

« Art. 119

Par dérogation à l'article 12 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991, tel que modifié par l'article 4 de la loi du 19 juillet 1996, les allocations de base des programmes 05, 07, 09 et 11 de la division organique 12 peuvent être transférées par le Ministre du Budget et des Finances. ».

– Adopté.

« Art. 120

Le Ministre du Budget et des Finances peut autoriser la Trésorerie à payer par avances, dans la limite des crédits budgétaires ou, le cas échéant, des recettes à affecter au service financier de certains emprunts, et à charge de régularisation ultérieure, les dépenses afférentes à la dette à charge des allocations de base des programmes 05, 07, 09 et 11 de la division organique 12. ».

– Adopté.

« Art. 121

Le Ministre du Budget et des Finances est autorisé à payer par ordonnances non munies du visa préalable de la Cour des Comptes, dans la limite des crédits budgétaires ou, le cas échéant, des recettes à affecter au service financier de certains emprunts, les dépenses afférentes à la dette à charge des allocations de base des programmes 05, 07, 09 et 11 de la division organique 12. ».

– Adopté.

« Art. 122

Le Ministre du Budget et des Finances est autorisé à payer par ordonnances non munies du visa préalable de la Cour des Comptes, dans la limite des crédits budgétaires, les dépenses afférentes à l'exécution de garanties à charge de l'allocation de base 31.01 du programme 07 de la division organique 12. ».

– Adopté.

CHAPITRE 6 – Section particulière

« Art. 123

Par dérogation à l'article 16 de la loi du 28 juin 1989 modifiant la loi du 28 juin 1963 modifiant et complétant les lois sur la comptabilité de l'État, les dispositions des articles 1° et 5 de cette même loi ne sont pas d'application pendant l'année 2011 à l'égard des fonds constituant le Titre IV du tableau annexé au présent décret. ».

– Adopté.

« Art. 124

Le mode de disposition des avoirs mentionnés aux fonds inscrits au Titre IV du tableau annexé au présent décret est indiqué en regard du numéro de l'article ou du littéra se rapportant à chacun d'eux.

Les fonds dont les dépenses sont soumises au visa préalable de la Cour des Comptes sont désignés par l'indice A. ».

– Adopté.

« Art. 125

Le Ministre ayant le Budget dans ses attributions peut, au-delà des recettes disponibles et à concurrence des montants d'intervention décidés par la Communauté européenne, engager des dépenses à charge de l'article 60.02.A.06 (LIFE), engager et ordonnancer des dépenses à charge des articles 60.02.A.01 (FEDER), 60.02.A.02 (FEOGA), 60.02.A.03 (FSE) et 60.02.A.05 (IFOP), de la section 10 du Titre IV. ».

– Adopté.

CHAPITRE 7 – Entreprises régionales

« Art. 126

Est approuvé le budget de l'Office régional wallon des déchets de l'année 2011 annexé au présent décret. Ce budget s'élève à 57 723 000 euros pour les recettes et à 57 723 000 euros pour les dépenses. ».

– Adopté.

« Art. 127

Le Ministre qui a l'Environnement dans ses attributions peut procéder à toute nouvelle ventilation des allocations de base inscrites au budget des dépenses de l'Office wallon des Déchets, de l'accord du Ministre chargé du Budget. ».

– Adopté.

CHAPITRE 8 – Services à gestion séparée

« Art. 128

Est approuvé le budget de l'Agence wallonne de l'air et du climat de l'année 2011 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 5 850 000 euros pour les recettes et à 5 850 000 euros pour les dépenses. ».

– Adopté.

CHAPITRE 9 – Organismes d'intérêt public

« Art. 129

Est approuvé le budget de Wallonie-Bruxelles International de l'année 2011 annexé au présent décret. Ce budget s'élève 63 892 464 euros pour les recettes et à 68 163 039 euros pour les dépenses. ».

– Adopté.

« Art. 130

Est approuvé le budget de l'Agence wallonne pour la Promotion d'une agriculture de qualité de l'année 2011 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 8 307 000 euros pour les recettes et à 8 307 000 euros pour les dépenses. ».

– Adopté.

« Art. 131

Le Ministre qui a l'Agriculture dans ses attributions peut procéder à toute nouvelle ventilation des allocations de base inscrites au budget des dépenses de l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité, de l'accord du Ministre chargé du Budget. ».

– Adopté.

« Art. 132

Est approuvé le budget de fonctionnement du Centre régional d'Aide aux Communes de l'année 2011 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 4 837 500 euros pour les recettes et à 5 351 500 euros pour les dépenses. ».

– Adopté.

« Art. 133

Est approuvé le budget de l'Institut scientifique de service public de l'année 2011 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 27 386 000 euros pour les recettes et à 27 386 000 euros pour les dépenses. ».

– Adopté.

« Art. 134

Le Ministre qui a l'Environnement dans ses attributions peut procéder à toute nouvelle ventilation des allocations de base inscrites au budget des dépenses de l'Institut scientifique de Service public, de l'accord du Ministre chargé du Budget. ».

– Adopté.

« Art. 135

Est approuvé le budget du Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne de l'année 2011 annexé au présent décret. Ce budget s'élève à 0 euro pour les recettes et à 0 euro pour les dépenses. ».

– Adopté.

« Art. 136

Est approuvé le budget du Fonds piscicole de Wallonie de l'année 2011 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 1 050 000 euros pour les recettes et à 1 121 000 euros pour les dépenses. ».

– Adopté.

« **Art. 137**

Est approuvé le budget du Fonds piscicole de Wallonie de l'année 2011 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 1 050 000 euros pour les recettes et à 1 121 000 euros pour les dépenses. ».

– Adopté.

« **Art. 138**

Est approuvé le budget de l'Institut du Patrimoine wallon de l'année 2011 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 15 638 000 euros pour les recettes et à 15 471 000 euros pour les dépenses. ».

– Adopté.

« **Art. 139**

Le Ministre du Patrimoine peut procéder à toute nouvelle ventilation des allocations de base inscrites au budget des dépenses de l'Institut du patrimoine wallon, de l'accord du Ministre du Budget. ».

– Adopté.

« **Art. 140**

Est approuvé le budget du Centre wallon de recherches agronomiques de l'année 2011 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 30 561 749 euros pour les recettes et à 30 561 749 euros pour les dépenses. ».

– Adopté.

« **Art. 141**

Le Ministre qui a l'Agriculture dans ses attributions peut procéder à toute nouvelle ventilation des allocations de base inscrites au budget des dépenses du Centre wallon de recherches agronomiques, de l'accord du Ministre chargé du Budget. ».

– Adopté.

« **Art. 142**

Est approuvé le budget de l'Institut wallon d'évaluation, de prospective et de statistique de l'année 2011 annexé au présent arrêté.

Ce budget s'élève à 5 405 000 euros pour les recettes et à 7 925 000 euros pour les dépenses. ».

– Adopté.

« **Art. 143**

Le Ministre qui a l'évaluation, la prospective et la statistique dans ses attributions peut procéder à toute nouvelle ventilation des allocations de base inscrites au budget des dépenses de l'Institut wallon d'évaluation, de

prospective et de statistique, avec l'accord du Ministre chargé du budget. ».

– Adopté.

« **Art. 144**

Est approuvé le budget du Commissariat général au tourisme de l'année 2011 annexé au présent décret.

Ce budget s'élève à 52 326 000 euros pour les recettes et à 52 326 000 euros pour les dépenses. ».

– Adopté.

« **Art. 145**

Le Ministre qui a le Tourisme dans ses attributions peut procéder à toute nouvelle ventilation des allocations de base inscrites au budget des dépenses du Commissariat général au tourisme, de l'accord du Ministre chargé du Budget. ».

– Adopté.

« **Art. 146**

Le Ministre qui a l'Environnement dans ses attributions peut procéder à toute nouvelle ventilation des allocations de base inscrites au budget des dépenses de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat, de l'accord du Ministre chargé du Budget. ».

– Adopté.

« **Art. 147**

De l'accord et aux conditions du Gouvernement wallon, le Centre régional d'aide aux communes est habilité à assurer, au bénéfice des communes, des provinces, des associations de communes, des établissements d'utilité publique, des centres publics d'action sociale, des associations créées en vertu du chapitre XII de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale, des associations sans but lucratif et des sociétés à finalité sociale, la liquidation des investissements subventionnés en application des articles L3341-1 à L3341-15 du Code de la démocratie locale.

Ce mode de liquidation s'effectue en dérogation avec le mode de liquidation des subventions visées dans la législation précitée. ».

– Adopté.

« **Art. 148**

De l'accord et aux conditions du Gouvernement wallon, le Centre régional d'aide aux communes est habilité à assurer, au bénéfice des communes, la liquidation des investissements subventionnés en application de l'article 4 du décret-programme du 10 décembre 2009 portant diverses mesures concernant la redevance de voirie, la rémunération de la garantie régionale, les dotations et subventions à certains organismes sous contrat de gestion, et un projet-pilote relatif au droit de tirage,

en faveur des communes, pour les subsides d'investissement relatifs aux travaux d'entretien de voirie.

Cette possibilité ne modifie pas les moyens d'action attribués au Ministre des Pouvoirs locaux pour financer ses politiques de travaux subsidiés et, notamment, celles prévues par l'article 4 susvisées. ».

– Adopté.

CHAPITRE 10 – Dispositions diverses

« Art. 149

Dans le cadre spécifique des fonds d'impulsion, le Gouvernement wallon est autorisé à porter le taux de subventionnement à 90 % pour l'ensemble des projets qui émargeront tant au fonds d'impulsion économique en faveur des zones en reconversion ou particulièrement défavorisées qu'au fonds d'impulsion du développement économique rural. ».

– Adopté.

« Art. 150

Les arrêtés du Gouvernement wallon du 14 décembre 1995 organisant la perception des cotisations obligatoires par produits ou groupes de produits, pris en exécution de l'article 24 du décret du 19 décembre 2002 relatif à la promotion de l'agriculture et au développement des produits agricoles de qualité différenciée, sont validés à partir de la publication du présent décret et restent applicables à l'agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité. ».

– Adopté.

« Art. 151

À l'article 24 du décret du 19 décembre 2002 relatif à la promotion de l'agriculture et au développement des produits agricoles de qualité différencié, les mots « 31 décembre 2007 » sont remplacés par les mots « 31 décembre 2011 ». ».

– Adopté.

« Art. 152

Il est porté assentiment à l'accord de coopération du 16 décembre 2003 entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement flamand, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif au règlement définitif des dettes du passé et charges s'y rapportant en matière de logement social. ».

– Adopté.

« Art. 153

En exécution de l'article 46 de la loi du 22 juillet 1970 relative au remembrement légal des biens ruraux, les soldes des comptes des comités de remembrement dissous sont, selon l'origine, à charge de l'article 85.01

ou 85.02 du programme 15.12 – Gestion de l'espace rural, du budget des dépenses de la Région wallonne. ».

– Adopté.

« Art. 154

Le Fonds wallon d'avances pour la réparation des dommages provoqués par les prises et pompages d'eau souterraine, visé à l'article D.325 du Code de l'eau coordonné par l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 mars 2005 relatif au livre II du Code de l'environnement, est supprimé.

La Région wallonne succède à ses droits, obligations et missions.

Les articles D.325 à D.330 du Code de l'eau coordonné par l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 mars 2005 relatif au livre II du Code de l'environnement, contenant le Code de l'eau, sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Article D.325

§ 1^{er}. Le Fonds pour la Protection de l'Environnement, section « protection des eaux », visé à l'article D.324 a en outre comme mission la réparation des dommages provoqués par les prises et pompages d'eau souterraine, ci-après dénommé le Fonds.

§ 2. Le Gouvernement wallon peut consentir, à charge du Fonds, dans les conditions et les limites des articles D.210 à D.215, D.325 à D.330, D.346 et D.416, des avances dans les cas de dommages visés à l'article D.210, ainsi que des avances pour le financement d'études et d'expertises nécessaires à la constatation et à l'évaluation des dommages.

§ 3. En outre, peuvent être imputées à charge du Fonds les dépenses relatives à l'exécution de mesures et des études générales en vue de prévenir et de limiter les dommages visés à l'article D.210.

Ces études, qui ont notamment trait à d'importantes prises d'eau souterraine projetées ou existantes, doivent pouvoir servir de base à toute expertise qui serait établie lors d'une demande d'indemnisation.

Article D.326

§ 1^{er}. Au cas où une citation en justice est introduite comme prévu à l'article D.212, une avance peut être consentie en équité lorsqu'une enquête sommaire a établi l'existence d'une relation entre le dommage, l'abaissement de la nappe aquifère souterraine et la prise ou le pompage d'eau.

§ 2. La Région wallonne est subrogée aux droits et aux actions en justice de la personne lésée jusqu'à concurrence de l'avance liquidée et procède, à charge du Fonds, au recouvrement de ses débours.

§ 3. Le bénéficiaire de l'avance débouté de son action en justice par une décision coulée en force de chose jugée est tenu de rembourser l'avance, sans intérêt.

Article D.327

Le gouvernement peut préciser les limites, les modalités et les conditions dans lesquelles sont exercées les missions prévues à l'article D.325.

Article D.328

Sont attribuées au Fonds les contributions des personnes physiques ou morales de droit privé ou de droit public, dont les activités sont de nature à causer ou à aggraver des dommages visés par le présent chapitre et, à titre supplétif, par des emprunts à court terme.

Le gouvernement arrête :

- la part de chaque catégorie de ressources;
- les critères d'assujettissement, les modalités de contribution des entreprises en faveur du Fonds et les modalités de perception des contributions visées à l'alinéa 1^o.

Article D.329

Sont également attribuées au Fonds :

- 1^o les sommes perçues en vertu de la subrogation visée à l'article D.326, § 2;
- 2^o les sommes remboursées en vertu de l'article D.326, § 3.

Article D.330

La région assure les obligations du Fonds national d'avances créé par l'article 7 de la loi du 10 janvier 1977 organisant la réparation des dommages causés par des prises et des pompages d'eau souterraine ».

À l'article 1^o A. de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle de certains organismes d'intérêt public, est supprimée la mention du Fonds wallon d'avances pour la réparation des dommages provoqués par les prises et pompages d'eau souterraine.

L'article 47 de la loi hypothécaire est complété comme suit :

« Il est accordé en faveur mais aux frais de la Région wallonne une hypothèque légale sur les droits immobiliers aux titulaires desquels la Région wallonne a versé des avances pour ces droits en application de l'article D.325 du Code de l'eau coordonné par l'arrêté du Gouvernement wallon du 3 mars 2005 relatif au livre II du Code de l'environnement ».

L'article 11 du décret du 11 octobre 1985 organisant la réparation des dommages provoqués par des prises et des pompages d'eau souterraine, complétant l'article 47 de la loi hypothécaire, est abrogé.

Les hypothèques légales accordées en faveur du Fonds wallon d'avances sont transférées de plein droit à la Région wallonne.

Le gouvernement peut donner mainlevée des hypothèques prises en vertu du présent article pour autant que soit constituée au profit de la Région wallonne une sûreté équivalente.

Les agents du Service public de Wallonie ayant été désignés en vertu de l'article D.329 abrogé du livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau, pour assurer le fonctionnement du Fonds wallon d'avances, sont chargés de procéder à la liquidation dudit Fonds.

Les avoirs du Fonds wallon d'avances pour la réparation des dommages provoqués par les prises et pompages d'eau souterraine sont transférés à la Région et affectés dans le Fonds pour la Protection de l'Environnement, section « protection des eaux », visé à l'article D.324 du Code de l'eau. ».

– Adopté.

« Art. 155

Il est créé un Fonds de Gestion énergétique immobilière, lequel constitue un fonds budgétaire au sens de l'article 45 des lois sur la comptabilité de l'État, coordonnées le 17 juillet 1991.

Sont affectées au Fonds les recettes résultant des investissements immobiliers réalisés dans les bâtiments gérés par le Service public de Wallonie, et des remboursements effectués par les tiers responsables de dommages éventuels causés à ces biens.

Sur le crédit afférent au Fonds visé à l'alinéa 1^o, sont imputées les dépenses relatives aux études, investissements immobiliers générateurs de recettes ou d'économies d'énergie et à leur entretien, maintenance et réparation des dommages survenus. ».

– Adopté.

« Art. 156

Par application de l'article 3 du décret-programme du 10 décembre 2009 portant diverses mesures concernant la redevance de voirie, la rémunération de la garantie régionale, les dotations et subventions à certains organismes sous contrat de gestion, et un projet-pilote relatif au droit de tirage, en faveur des communes, pour les subsides d'investissement relatifs aux travaux d'entretien de voirie et par application de l'article 14 du décret-programme du 22 juillet 2010 portant des mesures diverses en matière de bonne gouvernance, de simplification administrative, de budget et de formation dans les matières visées par l'article 138 de la Constitution, les dotations et subventions, afférentes à l'année 2011, dont bénéficie toute personne morale sous contrat de gestion avec la Région wallonne, sont fixées conformément au tableau budgétaire annexé au présent décret. ».

– Adopté.

« Art. 157

Les subventions relatives aux missions de service public dont bénéficient les sociétés de gestion des aéroports de Liège et de Charleroi en vertu des conventions de concession conclues respectivement le 4 janvier 1991

et le 9 juillet 1991, ainsi qu'en vertu de leurs avenants successifs, sont fixées conformément au tableau budgétaire annexé au présent décret, nonobstant toute disposition contraire dans lesdites conventions.

Les clauses des contrats de concession fixant les montants et déterminant les règles d'adaptation des subventions octroyées aux personnes morales visées à l'alinéa précédent, sont suspendues.»

– Adopté.

« Art. 158

À l'article 45, § 1^e, du Code des taxes assimilées aux impôts sur les revenus, inséré par le décret du 10 décembre 2009 et modifié par le décret du 22 juillet 2010, les mots « à 32 % » sont remplacés par les mots « à 15 % ».»

– Adopté.

« Art. 159

En application de l'article 2 du même décret du 1^e avril 2004 relatif à l'agrément et au subventionnement des OISP et des EFT et compte tenu des limites budgétaires, toute demande d'agrément initial introduite en 2010 et toute demande d'agrément de nouvelles filières de formation impliquant une augmentation du subventionnement octroyé en 2010 sont refusées.

Le système de phasage prévu à l'article 23 du Décret précité pour l'octroi et la liquidation des subventions en vue d'amortir les effets des dispositions du Décret sur la trésorerie des EFT OISP est suspendu en 2011.

Par dérogation à l'article 17 paragraphe 1^e, 3^e, du même décret, le subventionnement pour l'année 2011 des OISP et des EFT agréées est octroyé sur la base des heures qui ont été agréées en 2010.»

– Adopté.

« Art. 160

L'article 253, 5^e, du Code des impôts sur les revenus 1992, remplacé par la loi du 6 juillet 1994 et modifié par les décrets des 6 décembre 2001 et 22 octobre 2003, est complété par ce qui suit:

«ou repris dans le périmètre d'un site candidat au réseau Natura 2000 et soumis au régime de protection primaire;».»

– Adopté.

« Art. 161

À l'alinéa 6 de l'article 116 du décret-programme du 22 juillet 2010 portant des mesures diverses en matière de bonne gouvernance, de simplification administrative, d'énergie, de logement, de fiscalité, d'emploi, de politique aéroportuaire, d'économie, d'environnement, d'aménagement du territoire, de pouvoirs locaux,

d'agriculture et de travaux publics, les termes « 80 % » sont remplacés par « 100 % ».»

– Adopté.

CHAPITRE 11 – Dispositions finales

« Art. 162

Le présent décret entre en vigueur le 1^e janvier 2011.»

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret

**PROJET DE DÉCRET
CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON
D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL
DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010
(Doc. 5-IIIbcd (2010-2011) – N^{os} 1 à 3)**

Discussion générale

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le deuxième feuilletton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010.

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission du budget, des finances, de l'emploi, de la formation et des sports.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Disabato, Rapporteur.

M. Disabato, Rapporteur. – Je m'en réfère à mon rapport écrit.

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

*Examen des programmes du tableau budgétaire
et des articles*

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer à l'examen des programmes du tableau budgétaire et des articles du texte adopté relatif au projet de décret 5-IIIbcd (ajustement dépenses).

Nous commençons par l'examen des programmes du tableau budgétaire.

– Adopté.

Nous passons à présent à l'examen des articles du texte adopté.

CHAPITRE 1^{er} – Dispositions générales

« Article premier

Les crédits non dissociés et crédits dissociés destinés à couvrir les dépenses de la Région wallonne afférentes à l'année budgétaire 2010 sont ajustés et ventilés en allocations de base conformément à la liste des programmes et au tableau budgétaire annexés au présent décret et dont la synthèse figure ci-après.

Cette liste et ce tableau donnent l'estimation des dépenses à imputer en 2010 à charge des crédits variables. ».

	Sorte de crédits	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnement
(En euro) Total	CND	3 674 190 000	3 674 190 000
	CD	3 743 044 000	3 488 196 000
	CV	102 756 000	102 756 000

– Adopté.

CHAPITRE 2 – Dispositions finales

« Art. 2

Le présent décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 2010. ».

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble du projet de décret.

PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT WALLON POUR L'ANNÉE 2011 (Doc. 4-IIh (2010-2011) – N^{os} 1 et 2)

Discussion générale

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de budget de fonctionnement du Parlement wallon pour l'année 2011.

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par la Commission des affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens et des relations internationales.

Je déclare la discussion générale ouverte.

M. Miller, Rapporteur, s'en réfère à son rapport écrit.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Parlement wallon pour l'année 2011.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT L'ARTICLE 20 DU DÉCRET DU 19 DÉCEMBRE 2002 RELATIF À L'ORGANISATION DU MARCHÉ RÉGIONAL DU GAZ DÉPOSÉE PAR MM. SENESAEI ET CONSORTS (Doc. 315 (2010-2011) – N^{os} 1 à 4)

Discussion générale

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant l'article 20 du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, déposée par MM. Senesael et Consorts.

Celle-ci a été examinée ce matin et ce midi, sous le bénéfice de l'urgence, en réunion conjointe de la Commission de l'énergie, du logement, de la fonction publique et de la recherche scientifique et de la Commission des affaires intérieures et du tourisme.

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par lesdites commissions.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Fourny pour son rapport oral.

M. Fourny, Rapporteur. – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, de concert avec mon collègue, M. Onkelinx, nous avons le plaisir de faire le rapport des travaux qui se sont tenus ce matin en Commission conjointe de l'énergie et des affaires intérieures en la présence de M. le Ministre Furlan.

La proposition de décret telle que proposée a été présentée par ses auteurs.

RAPPEL AU RÈGLEMENT

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, nonobstant la qualité du rapport dont l'exposé vient d'être entamé, je suis totalement surpris par l'absence du ministre de l'énergie. Je déplore qu'il ait cédé aux sirènes médiatiques, alors qu'il était ici il y a quelques minutes.

Être absent pour l'examen d'un décret qui relève de sa compétence, c'est totalement injustifiable.

Mme la Présidente. – Je prends note de votre surprise et je demande au gouvernement ce qui a été convenu dans son organisation.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Le gouvernement est un collège. Nous assumons ici l'ensemble des compétences.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – C'est, à nos yeux, totalement inacceptable et nous sollicitons le report de l'examen de ce texte. Il est de jurisprudence constante dans ce parlement que le ministre fonctionnellement compétent soit présent. C'est dans le règlement et on ne fait pas défendre un décret par un autre. En aucun cas.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur Borsus, j'ai défendu le décret en commission.

M. Borsus (MR). – L'arrêté de répartition des compétences est clair. Je sais par ailleurs que M. le Ministre Nollet fuit ce dossier, ne voulant pas porter, le cas échéant, l'opprobre d'être celui qui a augmenté la charge, le paiement, le poids fiscal ou parafiscal de la consommation de gaz d'un certain nombre de ménages. Cela ne fonctionne pas dans un parlement.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Je voudrais simplement souligner ici la grande cohérence de M. Borsus qui nous dit cela depuis ce matin. Je ne peux donc pas lui reprocher d'être incohérent avec lui-même. Il ne faut pas nier la correction intellectuelle des gens qui se répètent.

Deuxième élément: depuis le début et depuis la Conférence des présidents, il a été estimé que, dans ce dossier, le gouvernement se faisait représenter par un de ses ministres, en l'occurrence M. Furlan. Je suis simplement légaliste par rapport à la décision de la Conférence des présidents.

Je pense dès lors qu'il est parfaitement cohérent que nous puissions continuer ce débat en présence de M. le Ministre Furlan qui, au nom du gouvernement, défend la position de l'ensemble des ministres, sur ce dossier, d'autant plus qu'il s'agit d'un dossier qui relève de la cohésion gouvernementale. Enfin, dois-je rappeler qu'il s'agit aussi d'une proposition de décret, et non d'un projet de décret, ce qui est quand même une nuance assez importante dans la procédure parlementaire.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Juste un mot par rapport à la décision de la Conférence des présidents: à aucun moment, il n'a été question de la présence de tel ou de tel autre ministre. Il a été question de la réunion des commissions conjointes et, dans mon esprit, c'était très clairement avec les deux ministres. De qui relève cette matière? Pas du gouvernement. Il y a un arrêté de répartition des compétences. C'est inacceptable.

Mme la Présidente. – J'entends votre colère. Elle a été communiquée également en commission. En ce qui concerne la Conférence des présidents, je voudrais effectivement rappeler, comme l'a fait M. Borsus, qu'elle a uniquement décidé d'une commission conjointe. Elle n'a pas décidé qu'il y avait un seul ministre ou qu'il y

en avait deux, sachant que, par ailleurs, la manière dont le gouvernement se fait représenter au parlement est de son ressort.

Mais je comprends que d'autres puissent avoir espéré une certaine composition.

Monsieur Borsus, vous demandez formellement l'application de l'article 81 du règlement, à savoir l'ajournement du débat et du vote sur la proposition de décret dont nous débattons actuellement?

La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Je pense qu'il est dommage d'en arriver là. Je fais appel à tous les parlementaires du parti socialiste, du cdH et d'Écolo. Je leur demande s'ils trouvent anormale la proposition énoncée visant à voir M. le Ministre de l'énergie présent quand il s'agit d'une taxe énergétique dont on débat parce que, Monsieur Wesphael, à un moment donné, c'est le rôle de ce parlement, c'est la considération qu'on a pour cette institution et pour le parlement qui est en cause. M. Nollet manque de considération aujourd'hui, en fuyant le débat et en n'étant pas là.

Vote par assis et levé

Mme la Présidente. – Je mets la demande de M. Borsus au vote par assis et levé.

J'invite les membres qui appuient la demande à se lever.

(Les membres du Groupe MR se lèvent.)

J'invite les membres qui s'opposent à la demande de se lever.

(Les membres des Groupes PS, Écolo et cdH se lèvent.)

La demande est rejetée.

**PROPOSITION DE DÉCRET
MODIFIANT L'ARTICLE 20 DU DÉCRET
DU 19 DÉCEMBRE 2002 RELATIF
À L'ORGANISATION DU MARCHÉ RÉGIONAL
DU GAZ DÉPOSÉE PAR MM. SENESAEI
ET CONSORTS
(Doc. 315 (2010-2011) – Nos 1 à 4)**

*Discussion générale
(Suite)*

Mme la Présidente. – La parole est à M. Fourny pour la suite de son rapport.

M. Fourny, Rapporteur. – Madame la Présidente, je ne vais pas revenir sur ce que j'avais déjà dit, mais simplement faire état de ce que les auteurs ont rappelé, à savoir le contenu de cet excellent décret, le contenu

de cette excellente initiative parlementaire qui vise à modifier l'article 20 du décret du 19 décembre 2002 prévoyant une redevance de voiries en faveur des communes, des provinces et de la région.

Si le principe de répercussion sur les utilisateurs du réseau est implicitement admis dans le décret, celui-ci ne précise pas quant à lui la clé de répartition selon laquelle cette répercussion doit ou peut se faire, ni le *timing* d'une telle répercussion.

Afin de ne pas rendre la charge de la redevance trop lourde pour les clients finaux, une limitation du montant total est prévue. La présente proposition de décret vise à clarifier ces points et prévoit également des mesures transitoires nécessaires afin de permettre une mise en œuvre efficace de cette redevance pour l'année 2010, tout en laissant intact l'arrêté du gouvernement wallon du 15 juillet 2010. L'article 1^{er} modifie le calcul de la redevance. Il introduit une limitation de celle-ci et prévoit les modalités de répercussion sur les clients finaux. Le produit de la redevance sera partagé entre la Région wallonne à concurrence de 35 %, les provinces pour 1 %, et les communes pour 64 %.

M. Crucke a fait part de nombreuses remarques, notamment liées selon lui aux insécurités multiples liées à ce texte. Il a souligné ainsi que cette redevance aura bien des répercussions sur le consommateur final et sur les entreprises.

Il a également souligné des insécurités juridiques, notamment le problème de la rétroactivité, considérant que cette proposition constituait une exception, puisque ce décret était applicable à partir du 1^{er} janvier 2010. Par ailleurs, il a également développé les risques juridiques liés à l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 juillet 2010 antérieur à cette proposition de décret.

Enfin, M. Crucke a souligné le fait que ce décret allait induire une modification budgétaire pour l'année 2010 et également une modification budgétaire pour le budget de l'année 2011, puisque le montant de la redevance octroyé à la région va atteindre 9,5 millions d'euros en faveur de la région et non pas les 12,5 millions d'euros escomptés.

Il a enfin constaté une insécurité sur le plan économique car cette redevance risque d'avoir un effet sur l'extension du réseau gazier en Région wallonne et parle de *hold up* régional.

M. Eerdeken, quant à lui, a fait état de ce que ce décret était une transposition de la directive européenne qui précise que le transporteur d'énergie ne peut pas être le fournisseur. L'article 20 du décret de 2002 ne fait qu'appliquer cette directive. Il a rappelé en outre qu'en 2002, le MR était dans la majorité avec Écolo et le PS, lesquels ont adopté ce décret. Pour le commissaire, il faut donc voter ce texte et espérer cette redevance en faveur des communes, notamment.

Par ailleurs, M. Wahl s'est inquiété du fait que cette proposition visait, selon lui, à accorder une prime à ceux

qui consomment beaucoup, alors que ceux qui consomment peu seront pénalisés.

M. Stoffels a indiqué qu'il soutenait quant à lui, la dégressivité du tarif car elle permettra aux entreprises de sauvegarder leur compétitivité au sein de la Région wallonne.

M. Bouchat s'est félicité de ce que les 35 % retenus par la Région wallonne allaient être affectés à la mobilité dans les communes et à l'entretien des voiries.

Enfin, M. le Ministre Furlan a souligné le fait que l'installation d'une redevance gaz était, au départ, une revendication des communes qui estiment que les services qu'elles rendent doivent être tarifés. Cela a déjà fait l'objet d'un décret en 2002 qui prévoyait la mise à disposition de voiries pour la fourniture d'électricité ou de gaz. C'est à ce propos que M. le ministre a insisté sur le fait qu'il n'y avait pas de problème quant à la problématique de la rétroactivité en raison de ce qu'il s'agissait d'une redevance. Une redevance signifie en fait : perception contre prestation de service, il ne s'agit donc pas ici en l'espèce d'une taxation.

Enfin, M. le Ministre tient à assurer que le présent décret va diminuer la pression fiscale créée par le décret programme qui passera de 32 à 27 millions d'euros.

Par ailleurs, M. le Ministre insiste sur la juste répartition de 35 %, 1 % et 64 % entre la région, les provinces et les communes et que les gains obtenus bénéficieront aux voiries régionales en vue des réparations.

Enfin, M. Senesael tient à répondre à l'ensemble des objections soulevées par MM. Wahl et Crucke. Il signale que le produit de la redevance est de 9,5 millions pour la Région wallonne. M. Yzerbyt quant à lui se félicite de ce que ledit montant serait réservé au financement de la politique des voiries dans les régions agricoles.

Je pense avoir rassemblé succinctement les éléments développés par les uns et les autres durant cette commission.

Un amendement a été déposé par la majorité visant à rectifier le tableau final qui omettait certains GRD. Le MR a, quant à lui, déposé cinq amendements. Le texte a été adopté par 18 voix contre 5.

Je vous remercie pour l'attention que vous avez bien voulu m'accorder.

Mme la Présidente. – Merci, Monsieur Fourny, pour ce rapport.

Monsieur Jamar, vous vous inscrivez dans la discussion générale ?

M. Jamar (MR). – Non, Madame la Présidente, je voudrais simplement et positivement souligner le travail des services qui ont été amenés à travailler dans l'urgence. Je parle de M. le Greffier, je parle de nos secrétaires qui ont dû rédiger des rapports à des heures qui ne leur ont pas toujours permis de manger.

Je voudrais dire que, dans l'organisation, voire la désorganisation, on fait ce qu'on peut, on ne souligne pas assez le travail qui n'est pas simple pour arriver à ce qui va probablement devenir un vote positif. Je voulais donc dire simplement et positivement les choses en cette veille de Noël, en leur honneur.

(Applaudissements sur les bancs.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Senesael en sa qualité de déposant.

M. Senesael (PS). – Madame la Présidente, je le ferai de mon banc. Je tiens à remercier le rapporteur pour son excellent rapport, parce que les services, comme l'a dit M. Jamar, ont été performants et excellents en la matière. Et M. Fourny a pu en retirer toute la substantifique moelle.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). – Madame la Présidente, permettez-moi de m'associer aux remerciements adressés à M. Fourny et au personnel pour la qualité du rapport et par rapport à la vitesse à laquelle le personnel a dû travailler pour que vous puissiez aujourd'hui voter une nouvelle taxe supplémentaire.

Rarement, un décret n'aura aussi bien porté le nom de décret «*tipp-ex*» que celui-ci. On a réussi, quand je dis «on», les auteurs ont réussi à effacer tout ce qu'ils pouvaient. Tout ce que le gouvernement a fait dans ce domaine depuis qu'il est en place, a été effacé : le décret-programme de décembre 2009, les arrêtés de juillet 2010. Si vous me le permettez, j'y rajouterai M. Nollet. Effacé, totalement absent ce matin, totalement absent ce midi et toujours absent à l'heure où on parle de ce décret. Je ne vais pas faire d'incident, mais je le dis avec toute l'amitié que j'ai à l'égard du Groupe Écolo, quand j'entends certains donneurs de leçons nous rappeler ici combien il est difficile d'être à la fois élu local et député et que je sais que, lorsqu'on parle d'une matière dont les compétences se trouvent dans les mains d'un ministre Écolo, ce même ministre Écolo se permet, à l'honneur de dire aux parlementaires qui, eux, cumulent mais qui sont présents ce matin, ce midi et aujourd'hui, qu'il préfère être à la radio, déjeuner à l'heure de midi et être je ne sais où maintenant. Sincèrement, basta des leçons de morale que certains Écolos nous donnent ici. *(Applaudissements.)*

J'ai promis à mon chef de groupe d'être bref, je le serai. Vous avez, je vous rassure, il y a d'autres premières dans le décret qui nous est présenté. Il y a une première législative. Je suis persuadé que celle-ci causera un problème lorsqu'il faudra percevoir les fonds que les communes attendent. Pour certaines, c'est déjà inscrit au budget 2010, pour d'autres, ce sera en 2011. La prudence en la matière est à mon avis à conseiller. C'est en tout cas, une première, parce que vous allez voter un décret qui sera postérieur à un arrêté d'application de

juillet 2010, et le texte que vous votez fait référence à cet arrêté. Le président, avec toute sa sagesse, avait proposé à un moment donné que l'on modifie le texte de manière à éviter de cibler l'arrêté, mais cela n'a pas suffi et cela n'a pas été fait. Vous verrez que cette première législative coûtera malheureusement cher aux communes, car elles ne percevront pas ces montants. Si les communes ne perçoivent rien, M. le Ministre du Budget, je vous regarde, vous imaginez bien que la sanction risque d'être la même pour vous.

D'autres premières, le sacro-saint principe du pollueur-payeur qui veut que plus vous consommez, plus vous payez, dans ce cas-ci, on a réussi à inverser cette tendance-là, puisque plus vous consommerez de gaz, moins vous paierez. C'est un nouveau principe adopté par la Région wallonne et la justification donnée par les auteurs, c'est : «*Ne pénalisons pas les entreprises qui consomment énormément de gaz car elles devaient payer proportionnellement autant que les citoyens qui paieront également cette nouvelle taxe, cela risquerait d'engendrer des règles de concurrence nettement difficiles à supporter pour elles*».

Quand j'entends que certains pensent même que cela permettra aux entreprises de maintenir leur position concurrentielle, permettez-moi de rêver. Entendre dire que moins taxer, alors qu'on pourrait le faire plus encore, c'est en soi une révolution et c'est merveilleux, je rassure, c'est toujours taxer. Que ce soit un peu moins ou un peu plus, cela reste une taxe. Et penser que cela évitera aux communes d'aller chercher dans les poches des citoyens, non, ce ne sera pas le cas, les citoyens paieront de toute façon toujours.

J'aurais aimé examiner – et tous les collègues juristes ici le comprendront très facilement – l'analyse juridique dont dispose le gouvernement, parce que M. Nollet nous a répondu sur ce dossier en commission, tant à M. Yzerbyt qu'à moi-même, que le gouvernement disposait d'un dossier avec une analyse fine sur le plan juridique. Je pense d'ailleurs que son absence est tout à fait intentionnelle. Lorsqu'on vous demande, par transparence, que cette analyse nous soit communiquée, c'est le vide dans la réponse. Il est dommage que des parlementaires ne puissent pas avoir connaissance de ce dossier. Je pense que cette analyse aurait rassuré plus d'un député ou, au contraire, aurait inquiété la plupart d'entre nous.

Voilà, Madame la Présidente, ce que je voulais dire. L'aide financière qu'on apporte aux citoyens en fin d'année, ce cadeau de Noël qu'ils trouveront sous le sapin du Parlement wallon, c'est une taxe supplémentaire de 50 euros au minimum pour chacun d'eux. Ils vous diront sûrement merci.

En ce qui concerne les membres du groupe MR, vous aurez compris, que nous voterons contre ce texte.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Desgain.

M. Desgain (Écolo). – Madame la Présidente, chers collègues, cette proposition vise à baliser, encadrer et limiter l'impact de la redevance gaz pour la distribution du gaz. Elle n'instaure pas la redevance gaz, comme le MR peut le faire croire, parce que cette redevance a été instaurée en 2002 dans le décret relatif à l'organisation du marché du gaz, décret qui fut voté par le MR lui-même. Je m'en souviens puisque j'étais parlementaire à l'époque de la majorité « arc-en-ciel ».

Cette proposition ne modifie pas les adaptations apportées à la redevance gaz en décembre 2009. Elle ne modifie donc pas la répartition de l'affectation des recettes de la redevance entre les communes, la région et les provinces. Elle ne change pas la formule de base du calcul général de la redevance, elle ne modifie pas les effets qu'elle peut avoir sur l'extension du réseau. Elle conserve la fourchette financière dans laquelle doit être fixée cette redevance.

L'objet de cette proposition de décret est de baliser la façon dont les coûts de cette redevance sont répercutés sur les consommateurs, suite au refus du régulateur fédéral, la CREG, d'apporter des éléments de régulation sur cet aspect précis.

C'est pourquoi la proposition de décret conserve un plafond à valeur absolue, la fourchette qui avait déjà été fixée dès 2002 sur le montant de cette redevance, elle limite la hausse des coûts de distribution à un pourcentage qui est identique en fonction des différentes catégories de consommateurs.

S'il y a des différences dans le coût de distribution et donc dans l'impact de ce coût sur les différentes catégories de consommateurs, c'est lié au fait que les coûts de distribution varient en fonction des différentes catégories de consommateurs. Si aucune disposition décrétable n'était prise aujourd'hui, nous nous retrouverions avec une application sans nuance des dispositions de 2002, avec des conséquences importantes pour les entreprises, avec des possibilités d'évolutions tarifaires différentes entre les différents GRD, donc les intercommunales de distribution de gaz, et aussi entre les différentes catégories de consommateurs.

Je pense donc qu'il est important qu'une proposition de décret puisse apporter des solutions par rapport à cela.

Par ailleurs, cette proposition de décret permet toujours, puisque nous n'avons pas touché à la formule générale du calcul de la redevance, l'application de l'arrêté de juillet 2010 qui permet effectivement la mise en œuvre de ces dispositions. Donc, nous affinons l'article 20 du décret gaz qui a déjà été voté en 2002, justement afin de limiter l'impact de cette redevance sur chaque catégorie de consommateurs.

Certains ont dit qu'on partait vers une tarification dégressive en matière d'énergie. Je pense qu'il est clair dans nos propositions, qu'à terme, on veut avancer vers une tarification progressive. Mais quand on travaille sur des tarifications progressives de l'énergie, il est clair

qu'on le fait toujours par tranche de consommation ou par type de consommateur. On va avoir une tarification de l'énergie pour les petits et moyens consommateurs qui n'aura rien à voir au niveau des paramètres choisis avec ce même type de tarification pour les grands consommateurs. Qu'avons-nous fait dans le secteur de l'eau jusqu'à présent au niveau de cette tarification qui, avant, était dégressive et est aujourd'hui devenue neutre par rapport à la quantité d'eau consommée ? On a trois tranches différentes : une catégorie de 0 à 30 m³ par an, une catégorie de 30 à 50 000 m³ et la catégorie des grosses consommations, qui va au-delà de 50 000 m³. C'est aussi l'économie générale de ces dispositions.

Cela étant, par rapport aux ménages, je pense que la réflexion doit se poursuivre, d'abord sur la question de la tarification sociale. Je pense que nous devons aussi réfléchir à la façon dont on encadre le placement des compteurs à budget pour le gaz.

On a déjà une certaine expérience au niveau des compteurs à budget pour l'électricité. Je pense qu'on doit vraiment ouvrir la réflexion sur la façon dont on encadre le compteur à budget gaz qui, à mon sens, peut parfois être placé un peu trop vite pour des consommateurs qui ont des difficultés de paiement.

Il serait intéressant, avant d'arriver à cette étape, de pouvoir leur proposer une guidance énergétique, de leur faire connaître l'ensemble des dispositifs que nous avons mis en place pour aider les ménages qui ont des difficultés à assumer leur facture d'énergie, de pouvoir effectuer, dans leur logement, des investissements pour réduire leur consommation d'énergie. On a un dispositif de plus en plus cohérent qui se met en place et je pense qu'il serait intéressant que les gestionnaires de réseau puissent offrir ce service aux clients en difficulté de paiement avant de s'engager dans le placement du compteur à budget gaz dont on sait, au niveau de l'évaluation sociale qui en a été faite, que cela peut poser problème.

Nous devons, dans les mois qui viennent, ouvrir la réflexion sur cet aspect-là, indépendamment de la décision que nous devons prendre aujourd'hui.

Nous savons que le prix de l'énergie est encore susceptible d'augmenter dans les années qui viennent à cause du prix de l'énergie sur le marché international, comme M. Eerdeken l'a fait très justement remarquer en commission ce matin. Il faut donc ouvrir la réflexion sur ces questions, sans bien entendu préjuger de la conclusion de nos travaux.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Eerdeken.

M. Eerdeken (PS). – Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers collègues, je ne pensais pas prendre la parole, je l'avais fait longuement ce matin en commission, mais M. Crucke ne peut pas m'empêcher de rectifier ce qu'il a exprimé, lorsqu'il dit que, finale-

ment, nous allons voter dans la précipitation, en fin de séance, avant de partir en vacances, une nouvelle taxe pour le citoyen. Ce n'est pas juste du tout.

Il s'agit ici d'appliquer une directive européenne qui est en vigueur dans l'ensemble des pays européens. Chez nous, la transposition des directives relève de la compétence de l'État fédéral, mais aussi des régions dans leurs domaines de compétences.

En ce qui concerne la libéralisation du marché du gaz, comme ce fut le cas pour le marché de l'électricité, une directive a prévu que les communes bénéficieraient d'une redevance d'occupation de voirie. Je dis bien une redevance, une redevance n'est pas une taxe. Sur le plan du droit fiscal, nous ne sommes pas dans le même domaine.

Je tiens à rappeler qu'en application de ces directives, la Belgique qui – et je le regrette – veut souvent être le meilleur élève de l'Europe, a, le 19 décembre 2002, adopté un décret. Ça, c'est typique des Belges, on veut toujours être les meilleurs élèves de l'Europe, en ne se rendant pas compte, lorsqu'on le fait, qu'on pénalise souvent notre population parce que Bruxelles, capitale de l'Europe, est près de Namur.

On a adopté le texte à l'époque dans la législature 1999-2004, avec cette majorité particulière, la majorité arc-en-ciel regroupant Écolo, le MR et le PS.

En 2004, il y a eu un changement de majorité, le PS et le PSC étaient ensemble. Maintenant, depuis 2009, nous avons une nouvelle majorité, celle de l'Olivier.

Ce décret est en vigueur depuis 2002. C'est à la même époque, il y a huit ans, qu'on a voté, dans l'indifférence générale, un décret qui devait apporter, en vertu d'une directive, des recettes aux communes. Pendant huit ans, on n'a rien fait. Je tiens donc à féliciter les trois parlementaires, MM. Yzerbyt, Senesaël et Desgain, d'avoir pris l'initiative de permettre enfin aux communes d'avoir la redevance à laquelle elles pouvaient prétendre. Sans cette initiative parlementaire, en 2010, les communes n'auraient toujours rien. On pourrait toujours dire qu'on aurait pu faire plus, on pourrait dire qu'il y a des problèmes juridiques et si, demain, le gouvernement, Monsieur le Ministre, pense qu'il faut réadopter, pour des raisons de sécurité juridique, l'arrêté du 15 juillet, faites-le. C'est une réponse très simple que le gouvernement peut apporter et qui pourra répondre à une objection juridique formulée par M. Crucke.

Cela étant dit, merci aux trois parlementaires de permettre de terminer cette année civile par la consécration de l'initiative de trois députés, ce qui démontre que ce parlement, comme je l'avais pensé à un moment donné, est un parlement qui peut agir et qui n'est pas nécessairement soumis aux ukases de l'exécutif. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je cède la parole à M. le Ministre Furlan.

La parole est à M. le Ministre Furlan.

M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Présidente, chers collègues, j'énoncerai quelques mots et je clôturerai par des remerciements.

D'abord, je pensais sincèrement que cette proposition de décret serait adoptée sans aucune polémique et que le débat serait serein. Je vais me permettre de citer quatre arguments pour lesquels je pensais fort naïvement que nous n'aurions pas à débattre.

Si vous me permettez l'expression, tout le monde est mouillé dans le gaz. Comme l'a brillamment rappelé M. Eerdeken, il s'agit de la mise en œuvre d'un décret adopté de 2002 pour lequel les gouvernements successifs étaient en défaut. Si on reprend l'ensemble des groupes, et M. Eerdeken a oublié quelque chose, c'était bien une majorité MR-PS-Écolo, mais l'amendement qui permettait de percevoir cette redevance était un amendement signé par MM. Donfut et Antoine.

L'ensemble des formations politiques a donc adopté à l'unanimité le principe de cette redevance via ce décret qu'aujourd'hui, le gouvernement met en œuvre. Et donc, c'est un premier argument qui me semblait plaider pour l'unanimité de ce parlement.

Le second, je vous dirai, sans langue de bois, que dans l'augmentation fulgurante que nous connaissons et qui est parfois dramatique pour nos concitoyens des prix des énergies, la prestation de service établie par les pouvoirs publics dans le cadre d'un marché libéralisé n'est pas ce qui a engendré les augmentations de prix, c'est la libéralisation des marchés qui, à un moment, a engendré des augmentations phénoménales de prix, et non pas la faible perception d'un nombre de services rendus par les pouvoirs publics. J'en veux pour preuve un seul exemple dans un marché qui n'est pas régulier du tout, le marché du pétrole, on parle bien de marchés d'énergie. Sans passer par un parlement ou par un décret, entre l'année passée et cette année, l'augmentation de la facture du citoyen est passée en moyenne de 200 euros à 250 euros. On ne nous a pas demandé notre avis, les coûts de production n'ont pas augmenté, c'est simplement le jeu de la spéculation. C'est un deuxième élément qui plaide en faveur d'une unité du monde politique.

Troisième élément, tout le monde reconnaît, et je regarderai les municipalistes MR dans les yeux, que la mise à disposition d'un certain nombre de services, et notamment des voiries aux impétrants par les gestionnaires de voirie, par les communes, par les provinces, par la région, a un coût, un coût d'entretien et de réparation des trous, de réfection. Il n'y a pas un municipaliste qui ne m'a pas téléphoné pour demander où en était la perception de cette redevance gaz depuis des années. Je l'ai d'ailleurs revendiqué au nom de l'Union des villes

et communes, lorsque j'en étais président et la plupart des individus ont marqué leur accord et même plaidé, et dans ce parlement, Monsieur Borsus, de municipalistes convaincus, le parlementaire ne peut pas vilipender de son bras droit un décret qu'il réclame de son bras gauche avec son titre de bourgmestre. C'est pourtant un peu l'impression qu'on a ici. C'est que le parlementaire MR nous dit: «*Je ne veux pas de la perception de cette redevance qui s'assimile à une taxe*». Mais le bourgmestre MR me téléphone pour savoir quand il pourra percevoir et agrémente ses budgets. Sauf vous, Monsieur Borsus, il n'y a probablement pas le gaz dans votre commune.

(Rires.)

Dernier élément, si vous me le permettez et c'est un élément qui se veut non polémique, croyez-le et il émane d'une discussion animée de ce matin avec M. Wahl, sur laquelle nous sommes retombés à la fin. Nous vivons, chers collègues, dans un monde libéralisé, au grand dam de certains et plébiscité par d'autres. Je n'émettrai pas de jugement de valeur à ce stade et à cette tribune. Mais dans un monde libéralisé, où tous les services se facturent, vous me donnerez bien un argument pour lequel les pouvoirs publics ne participeraient pas à ce phénomène de libéralisation parce qu'au-delà, si la réfection des voiries n'est pas réglée par une redevance, le coût aux citoyens, cette gratuité est de pure façade parce que demain vos voiries, Monsieur Borsus et Monsieur Crucke, vous êtes tous les deux bourgmestres, vous devrez quand même continuer à les réparer, à maudire un certain nombre d'impétrants lorsqu'ils font des trous dans vos voiries, à recevoir les coups de fil des citoyens.

Cela pour vous dire que je réfute tout à fait ce vocabulaire de taxe ou de rage taxatoire. Comme M. Eerdeken l'a dit brillamment, nous sommes dans le cas d'une redevance, c'est-à-dire de la rémunération, de la contrepartie d'un service rendu par les pouvoirs publics qui, en l'occurrence, coûte exactement 3 % de la facture de gaz.

Si, à un moment, on plaide pour la réduction du prix des énergies, on ne plaide pas pour la réduction de la tarification des services publics, mais bien pour la diminution des dividendes et des bénéfices énormes engendrés par certaines multinationales. Lorsque tout le monde plaide pour la diminution des prix des énergies, nous ne plaidons pas pour la non-facturation d'un certain nombre de services rendus fort justement par les villes et communes de Wallonie.

Vous me permettez, Madame la Présidente, de conclure en m'associant à M. Eerdeken, pour remercier les auteurs de la proposition, proposition technique et politiquement difficile à défendre. Je remercie aussi les communes qui, par l'intermédiaire de leurs GRD, ont rédigé et aidé les auteurs de la proposition à mettre en place cette fameuse formule qui doit être applicable demain sur le terrain.

Enfin, je m'associe au nom du gouvernement aux remerciements aux services qui, je l'avoue dans l'urgence, et pas seulement cette fois-ci, développent vrai-

ment toute leur énergie, et M. le Greffier ne manquera pas d'en faire l'écho, à mettre finalement en forme rapidement ce que nous mettons parfois fort longtemps à décider entre nous au cours de débats parfois longs et, excusez-moi du terme, parfois un peu stériles.

(Applaudissements.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. Crucke pour conclure.

M. Crucke (MR). – Je n'ai pas besoin de conclure, j'ai entendu les ministres: vive la taxe. «*C'est tûdi les p'tits qu'on spotche!*»

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer à l'examen des articles de la proposition de décret modifiant l'article 20 du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz déposée par MM. Senesael et Consorts.

«**Article premier**

L'article 20 du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz est remplacé par ce qui suit:

«§ 1^e. Tout gestionnaire de réseau doit s'acquitter d'une redevance annuelle auprès des communes, des provinces et de la région pour occupation du domaine public par le réseau dont il assure la gestion.

§ 2. Pour l'année n et pour une commune donnée, le montant global de la redevance est établi sur base des calculs suivants:

1^o Pour chaque commune, un montant de base B est calculé selon la formule suivante:

$$B = M \times \text{kWhGR} \times F$$

où:

- M = un montant fixe compris entre 0,05 et 0,25 euro-cent par kWh, déterminé par le gouvernement;
- kWhGR = le volume total de gaz injecté dans le réseau en question diminué du gaz transféré sur un autre réseau pour l'année n – 1, ainsi que du gaz prélevé par la commune, par la province et par la région en tant que clients finals;
- F = 0,6 K + 0,4 L
- K = le nombre de kWhgaz relevés par le gestionnaire de réseau, pour le territoire de la commune sur le territoire de laquelle est situé le réseau, hors consommation de la commune, de la province et de la région agissant comme clients finals, divisé par kWhGR;

– L = la longueur des canalisations de gaz gérées par le gestionnaire de réseau situées sur le territoire de la commune au cours de l'année n – 1 divisée par la longueur des canalisations de gaz gérées par le gestionnaire de réseau en question pour l'année susmentionnée.

2° Pour les besoins du calcul dont question au 3° ci-dessous, un pourcentage est déterminé correspondant à la somme des montants B pour les communes ressortissant d'un même gestionnaire de réseau divisée par ses coûts totaux, hors redevance pour l'occupation du domaine public par le réseau gazier, de l'année n pour ce gestionnaire de réseau.

3° Une surcharge S est ajoutée aux coûts du réseau. Cette surcharge S est exprimée en un montant par kWh. Celle-ci est déterminée de telle sorte que, pour un client type de chaque catégorie l'augmentation de la facture corresponde au pourcentage mentionné au 2° ci-dessus, sans que la surcharge S ne puisse dépasser le montant M.

4° Pour chaque gestionnaire de réseau, les surcharges S pour chaque catégorie de clients-type sont multipliées par le volume total de gaz prélevé dans l'année n – 1 par cette catégorie de clients-type, hors consommation de la commune, de la province et de la région agissant comme clients finals. La somme de ces surcharges R sera le montant global de la redevance due par le gestionnaire de réseau.

§ 3. Le montant global de la redevance R visée à l'alinéa précédent est affecté pour 35 % à la région, pour 1 % pour la province sur le territoire de laquelle est situé le réseau et le solde aux communes sur le territoire desquelles est situé le réseau du gestionnaire de réseau. La répartition du solde vers les communes est faite en multipliant le montant du solde par la division du montant F relatif à une commune par la somme des montants F pour toutes les communes dans lesquelles le gestionnaire de réseau est actif. Dans l'hypothèse où un gestionnaire de réseau desservirait des territoires répartis sur plusieurs provinces, la part revenant à chaque province sera établie proportionnellement en fonction du facteur F appliqué aux communes situées sur ce territoire.

Lors de l'établissement de nouvelles infrastructures de réseau, la redevance est acquittée aux communes, à la (aux) province(s) et à la région par le gestionnaire de réseau à partir de l'exercice d'imposition de l'année suivant l'année de notification ou permission visée à l'article 19.

§ 4. Le gestionnaire de réseau répercute la redevance de l'année n de manière étalée sur l'année n + 1 en facturant aux fournisseurs une surcharge pour l'utilisation du réseau par leurs clients finals sur la base des kWh facturés dans l'année n + 1. La surcharge S par kWh est facturée de la même manière par le fournisseur aux clients finals, excepté les communes, les provinces et la région en tant que clients finals.

Les différences, positives ou négatives, entre la redevance payée par un gestionnaire de réseau dans l'année n et les montants répercutés par un gestionnaire de réseau sur les fournisseurs dans l'année n + 1 seront ajustées dans la répercussion de l'année n + 2.

§ 5. Le gouvernement détermine la procédure et les modalités de perception de la redevance et le recours du gestionnaire de réseau, de la région, de la province ainsi que de la commune.

Le fournisseur s'abstient de porter en compte, respectivement des communes et provinces agissant comme clients finals et de la région agissant comme client final, les sommes dues à titre de la redevance visée par le présent article ».

– Adopté.

« Art. 2

Par dérogation à l'article 20, § 5 du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, tel qu'introduit par le présent décret, et aux articles 2 à 4, 5, § 2, et 6 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 juillet 2010 relatif à la redevance pour occupation du domaine public par le réseau gazier, les montants de la redevance pour l'année 2010 par gestionnaire de réseau et par catégorie de clients-type sont ceux mentionnés dans le tableau annexé au présent décret. ».

– Adopté.

« Art. 3

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*. ».

– Adopté.

Nous voterons ultérieurement sur l'ensemble de la proposition de décret.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À PROLONGER LE MÉDIATEUR DE LA RÉGION WALLONNE DANS SA FONCTION DÉPOSÉE PAR MME SIMONIS, MM. BORSUS, WESPHÆL ET PRÉVOT (Doc. 320 (2010-2011) – N^{os} 1 et 2)

Discussion générale

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à prolonger le Médiateur de la Région wallonne dans sa fonction.

Cette proposition de résolution a été examinée ce matin, sous le bénéfice de l'urgence, en Commission des affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens et des relations internationales.

Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté par ladite commission.

Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à Mme Saudoyer, pour un rapport oral.

Mme Saudoyer, Rapporteuse. – Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers collègues, si vous me le permettez, je le ferai de mon banc car je serai extrêmement brève.

Cette proposition de résolution a été effectivement étudiée ce matin en commission et a été adoptée à l'unanimité.

(Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Mme la Présidente. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

**PROPOSITION DE DÉCRET
MODIFIANT L'ARTICLE 20 DU DÉCRET
DU 19 DÉCEMBRE 2002 RELATIF
À L'ORGANISATION DU MARCHÉ RÉGIONAL
DU GAZ, DÉPOSÉE PAR MM. SENESAEL
ET CONSORTS
(Doc. 315 (2010-2011) – N^{os} 1 à 4)**

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Je vous propose de voter sur l'ensemble de la proposition de décret modifiant l'article 20 du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, déposée par MM. Senesael et Consorts.

Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

52 membres répondent oui.

13 membres répondent non.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Luperto, Maene, Meeraeghe, Mottard, Noiret, Onkelinx, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Targnion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt.

– Ont répondu non :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Crucke, de Coster-Bauchau, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Mouyard, Neven, Pary-Mille.

En conséquence, la proposition de décret est adoptée.

Elle sera soumise à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROPOSITION DE RÉOLUTION
VISANT À PROLONGER LE MÉDIATEUR DE
LA RÉGION WALLONNE DANS SA FONCTION,
DÉPOSÉE PAR MME SIMONIS, MM. BORSUS,
WESPHAEL ET PRÉVOT
(Doc. 320 (2010-2011) – N^{os} 1 et 2)**

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à prolonger le Médiateur de la Région wallonne dans sa fonction.

Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

65 membres répondent oui.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Bolland, Borsus, Bouchat, Cassart-Mailleux, Cheron, Collignon, Cremasco, Crucke, Daele, de Coster-Bauchau, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dodrimont, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Jamar, Jeholet, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Luperto, Maene, Meeraeghe, Mottard, Mouyard, Neven, Noiret, Onkelinx, Pary-Mille, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Targnion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Il en sera donné connaissance au Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET
CONTENANT LE BUDGET DES RECETTES
DE LA RÉGION WALLONNE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2011
(Doc. 4-IIa (2010-2011) – N^{os} 1 à 3)**

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011.

Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

52 membres répondent oui.

13 membres répondent non.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Luperto, Maene, Meeraeghe, Mottard, Noiret, Onkelinx, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Targnion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt.

– Ont répondu non :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Crucke, de Coster-Bauchau, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Mouyard, Neven, Pary-Mille.

En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET
CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL
DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2011
(Doc. 4-IIbcd (2010-2011) – N^{os} 1, 1bis à 3)**

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2011.

Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

52 membres répondent oui.

13 membres répondent non.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Luperto, Maene, Meeraeghe, Mottard, Noiret, Onkelinx, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Targnion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt.

– Ont répondu non :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Crucke, de Coster-Bauchau, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Mouyard, Neven, Pary-Mille.

En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET
CONTENANT LE DEUXIÈME FEUILLETON
D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL
DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE
POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010
(Doc. 5-IIIbcd (2010-2011) – N^{os} 1 à 3)**

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret contenant le deuxième feuillet d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010.

Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

52 membres répondent oui.

13 membres répondent non.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Luperto, Maene, Meeraeghe, Mottard, Noiret, Onkelinx, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Targnion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt.

– Ont répondu non :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Crucke, de Coster-Bauchau, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Mouyard, Neven, Pary-Mille.

En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE BUDGET
DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT
WALLON POUR L'ANNÉE 2011
(Doc. 4-IIh (2010-2011) – N^{os} 1 et 2)**

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de budget de fonctionnement du Parlement wallon pour l'année 2011.

Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

52 membres répondent oui.

13 membres répondent non.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzi, Luperto, Maene, Meeraeghe, Mottard, Noiret, Onkelinx, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Targnion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt.

– Ont répondu non :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Crucke, de Coster-Bauchau, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Mouyard, Neven, Pary-Mille.

En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET
MODIFIANT LA LOI DU 12 JUILLET 1973
SUR LA CONSERVATION DE LA NATURE
EN CE QUI CONCERNE LA MISE EN ŒUVRE
DU RÉGIME NATURA 2000
(Doc. 298 (2010-2011) – N^{os} 1 à 4)**

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature en ce qui concerne la mise en œuvre du régime Natura 2000.

Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

52 membres répondent oui.

13 membres s'abstiennent.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzi, Luperto, Maene, Meeraeghe, Mottard, Noiret, Onkelinx, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Targnion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt.

– Se sont abstenus :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Crucke, de Coster-Bauchau, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Mouyard, Neven, Pary-Mille.

En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET
RELATIF À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET
PORTANT DES DISPOSITIONS DIVERSES
EN MATIÈRE ROUTIÈRE ET DE VOIES
HYDRAULIQUES, PAR MM. PRÉVOT
ET CONSORTS
(Doc. 299 (2010-2011) – N^o 11)**

Votes nominatifs

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'amendement, proposé après approbation du rapport, à l'article 16 du projet de décret relatif à la sécurité routière et portant des dispositions diverses en matière routière et de voies hydrauliques, par MM. Prévot et Consorts (Doc. 299 (2010-2011) – N^o 11).

Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

52 membres répondent oui.

13 membres s'abstiennent.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzi, Luperto, Maene, Meeraeghe, Mottard, Noiret, Onkelinx, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Targnion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt.

– Se sont abstenus :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Crucke, de Coster-Bauchau, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Mouyard, Neven, Pary-Mille.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Nous allons voter sur l'article 16 amendé du projet de décret relatif à la sécurité routière et portant des dispositions diverses en matière routière et de voies hydrauliques.

Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

52 membres répondent oui.

13 membres s'abstiennent.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Luperto, Maene, Meeraeghe, Mottard, Noiret, Onkelinx, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Targnion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt.

– Se sont abstenus :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Crucke, de Coster-Bauchau, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Mouyard, Neven, Pary-Mille.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Nous allons voter sur l'amendement, proposé après approbation du rapport, à l'article 19 du projet de décret relatif à la sécurité routière et portant des dispositions diverses en matière routière et de voies hydrauliques par MM. Prévot et Consorts (Doc. 299 (2010-2011) – N° 11).

Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

52 membres répondent oui.

13 membres s'abstiennent.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Luperto, Maene, Meeraeghe, Mottard, Noiret, Onkelinx, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Targnion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt.

– Se sont abstenus :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Crucke, de Coster-Bauchau, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Mouyard, Neven, Pary-Mille.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Nous allons voter sur l'article 19 tel qu'amendé du projet de décret relatif à la sécurité routière et portant des dispositions diverses en matière routière et de voies hydrauliques.

Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

52 membres répondent oui.

13 membres s'abstiennent.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Luperto, Maene, Meeraeghe, Mottard, Noiret, Onkelinx, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Targnion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt.

– Se sont abstenus :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Crucke, de Coster-Bauchau, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Mouyard, Neven, Pary-Mille.

En conséquence, l'article 19 amendé est adopté.

Nous allons voter sur l'amendement, proposé après approbation du rapport, à l'article 20 du projet de décret relatif à la sécurité routière et portant des dispositions diverses en matière routière et de voies hydrauliques.

Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

52 membres répondent oui.

13 membres s'abstiennent.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Luperto, Maene, Meeraeghe, Mottard, Noiret, Onkelinx, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Targnion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt.

– Se sont abstenus :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Crucke, de Coster-Bauchau, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Mouyard, Neven, Pary-Mille.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Nous allons voter sur l'article 20 amendé du projet de décret relatif à la sécurité routière et portant des dispositions diverses en matière routière et de voies hydrauliques par MM. Prévot et Consorts (Doc. 299 (2010-2011) – N° 11).

Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

52 membres répondent oui.

13 membres s'abstiennent.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzi, Luperto, Maene, Meeraeghe, Mottard, Noiret, Onkelinx, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Targnion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt.

– Se sont abstenus :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Crucke, de Coster-Bauchau, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Mouyard, Neven, Pary-Mille.

En conséquence, l'article 20 amendé est adopté.

Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret amendé relatif à la sécurité routière et portant des dispositions diverses en matière routière et de voies hydrauliques.

Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

65 membres répondent oui.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Bolland, Borsus, Bouchat, Cassart-Mailleux, Cheron, Collignon, Cremasco, Crucke, Daele, de Coster-Bauchau, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dodrimont, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Jamar, Jeholet, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzi, Luperto, Maene, Meeraeghe, Mottard, Mouyard, Neven, Noiret, Onkelinx, Pary-Mille, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Targnion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt.

En conséquence, le projet de décret amendé est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET
RELATIF À L'INFRASTRUCTURE
D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
WALLONNE
(Doc. 310 (2010-2011) – N^{os} 1 et 2)**

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret relatif à l'infrastructure d'information géographique wallonne.

Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

52 membres répondent oui.

13 membres s'abstiennent.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzi, Luperto, Maene, Meeraeghe, Mottard, Noiret, Onkelinx, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Targnion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt.

– Se sont abstenus :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Crucke, de Coster-Bauchau, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Mouyard, Neven, Pary-Mille.

En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET
RELATIF À L'INFRASTRUCTURE
D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
WALLONNE POUR CE QUI CONCERNE
LES MATIÈRES DONT L'EXERCICE A
ÉTÉ TRANSFÉRÉ PAR LA COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE
(Doc. 311 (2010-2011) – N^{os} 1 et 2)**

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret relatif à l'infrastructure d'information géographique wallonne pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française.

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Dethier-Neumann et de M. Stoffels.

Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.

50 membres répondent oui.

13 membres s'abstiennent.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Luperto, Maene, Meeraghe, Mottard, Noiret, Onkelinx, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Targnion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt.

– Se sont abstenus :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Crucke, de Coster-Bauchau, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Mouyard, Neven, Pary-Mille.

En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE
COOPÉRATION DU 2 AVRIL 2010 ENTRE
L'ÉTAT FÉDÉRAL, LA RÉGION FLAMANDE,
LA RÉGION WALLONNE ET LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE POUR LA
COORDINATION D'UNE INFRASTRUCTURE
D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
(Doc. 312 (2010-2011) – N^{os} 1 et 2)**

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 2 avril 2010 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale pour la coordination d'une infrastructure d'information géographique.

Il est procédé au vote nominatif.

65 membres prennent part au vote.

52 membres répondent oui.

13 membres s'abstiennent.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Dethier-Neumann, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Luperto, Maene, Meeraghe, Mottard, Noiret, Onkelinx, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Stoffels, Targnion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt.

– Se sont abstenus :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Crucke, de Coster-Bauchau, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Mouyard, Neven, Pary-Mille.

En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

VŒUX DE FIN D'ANNÉE

Mme la Présidente. – Monsieur le Ministre-Président, Madame et Messieurs les Ministres, chers collègues, nous finissons aujourd'hui la dernière séance plénière de cette année 2010, année importante pour notre parlement, marquée notamment par la célébration de ses 30 ans d'existence. Je n'y reviendrai pas.

Ce n'est un secret pour personne, l'année 2010 avait commencé très calmement. Souvenez-vous, on entendait ça et là des parlementaires regretter que les commissions n'aient que des questions à se mettre sous la dent. Mais depuis la rentrée de septembre, je pense pouvoir dire que les choses ont bien changé. Ce dernier trimestre a en effet été marqué par une intensification des travaux parlementaires. Le gouvernement a retrouvé le chemin du parlement et déposé plusieurs projets de décret, ce dont, majorité comme opposition, nous devons nous réjouir.

Notre parlement a ainsi adopté des décrets importants, mais il a aussi réformé notre règlement que la Conférence des présidents s'attelle à mettre en musique de quinzaine en quinzaine, de manière la plus harmonieuse possible. D'autres décisions essentielles ont été prises par le Bureau quant au fonctionnement du greffe et de l'assemblée.

Je forme le vœu que l'année qui s'annonce soit tout aussi efficace. Les enjeux sont en effet énormes. Les attentes des citoyens wallons sont importantes, à la hauteur de leurs responsabilités et parfois aussi, malheureusement, de leurs difficultés.

Je prends, avec mes collègues du Bureau et avec vous, la résolution de poursuivre le travail engagé, avec vigueur et courage.

Je tiens à vous remercier tout particulièrement, mais aussi remercier mes collègues du Bureau et de la Conférence des présidents, majorité comme opposition, pour la qualité de vos propositions et pour votre volontarisme.

Je remercie aussi, comme on l'a fait tout au long de cette journée, les services du parlement dont la disponibilité et le dévouement sont une clé essentielle de notre action parlementaire.

Je remercie les représentants de la presse qui ne sont pas là pour m'entendre aujourd'hui, pour l'éclairage qu'ils donnent, disons parfois, à nos travaux.

Je vous souhaite enfin de tout cœur de très bonnes fêtes de fin d'année.

Comme le veut la tradition parlementaire, je cède avec plaisir la parole au chef de groupe de l'opposition, M. Borsus.

(Applaudissements sur tous les bancs.)

La parole est à M. Borsus.

M. Borsus (MR). – Madame la Présidente, Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, chers collègues, une année est sur le point de rejoindre le passé. D'aucuns la considéreront avec nostalgie, avec satisfaction, avec tendresse, avec bonheur, avec regret, mais elle s'en est allée.

L'actualité, vous en conviendrez, fut wallonne, mais surtout extérieure à notre enceinte parlementaire, tant il est vrai que nous avons l'impression que cette année 2010 et l'année 2011 seront pour notre pays et pour notre région manifestation des années d'une importance cruciale.

Mais notre enceinte n'a cependant pas manqué de moments, de moments de vrai *consensus*, notamment celui où nous avons ensemble décidé d'inscrire le nom de Namur désormais en lettres définitivement capitales; ou des moments où nous avons souhaité partager émotions puis réflexions, à la suite notamment des graves inondations qui ont frappé notre région.

Mais nous eûmes aussi des orages, comme l'aurait décliné Jacques Brel. Je ne vous parlerai même pas du règlement, une œuvre inachevée dont bientôt nous aurons l'occasion de débattre, si j'ai bien entendu. Je ne vous parle pas seulement du vent qui a agité fort régulièrement les branches de l'Olivier, si j'ai bien observé.

Je parle aussi de ces débats qui nous ont un peu divisés. Je pense notamment à ce décret sur le décumul qui a surtout accumulé les questions et qui a réintroduit ce sévice, ce châtement du Moyen-Âge, l'écartèlement dont un certain nombre de nos collègues ont été victimes entre, d'une part, la conviction, entre la résignation peut-être, mais surtout entre l'instruction venue d'ailleurs.

Nos débats n'ont pas manqué de sel, vous l'aurez observé, même stratégiquement abordé. Le pain s'est lui aussi invité dans nos travées, dans nos conversations, soit qu'il soit décuplé audacieusement en petits pains par un de nos collègues, soit qu'on en évoque la déclinaison en tartines, si je ne m'abuse, dans l'un ou l'autre propos.

Le DAR lui-même, ce monstre du *Loch Ness*, a resurgi du néant pour venir nous piquer là où il faut.

Alors, cette année encore, je pense que notre parlement a renoué avec ses racines étymologiques: parlement, l'art de parler, le lieu où on parle. Indéniablement, 2011 sera encore un moment où on parlera beaucoup dans cette enceinte, nous le ferons grâce au concours, vous l'avez souligné, d'un certain nombre de membres du *staff* administratif, technique. Nous en aurons quelque écho, peut-être à travers les médias, sous la plume, sous le regard de nos amis de la presse.

Je m'associe aux remerciements adressés. Je voudrais également, Madame la Présidente, vous remercier. Votre rôle est difficile, je le mesure bien. Mais en cette période, je voudrais vraiment, au nom de l'ensemble du parlement, remercier à travers votre personne toutes celles et ceux qui permettent, favorisent et rendent compte de nos travaux.

(Applaudissements sur tous les bancs.)

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Demotte, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Présidente, chers collègues, c'est vrai que cette année est celle du trentième anniversaire. J'ai cherché à quoi correspondait la symbolique du nombre 30 et j'ai trouvé des choses plus ou moins intéressantes.

En matière d'inondations, c'est le nombre de coudées de l'Arche de Noé, cette année était, à ce titre, déjà un symbole.

En matière de règne, c'est l'âge auquel le Roi David a commencé à régner; pour la Wallonie, c'est un beau symbole encore qu'il a mal tourné.

Pour ce qui concerne ceux qui aiment prêcher, et dans une logique œcuménique, on a fait référence tout à l'heure au pain et au sel, c'est l'âge auquel Saint Jean-Baptiste a commencé à prêcher.

Tout cela pour dire qu'on trouve là quelques éléments de référence. Mais, ce qui m'a préoccupé, c'est le nombre de références qu'on a fait aujourd'hui, dans nos travaux, à l'esprit de Noël. Cet esprit de Noël, j'ai voulu le caractériser par la manière dont il a évolué dans les siècles avant même la Noël, à une période qui est finalement très difficile pour l'être humain. C'est celle où les jours sont plus courts, on a du mal, ce sont les fêtes solsticiales d'hiver. D'abord, une bonne nouvelle, c'est que quand on atteint ce seuil où les jours sont les plus courts, ils ne peuvent que rallonger, ce qui est quand même pour nous tous, un élément de rassurance.

Puis, en allant chercher dans les fêtes qui précédaient celles que nous allons effectivement les uns et les autres mener à bien chez nous, pour le bien de nos familles, existaient dans ces logiques solsticiales, d'abord dans les fêtes romaines, les saturnales. Je ne vais pas vous inviter à lire ce qu'elles étaient, parce qu'il y avait quelque chose d'un peu bacchanal qui ne correspond pas tout à fait à l'image que je cherche à donner de ce gouvernement ... (*Rires.*) ... D'autres excelleraient mieux que moi.

Mais il est quand même un élément dans les saturnales que je trouve intéressant, c'est que c'était le moment des renversements de rôle; on pouvait – on retrouve effectivement cela dans l'esprit du carnaval – faire en sorte que ceux qui étaient les démunis, occupent les fonctions de pouvoir et l'inverse. Ce qui est un temps de satisfaction

pour l'opposition ... (*Rires.*) ... Oui, mais cela ne dure que les fêtes. (*Rires.*)

Alors, il y a aussi l'emprunt qui nous a été rapporté encore une fois par les Romains, au dieu Mithra, qui vient d'Iran – ce n'est pas du matériel qu'on a exporté, rassurez-vous – où la fête portait pour nom de *Sol invictus*, le soleil invaincu parce qu'effectivement, c'est maintenant qu'on retrouve toutes les forces.

Puis, il y a dans cet esprit de Noël, cette quête, cette recherche qu'on a tous, qui est celle de l'inaccessible étoile, celle qui a conduit, à un moment donné, – cela aurait pu être celui qui est absent pour le moment, M. Nollet – à la recherche du logement, la crèche dans laquelle on peut accoucher de beaux projets. C'est la quête qu'on retrouve dans une chanson qu'on entend beaucoup sur nos postes radios pour le moment d'Aloe Blacc «*I need a dollar*», qui est le slogan de notre ministre du budget.

Mais c'est aussi la quête de la réalité et de la modestie à laquelle nous ramène souvent l'opposition.

Puisqu'on parlait des étoiles, j'ai cherché un grand philosophe, un astrophysicien de référence, Hubert Reeves qui disait: «*Devenir adulte, c'est reconnaître sans trop souffrir que le Père Noël n'existe pas, c'est apprendre à vivre dans le doute et l'incertitude*».

Pour vous rassurer et puisque M. Borsus a tout à l'heure également cité Jacques Brel, qui est quand même celui qui nous ramène à ce concept de l'inaccessible étoile, il nous disait, et vous me permettrez Madame la Présidente de lire ces mots et de les citer pour nous, nos familles, ceux que nous aimons, les services du parlement, les parlementaires qui se sont investis, les membres du gouvernement qui ont eu la patience de défendre leur point de vue jusqu'au bout: «*Aimer, disait Jacques Brel, jusqu'à la déchirure, aimer, même trop, même mal, tenter sans force, sans armure d'atteindre l'inaccessible étoile*». C'est ce que je vous souhaite à toutes et à tous.

(*Applaudissements sur tous les bancs.*)

**PROJET DE DÉCRET
PORTANT ASSENTIMENT, POUR CE
QUI CONCERNE LES MATIÈRES DONT
L'EXERCICE A ÉTÉ TRANSFÉRÉ PAR LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE, À L'ACCORD
DE COOPÉRATION DU 2 AVRIL 2010 ENTRE
L'ÉTAT FÉDÉRAL, LA RÉGION FLAMANDE,
LA RÉGION WALLONNE ET LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE POUR LA
COORDINATION D'UNE INFRASTRUCTURE
D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE
(Doc. 313 (2010-2011) – N^{os} 1 et 2)**

Vote nominatif

Mme la Présidente. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française, à l'accord de coopération du 2 avril 2010 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale pour la coordination d'une infrastructure d'information géographique.

Ce vote se déroulera dans les conditions prévues à l'article 50, alinéa 2 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, c'est-à-dire sans recueillir le suffrage de Mme Dethier-Neumann et de M. Stoffels.

Il est procédé au vote nominatif.

63 membres prennent part au vote.

50 membres répondent oui.

13 membres s'abstiennent.

– Ont répondu oui :

Mmes et MM. Bolland, Bouchat, Cheron, Collignon, Cremasco, Daele, de Lamotte, de Saint Moulin, Desgain, Di Antonio, Disabato, Dupont, Dupriez, Eerdeken, Elsen, Fassiaux-Looten, Fourny, Gadenne, Goffinet, Gonzalez, Houdart, Hoyos, Kapompolé, Kilic, Langendries, Lebrun, Lenzini, Luperto, Maene, Meeraghe, Mottard, Noiret, Onkelinx, Pecriaux, Pirlot, Prévot, Saenen, Saint-Amand, Saudoyer, Senesael, Servaes, Simonis, Sonnet, Targnion, Tiberghien, Trotta, Walry, Wesphael, Yerna, Yzerbyt.

– Se sont abstenus :

Mmes et MM. Barzin, Bertouille, Binon, Borsus, Cassart-Mailleux, Crucke, de Coster-Bauchau, Dodrimont, Jamar, Jeholet, Mouyard, Neven, Pary-Mille.

En conséquence, le projet de décret est adopté.

Il sera soumis à la sanction du Gouvernement wallon.

Les membres du Bureau et moi-même, nous vous invitons dans les sous-sols archéologiques pour notre traditionnelle réception de fin d'année. Je vous souhaite de bonnes vacances à toutes et tous.

La séance est levée.

Le parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

– *La séance est levée à 20 heures 11 minutes.*

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB:	Article budgétaire
AG:	Assemblée générale
AIS:	Agence immobilière sociale
ALG:	Association liégeoise du Gaz
APAQ-W:	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
APE:	Aide à la promotion de l'emploi
AWIPH:	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BEI:	Banque européenne d'investissement
BSCA:	<i>Brussels South Charleroi Airport</i>
CANPAN:	Commission d'avis pour la non-prolifération des armes nucléaires
CBFA:	Commission bancaire, financière et des assurances
CCATM:	Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité
CDT:	Cellule du développement territorial
COCOF:	Commission communautaire française
COPIDEC:	Conférence permanente des intercommunales wallonnes de traitement des déchets
CRAC:	Centre régional d'aides aux communes
CREG:	Commission de régularisation de l'électricité et du gaz
CRIE:	Centre régional d'initiation à l'environnement
CWATUPe:	Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie
DAR:	Décret des autorisations régionales
DGO2:	Direction générale opérationnelle mobilité et voies hydrauliques
DGO:	Direction générale opérationnelle
DPR:	Déclaration de politique régionale
DPU:	Division provinciale de l'urbanisme
DPU:	Droit au paiement unique
EFT:	Entreprise de formation par le travail
ETP:	Équivalent temps plein
Eurostat:	Office statistique des communautés européennes
FEDER:	Fonds européen de Développement régional
FGTB:	Fédération générale des travailleurs belges
FMI:	Fonds Monétaire International
FOREM:	Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi
GRD:	Gestion du Réseau de distribution
IC:	Ionisation chimique
ICN:	Institut des Comptes nationaux
INSPIRE:	<i>Infrastructure for Spatial Information in the European Community</i>
IPP:	Impôts sur les personnes physiques

IRES :	Institut royal des études statistiques
IWEPS :	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MAE :	Mesure agro-environnementale
OIP :	Organisme d'intérêt public
OISP :	Organisme d'insertion socio-professionnelle
OPW :	Office des produits wallons
OWD :	Office wallon des déchets
PAC :	Politique agricole commune
PEI :	Programme exceptionnel d'investissements
PIB :	Produit intérieur brut
PISA :	Programme international pour le suivi des acquis des élèves
PIVERT :	Programme d'Investissements Verts
SAR :	Sites à réhabiliter
SDER :	Schéma de développement de l'espace régional
SEC :	Système européen des comptes
SETCa :	Syndicat des employés, techniciens et cadres de Belgique
SOFICO :	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SOGEPA :	Société wallonne de gestion de participations
SOWAER :	Société wallonne des aéroports
SOWAFINAL :	Société wallonne pour la gestion d'un financement alternatif
SOWALFIN :	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPF :	Service public fédéral
SPGE :	Société publique de gestion de l'eau
SPW :	Service public de Wallonie
SRI :	Société régionale d'investissement
SRIW :	Société régionale d'investissement de Wallonie
SRPE :	Site de réhabilitation paysagère et environnementale
SRWT :	Société régionale wallonne des transports
TNT :	<i>Thomas Nationwide Transports</i>
UPC :	Union professionnelle du crédit